

Table des matières

Dédicace.....	i
Résumé.....	ii
Remerciements.....	iii
Citation.....	v
Introduction	1
Chapitre 1 : Bilan historiographique.....	14
A/ De Gaulle	18
B/ Les relations franco-québécoises et leur environnement	29
C/ Une approche intentionnaliste de la question : le discours et l'acte.....	44
Chapitre 2 : La trame idéologique : généalogie de la politique canadienne du général Gaulle.....	47
A/ L'État et la nation.....	47
1. La nation envisagée dans un temps long.....	47
2. La France et ses héritages ultra-marins.....	58
3. La République comme forme d'association entre État et Nation	65
B/Français du Canada	71
1. Les anciens Français du Canada et leur rapport à la France après 1763.....	71
2. III ^e République : entre idéologie révolutionnaire et héritage monarchique	79
3. La synthèse gaullienne et les implications de cette conception	88
Chapitre 3 : D'une visite à l'autre (1960-1967).....	106
A/De Gaulle au Canada en 1960 et l'ouverture d'une nouvelle aire de relations franco-canadiennes et franco-québécoises.....	106
1. La France meilleure amie du Canada ?	106
2. La mise en place des structures des rapports franco-québécois	123

B/La formalisation de la pensée gaullienne et les clivages naissants : le grand dessein	143
C/Le <i>casus belli</i> de Montréal	152
1. Origine de la visite	152
2. Déroulement.....	157
3. Le discours de l'Hôtel de ville de Montréal.....	163
Chapitre 4 : La guerre ouverte (1967-1969)	169
A/Perceptions et réalités.....	169
1. La lecture du Devoir.....	169
2. Dimensions du conflit	176
3. L'opinion française et les ministres.....	183
B/Début des hostilités.....	190
1. Mise en place de réalisations concrètes	190
2. Actions pour l'ensemble des « Français du Canada ».....	192
C/La fin de la geste ?.....	195
1. Le Québec n'est pas l'Acadie ou la France face à l'archipel canadien-français	195
2. Dispersion de l'attention française.....	205
3. La constance jusqu'au bout.....	207
Conclusion	217
Bibliographie	224
ANNEXES.....	224
A/ Extrait de la correspondance personnelle de monsieur Bernard Dorin, Ambassadeur de France, du 10 octobre 2010	236
B/ Texte de l'entretien entre l'auteur et madame le ministre Louise Beaudoin du 7 octobre 2011-11-07	237

Introduction

Le général de Gaulle (1890-1970) est l'une des figures marquantes de l'Histoire française du XX^e siècle et sa vie entière semble se mêler intimement aux tribulations de la Nation durant cette période. Ce Saint-Cyrien reçut son baptême du feu durant la Première Guerre mondiale. Sa carrière de l'entre-deux-guerres fut partagée entre enseignement, rédaction d'ouvrages militaires et la prise de contact avec la sphère d'influence française au Proche-Orient mais il ne sortit de l'ombre pour le grand public qu'à la faveur de la défaite de 1940 où celui qui n'était encore que général à titre temporaire se place en rupture de ban avec les autorités françaises. La carrière politique du général de Gaulle prit, dès la naissance de la France libre, une forte dimension internationale et coloniale. Le chef de la toute jeune organisation de résistance ne pouvait, en effet, durant l'été 1940, aux débuts de son magistère de « Connétable »¹, compter que sur la France en ce qu'elle avait au-delà de sa seule dimension métropolitaine. Cette carence de la métropole s'expliquait par l'occupation allemande de sa partie nord et par l'hésitation entre neutralisme et collaboration de sa partie sud² sous l'égide inconstante du Maréchal Pétain depuis Vichy.

Coupée de la base originelle de la puissance française, la geste gaullienne devait se lancer à la recherche d'assises nouvelles pour réussir son dessein de redressement national

¹ Terme employé par Churchill à propos de son partenaire français, il ancre de Gaulle dans une tradition pré-républicaine et en fait une allégorie d'une France intemporelle. François Kersaudy, *De Gaulle et Churchill, la mésentente cordiale*, Paris, Perrin, 2001, 498p.

² Jean Baptiste Duroselle, *L'abîme. 1939-1944. Politique étrangère de la France*, Paris, Imprimerie nationale, 1983, p 263.

pour obtenir victoire, au sein de la coalition, contre l'Allemagne en parallèle de la réunification de toutes les forces françaises divisées par la défaite. Le Général fut ainsi sensibilisé à l'aube de sa carrière de meneur politique de premier plan à cette dimension large de la France, bâtie sur un ensemble d'héritages historiques, de souverainetés présentes ou passées, mais, qui, partout, devaient donner à la France telle qu'il voulait qu'elle soit, des moyens pour marcher vers la grandeur³.

Dans cette optique, les vastes portions d'Afrique et du monde arabe intégrées à la mouvance française ne pouvaient qu'être un enjeu de concurrence entre les deux pouvoirs français qui s'affrontaient et se disputaient la légitimité, mais il en allait de même ailleurs⁴. Cette lutte pour la légitimité et le pouvoir se déclina partout où les pouvoirs français concurrents déduisaient de l'Histoire de France des liens entre elle, dont ils se voulaient garants des intérêts, et divers peuples ou territoires. La diversité des situations amena chaque protagoniste à se situer par rapport à cet héritage pour s'appuyer sur lui et se grandir ainsi dans sa stature internationale. Cela concernait bien évidemment le Canada de fondation française.

Il nous faut enfin signaler un aspect incontournable à nos yeux de la question qui va nous occuper. La carrière politique du Général a été très largement composée de problèmes politiques antérieurs à son arrivée aux affaires et qu'il eut à trancher. Ce fut là, en quelque sorte, le premier caractère de son action. Ceci apparaît fort bien en 1940, sa prise en charge

³ Charles De Gaulle, *Mémoires de guerre, l'appel, 1940-1942*, Paris, Plon 1954, p 113.

⁴ Chantal Metzger, *L'empire colonial français dans la stratégie du Troisième Reich 1936-1945*, Bruxelles, Presses Universitaires Européennes, 2002, p 292.

de la « régence » s'expliquant pas la défaite militaire et le naufrage moral de ses prédécesseurs, mais surtout en 1958 à propos de l'affaire algérienne ou de la décolonisation en général. A l'inverse, le cas canadien s'impose à l'observateur comme différent. Le président de la République Française agit ici de sa propre initiative, sans obligations impérieuses, à l'exception de celles qui sont inhérentes à son *ethos*. Cet aspect contingent de l'affaire canadienne-française lui donne sa coloration unique et en fait un révélateur puissant des ressorts des conceptions gaulliennes, c'est la raison pour laquelle l'idéologie occupera une place centrale dans notre exposé et donnera lieu à un développement autonome dans le chapitre 2 afin de répondre à cette question incontournable et pourtant rarement traitée dans son ensemble: pourquoi donc de Gaulle a-t-il ramené de cette manière la France sur les rives du Saint-Laurent ?

Au Canada français, de Gaulle reprit, tout d'abord de manière très modeste, à son compte une méthode politique usitée autrefois sous la Troisième République mais dont celle-ci n'avait jamais fait usage dans les territoires perdus par la France en 1713 et 1763, si ce n'est que très platoniquement. La République, en effet, se considérant comme dépositaire des droits séculaires de la France, avait souvent eu à cœur de les rappeler à titre d'arguments idéologiques pour appuyer ses ambitions ultra-marines. Ce fut le cas pour Madagascar lors du débat parlementaire à ce sujet à l'Assemblée nationale en 1885 où il fut question de ces « droits immémoriaux » de la France qui survivraient aux régimes successifs et qui, dans le cas de la grande île de l'Océan Indien, remontaient jusqu'à une

éphémère entreprise coloniale datant du ministère du Cardinal de Richelieu⁵. Ce fut encore le cas de manière plus éclatante dans les affaires levantines où Marianne relevait volontiers des droits issus de fait de l'Alliance franco-Ottomane de 1536⁶ et des Capitulations qui en découlaient mais dont la généalogie complète, pour elle, remontait à la prise de Jérusalem par les chevaliers francs en 1099⁷ et à la royauté dite « d'outre mer » qui en découla. Cette vision longue de l'histoire et des droits de la France à travers le monde sera très vive chez les nationalistes et les colonialistes français de la III^e République, allant jusqu'à pénétrer l'historiographie par des œuvres aussi érudites que teintées d'idéologie⁸.

L'appel aux Canadiens-français de la part de de Gaulle dans le contexte de l'abaissement de la France entre 1940 et 1945 s'inscrit dans une analyse des rapports de force dans le monde anglo-saxon et des moyens d'obtenir de l'audience pour la France Libre⁹. Celle-ci avait besoin de l'effet de levier qu'un soutien de l'opinion canadienne française pouvait lui fournir sur le Canada et, à travers lui, sur Londres et Washington. En l'occurrence, la France, contrairement à ce qu'elle avait été vis-à-vis des catholiques du Proche-Orient, ne se plaçait pas sur le moment comme une naturelle protectrice qui, comme

⁵ Gilles Manceron, *1885 : le tournant colonial de la République, Jules Ferry contre Clémenceau et autres affrontements parlementaires de la conquête coloniale*, Paris, La Découverte, 2007, p 166.

Le Cardinal de Richelieu (1585-1642) fut aux affaires de 1624 à 1642 et son magistère fit date aussi bien comme étape de renforcement de l'autorité royale en France mais aussi comme démarrage d'une longue période d'affirmation de la France comme puissance centrale du jeu européen, sans oublier qu'il fut aussi l'un des initiateurs de la politique coloniale de l'Ancien Régime en Amérique comme dans l'Océan Indien.

⁶ Françoise Autrand et alii, *Histoire de la diplomatie française, Tome 1 Du moyen âge à l'Empire*, Paris, Perrin, 2007, 640 p.

⁷ Anne Lucie Chaïgne-Oudin, *Les rivalités occidentales au Levant, Syrie-Liban, 1918-1939*, Condé-sur-Noireau, L'Harmattan, 2006, p 75.

⁸ Grousset René, *Histoire des Croisades, Tome 1, l'Anarchie musulmane, 1095-1130*, Paris, Perrin, 2006, 883p. Grousset René, *Histoire des Croisades Tome 2, l'Equilibre, 1131-1187*, Paris, Perrin, 2006, 1013p. Grousset René, *Histoire des Croisades, tome 3, l'Anarchie franque, 1188-1291*, Paris, Perrin, 2006, 901 p.

⁹ Eric Amyot, *Le Québec entre Pétain et De Gaulle, 1940-1945*, Québec, Fides, 1999, p 209.

pourvoyeuse de service, avait droit à des égards en retour. Cette fois, elle apparaissait comme mère d'un peuple, partie intégrante d'un État épigone de l'Empire Britannique, à qui elle demandait de ses fils le soutien¹⁰.

L'amitié entre le Canada et la France Libre de de Gaulle ne semblait pouvoir sortir que renforcée de cet épisode de la guerre. L'épreuve avait révélé, au-delà des frictions, un effort commun qui augurait bien de l'avenir. Les autorités d'Ottawa avaient progressivement montré un visage accueillant à la France Libre et, pourtant, la relation va tourner par la suite à l'affrontement, selon des modalités et avec des élans dramatiques sans précédents dans les relations franco-canadiennes. Les Canadiens-français, de liens entre la France de de Gaulle et le Canada de 1940 à 1945, vont devenir une pomme de discorde durant la période 1958-1969. Leur origine historique va en faire l'enjeu d'une joute feutrée d'abord, puis ouverte entre la République Française gaullienne et un Gouvernement canadien que l'on ne qualifia plus que d'anglais dans l'entourage du président français¹¹.

Le succès partiel de de Gaulle lors de l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale puis sa reprise en main de la France en 1958 et 1962 vont lui permettre de révéler ses batteries sur la question canadienne-française. L'incompréhension causée par ce retournement théâtral de situation, qui prendra toute sa dimension sur le balcon de l'Hôtel de ville de Montréal en 1967, était pourtant bien en gestation dans cet héritage français en Amérique du Nord dont il était déjà question durant la guerre. La III^e République n'avait pas osé revendiquer ce passif et avait jeté son dévolu sur d'autres régions, acceptant le *statu quo* sur

¹⁰ *Ibid*, p 103.

¹¹ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Manchecourt, Gallimard, 2002, p 1536.

le Saint-Laurent malgré les échos mélancoliques de ses députés ou écrivains de la fin du XIX^e siècle¹². Mais cet héritage sera résolument remis sur le devant de la scène diplomatique par de Gaulle avec cette nuance, qu'en l'occurrence, ces droits historiques relèveront, aux yeux du dirigeant français, de la dette morale imprescriptible¹³. Il en découlera chez le Général une vision presque chevaleresque de son action en la matière, qui le poussera à en faire un point d'honneur. Cet aspect éthique, « gratuit », de la question contribuera à lui donner sa coloration si particulière¹⁴. L'antagonisme entre Paris et Ottawa deviendra d'autant plus inexpiable sur ce point que le Général ne saurait accepter de transiger, puisqu'il n'est pas question là de la défense d'intérêts mais de l'idée même qu'il se fait de la France, comme Nation, de son histoire, et de son rôle dans le monde.

Ces deux conceptions, juridiques, historiques et idéologiques déjà présentes en Juin 1940, ne se révéleront comme ouvertement antagonistes que très progressivement et, finalement, vont violemment s'affronter. Nous avons donc affaire à deux lectures de la légitimité et du droit. Bref deux logiques, celle issue des traités de Westphalie qui fait de tout État une entité juridique souveraine sur son territoire en faisant abstraction des populations qui le composent, et celle issue de la Révolution Française et qui postule la primauté de la Nation comme ensemble bâti par l'Histoire et la volonté des Peuples, au-delà des aliénations dont elle a pu être l'objet¹⁵. Cette conception gaullienne de la nation, dont l'application dans la politique française envers Québec et dans le reste de l'espace

¹² *Infra* chap II.

¹³ Jacques Foccart, *Tous les soirs avec De Gaulle, Journal de l'Élysée, 1965-1967*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1997, p 683.

¹⁴ Alain Peyrefitte, *op.cit.*, p 1532.

¹⁵ Françoise Autrand *et alii*, *op.cit.*

canadien-français sera si problématique du point de vue diplomatique, trouvera aussi d'autres champs d'extension. Cela nous amènera tout naturellement à replacer la question dans l'ensemble plus vaste des actions gaulliennes vis-à-vis de populations dont le Général mettait en avant la francité¹⁶.

C'est là le paradoxe et la force de cette action canadienne-française du général de Gaulle, lors de sa carrière discontinuée à la tête de la France, que d'unir en son sein un héritage monarchique et une lecture nationale révolutionnaire. De ce mariage idéologique contre nature, nous allons voir l'illustration la plus éclatante peut-être dans le cadre de cette étude, puisqu'ici s'affrontent ouvertement la logique des États et celle des Nations.

L'étude qui va suivre s'attachera à analyser chronologiquement le cheminement de la pensée politique gaullienne sur la nature même de la Nation française et des populations canadiennes *francogènes*. Sous ce terme nous désignerons de manière synthétique l'ensemble des populations canadiennes d'origine française. Ces dernières formeront sous le magistère gaullien le noyau de l'action de la France au Canada de Juin 1940 à la fin de sa vie politique à la tête de l'État français en 1969. Nous concentrerons toutefois notre étude événementielle sur la seule période 1960-1969 où, la V^e République fondée, de Gaulle est libre d'appliquer sa politique sans les contraintes qui pesaient sur lui de 1940 à 1946.

Comme elle l'avait fait ailleurs, la République se met alors au service d'intérêts français non républicains dans leur genèse, et c'est à l'analyse de ce paradoxe auquel le général de Gaulle a donné une dimension et un retentissement dont l'écho se fait toujours

¹⁶Alain Peyrefitte, *op.cit.*, p 1555.

entendre au loin dans les relations entre Paris, Québec et Ottawa que nous allons nous attacher ici¹⁷.

Notre étude a donc un seul sujet mais une ambition double. Nous traiterons de l'action de de Gaulle vis-à-vis du Canada français et de l'idéologie gaullienne, socle de cette action. Ces deux points, pour être bien compris, doivent être travaillés ensemble. L'on ne saurait comprendre l'action gaullienne au Canada sans saisir cette trame idéologique. Celle-ci se perçoit tout particulièrement à travers l'affaire canadienne, de par son aspect contingent dont il a été question antérieurement. Notre analyse sera divisée en quatre parties. Les deux premières concerneront principalement l'idéologie gaullienne et le passé sur lequel s'est construite sa politique. Dans un premier temps, nous la verrons à travers les études portant sur le Général ainsi que celles traitant de sa politique. Le personnage étant un homme politique par excellence, l'image –de lui-même et de ses actions –qu'il a pu dégager importent presque autant que la manière dont de Gaulle les a conçues. Point d'orateur sans public pour le juger. Dans un second temps, nous nous attarderons sur l'idéologie gaullienne pour elle-même en considérant les discours du Général que nous éclairerons à l'aune de ceux de ses prédécesseurs. Nos deux dernières parties concerneront l'action de de Gaulle au Canada français. Nous nous attacherons à la période allant de 1960 à 1967, date de deux visites du Général en territoire canadien qui, pour paraître avoir été diamétralement opposées, encadrent une période, celle de la mise en place du dispositif politique français sur l'échiquier canadien. Et enfin, nous porterons notre attention sur les

¹⁷ Maurice Vaïsse, *La Puissance ou l'Influence, La France dans le monde depuis 1958*, France, Fayard, 2009, p 418. Cet auteur a intégré la question de cette relation trilatérale dans sa réflexion sur la politique extérieure française.

conséquences de toute cette geste durant les années qui suivirent, cette dernière période, de 1967 à 1969, étant celle des hostilités, de la révélation des desseins réels, dont les jalons furent posés précédemment.

Notre réflexion prendra appui sur des éléments divers. De Gaulle lui-même s'impose comme incontournable. Cet auteur prolifique a disserté à l'envi sur sa propre action dans le cadre de ses *Mémoires* mais ceux-ci ne traitent souvent qu'à mots couverts d'un ensemble de faits sans compter que l'inachèvement des *Mémoires* du Général nous laisse sans point de vue formalisé de sa part sur l'essentiel des années 1960 qui virent son action canadienne prendre un tour dramatique¹⁸. Ces *Mémoires* gaulliens ont l'avantage de nous offrir le regard « officiel » de de Gaulle sur bon nombre d'évènements avec la limite évidente de ce type de documentation qu'est le parti-pris et la tendance à la reconstitution de l'évènement. Pour compléter ces documents aussi précieux que dangereux pour l'historien, de Gaulle nous a laissé un second type de sources, notes, lettres et carnets qui, au jour le jour, viennent nous donner le sens des inflexions tactiques et des réflexions qu'il mena¹⁹. Cet ensemble de plusieurs milliers de pages recèle nombre d'éléments intéressant directement ou indirectement la question canadienne-française et met en lumière des liens avec d'autres secteurs de l'action gaullienne. Certaines difficultés ne sont d'ailleurs pas absentes, la reconstitution des discours, de celui de Montréal de 1967 en particulier, étant

¹⁸ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, L'Appel, 1940-1942*, Paris, Plon, 2007, 434 p. Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, L'Unité, 1942-1944* Paris, Plon, 2006, 497 p. Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, Le Salut, 1944-1946*, Paris, Plon, 2006, 531 p. Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir, Le Renouveau, 1958-1962, L'effort, 1962...*, *Allocutions et discours*, Paris, Plon, 1999, 1163 p.

¹⁹ Charles de Gaulle, *Lettres, Notes et Carnets*, Tome 1, 1905-1941, Paris, Robert Laffont, 2010, 1415 p. Charles de Gaulle Charles, *Lettres, Notes et Carnets*, Tome 2, 1942- 1958, Paris, Robert Laffont, 2010, 1336 p. Charles de Gaulle, *Lettres, Notes et Carnets*, Tome 3, 1958-1970, Paris, Robert Laffont, 2010, 1291 p.

l'objet de contestations du fait de retranscriptions contradictoires²⁰. Sans trancher ces débats, nous tentons d'utiliser les bases les plus assurées en évitant celles trop sujettes à contestation. Outre cela, les conseillers ou ministres de de Gaulle se sont faits les échos de leurs échanges avec le Général, complétant son témoignage. Alain Peyrefitte²¹ est le plus connu pour ce qui concerne le Québec, mais il nous semble important de noter le poids de Jacques Foccart²², individu très peu utilisé dans le cadre de l'analyse historique de l'affaire canadienne et qui, pourtant, en fut à la fois témoin privilégié et acteur²³. Peyrefitte a toutefois bien mérité sa notoriété sur la question québécoise dans la mesure où il nous éclaire non seulement sur le point de vue gaullien mais aussi de celui d'autres personnages éminents de la période tels André Malraux et Georges Pompidou dont l'avis ne recoupe pas

²⁰ J-M Adam, *Quand lire « Vive le Québec libre ! » c'est faire l'Histoire avec des mots*, CEFAN, 2004. www.erudit.org/livre/CEFAN/2004-1/000661co.pdf

²¹ Il s'agit là d'un personnage politique français particulièrement important durant les quatre premières décennies de la V^e République. Né en 1925 et mort en 1999, ce diplomate de carrière rentra au service direct du Général de Gaulle en 1962. Il sera l'un des artisans de la politique québécoise de de Gaulle en 1967, thème dont il s'était longuement entretenu avec le Général depuis plusieurs années. Outre cela, Alain Peyrefitte s'illustra aussi dans l'écriture, son dernier ouvrage, Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Manchecourt, Gallimard, 2002, 1954p. nous sera particulièrement utile. Notons d'ores et déjà une particularité sur laquelle nous reviendrons, dans le cadre de son texte, le gaulliste associe les affaires québécoises, qui occupent une place très importante de la transcription de ses discussions avec le Général, et les affaires wallonnes. Nous reviendrons sur le sens à donner à ce fait que nous éclairerons à la lumière d'autres associations gaulliennes du même ordre.

²² Jacques Foccart, né en 1913 et mort en 1997, fut l'un de ses acteurs de la France Libre qui reprit du service auprès du Général, mais cette fois avec un rôle de premier plan à partir de 1958. Ce personnage fut en quelque sorte l'homme à tout faire du premier président de la V^e République puisqu'il s'occupait tout à la fois des affaires « africaines et malgaches » durant les deux mandats de de Gaulle, il fut à ce titre un des grands ordonnateurs de la décolonisation en Afrique sub-saharienne ainsi que de la mise en place de la politique africaine postcoloniale de la France, il fut dans le même temps en charge de l'Outre-mer, donc de Saint Pierre et Miquelon, ainsi que de la gestion du mouvement gaulliste. Nous le retrouverons sur notre route à ces trois titres puisque l'ensemble de ses attributions télescopera tour à tour les rapports franco-québécois. Ce seul fait atteste suffisamment l'aspect incontournable de ce personnage qui ne fut jamais ministre mais dont la carrière extrêmement longue fut l'une des plus riches de la V^e République et des plus décisives pour le destin de l'action française en Afrique.

²³ Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, Tome 1, *Tous les soirs avec de Gaulle. 1965-1967*, Paris, Editions Fayard/Jeune Afrique, 1997, 813 p. Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, Tome 2, *Le Général en mai. 1967-1968*, Paris, Editions Fayard/Jeune Afrique, 1998, 791 p.

celui du Général ou s’y oppose franchement²⁴. Nous présenterons ultérieurement ces personnages et leur action. D’autres encore seront utilisés épisodiquement. Ces sources ont l’avantage d’être éditées et d’offrir un corpus très vaste. Notre passage à la Fondation de Gaulle, 5 rue de Solferino à Paris, en Juin 2010, a joué un rôle important dans la recension de ces sources éditées qui tiennent un rôle si fondamental dans le présent mémoire et qui attestent l’intérêt soutenu pour la question et du travail des diffuseurs sur le sujet. Mais, si l’analyse de la pensée gaullienne doit se faire dans ce cercle, son évaluation passe naturellement par la confrontation avec l’altérité canadienne ou française.

De nombreux témoignages, communiqués, articles de presse ou autres documents contemporains éclairent l’action canadienne de de Gaulle des points de vue français et canadiens, à titre d’exemple nous utiliserons volontiers *Le Devoir* pour la période encadrant la fameuse visite de Juillet 1967. Nous avons aussi eu l’opportunité de bénéficier d’informations complémentaires grâce au Colloque tenu à Paris le 5 octobre 2011 pour les 50 ans de la Délégation Générale du Québec à Paris en marge duquel deux acteurs importants des relations franco-québécoises, les ministres et délégués généraux du Québec à Paris, Louise Beaudoin et Marcel Masse ont eu l’amabilité de nous éclairer sur certains points. Notons d’ores et déjà que, si la classification des points de vue français sur la question apparait comme assez simple, bien que non figée, l’opinion canadienne s’impose comme très morcelée : points de vue canadiens-français, canadiens-anglais, souverainistes,

²⁴ André Malraux (1901-1976) homme politique et intellectuel français il assura la fonction de ministre d’Etat aux Affaires culturelles de 1959 à 1969. Georges Pompidou (1911-1974) homme politique français, Premier ministre de de Gaulle 1962 à 1968 et président de la République de 1969 à 1974.

libéraux, québécois, acadiens s'affrontent, se complètent et interagissent avec les deux principales lectures françaises.

Du côté français, les oppositions seront de natures différentes, parfois uniquement de méthode, comme cela apparaît dans la confrontation et dans les attaques qui tournent autour du ministère des Affaires étrangères qui apparaît alors comme une institution d'opposition à la politique extérieure du Président de la République. Notre objectif d'évaluation de la politique gaullienne passera nécessairement par un inventaire complet des buts et des moyens fixés. En la matière, un aspect central, incontournable et consubstantiel à la question a été largement oublié, celui de la réintégration des *francogènes* d'Amérique ou d'ailleurs dans le giron de la nationalité française. La confrontation des témoignages d'Alain Peyrefitte, de Marcel Masse, de Bernard Dorin –qui, par une lettre très complète, nous a permis de donner toute sa dimension à l'action dont il a été témoin et acteur-, et de Louise Beaudoin, nous a ouvert possibilité, comme nous l'exposerons, de retracer l'histoire complète de cette question et ses connections avec les réflexions et les actions menées en la matière depuis 1763. Enfin, notre volonté de replacer l'action gaullienne dans une trame historique longue nous a rendu incontournable l'usage d'autres sources, lettres, ouvrages ou discours, français ou canadiens, bien antérieurs à de Gaulle et qui font le lien entre lui et la période critique de l'histoire de la francité américaine que fut le démantèlement de la Nouvelle-France. Nous reviendrons sur le détail de nombre de ces œuvres et sur l'esprit ayant présidé à leur rédaction dans le bilan historiographique qui suit.

Pour ce qui est des liens entre le présent ouvrage et les œuvres d'historiens ou de politologues qui l'ont précédé, nous les exposerons pour eux-mêmes dans le bilan historiographique mais signalons d'ores et déjà que nous avons eu, tout au long de la rédaction, la volonté d'équilibrer les influences françaises, canadiennes, québécoises ou acadiennes afin de faire de ce texte le reflet le plus fidèle possible des diverses dimensions de la question et des enjeux qu'elle a fait naître chez des acteurs divers et à travers eux chez les auteurs ultérieurs.

Chapitre 1 :

Bilan historiographique

Nous allons ici nous attacher, à mener un travail préliminaire permettant de dresser le portrait de ce qu'a fait l'analyse historique sur cette action gaullienne au Canada. Ce bilan historiographique non exhaustif nous permettra, à la lumière des connaissances déjà établies, de présenter une problématique dont l'objectif est de prolonger et de compléter la connaissance sur ce champ de l'histoire franco-canado-qubécoise.

La politique qubécoise du général de Gaulle a cette particularité d'être le lieu de rencontre de nombreux problèmes historiques de natures très diverses. De cette abondance de questionnements a découlé rapidement une avalanche de travaux aux optiques parfois diamétralement opposées et souvent passionnées. Notons que la question particulière qui nous intéresse ici, relevant d'un problème de relations internationales, engage aussi deux entités politiques mais aussi plusieurs groupes nationaux plus ou moins liés entre eux et dont les relations ont été mises à rude épreuve durant la période qui nous intéressera. Les regards canadiens, canadiens-français, qubécois, français ainsi que d'autres regards francophones sur la relation entre la France et la province majoritairement francophone du Québec au sein de la Confédération canadienne sont bien évidemment orientés par des conceptions différentes. Celles-ci trouveront leur expression non seulement chez les acteurs immédiats des événements mais aussi chez leurs épigones qui se sont livrés à l'analyse

ainsi que chez les chercheurs qui, en la matière, ne peuvent être totalement détachés de questionnements qui restent vivants en puissance ou en actes sur les scènes politiques canadienne, québécoise ainsi que dans le cadre de la relation entre États francophones de divers espaces. Notons aussi que d'autres auteurs s'étant penchés sur la question qui nous occupe n'ont pas de liens directs avec les différents ensembles précités et apportent des regards divers. La simple énumération des termes utilisés pour désigner les différents groupes humains intéressés par les événements qui concentreront ici notre attention suffit déjà à saisir que nous sommes alors dans une période de recomposition identitaire intense au sein de l'espace canadien. Cela influe bien évidemment sur les regards portés de l'extérieur sur cet espace et multiplie les dimensions des diverses questions à traiter. Ce fait majeur ne doit jamais être oublié.

La politique québécoise du général de Gaulle, que nous comprendrons comme l'action menée par cet homme d'État français vis-à-vis des francophones du Canada, de plus en plus centrée sur le Québec à la faveur des mutations internes à cette province, a plusieurs particularités notables qui rendent complexe un bilan des connaissances. De Gaulle est en effet en lui-même un sujet, ô combien éminent, d'études historiques et idéologiques. Son milieu, celui de ses compagnons, de ses conseillers, ont eux aussi fait l'objet de travaux divers. Outre ce premier aspect, la politique québécoise du général de Gaulle a ceci de particulier de s'établir sur deux périodes séparées par un long intermède s'expliquant par sa mise à l'écart des affaires entre 1946 et 1958. La première période s'étalant de 1940 à 1946 est celle de la Seconde Guerre mondiale et, pour ce qui concerne les gaullistes, il s'agit de l'époque héroïque de la France Libre. La seconde concerne la

période 1958-1969 durant laquelle des individus en grande partie issus de la première geste et toujours dirigés par leur chef de file des années de guerre prennent en charge les affaires de l'État français sous la forme nouvelle de la V^e République. Notons que la guerre d'Algérie (1954-1962), particulièrement sa phase finale à partir de 1960, a eu pour effet de séparer certains gaullistes de la première heure du Général, au premier rang d'entre eux Jacques Soustelle²⁵. Ces deux grandes périodes ont fait l'objet de regards divers qui trouvent une unité partielle dans les études ayant porté sur le gaullisme et sur son fondateur. Pour ce qui nous intéresse ici, nous traiterons uniquement dans les chapitres évènementiels (III et IV) des faits qui débutent en 1960 par la visite de de Gaulle, président de la V^e République, au Canada. Des évènements antérieurs seront abordés pour éclairer la trame idéologique gaullienne (II) mais nous ne ferons pas ici l'économie d'ouvrages traitant des années 1940-1945, ils éclairent le contexte et les expériences qui purent avoir une influence sur le comportement ultérieur du Général comme ceci apparaîtra. D'autres ouvrages, traitant de faits bien antérieurs à de Gaulle, ne sauraient non plus être écartés car, comme nous le verrons, la lecture gaullienne du Canada s'inscrit dans un temps long, bien antérieur à son action.

²⁵ Homme politique et ethnologue français né en 1912 et mort en 1990. Ayant rejoint précocement la cause gaulliste en 1940, il occupa au sein de la France Libre d'éminentes fonctions dont le commandement de la Direction Générale des Services Spéciaux. La Guerre d'Algérie le sépara de de Gaulle. Ancien gouverneur général de la colonie nord-africaine, l'ethnologue sera farouchement opposé à son indépendance. Son engagement dans l'Organisation de l'Armée Secrète, mouvement contre l'indépendance de l'Algérie et ayant tenté de tuer de Gaulle alors président de la République entraînera son exil. Revenu en France en 1968, il sera élu à l'Académie française et fera graver sur son épée le croissant et la lune, symboles de sa cause nord africaine perdue. Le parcours de ce personnage illustre à merveille comment certains schismes des plus violents purent se déclarer au sein même de la sphère gaulliste sur des choix politiques fondamentaux, entraînant ainsi un certain renouvellement de l'entourage de de Gaulle au fur et à mesure des années.

Au-delà de ces aspects strictement français, la relation entre la France et le Canada est en elle-même un champ historiographique dont la relation franco-qubécoise est un des aspects avant la période des années 1960. Cet angle de recherche tend depuis à s'autonomiser de plus en plus jusqu'à devenir un champ indépendant dans lequel s'est illustrée particulièrement l'analyse québécoise. Ce fait historiographique s'explique largement par l'aspect majeur de la relation franco-qubécoise dans l'émergence d'une diplomatie québécoise autonome d'Ottawa à partir de 1961. Les relations internationales canadiennes, liées à l'histoire constitutionnelle du pays et à la distanciation progressive de ses liens avec le Royaume-Uni, se développèrent par étapes tout au long du XIX^e et XX^e siècle²⁶, ainsi que l'émergence du Québec comme structure sub-étatique ayant voix au chapitre à l'international sont deux autres éléments incontournables de l'étude à laquelle nous nous livrons ici. Enfin, la question québécoise s'est inscrite dès 1967 comme l'un des aspects les plus épineux de la constitution d'une communauté institutionnelle des Peuples francophones. Ainsi la confrontation entre Paris et Ottawa autour de la place du Québec dans la Francophonie institutionnelle, dont nous présenterons les premières étapes, a contribué à retarder de dix ans l'édification de ce qui est devenu depuis l'Organisation Internationale de la Francophonie. Certains aspects des politiques africaines de la France ainsi que du Canada ne sont donc pas non plus à écarter, puisque pouvant éclairer notre

²⁶ L'histoire constitutionnelle canadienne a été marquée depuis la Conquête de 1763 par une série de lois constitutionnelles 1774, 1791, 1840, 1867, 1931 et enfin 1982. Il s'agit dans l'ordre de l'Acte de Québec, de l'Acte Constitutionnel, de l'Acte d'Union, de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, du statut de Westminster qui concerna aussi les autres dominions ainsi que du rapatriement de la Constitution canadienne qui marqua la rupture des derniers liens constitutionnels entre Londres et la Ottawa. Depuis ce jour, les deux Etats ne sont plus liés que par une unité de souverain ainsi que par leur participation commune au Commonwealth des nations. Le détail de ces lois ne nous concernera pas ici mais la contestation de leur légitimité sera l'un des aspects de la politique française dans l'espace canadien à partir de 1967.

sujet. Notons d'ores et déjà que la France, « impériale » outre-mer mais à la métropole occupée, durant la période 1940-1945, puis décolonisatrice et indépendante de 1958 à 1969, a eu sur ce terrain à affronter une contre-offensive canadienne suite à l'échauffourée de 1967.

Ces premiers éléments généraux exposés, nous allons à présent pouvoir présenter les grandes orientations historiographiques sur ce thème ainsi que les thèses des principaux auteurs s'y étant illustrés.

A/ De Gaulle

En ce qui concerne la vie et l'œuvre du général de Gaulle, un certain nombre d'auteurs ont livré des biographies qui se complètent pour une part et donnent une vision large. Jean Lacouture s'est attelé à une vaste biographie sur le personnage de de Gaulle. Cette œuvre, intitulée *de Gaulle*, se présente en trois tomes, *Le Rebelle (1890-1944)*²⁷, *le politique (1944-1959)*²⁸ et *le Souverain (1959-1970)*²⁹ parus respectivement en 1984, 1985 et 1986. Le premier et le troisième tome concentrent les éléments nous intéressant ici puisqu'ils correspondent tout à la fois à la phase de formation intellectuelle de de Gaulle, formation où se trouvent, selon nous, les origines de sa politique québécoise, ainsi que de ses deux périodes aux « affaires » durant lesquelles il eut à traiter avec le Canada et la « Belle Province ». Le premier volet de cette vaste fresque, intitulé *Le rebelle*, se penche sur le paradoxe d'un général, en apparence homme d'ordre et d'autorité qui s'est construit

²⁷ Jean Lacouture, *De Gaulle*, tome 1, *Le rebelle*, Paris, Le Seuil, 1984, 872 p.

²⁸ Jean Lacouture, *De Gaulle*, tome 2, *La politique*, Paris, Le Seuil, 1985, 728 p.

²⁹ Jean Lacouture, *De Gaulle*, tome 3, *Le souverain*, Paris Le Seuil, 1986, 870 p.

dans une forme d'opposition dynamique aux modes de pensée en place. Cette opposition, larvée dans sa jeunesse et dans ses débuts de carrière, apparaîtra au grand jour en 1940. L'offensive sera en quelque sorte sa doctrine, aussi bien du point de vue militaire que politique, c'est dans cette longue formation qu'elle naîtra. Son isolement relatif contribuera à lui donner sa tendance au non exclusivisme dans le but de rompre la solitude, qui lui sied d'ailleurs fort bien par tempérament, au nom de l'objectif à atteindre, à savoir la réussite de la France. Ce goût de l'offensive, ce goût du mouvement et de la surprise qui nous apparaît comme son trait caractéristique en tant militaire le suivra comme responsable politique. Sa politique québécoise en est l'exemple typique et, bien souvent, pour parler de ce sujet, le Général-président de la V^e République reprendra des métaphores militaires comme le souligne Alain Peyrefitte³⁰. C'est à ce titre que ce premier volet de Lacouture sur les débuts du personnage que fut de Gaulle nous semble riche d'enseignements. Dans *Le souverain (1959-1970)*, Jean Lacouture nous présente tout à la fois une action gaullienne en quelque sorte à son apogée et le régime qui lui sert de support et qui est née de la conception gaullienne en matière d'État et des circonstances de l'année 1958. C'est là un point qui ne nous intéressera que marginalement mais l'auteur se livre aussi à une description vivante, en marche, d'un régime nouveau dont les origines lointaines et les héritages qu'il supporte ne sont pas des plus simples ni univoques. L'ensemble de cette période est éclairé par la confrontation des écrits de de Gaulle, de son entourage³¹ comme de ses adversaires dans le

³⁰ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p1539

³¹ Pour les écrits de témoins directs : Lucien Bitterlin, *Nous étions tous des terroristes*, Paris, Editions. Témoignage chrétien, 1983, 333 p., Jean Pierre-Bloch, *De Gaulle ou le temps des méprises*, Paris, La Table Ronde, 1969, 230 p., François Flohic, *De Gaulle intime. Un aide de camp raconte*, Archipel, 2010, 156 p., Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, Paris, éd. Fayard/Jeune Afrique, tomes 1 (*Tous les soirs avec de Gaulle*).

but de donner une vision de l'histoire de ces onze années qui prennent en compte le regard de l'acteur central et qui le restitue, donnant ainsi une clef de compréhension de l'action. Pour Jean Lacouture, on ne comprend pas tant l'action du Général par les circonstances, bien qu'il ne faille jamais les sous-estimer, que par le corpus et l'expérience de l'homme qui est alors, d'une certaine manière, complet dans ses conceptions. Il s'entend que c'est là un point que nous ferons volontiers nôtre, estimant que les prises de position des années 1960, plus libres que celles des années 1940, sont souvent plus révélatrices de tendances anciennes de la pensée gaullienne sur bien des points mais qui avaient jusque là été occultées par les circonstances. Ce point nous apparaîtra comme particulièrement éclatant relativement à la politique québécoise.

Paul-Marie de la Gorce³² fut le premier auteur à se lancer dans la rédaction d'une biographie d'envergure du Général intitulée sobrement *de Gaulle*. Suivant l'ensemble de la vie de son personnage, Paul-Marie de la Gorce, qui a eu l'avantage de le rencontrer, dresse la trame de la formation intellectuelle du Général, entre Charles Péguy, Maurice Barrès et Henri Bergson puis les grandes étapes de son parcours personnel et politique. Une attention particulière est portée à l'établissement de la filiation intellectuelle dans laquelle s'intègre

1965-1967, 1997) et 2 (*Le Général en mai. 1967-1968*, 1998), Fondation Charles de Gaulle, *Avec de Gaulle : témoignages. Tome 2, Le temps du rassemblement, 1946-1958*, Paris, Nouveau Monde, 2005, 502 p., Claude Guy, *En écoutant de Gaulle. Journal. 1946-1949*, Paris, Grasset, 1996, 520 p., André Malraux, *Les Chênes qu'on abat...*, Paris, Gallimard, 1971, 235 p., Constantin Melnik, *Mille jours à Matignon. Raisons d'État sous de Gaulle. Guerre d'Algérie, 1959-1962*, Paris, Grasset, 1988 ; Constantin Melnik, *La mort était leur mission* Paris, Plon, 1996 ; *Rencontres avec Charles de Gaulle*, Plon, 1971, 406 p., Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, 1954 p., Alain Peyrefitte, *De Gaulle et le Québec*, Québec, Stanké, 2000, 184 p., Jean Tinturier, *De Gaulle au Québec, le dossier des quatre journées*, Montréal, Editions du Jour, 1967

³² Paul-Marie De La Gorce, *De Gaulle*, Librairie académique, Paris, Perrin, 1999, 1406 p.

le Général, ce qui ne manque pas d'avoir un certain intérêt pour nous. A ce titre la pensée de Péguy et son influence sur de Gaulle nous intéresseront particulièrement. Le portrait fait du Général durant l'entre-deux-guerres est celui d'un réaliste, capable d'assimiler la place de l'Union Soviétique, qui, pour lui, reste avant tout l'avatar de la Russie, dans le cadre de l'équilibre, et ceci, au-delà des exclusives idéologiques. Il en sera de même ultérieurement avec la Chine. Ceci, ajouté à ses conceptions stratégiques en opposition avec celles qui dominent dans l'État-major français, finit de lui donner les apparences d'un non conformiste qui utilise sa conception du passé pour lire le présent et anticiper l'avenir. Le reste de l'ouvrage est centré sur l'action gaullienne à la tête de la France Libre puis du Gouvernement provisoire de la République Française ainsi que la longue éclipse des années 1946-1958 pour en arriver enfin à la période de retour au pouvoir de 1958 à 1969. Durant sa première phase, celle de la Seconde Guerre mondiale, l'affrontement contre le « monde anglo-saxon » pour restaurer autour de son organisation la France et son État, s'impose comme particulièrement important. La question de l'unité française est l'enjeu de ces accrochages : unité de la direction face à Vichy ou à Giraud³³ et unité du territoire face à la pratique des autorités américaine de négociation directe, avec les autorités françaises locales, sans passer par les organismes gaulliens dont ils doutent de la légitimité³⁴. Le

³³ Henri Giraud (1879-1949), général français, prisonnier en Allemagne (1940-1942) qui devint après son évasion l'un des rivaux de de Gaulle à la direction de la France à Alger dans la reprise de la lutte contre l'Axe avec le soutien des Etats-Unis.

³⁴ Cette période, particulièrement complexe, où différentes légitimités françaises luttèrent entre elles, se caractérisa par la multiplicité des acteurs. Giraud, général français prisonnier en 1940 et échappé en 1942 fut l'un des concurrents de de Gaulle pour l'hégémonie sur les forces françaises reprenant le combat durant l'année 1943. Ce dernier vécut comme une ingérence insupportable le soutien que son rival reçut des Etats-Unis comme la tendance de ceux-ci à se satisfaire des autorités vichystes outre mer comme dans les Antilles ou en Afrique du Nord ainsi qu'à Saint-Pierre et Miquelon, nous reviendrons longuement sur ce dernier point.

problème de la souveraineté française dans le cadre d'une alliance occidentale est d'ores et déjà en jeu et présente le cadre qui, pour de Gaulle, sera celui de la nécessaire reprise d'indépendance de la France durant les années 1960. De même pour la question des colonies, les jalons posés durant la première période de de Gaulle aux affaires n'est pas sans liens avec la seconde, nous suivrons le même point de vue relativement au Canada. Pour ce qui est de l'analyse de la politique étrangère du premier président de la V^e République, nous trouvons là les éléments qui seront développés par bon nombre d'historiens postérieurs sur l'Europe, la lutte contre la « double hégémonie » ou l'importance prééminente du fait national.

Eric Roussel s'impose par sa biographie en deux tomes (le premier couvrant la période 1890-1945 et le second la période 1945-1970) du général de Gaulle comme une source incontournable³⁵. Pour l'ensemble de la carrière du personnage comme pour sa formation et ses tribulations, la fresque qu'il dépeint est aussi fine que plaisante. Elle a l'avantage d'offrir l'œuvre de de Gaulle dans sa totalité. Toutefois, nous nous inscrirons en faux vis-à-vis de lui sur certains points relatifs à la relation entre de Gaulle et le Québec et particulièrement en ce qui a trait au cheminement du Général sur cette question. Le biographe du Général indique ainsi dans le second tome de son ouvrage que le basculement du Général d'une vision pancanadienne à une vision québécoise se serait effectué au plus tôt en 1960, et encore si l'on admet les propos de de Gaulle, dans ses *Mémoires d'espoir*³⁶,

³⁵ Eric Roussel, *De Gaulle*, tome 1, Paris, Perrin, 2007, 777p.

Eric Roussel, *De Gaulle*, tome 2, Paris, Perrin, 2007, 708p.

³⁶ Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, (Volume I - *Le Renouveau*, 1958-1962 Plon 1970 ; Volume II - *L'effort*, 1962... Plon 1971).

qui prétend avoir alors abordé ce point avec les autorités canadiennes³⁷. De notre point de vue, c'est là prendre le train alors qu'il avait déjà parcouru une bonne part de sa route puisque, déjà dans le dernier tome des *Mémoires de guerre*³⁸, le Général faisait explicitement mention de la question des deux Peuples canadiens, aspect qui devait à ses yeux redevenir central à la faveur de retombées des énergies consécutives à la fin de la guerre. Toutefois, nous le suivrons sur un point, l'action française centrée sur le Québec comme territoire minimal acceptable pour les Canadiens français débute alors.

Il nous faut, en préliminaire à l'exposé de divers auteurs ayant travaillé sur le gaullisme comme idéologie, expliciter un point méthodologique et historiographique. Ce thème a ceci de particulier d'avoir été très largement étudié et couvert par ses acteurs sociaux ou ceux qui s'en revendiquèrent ses héritiers. Ainsi, le premier auteur s'étant penché sur le gaullisme est en quelque sorte le général de Gaulle lui-même. Il fut suivi de ses compagnons plus ou moins proches ou de leurs épigones. Le travail d'Alain Peyrefitte est l'un des plus remarquables mais ils sont légion à avoir suivi cette voie du témoignage/analyse après avoir servi le Général. Citons aussi d'ores et déjà Jacques Foccart³⁹, observateur original, attentif et très peu cité sur la question québécoise malgré les confidences tonitruantes que lui fit le Général. Ce phénomène s'est en quelque sorte vu accentué par l'action de la Fondation Charles de Gaulle qui, en diffusant un grand nombre d'articles de circonstances ou de communications gaulliennes, a participé à donner cet

³⁷ Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir, Le Renouveau, 1958-1962*, Paris, Plon, 2006, p 189.

³⁸ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, Le Salut, 1944-1946*, Paris, Plon, 2006, p 258.

aspect à la forêt historiographique gaullienne⁴⁰. Notre propos tentera, par souci de justesse historique, de parer ce biais, à savoir le risque d'écrire l'Histoire selon les cadres posés par un certain nombre de grandes personnalités qui, à la manière d'un Joinville ou d'un Polybe, méritent aussi bien le titre d'historien que celui d'acteur social. L'approche relative à un problème historique précis, la question québécoise, nous permettra de donner, au fur et à mesure de notre avancée, des regards divers en intégrant la démarche gaullienne dans le temps plus long des conceptions françaises du Canada français depuis 1763 ainsi que dans le cadre des relations de la France au Canada et plus largement au monde anglo-saxon et enfin dans deux phases des relations internationales contemporaines (1940-1945 et 1958-1969). Nous chercherons à éviter de faire de de Gaulle un mystère sorti de Lille, comme Athéna de la tête de Zeus, pour l'intégrer dans une continuité historique dont il est un jalon important.

Le gaullisme a fait l'objet de bon nombre d'analyses ayant pour but de le classer au sein des forces politiques françaises depuis 1789. Ce type de recherche est à mettre à l'actif de nombreux politologues ou historiens.

Dans le cadre de la collection *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, Serge Bernstein s'est attelé à l'étude des onze premières années de la V^e république sous le magistère de de Gaulle sous le titre de *La France de l'expansion, la République gaullienne*

⁴⁰ Cet organisme, formellement fondé en 1971, découle d'un premier institut fondé par Pierre Lefranc avec l'assentiment du Général peu de temps après son départ du pouvoir en 1969. Ces premiers directeurs furent tous d'éminents gaullistes. Reconnue d'utilité publique, la fondation Charles de Gaulles se donne pour but : « servir la mémoire du général de Gaulle, faire connaître, tant en France qu'à l'étranger, l'exemple qu'il a donné et les enseignements qu'il a laissés par ses actions et par ses écrits pour la défense des valeurs qui sont le patrimoine commun des Français. ».

1958-1969⁴¹. L'auteur se livre à une étude de cette République naissante avec ses traits particuliers et son caractère « bonapartiste » du fait du poids écrasant de son fondateur durant cette phase initiale. La thèse est celle, malgré tout, de la continuité républicaine envers, voire contre le gaullisme qui ne serait au fond qu'une alliance d'énergies diverses sur lesquelles le personnage de de Gaulle a pu s'appuyer. La continuité s'inscrirait dans la transition, puisqu'il s'agit de la première République française à ne pas émerger d'un drame politique impérieux (révolution ou guerres étrangères) mais uniquement d'une situation nécessitant des ajustements pour mener l'action. La continuité s'observe d'ailleurs sur d'autres points pour l'auteur, sur la question de la dissuasion nucléaire par exemple. Nous pourrions rajouter sur le thème de la continuité, la marche vers la modification du statut de l'ancien empire colonial qui débute dès 1946 pour ne s'achever que sous la V^e République. Toutefois, deux points doivent être soulignés, la France de la IV^e République fut un pays engagé sans interruption dans des conflits de grande envergure dont il ne parvint pas à sortir grandi, ensuite il fut un allié relativement commode pour les États-Unis et n'eut guère à cette époque de conflits avec le monde anglo-saxon. Un simple coup d'œil événementiel sur la première décennie de la V^e République suffit pour faire ressortir le contraste pour le moins saisissant sur ces questions. Cette forme de réveil à l'international qu'incarna de Gaulle entre 1958 et 1969 ne doit pas être sous-estimé et, s'il y a bien une continuité, elle nous semble dominer dans un temps plus long, sans qu'il faille pour autant ignorer celle qui lie la V^e République au régime précédent.

⁴¹ Serge Berstein, *La France de l'expansion*, tome 1, *La République gaullienne, 1958-1969. Nouvelle histoire de la France contemporaine*, Paris, Seuil, 1989, 376 p.

René Rémond est certainement le plus connu de ce groupe des analystes du gaullisme, dans *La droite en France*,⁴² le politologue s'est fait le descripteur du parcours sur deux siècles de trois grandes familles idéologiques au sein de la droite française dont il a cherché la genèse entre 1789 et 1815 et qui se prolongerait jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle. Dans ce cadre, le gaullisme serait un avatar du bonapartisme, avec cette volonté de transcender les clivages et de créer des synthèses aussi bien contre les divisions sociales que contre celles de l'Histoire de France vue comme un continuum. Jean François Sirinelli dans *La droite en France de la première Restauration à la V^e République* se fait tout à la fois continuateur et amendeur de l'œuvre précédente. Le gaullisme se trouve décrit dans son fonctionnement interne et dans ses transformations qui différencient le gaullisme de guerre du gaullisme des premières années de la V^e République et celle des sept dernières années de pouvoir du Général. Ces dernières auraient vu progressivement le gaullisme passer de force politique transcendant la droite et la gauche traditionnelle à un mouvement de plus en plus droitier dans la composition de ses bataillons si ce n'est dans l'ensemble de son identité. Si cette thèse est riche d'enseignements et semble renouer les fils de l'histoire politique française dans ses deux derniers siècles, nous noterons que de Gaulle n'a lui-même jamais revendiqué cette parenté pour le gaullisme, elle fut bien davantage un repoussoir utilisé par ses adversaires, principalement en 1958.

François-Georges Dreyfus est l'auteur d'une étude sur le gaullisme intitulée *De Gaulle et le gaullisme, essai d'interprétation*. Dans cet ouvrage, l'auteur tente de saisir le

⁴² René Rémond, *La droite en France de la première Restauration à la V^e République*, Paris, Aubier, 1963, 415 p.

gaullisme dans son acception la plus large, depuis le début des pérégrinations intellectuelles de son fondateur jusqu'aux mouvements néogaullistes et à l'influence du gaullisme sur la Nation française. Ainsi, les écrits du général de Gaulle sont décortiqués pour en faire ressortir la substance et les sources d'inspirations : un nationalisme populaire teinté de catholicisme social principalement. Après ce propos sur la préhistoire du gaullisme, l'auteur se penche ensuite sur la vie de cette idéologie dans les circonstances successives. Tout d'abord la Résistance, puis le Gouvernement provisoire, la IV^e république et enfin la V^e République. Le choix du découpage thématique pour cette dernière phase, qui s'impose par le foisonnement et la diversité des problèmes qui se posèrent alors et qui interpellent l'historien, tend à donner à cette dernière phase du gaullisme sous de Gaulle l'image d'une apogée.

Enfin, la dernière phase de l'ouvrage, consacrée à la période 1967-1981, qualifiée de période de « crise », affirme que, si le gaullisme perd le pouvoir, le cadre qu'il a établi, celui des institutions particulièrement mais aussi certaines lignes directrices dans les affaires étrangères par exemple, reste solidement ancré et assure la postérité de l'idéologie devenue d'une certaine manière consubstantielle de la République sous sa forme présente.

Toujours sur la place du gaullisme au sein des idéologies politiques françaises de l'époque contemporaine, il nous faut citer l'ouvrage de Francis Choisel de 1987 intitulé *Bonapartisme et gaullisme*⁴³. Il est tentant de placer le gaullisme dans une suite idéologique, presque mystique, vis-à-vis du bonapartisme. La date 18 juin, anniversaire de

⁴³ Francis Choisel, *Bonapartisme et gaullisme*, Paris, Albatros, 1987, 380 p.

Waterloo, date qui marque la fin de la geste bonapartiste étant celle qui inaugure le gaullisme comme mouvement politique. L'on pourrait presque se prendre à oublier que 125 ans séparent les deux dates. L'assimilation du gaullisme à un bonapartisme fut aussi reprise à propos des événements de 1958, le 18 Brumaire du général lillois en quelque sorte qui se vit légitimé de manière récurrente par l'usage d'un référendum qui évoqua à plus d'un le plébiscite tel que pratiqué sous le Second Empire. Notre auteur s'attache ici à la comparaison des deux solutions, bonapartiste et gaullienne, à des moments précis de l'histoire française où la nécessité de trancher des nœuds gordiens sans solution dans les cadres établis imposa et légitima des formes de pouvoirs solitaires et forts portés par un « homme providentiel ». Mais, pour l'auteur, il ne s'agit là que de réponses temporaires, appelées par la volonté générale pour résoudre un problème mais qui, une fois celui-ci résolu, perdent de leur élan, presque de leur légitimité. Cette idée est d'ailleurs à peu de choses près exprimée par de Gaulle lui-même à Jacques Foccart en privé⁴⁴. De là naît l'idée de cycles historiques qui animeraient la France de manière singulière depuis que la chute de l'Ancien Régime a aboli une machine ordonnée pour laisser place à un ordre nouveau et finalement jamais réellement stabilisé, en quelque sorte aux antipodes du processus historique qui fit marcher lentement mais régulièrement la société anglaise sur la voie de la démocratie. Les parallèles s'étendent d'ailleurs chez cet auteur aux questions internationales qui sont le cœur de notre sujet. À deux titres, cet ouvrage présente pour nous de l'intérêt. Il donne une sorte de support temporel cyclique à la rémanence historico-politique dont de Gaulle est un type original et dont nous aurons à discuter, enfin il marque

⁴⁴ Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée, tome 2, le général en Mai*, Paris, éd. Fayard/Jeune Afrique, 1998, 790 p.

les liens de ce genre de caractéristiques avec l'action extérieure, domaine où le Général s'investit tout particulièrement durant ses deux périodes aux « affaires ».

B/ Les relations franco-québécoise et leur environnement

L'attention particulière que nous souhaitons porter aux origines de la geste gaullienne relative au Canada nous portera tout naturellement à nous pencher sur des aspects habituellement négligés sous cet angle des relations entre la France et l'espace canadien. La période de transition, débutant en 1759 pour la vallée du Saint-Laurent et même en 1713 pour l'Acadie et se prolongeant jusqu'à la cession de la Louisiane aux États-Unis en 1803, pose en effet la question des liens entre la France et ses anciens ressortissants. C'est là un point central pour comprendre la vision gaullienne, et, plus généralement celle des nationalistes français sur la question canadienne au XIX^e siècle, puis sur son avatar québécois à partir des années 1960.

L'ample synthèse d'Havard et Vidal intitulée *Histoire de l'Amérique Française* éclaire sur ces questions puisque le récit de l'Histoire de la Nouvelle-France et de ses avatars tardifs y est prolongé jusqu'à l'extinction totale de la souveraineté française dans ce vaste espace, à l'exception de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon⁴⁵. Les hésitations et revirements politiques de la période finale de l'histoire de la Nouvelle-France mettent bien ici en relief l'aspect complexe du rapport du pouvoir français à cet espace dans un moment où les impératifs politiques pesaient fortement à Paris. Il nous faut aussi citer Marcel Trudel qui s'est penché plus particulièrement sur la période 1763-1783, phase où l'on ne sait

⁴⁵ Gilles Havard, Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2004, 560 p.

encore trop si la Nouvelle-France est morte ou en attente de résurrection partielle, qui a posé de manière criante la question des liens entre la France et ses anciens sujets. Les deux auteurs nous présentent le portrait d'un empire continental méconnu dans sa profondeur et dont le prétendu abandon n'eut rien de nécessaire ni même d'irréversible pour les acteurs comme l'atteste la reprise éphémère de possession de la Louisiane en 1803. D'autres auteurs ont aussi éclairé ce problème tels Claude Bonnault⁴⁶. Citons encore *Nos cousins d'Amérique* de Ronald Creight ou *l'Europe et le Monde à la fin du XVIII^e siècle*⁴⁷ de Michel Devèze éclairant certains points périphériques du sujet qui nous intéresse ici, tels par exemple, le problème des Acadiens et de leurs liens avec la France après 1763.

Ces exposés des ambiguïtés de la période 1759-1803 éclairent les discours nationalistes français du XIX^e siècle dans lesquels nous chercherons l'origine de la conception gaullienne. Parmi les Français du XIX^e siècle ayant traité de ces problèmes sous une forme ou sous une autre, citons Alexis de Tocqueville⁴⁸, l'abbé Raboisson, Paul D'Ivoi et Eugène Etienne⁴⁹. Ces écrits sont aussi utiles pour saisir les conditions dans lesquelles se sont posées ces questions aux penseurs canadiens français du XIX^e siècle, tels Henri Bourassa ou Laurent-Olivier David, et donc sous quelle forme elles ont été saisies par les

⁴⁶ Claude Bonnault, « Le Canada perdu et abandonné », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 2, n° 3, 1948, pp. 331-350.

⁴⁷ Michel Devèze, *L'Europe et le Monde à la fin du XVIII^e siècle. Evolution de l'humanité*, Paris, Albin Michel, 1971, 703 p.

⁴⁸ De Tocqueville Alexis, *Tocqueville au Bas-Canada, Ecrits de 1831 à 1859*, Montréal, Editions du Jour, 1973, 185 p.

⁴⁹ Pour ces trois derniers personnages : Girardet Raoul, *Le nationalisme français, Anthologie 1871-1914*, Paris Editions du Seuil, 1983, 275 p.

acteurs québécois Jean-Marc Léger, Jean Lesage, Daniel Johnson, René Lévesque ou Pierre Bourgeault, intellectuels ou politiques, au moment de l'action gaullienne⁵⁰.

En ce qui a trait aux relations entre la France, le Canada et le Québec depuis 1940, un certain nombre d'ouvrages apportent des éclairages différents selon qu'ils sont écrits dans cette seule optique ou alors qu'ils abordent la question dans le cadre plus large de la politique étrangère française depuis cette époque. *Le Québec entre Pétain et de Gaulle*⁵¹ d'Eric Amyot s'attache à la description des stratégies des deux pouvoirs français concurrents vis-à-vis du cœur du Canada-français ainsi que les objectifs et leurs succès respectifs tant sur le plan politique que sur le plan culturel, c'est là le premier contact du gaullisme et du Canada-français qui se trouve décrypté. Rencontre contrariée faite d'incompréhensions qui ne seront dépassées que 20 ans plus tard. L'auteur y expose le succès très modéré des gaullistes face aux vichystes dans le contexte des années 1940, le

⁵⁰ Henri Bourassa (1868-1952), homme politique canadien-français de veine nationaliste canadienne-française, fondateur du grand journal francophone *le Devoir* (1910) et ayant joué un rôle de premier plan pour le positionnement de l'opinion publique face à des événements conflictuels tels que la seconde Guerre des Boers (1899-1902).

Laurent-Olivier David (1840-1926), écrivain et homme politique canadien-français, de veine nationaliste canadienne-française qui s'intéressa entre autres au sens de la Révolte de 1837-1838.

Jean-Marc Léger (1927-2011), écrivain québécois de tendance souverainiste engagé en faveur de la francophonie au service de laquelle il se mit à plusieurs reprises, y compris lors de conférences francophones des années 1960 que nous aurons à traiter.

Daniel Johnson (1915-1968), premier ministre québécois de 1966 à 1968, issu de l'Union Nationale, parti à l'origine de tendance nationale canadienne-française. Il fut l'interlocuteur du Général durant la phase critique des relations franco-canado-québécoises des années 1960-1968.

René Lévesque (1922-1987), homme politique québécois issu du Parti Libéral, ministre de Jean Lesage, mais étant passé au souverainisme québécois dans la seconde moitié des années 1960. Il fut le chantre d'une indépendance négociée de la province sous une forme souple, « souveraineté-association », et se montra hostile en 1967 aux positions françaises. Il devint le premier Premier ministre souverainiste du Québec et organisa le premier référendum d'autodétermination de la province en 1980.

Ces personnages, leurs pensées et leurs actions reviendront dans le cours du développement.

⁵¹ Eric Amyot, *Le Québec entre Pétain et de Gaulle, La France libre et les Canadiens français (1940-1945)*, Saint-Laurent, Editions Fides, 1999, 366 p.

Québec boude de Gaulle et ne lui sert alors que très mal de levier d'influence sur le Canada en faveur de sa cause. Le Québec ne lui deviendra plus accueillant que progressivement, surtout après 1942 au moment de la progressive éclipse de Giraud. C'est alors la période où de Gaulle semble être davantage porté à s'associer aux partisans d'un Canada uni et indépendant ami d'une France Libre alliée aux puissances anglo-saxonnes alors, qu'à l'inverse, la majorité des Québécois, cléricaux et nationalistes, semblent retrouver dans l'image de la Révolution Nationale leur aspiration à voir la France renier sa période post-révolutionnaire. Le Québec des années 1940 ne semble pas avoir vu ce qui est apparu à Churchill dès juin 1940, la dimension du de Gaulle « connétable » de la France, d'une France qui transcende les régimes et qui, au fond, unifiait bien en sa personne les aspirations nationales et modernisatrices québécoises. Outre cela, l'auteur nous éclaire sur les problèmes de la diplomatie canadienne durant cette période, tiraillée entre sa fidélité à Londres et sa dépendance croissante vis-à-vis des Etats-Unis. Ottawa aspire avant tout dans ses relations avec les diverses forces politiques françaises à ne pas attenter à sa propre unité. La question canadienne-française reste une bombe à retardement pour le Canada et les crises de la conscription (1917 et 1944) en sont des indices. Deux Peuples cohabitent au sein d'un même État et l'un d'eux est lié affectivement à cette lutte de légitimité qui déchire les Français. Les contorsions auxquelles les responsables d'Ottawa durent se livrer furent tout sauf évidentes. Cet ouvrage est bien entendu un incontournable pour la première période qui nous intéresse, permettant de saisir les relations pour le moins froides entre le Québec et de Gaulle durant la Seconde Guerre mondiale. Il permet aussi d'apprécier, en creux, l'aspect spectaculaire du retournement des années 1960. Le nationalisme québécois

devenant une force modernisatrice et identitaire, il se découvre des atomes crochus avec un chef de l'État français cherchant à créer une politique extérieure embrassant l'ensemble des héritages historiques français dans une dynamique nouvelle.

Jean-Baptiste Duroselle dans *Politique étrangère de la France, L'abîme 1939-1944* s'intéresse tout à la fois à l'action du Gouvernement français depuis la déclaration de guerre jusqu'à l'armistice du 17 juin 1940 puis s'attache à décrire parallèlement les actions internationales de la France Libre et de Vichy⁵². Les deux pouvoirs qui se disputent la France dans ses diverses dimensions territoriales et symboliques luttent chacun de leur côté pour des formes diverses de restauration nationale sur la scène internationale tout en menant un combat violent contre leur rivaux et ceci sur les terrains politiques, diplomatiques, coloniaux puis en métropole même jusqu'à ce que la France Libre réussisse à l'emporter sur ses rivaux et réunifie la France dans toutes ses dimensions, lui redonnant une politique étrangère unique qui va avoir à présider au destin du pays durant les années 1944-1946. C'est tout à la fois le naufrage puis la division et enfin la résurgence de l'État qui sert ici de fil conducteur. En ce qui concerne de Gaulle lui-même, le parti de l'auteur est celui de l'existence dès juin 1940 d'un grand dessein ; celui d'incarner la Nation et de refonder l'État, ce dernier ayant perdu toute légitimité du fait de l'armistice de 1940.

Toujours à propos de la Seconde Guerre mondiale, François Kersaudy dans son ouvrage *De Gaulle et Churchill, la mésentente cordiale*, nous offre un éclairage original sur la relation de de Gaulle au « monde anglo-saxon » à travers le prisme de ses rapports avec

⁵² Jean-Baptiste Duroselle, *L'abîme. 1939-1944. Politique étrangère de la France*, Paris, Imprimerie nationale, 1983, 611 p.

l'illustre Premier ministre britannique⁵³. L'auteur nous dresse le portrait des sentiments opposés de ses deux protagonistes sur la Nation de l'autre. La francophilie churchillienne répondant à l'anglophobie gaullienne. Les sentiments gaulliens y sont analysés et décortiqués et l'on trouve en leur sein bon nombre d'explications à un certain nombre d'*a priori*, de certitudes et de réactions du Général face au « monde anglo-saxon ». Certains événements en lien avec la question québécoise, telle l'affaire de Saint-Pierre et Miquelon⁵⁴ y sont ainsi traités sous l'angle des rapports franco-britanniques.

Dans le cadre de l'ouvrage collectif intitulé *Histoire de la diplomatie française*, Georges-Henri Sautou traite de la même manière de ces années 1940-1945 et c'est ensuite Maurice Vaïsse qui poursuit le récit de la politique étrangère gaullienne entre 1958 et 1969⁵⁵. Ce même auteur, dans *La Puissance ou l'influence, la France dans le monde depuis 1958*, développe une analyse pour elle-même de la politique québécoise de la France depuis le général de Gaulle dans le cadre d'un sous-chapitre intitulé « un improbable ménage à trois : Paris-Québec-Ottawa »⁵⁶. Dépassant le cadre qui nous intéresse ici, Maurice Vaïsse y expose les vicissitudes de cette relation rythmée par les changements gouvernementaux de part et d'autre de l'Atlantique ainsi que par les référendums sur la souveraineté de 1980 et 1995. Ce même auteur dans *La Grandeur, politique étrangère du général de Gaulle 1958-1969* se livre à une analyse de la politique étrangère gaullienne sous la V^e République,

⁵³ François Kersaudy, *De Gaulle et Churchill, la mésentente cordiale*, Paris, Perrin, 2001, 498 p.

⁵⁴ Décembre 1941

⁵⁵ Jean-Claude Allain et alii, *Histoire de la diplomatie française*, tome 2, de 1815 à nos jours, Paris, Perrin, 2007, 640 p. Cet ouvrage fait suite à Françoise Autrand et alii, *Histoire de la diplomatie française*, tome 1, du Moyen Âge à l'Empire, Perrin, Paris, 2007, 640 p. que nous utiliserons épisodiquement.

⁵⁶ Maurice Vaïsse, *La puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*, Paris, Fayard, 2009, 66 p.

période durant laquelle le Général reprend en main les « affaires » de l'État et durant laquelle les relations internationales deviennent le « domaine réservé » du président de la République⁵⁷. Cet ouvrage s'offre comme objectif une étude des fondements, des moyens et des réalisations en la matière du premier président de la V^e République. Le « révisionnisme global » de de Gaulle, selon l'expression de Stanley Hoffmann⁵⁸, y est reconstitué dans toute son ampleur comme un moyen de lutte contre la « double hégémonie » américano-soviétique, le but final étant de permettre l'épanouissement des Nations et l'émergence d'un ordre international équilibré. Cette démarche ambitieuse de recherche et de reconstitution s'est fondée sur une exploitation systématique des communications, compte-rendus de conversations et messages accumulés dans les archives étatiques françaises, le tout confronté aux faits afin d'éviter de donner à la politique gaullienne une dimension purement déclaratoire et rhétorique qui en diminuerait paradoxalement la portée tout en la faisant flotter dans l'éther. L'abondance de la documentation place le lecteur comme l'historien face au problème grave de la différenciation des propos de circonstance, tenus à des fins tactiques et de ceux qui révèlent les intentions réelles, les objectifs fondamentaux. Il va de soi que, dans le cadre de l'étude qui va suivre, ce problème va s'imposer à nous avec plus de force encore puisque notre cadre chronologique, plus vaste et interrompu, nous confrontera à deux contextes internationaux drastiquement différents où le rapport de forces franco-canadien aura changé du tout au tout. L'auteur, en découpant son étude en deux périodes chronologiques (1958-1962 et 1962-1969), place une césure majeure qui ne sera

⁵⁷ Maurice Vaïsse, *La grandeur, politique étrangère du général de Gaulle, 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998, 726 p.

⁵⁸ Stanley Hoffman, *De Gaulle, artiste de la politique*, Paris, Seuil, 1973, 126 p.
Stanley Hoffman, *Essai sur la France, Déclin ou Renouveau*, Paris, Seuil, 1974, 556 p.

pas ignorée dans la dernière partie de ce travail. Après 1962, la France entre dans une période « opératoire » à l'international, c'est dans celle-ci que se révèle la politique gaullienne vis-à-vis du Québec. Maurice Vaïsse s'intéresse enfin au rapport des professionnels des relations internationales et de la population française au dessein gaullien en arrivant à la conclusion que l'incompréhension a souvent dominé chez les premiers et un soutien mou pour la seconde. Nous serons proches de cet avis sur la question québécoise. L'auteur mène enfin un bilan de cette politique étrangère dont les réussites furent somme toutes modestes, puisque n'ayant pas abouti à remettre en cause l'ordre international, mais à obtenir toutefois des succès importants sur certains points et plus largement, elle a réussi à anticiper certaines évolutions ultérieures du monde.

Il nous faut encore citer *La politique étrangère du général de Gaulle*⁵⁹ d'Elie Barnavi et Saul Friedländer. Ce florilège de communications relatives à un colloque organisé en décembre 1980 sur le thème de la diplomatie gaulliste a l'avantage de regrouper des points de vue et des approches très diverses sur la question. Léo Hamon a œuvré à décrire le rapport, ô combien important pour comprendre la politique de de Gaulle, à l'Histoire. Cet auteur s'est ici attaché à la description du gaullisme et à son rapport au nationalisme, le gaullisme acquérant une certaine dimension messianiste de par le rôle singulier imparti à la France dans le monde qui le rend singulier parmi la famille des nationalismes européens. René Rémond, reprenant le cadre de son analyse, exposa le rapport de de Gaulle aux forces politiques françaises verticalement et transversalement

⁵⁹ Elie Barnavi et Saul Friedländer, *La politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, 208 p.

ainsi que l'usage de la conférence de presse, grand moment de contact direct entre le chef de l'État et la nation, où le premier expose sa politique et l'explicite à l'attention de cette dernière. Notons que cet exercice, malgré le soin qui y fut porté, n'atteignit pas toujours son objectif comme c'est parfaitement net dans le cadre de la crise québécoise de 1967 où les 20 minutes d'exposé du Général sur l'histoire du Canada-français et les motifs de son action n'atteignirent que partiellement leur but⁶⁰. Cette question de la crise québécoise est développée pour elle-même pas Marc Laurendeau. Le colloque s'étant tenu à Tel-Aviv, la question du rapport de de Gaulle à Israël fait l'objet d'un soin tout particulier. Ceci excédant de beaucoup le cadre de notre sujet, nous ne nous étendrons pas. Etienne Burin des Rozier s'est, quant à lui, attaché à la question du non-alignement, qui nous touche d'un peu plus près tandis que Pierre Lélandri s'est penché sur la question de l'Alliance Atlantique et de l'Europe, principalement dans la dimension de son éventuelle prise d'ampleur politique traduite par le Plan Fouchet. La question des relations de de Gaulle à l'Europe en constitution comme à l'Alliance Atlantique est fondamentale puisqu'elle pose le problème de savoir si le chef de l'État français voyait dans sa politique d'indépendance nationale un axe exclusif ou alors un pis-aller devant son incapacité à réformer la direction de l'alliance occidentale ou de l'Europe selon ses vœux. A nos yeux, l'un n'exclut pas nécessairement l'autre, de Gaulle pouvant par exemple prendre acte du refus américain d'accorder à la France la place qu'il estime lui revenir et donc choisir la voie de l'indépendance totale afin d'obtenir des succès qui, un jour, feraient éventuellement revenir les Américains sur leur décision. Il ne faut pas non plus ignorer les évolutions possibles

⁶⁰ Charles de Gaulle, *Mémoires D'espoir, Le Renouveau, 1958-1962, L'effort, 1962..., Allocutions et discours*, Paris, Plon, 1999, p 1065.

durant le temps, les sentiments des années 1940 n'étaient plus nécessairement les mêmes dans les années 1960 sur l'ensemble de ces problèmes. Le pragmatisme ne doit jamais être négligé.

L'ouverture progressive des archives américaines de la période de la Guerre froide a permis au journaliste Vincent Jauvert de se lancer dans une vaste enquête sur la confrontation franco-américaine des années 1960 à travers les sources américaines. Cet ouvrage titré *L'Amérique contre de Gaulle, Histoire secrète, 1961-1969*, a cette immense vertu d'offrir un regard original sur de Gaulle, sa politique et les réactions qu'elle a pu susciter⁶¹. Ce vaste dépouillement laisse une impression d'incompréhension du premier président de la V^e République par les professionnels américains des relations internationales. Il en découla une difficulté certaine des responsables à Washington à distinguer les objectifs réels de de Gaulle de ses postures ou de ses opérations tactiques. Notons que ce problème est toujours dans une large mesure celui de l'historien du XXI^e siècle. Parmi les actions ayant déstabilisé ou exaspéré les dirigeants américains, l'on peut citer de manière non exhaustive : les positions gaulliennes sur l'OTAN, la dissuasion nucléaire, la Chine, le Québec, Israël, la Seconde Guerre d'Indochine ou guerre du Viêt-Nam, la question du dollar ou celle de l'Europe... Cette seule énumération incomplète permet de mesurer la largeur que semblait soudain avoir pris l'Atlantique. Les causes de ces mouvements gaulliens étant, pour les responsables américains, imputables, pour une large part, à des raisons propres au Général : son âge, son incompréhension des temps nouveaux... Néanmoins, ces jugements à l'emporte-pièce se trouvèrent modérés par la

⁶¹ Vincent Jauvert, *L'Amérique contre de Gaulle. Histoire secrète 1961-1969*, Paris, Seuil, 2000, 280 p.

solidarité gaullienne en période de crise Est-Ouest intense. L'incompréhension américaine face à la morgue gaullienne explique certainement pour un part les précisions apportées à partir de 1969 par Georges Pompidou et qui touchèrent, entre autres, la question québécoise. Une dimension toutefois semble manquer à cet ouvrage, si les perceptions américaines y sont développées par le menu, il n'est guère question des stratégies américaines face à cette France gaullienne si agitée. Ce n'est guère que pour expliciter les hypothétiques possibilités d'influence sur le pouvoir gaullien qu'il sera question d'actions de Washington à destination de Paris, ce qui laisse une image de passivité américaine face à la France de de Gaulle qui peut laisser sceptique.

Sur ce même thème du rapport de de Gaulle au monde anglo-saxon, il nous paraît intéressant de citer John Newhouse pour son ouvrage de 1970 intitulé *De Gaulle and the Anglo-Saxons*⁶². Ce point de vue « anglo-saxon », presque à chaud, complète pour une part le précédent ouvrage en donnant une image des réactions qu'ont pu provoquer dans le monde anglo-saxon les actes de la politique gaullienne. Le titre comme l'analyse, centrés sur les rapports franco-britanniques et franco-américains a l'avantage de prendre en considération cette catégorisation gaullienne ô combien importante qu'est l'anglo-saxonité. Allant parfois jusqu'à la paranoïa, l'auteur ne voit pas moins chez de Gaulle des desseins de grandeur, avec l'idée d'un partenariat franco-russe à la tête de l'Europe. Bref, c'est un nouveau Tilsit qui aurait été l'objectif de ce nouveau Napoléon. Admettre une telle chose serait toutefois bien excessif, il manquait bien plus qu'une barque sur le Niémen pour réunir les conditions de l'accord au sommet entre le nouvel empereur d'Occident et

⁶² John Newhouse, *De Gaulle and the Anglo-Saxons*, New-York, The Viking Press, , 1970, 370 p.

l'héritier moscovite de la Rome orientale. Il ne faut toutefois pas trop se gausser de la naïveté de l'auteur, d'autres parmi lesquels René Lévesque, alors journaliste de Radio Canada, ont utilisé cette comparaison entre le général lillois et son prédécesseur Corse⁶³. Cette même comparaison, avec celle de Jeanne d'Arc, prisée par Churchill et Roosevelt, met bien en exergue une certaine compréhension de la part du monde anglo-saxon du jeu gaullien d'identification historique, de rémanence, qui est au cœur du gaullisme. Cette assimilation se verrait d'ailleurs renforcée par la thèse d'un René Rémond qui voit dans le gaullisme un enfant lointain du bonapartisme. Nous nous inscrirons en faux contre cette assimilation abusive qui est un contresens lorsque l'on a pu se pencher sur les écrits du Général. Mais, malgré des jugements hâtifs, et des récupérations de stéréotypes anciens sur les hommes d'États français, cet auteur précoce a montré sur certains points une clairvoyance admirable, particulièrement sur l'absence de volonté réelle de de Gaulle d'obtenir satisfaction sur une réforme de l'OTAN, les témoignages disponibles depuis l'attestent⁶⁴. John Newhouse est en la matière un auteur des plus originaux, qui tranche avec le reste de l'historiographie et qui, même s'il se fourvoie, offre justement par ses erreurs, peut-être plus encore que par ses déductions, des éclairages de valeur sur les relations entre de Gaulle et les puissances anglo-saxonnes. Son intégration des catégorisations gaulliennes comme de la primauté des questions politiques et militaires sur le domaine économique chez le Général attestent une compréhension précoce des grandes lignes de ce que furent les lignes directrices de son action malgré des simplifications abusives. Cette compréhension anglo-saxonne du gaullisme, au sortir de l'ardeur de la

⁶³ <http://archives.radio-canada.ca/politique/international/clips/13885/>

⁶⁴ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, 1954 p.

fureur bien qu'un peu fruste nous semble riche d'enseignements justement du fait de son aspect rudimentaire.

La vision trilatérale des relations franco-canado-québécoises, que nous avons déjà trouvée chez Maurice Vaïsse, est développée d'une manière originale de l'autre côté de l'Atlantique par Gilles Duguay⁶⁵ dans *Le triangle Québec-Ottawa-Paris*⁶⁶. L'ancien diplomate canadien se livre ici, dans un cadre chronologique vaste, puisqu'il débute en 1763, à une analyse des évolutions des rapports entre le Canada, sous ses diverses formes successives, et particulièrement de sa partie francophone, avec l'ancienne métropole. L'accent est mis dans une large mesure sur l'influence de cette relation sur les évolutions du Canada et particulièrement du Québec. Évolutions internes mais aussi évolutions dans leur rapport au reste du monde, au monde francophone en particulier. Pour l'auteur, la relation québéco-française est ainsi l'une des matrices constitutives de l'identité canadienne et a fortement contribué à orienter la politique étrangère canadienne au-delà des horizons anglophones et nord-américains auxquels elle semblait promise. Dans une volonté de synthèse, l'auteur en arrive à avancer que les partisans de l'indépendance québécoise, en pesant sur le Canada tout entier, ont été de « grands canadiens » et que, d'une certaine manière, la France a été pour eux l'un des moyens de grandir le Canada entier en affirmant la place et la vocation québécoise. Voilà une thèse dont nous dirons, pour reprendre une

⁶⁵ Gilles Duguay, diplomate canadien devenu ambassadeur, entré au ministère des affaires étrangères en 1967, actif en Afrique francophone et en France, affilié au Parti conservateur du Canada.

⁶⁶ Gilles Duguay, *Le triangle Québec-Ottawa-Paris, récit d'un ancien ambassadeur canadien*, Montréal Septentrion, 2010, 640 p.

formule d'Henri Wesseling⁶⁷, que même un marxiste élevé par les Jésuites ne saurait la contrer. L'audace est manifeste. Cet ouvrage tente de remettre l'ensemble des relations entre Paris, Québec et Ottawa dans une périodisation longue qui ne manque pas de séduire mais qui souffre de certaines faiblesses dans la mesure où son objectif semble davantage de réduire la conflictualité de la relation entre Québec et Paris dans l'ensemble canadien que de toujours restituer une rigoureuse vérité historique. Ainsi le titre semble lui-même relativement incongru pour un ouvrage traitant de la période débutant en 1763 puisque la ville Ottawa ne fut fondée qu'en 1854... Néanmoins, nous trouvons là un gisement très important d'informations sur des contacts franco-canadiens très divers ayant eu lieu entre 1763 et 1960 ainsi qu'une étude bien documentée pour la période postérieure à 1960.

Toujours au Québec, Dale, C Thomson s'est livré, dans son ouvrage, *De Gaulle et le Québec*⁶⁸, à une analyse de l'action gaullienne vis-à-vis du Canada et du Québec dans le cadre 1940-1969 qui sera ici le nôtre. Nous suivrons volontiers la vision large de la politique québécoise de de Gaulle qu'adopte cet auteur aussi bien au niveau chronologique qu'au niveau territorial avec ces aspects canadiens hors Québec mais aussi les interactions nées par exemple avec la politique africaine de la France. L'auteur avance l'idée d'une cohérence de la politique canadienne prise dans une acception large aussi bien chronologique que géographique. Ainsi sont couverts des événements datant de la Seconde Guerre mondiale à ceux ayant eu lieu après 1958. L'auteur comprendra dans son cadre

⁶⁷ Henri Wesseling, *Le partage de l'Afrique 1880-1914*, Paris, Gallimard, 2002, 840 p. Il s'agit à l'origine d'une heureuse expression que l'auteur applique à l'argumentaire de Léopold II destiné à Bismarck et relatif à la fondation d'un Etat indépendant au Congo.

⁶⁸ Dale C. Thomson, *De Gaulle et le Québec*, Montréal, Trécarré, 1990, 410 p.

aussi bien des évènements relatifs aux affaires internes du Canada qu'à d'autres questions adjacentes du point de vue gaullien telles le conflit relatif à Saint Pierre et Miquelon qui éclate en 1942 entre la France Libre, Washington, Ottawa et Londres. Cet ouvrage a aussi l'avantage de faire le lien entre les affaires québécoises et les affaires africaines, nous reviendrons sur ce point.

Stéphane Paquin, dans *Histoire des relations internationales du Québec*⁶⁹, nous offre une série d'analyses sur des aspects divers de l'action et de la personnalité internationales du Québec depuis 1960. La diversité des thèmes abordés donne une vision pluridimensionnelle aux relations internationales de la province qui dépasse les simples échanges diplomatiques *stricto sensu*. C'est là un outil intéressant pour chercher à évaluer l'investissement français au Québec dans cette période décisive des années 1960 sous des formes diverses telles que l'envoi de coopérants ou de conseillers techniques qui devaient prendre une certaine dimension dans l'esprit du Général afin de favoriser une rapide modernisation du Québec inscrite dans la coopération franco-québécoise. Frédéric Bastien s'est quant à lui attaché à développer en détail la relation bilatérale franco-québécoise dans son ouvrage *Relation particulière : la France face au Québec après de Gaulle*⁷⁰. Ce travail, s'attachant particulièrement à la période postérieure au départ du Général de l'Élysée n'en permet pas moins de suivre le parcours d'un certain nombre de gaullistes en « croisade »

⁶⁹ Stéphane Paquin (dir.), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2006, 357 p. du même auteur nous pouvons citer Stéphane Paquin et alii, *Politique internationale et de défense au Canada et au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2007, 646 p. ainsi que Stéphane Paquin (dir.), *Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, 324 p.

⁷⁰ Bastien Frédéric, *Relations particulières : la France face au Québec après de Gaulle*, Boréal, Montréal, 1999, 423 p. ainsi que du même auteur : Bastien Frédéric, *Le poids de la coopération : le rapport France-Québec*, Québec-Amérique, Montréal, 2006, 269p.

pour le Québec dont l'action commencée sous le général se poursuit par la suite. Ce même auteur, dans un article intitulé « De l'alliance sans lendemain au « vive le Québec Libre ! » »⁷¹, a décrit le basculement effectué par la politique gaullienne relative au Canada durant les deux périodes qui vont ici nous intéresser. Enfin, Frédéric Bastien est aussi l'auteur d'une étude de la coopération franco-québécoise sous ses divers aspects depuis son développement sous l'impulsion gaullienne. Pour ce qui est de l'Acadie, aspect non négligeable de la politique gaullienne vis-à-vis des *francogènes* du Canada et qui a l'avantage de montrer ses limites dans un cadre autre que celui du Québec, Robert Pichette s'est fait l'analyste de cette action dans *L'Acadie par bonheur retrouvée*⁷². Ce même auteur nous intéressera pour d'autres aspects de son œuvre originale puisqu'il s'est entre autres penché sur les rapports entre la France et les avatars de la Nouvelle France au XIX^e siècle⁷³.

C/ Une approche intentionnaliste de la question : le discours et l'acte

En ce qui nous concerne ici, notre ambition sera la suivante. Fort des diverses analyses préexistantes des relations franco-canadiennes et franco-québécoises déjà accomplies, ainsi que des recherches effectuées sur les cadres de la pensée gaullienne, nous chercherons à restituer cet ensemble dans sa cohérence. L'action politique du général de Gaulle vis-à-vis de l'espace francophone/*francogène* canadien (Québec, Acadie, ainsi que les autres groupes francophones canadiens et Saint-Pierre et Miquelon) relèvera ici d'un

⁷¹ Frédéric Bastien. « De l'alliance sans lendemain au « Vive le Québec libre ! ». » De Gaulle et le Canada, 1945-1967. *Guerres mondiales et conflits contemporains*. 2006/3 n223, p5-15. DOI : 10.3917/gmcc.223.0005

⁷² Robert Pichette, *L'Acadie par bonheur retrouvée : De Gaulle et l'Acadie*, Moncton, Editions d'Acadie, 1994, 274 p.

⁷³ Robert Pichette, *Napoléon III. L'Acadie et le Canada Français*, Moncton, Editions d'Acadie, 1998, 222 p.

seul et même ensemble malgré la rupture chronologique et des contradictions apparentes que nous chercherons à dépasser en mettant en évidence le logique qui les transcende. Dans cet espace, le général de Gaulle cherche à voir émerger un mouvement d'opinion favorable à la France Libre de 1940 à 1945 et à défendre la souveraineté française qu'il prétend incarner depuis juin 1940. A partir de 1958, mais surtout après 1960 et 1962, il se met en quête d'une solution politique permettant l'émergence d'un ensemble politique canadien français centré autour du Québec. Cet ensemble devant à ses yeux devenir la patrie des « Français du Canada », branche de plein droit de la Nation française. C'est là pour lui l'une des grandes actions qu'il veut mettre à son actif, un acte décisif, une œuvre de longue haleine qu'il se doit d'engager. Cette action du général de Gaulle sera d'ailleurs elle aussi intégrée dans un temps plus long, celui des relations entre la France, l'espace canadien et les descendants des anciens colons français et assimilés depuis 1763 ou plus exactement des conclusions idéologiques qui en furent tirées chez les Francophones de part et d'autre de l'Atlantique et qui sont le fondement de l'action gaullienne en la matière. Sans ce long cheminement de la question des rapports entre la France et les *francogènes* d'Amérique, la conception gaullienne de leur francité flotterait dans l'éther, nous nous proposons ici de lui rendre ses racines. La restitution du déroulement des événements trouvera son sens dans le discours gaullien, lui-même héritier de prédécesseurs du XIX^e siècle qui puisèrent leurs conceptions dans les ambiguïtés de la situation canadienne durant le dernier tiers du XVIII^e siècle. Car, c'est ici, en effet, que nous apparaît une lacune des diverses études précitées.

Malgré l'érudition dans la description des événements, leur intégration dans le contexte idéologique immédiat ou dans celui des rapports internationaux des années 1940-

1946 et 1958-1969, reste que toutes ces œuvres louables menées précédemment laissent un angle mort majeur sur cette question. Le problème restant de savoir quelle force profonde a mené le général de Gaulle à vouloir lancer dans cette région une grande politique qui, de toute évidence, voulait attenter au *statu quo* hérité des siècles passés. D'où provient cette vaste ambition révisionniste sur ce point précis de l'ordre canadien? Est-ce là le rêve d'un homme isolé, animé par une lubie? Certains l'ont cru sur le moment comme par la suite, nous reviendrons amplement sur le scepticisme qu'a pu susciter l'épisode de 1967. En France particulièrement un mouvement hostile à la politique canado-québécoise du général de Gaulle s'est levé dès que les intentions du Général se sont révélées au grand jour et a survécu par la suite.

À l'inverse, nous nous attacherons à mettre en lumière les nombreux éléments probants du discours gaullien qui se raccrochent à cette longue et obscure tradition française sur la question, tradition aussi solide que mal connue et qui demanderait une longue étude sur son seul cheminement. Cet élément de continuité qui s'inscrit dans le corpus idéologique gaullien, sur lequel nous nous étendrons quelque peu par souci de cohérence, sera par la suite confronté aux faits des années 1940-1946 puis 1958-1969. Nous pourrons ainsi nous livrer à un bilan des transformations de cette vision idéologique gaullienne du Canada dans sa dimension française face à des réalités mouvantes, celle qui fait passer du duplessisme à la Révolution Tranquille et qui voit l'appropriation par les Canadiens-français de la province de Québec. L'ensemble devant permettre d'éclairer sur quels fondements l'action du général de Gaulle a créé les bases de la relation franco-québécoise contemporaine.

Chapitre 2 :

La trame idéologique :

généalogie de la politique canadienne de de Gaulle

A/ L'État et la Nation

1. La Nation envisagée dans un temps long

Né en 1890 dans une famille Lilloise, Charles de Gaulle fut, comme toute sa génération, touché précocement par l'enseignement historique. Cet enseignement était en effet devenu une sorte de nécessité nationale pour la III^e République, marquée par le sentiment d'abaissement de la France suite à la défaite de 1870, première défaite nationale face à une seule nation et non pas à une coalition. L'Histoire répondait en plus à un second impératif : enraciner ce régime dans une France qui en avait connu huit autres depuis un siècle. C'est au contact de ses connaissances dispensées par l'enseignement des Jésuites et de sa famille que le jeune Charles de Gaulle vit naître progressivement sa conception de la Nation française. Une attention toute particulière doit être portée aux conceptions historiques de de Gaulle relatives à la Nation française. Les événements lui ayant donné par deux fois la charge de présider aux destinées de la France, sa vision de celle-ci, bâtie sur l'enseignement de son histoire, est fondamentale. Elle lui a dicté le fond identitaire qui fut, à ses yeux, celui de la patrie et ainsi, une vaste gamme d'intérêts et d'héritages dont le chef de l'État se sentira porteur. Nous analyserons plus loin pour eux-mêmes les aspects

concernant spécifiquement la question canadienne mais il nous faut envisager dans un premier temps ce problème d'un bloc, dans son ensemble et sa cohérence.

L'Histoire de France telle que l'apprendra le jeune de Gaulle relève de deux ordres. Il s'agira tout d'abord de l'Histoire comme elle fut mise en forme par Ernest Lavisse⁷⁴. L'enseignement de l'Histoire française se veut « continuiste ». Le rôle de cette histoire pour tous qui va prendre en premier lieu la forme des manuels scolaires sera de légitimer la Nation et la République : deux ensembles fortement ébranlés par l'actualité d'alors puisque la première a dû faire face à la guerre civile et la seconde est née de la défaite de 1870. Le « petit Lavisse », dont la première mouture est de 1884, est avant tout un récit de la construction sur le temps long de la Nation française. Tout ce qui concourt à sa solidité est mis en valeur par l'auteur, les facteurs de division sont dénoncés. Émerge alors un système cohérent de valeurs et de contre-valeurs élevé au pinacle de la morale nationale. Il reconnaît le rôle fondateur de la monarchie médiévale et moderne, celle qui a constitué le territoire national, l'administration (Philippe le Bel), qui a repoussé l'invasion étrangère (Charles VII et Jeanne d'Arc), qui a lancé les explorations coloniales (François Ier et Richelieu), qui a posé les bases d'une mise en valeur rationnelle du royaume (Sully, Colbert). Le reproche est toutefois lancé à l'encontre des trois derniers Bourbons. Louis XIV a cédé à l'*hubris* dans la volonté de conquêtes et d'unification du royaume (guerre de succession d'Espagne et expulsion des protestants). Louis XV, bien que porteur d'espoir (Fontenoy), est l'homme de la perte du Canada et du « après moi le déluge ». Enfin, Louis XVI, malgré toute sa

⁷⁴ Historien français (1842-1922), ancien précepteur du prince impérial devenu le chantre de la nation républicaine et spécialiste de l'Histoire allemande, ces deux thèmes occupant toute sa carrière.

bonhomie, ne parvint pas à imposer une révolution par le haut qui aurait épargné à la France une révolution par le bas. Les « Terroristes » de 1793⁷⁵ comme ceux, nouvelle mouture, de 1871, sont condamnés comme fauteurs de division. A l'inverse, l'on célèbre la République, « régime d'ordre et de liberté ». Le bonapartisme, quant à lui, est, à l'instar du règne de Louis XIV, marquant par sa grandeur mais souffre de ses faiblesses congénitales qui le rendent irréaliste comme solution de l'avenir. L'intérêt national, fondement de toute légitimité, est donc, pour les manuels de l'époque, en la seule République. Ce discours bien structuré est la base des manuels du cru de Lavisser durant toute sa carrière⁷⁶. Ce bréviaire historique fut celui d'une génération entière. Drames et gloires nationaux y constituent un corpus commun aux hommes de cette génération avec son lot de souvenirs reconstruits et d'espoirs.

Parmi les auteurs ayant marqué de Gaulle sur cette question cruciale de la nature de la Nation française, citons aussi Charles Péguy⁷⁷. Cet auteur, comme Lavisser, est lui aussi dans une vision *continuiste* de l'Histoire de France. Toutefois, chez Péguy, les exclusives idéologiques ne suivent pas celles de Lavisser : la mesure de la valeur d'un pouvoir, régent des intérêts de la Nation, se mesure à son refus de transiger, de capituler :

⁷⁵ Il s'agit du régime mis en place par la tendance de gauche radicale qui s'empara du pouvoir en France durant l'année 1793 et instaura le régime d'exception appelé la Terreur.

⁷⁶ Ernest Lavisser, *Histoire générale; notions d'histoire ancienne, médiévale et moderne, leçons, résumés, réflexions... à l'usage des candidats au certificat d'étude primaire et des élèves de l'enseignement secondaire*, Paris, Armand Colin, 1882. Lavisser Ernest, *Histoire de France cour moyen*, Paris, Armand Colin, 1912

⁷⁷ Charles Péguy est l'un des auteurs majeurs de veine nationale né en 1873 et mort au combat en 1914. Attaché à une vision continuiste de l'Histoire de France, ses héros sont tout aussi bien ante que postrévolutionnaires et s'inscrivent dans une ligne où le service de la France transcende celui des régimes.

En temps de guerre celui qui ne se rend pas est mon homme, quel qu'il soit, d'où qu'il vienne, et quel que soit son parti. Il ne se rend point. C'est tout ce qu'on lui demande. Et celui qui se rend est mon ennemi, quel qu'il soit, d'où qu'il vienne, et quel que soit son parti. Et je le hais d'autant plus et je le méprise d'autant plus que par les jeux des partis politiques il prétendrait s'apparenter à moi⁷⁸.

Péguy l'exprime encore ainsi : « Celui qui ne se rend pas a raison contre celui qui se rend, c'est la seule mesure, et il a raison absolument, je veux dire que la raison qu'il en a est absolue et que l'excédent pour ainsi dire qu'il en a sur l'autre, l'écart, l'emportement qu'il en a sur l'autre est un absolu. »⁷⁹

Il se distingue de la vision officielle, républicaine de l'Histoire telle qu'enseignée par la III^e république, en ce qu'elle est une vision de combat. Affirmant que la radicalité est la voie de la Nation contre les notables, Péguy s'affirme ainsi pour le régime de la « convention nationale »⁸⁰ contre celui de Thiers⁸¹. La lutte à outrance contre l'ennemi y est le programme assigné à la génération des hommes des années 1910 qui vivent dans l'attente du choc face à l'Allemagne :

Je suis pour la politique de la Convention Nationale contre la politique de l'Assemblée de Bordeaux, je suis pour les parisiens contre les ruraux, je suis pour la Commune, contre la paix, je suis pour la Commune contre la

⁷⁸ Raoul Girardet, *op.cit.*, p 258

⁷⁹ Raoul Girardet, *op.cit.*, p 257.

⁸⁰ *Ibid*, p 257

⁸¹ Adolphe Thiers, homme politique français né en 1797 et mort en 1877. Membre du courant libéral sous la Monarchie de Juillet où il exerça les fonctions de ministre de l'intérieur (1832 et 1834-1836) et de ministre des Affaires Etrangères (1836-1840 et 1848). Il revient aux affaires à la faveur de la chute du Second Empire, il fut alors le signataire du traité de Francfort qui reconnaissait l'annexion des territoires alsaciens et mosellans par l'Allemagne et dirigea la répression de la Commune de Paris (1871). Monarchiste à l'origine mais rallié à la République durant ses dernières années aux responsabilités, il fut renversé par l'Assemblée majoritairement monarchiste en 1873.

capitulation, je suis pour la politique de Proudhon et la politique de Blanqui contre l'affreux petit monsieur Thiers⁸².

L'union nationale sous le feu est un impératif magnifié, les causes de dissensions françaises sont marginalisées, la France est affirmée comme une et indivisible dans son territoire tout comme dans son histoire millénaire :

La République est une et indivisible, voilà ce qui est sorti de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen. C'est de cette République là que nous sommes républicains. D'autant que rien n'est plus monarchique, et aussi royal, et aussi ancienne France que cette formule là⁸³.

D'autres auteurs doivent encore être cités comme sources de la lecture gaullienne de la Nation : pour ne citer que les plus illustres, Maurice Barrès⁸⁴ et Charles Maurras⁸⁵. La vision mystique de la patrie du premier et sa représentation dans le monde par le second transpirent dans les propos, dans les écrits et dans les actions du Général. Nous reviendrons particulièrement sur l'influence de ce dernier auteur en ce qui a trait au regard de de Gaulle sur la République ainsi que sur la réalité des relations internationales. Les deux étant, à ses yeux, en interaction.

⁸² Raoul Girardet, *op.cit.*, p 257.

⁸³ Ibid, p253

⁸⁴ Maurice Barrès (1862-1923), l'auteur de la doctrine du nationalisme intégral fut l'un des auteurs français les plus marquants du tournant du XX^e siècle. Théoricien d'un nationalisme fondé sur la recherche d'une entité où intégrer le *moi*. Après avoir été fortement polémique, il se rallia à une ligne plus consensuelle à partir de la Première Guerre mondiale comme cela apparaît dans *Les diverses familles spirituelles de la France* paru en 1917.

⁸⁵ Charles Maurras (1868-1952), antidémocrate entre autres pour des raisons de politique internationale qu'il affirme dans *De Kiel à Tanger*, où il expose l'impossibilité où un régime démocratique serait de mener une politique étrangère indépendante. Fondateur de l'Action Française, il fut très actif à l'extrême-droite durant l'entre-deux-guerres après avoir été un antidreyfusard ardent. Compromis après l'invasion allemande, il fut condamné en 1945 pour haute trahison.

Notons, qu'en plus de ces influences diverses et impérieuses qui pesèrent d'un poids immense sur toute une génération, s'ajouta chez de Gaulle celle de l'héritage familial qui lui donna les moyens de s'introduire personnellement, charnellement dans cette vaste histoire de France *via* ses ancêtres dont le souvenir lui fut transmis par le truchement de son père Henri de Gaulle.

Ce dernier, enseignant chez les Jésuites à Paris jusqu'en 1905, a eu à cœur de transmettre à son fils le sens de l'engagement et de l'inclure dans ses passions politiques nationales au point que cela influa notablement sur l'instruction du jeune Charles. Le fait que le futur chef de la France Libre n'ait pas appris l'anglais dans sa jeunesse fut une conséquence directe de Fachoda⁸⁶. Outre le sort de la vallée du Nil, le bras de fer platonique

⁸⁶ La crise de Fachoda est le nom donné à une confrontation politique, qui aurait pu devenir militaire entre la France et le Royaume-Uni. Depuis 1882, la France contestait la position anglaise en Egypte, et par le truchement de celle-ci, dans sa dépendance soudanaise. Le ministre des Affaires étrangères français Hanotaux (en poste de 1894 à 1898) chercha à relancer la question dans le cadre d'une vaste politique qui incluait l'apaisement des relations avec l'Allemagne. En 1896 partit là de Brazzaville la mission Marchand, une force militaire de 150 hommes devant rejoindre Djibouti en remontant le Congo, puis en traversant le Soudan, dont les anglo-égyptiens avaient perdu le contrôle depuis 1885, ainsi que l'Ethiopie que la France avait contribué à sauver de l'Italie en 1896. Le but de l'opération était d'établir des positions françaises sur le haut Nil, à Fachoda, afin de pouvoir faire pression sur l'Angleterre. La France espérait le soutien de la Russie voir dans l'Allemagne. L'Angleterre décida de prendre les devants en se lançant à la reconquête du Soudan, officiellement pour le Khédivé d'Egypte, et monta une importante expédition sous les ordres du général Kitchener. Parmi les soldats de l'expédition se trouvait le futur Premier ministre Churchill. Les Français arrivant du sud-ouest vainquirent les Mahdistes, les islamistes contrôlant le Soudan depuis 1885 alors même que Kitchener en faisait de même à la bataille d'Omdourman (2 septembre 1898). A la suite de leur succès, les Anglo-égyptiens atteignirent Fachoda où flottait le drapeau français et d'où Marchand, le commandant français, avec des forces très inférieures, refusait de partir et faisait savoir qu'il irait jusqu'aux dernières extrémités s'il le fallait. L'on frôla alors la guerre. Contrairement aux espoirs d'Hanotaux, la Russie refusa de s'engager, tout comme l'Allemagne. L'anglophobie atteignit alors des sommets dans l'opinion française, mais le gouvernement décida de transiger, les soldats français rejoignirent Djibouti et laissèrent le terrain aux Anglais et les deux puissances commencèrent un rapprochement qui aboutit en 1904 à l'Entente Cordiale. Cette crise eut une grande importance politique en France. Maurras s'en servit comme point central de sa démonstration de l'impossibilité pour un régime démocratique de mener avec succès une

entre les troupes de Marchand et de Kitchener, au sein de laquelle se tenait un certain Winston Churchill, eut entre autres pour enjeu le rapport du futur homme d'État français à la « perfide Albion », pour reprendre la terminologie d'Henri de Gaulle. Cette herméticité à la langue de Wellington ne fut pas corrigée à Saint-Cyr ou l'enseignement de l'allemand primait alors pour d'évidentes raisons stratégiques. Ces faits sont exposés par de Gaulle lui-même dans le premier chapitre de ses *Mémoires de guerre* : « Rien ne m'attristait plus profondément que nos faiblesses et nos erreurs révélées dans mon enfance par les visages et les propos : abandon de Fachoda, affaire Dreyfus, conflits sociaux, discordes religieuses. »⁸⁷

Ainsi, la référence au camouflet britannique vient dans le texte avant toute allusion au désir de revanche face à l'Allemagne. Plus généralement, de Gaulle commence cette même œuvre par la présentation des fondements de sa sensibilité, de son esprit :

Mon père, homme de pensée, de culture, de tradition, était imprégné du sentiment de la dignité de la France. Il m'en a découvert l'Histoire. Ma mère portait à la patrie une passion intransigeante à l'égal de sa piété religieuse. Mes trois frères, ma sœur, moi-même, avions pour seconde nature une certaine fierté anxieuse au sujet de notre pays. Petit Lillois de Paris, rien ne me frappait davantage que les symboles de nos gloires : nuit descendant sur Notre-Dame, majesté du soir à Versailles, Arc de Triomphe dans le soleil, drapeaux conquis frissonnant à la voûte des Invalides⁸⁸.

politique extérieure conforme à l'intérêt nation, cette conclusion politique sera retenu par de Gaulle qui ne condamnera toutefois pas pour cela la République dans son ensemble mais uniquement la forme adopté par elle depuis 1875.

⁸⁷ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, l'appel : 1940-1942*, Paris, Plon, 2006, p 8.

⁸⁸ *Ibid*, p 8.

Dans sa conception de l'Histoire, la grandeur cohabite avec l'angoisse de la chute. Il est en cela un archétype des hommes de cette première partie de la Troisième République chez qui les succès immenses emportés à travers le monde ne parviennent pas à compenser la crainte permanente du déclassement dans un univers en mutation rapide. Ou, comme il l'exprime à propos de la France : « J'ai, d'instinct, l'impression que la Providence l'a créée pour des succès achevés ou des malheurs exemplaires »⁸⁹. Notons ce P majuscule à providence. Chez le fils de la fervente croyante qu'il était, la foi chrétienne et catholique resta toujours un complément de l'amour de la Nation dans la conception la plus large possible. La seule qui pouvait convenir au dessein divin qui avait présidé à la création de sa patrie. Il ne faut jamais esquiver cette dimension « mystique » du Gaullisme qui ressort d'ailleurs clairement dans l'épisode canadien-français. A propos de la survie de l'entité « française » au Canada, de Gaulle parlera ainsi de miracle et narrera sa visite de 1967 sur un ton aux accents religieux ardents. La foi en la patrie et la foi catholique semblent se fondre chez lui en une seule geste. Ce qui n'empêchera pas non plus le personnage, comme nous le verrons, de faire preuve d'une duplicité à la limite du machiavélisme⁹⁰. Ce sont là des données incontournables pour saisir l'origine profonde de son action canadienne. Le général Catroux, éminent acteur outre-mer de la France Libre, en était d'ailleurs très conscient et l'exprima à Alain Peyrefitte en 1963 au cours d'une discussion relative à l'église catholique sous souveraineté anglaise de Guernesey, dans la partie insulaire du Duché de Normandie que nous appelons les îles anglo-normandes :

⁸⁹ *Ibid.* p 7.

⁹⁰ *Infra* chapitre 3

J'ai conté au Général l'histoire de cette église, qui avait été construite avec l'aide personnelle de Charles X. Je lui ai dit : «Le Charles d'alors a contribué à la construction de cette église. Il serait beau que le Charles d'aujourd'hui contribue à sa restauration ». J'étais sûr de sa réaction. Le Général a aussitôt fait tenir à cet abbé son obole personnelle, qui prenait en charge l'hôtel de granit rose. Il m'a dit : « je suis touché par l'entreprise d'un homme qui confond dans un même geste sa foi de chrétien et son amour de la France ». Eh Bien, c'est exactement cela qui l'attire dans les Canadiens français ⁹¹.

Et le général Catroux, qui servit dans les circonstances les plus dramatiques en Indochine et en Syrie, d'ajouter, prémonitoire: « Vous verrez, il n'aura de cesse qu'il n'ait fait un coup d'éclat pour se rapprocher d'eux »⁹². Si le Général Catroux, par sa compréhension idéologique du général de Gaulle a pu en déduire le sens de ses actions à venir, les principes qu'il a identifiés ne doivent jamais être perdus de vue par l'analyste ultérieur. De Gaulle se veut dans la continuité historique française, il est le dépositaire du patrimoine de la République mais aussi de celui des rois, dépositaire de l'idéal laïc mais aussi de la théorie de la France, « fille aînée de l'Eglise ». Il sera d'ailleurs question plus loin de ce problème des îles anglo-normandes dont de Gaulle exprimera à l'un de ses conseillers la volonté de les ramener un jour dans le patrimoine français. Dans la même phrase il citera aussi en vrac : l'île Maurice, les Seychelles et le Québec⁹³... Autant de territoires qui posent à son esprit des problématiques communes et que nous retrouverons donc régulièrement tout au long de ces pages.

La vision historique gaullienne s'impose non seulement comme une continuité mais plus encore à l'intérieur de ce que George Corn appelle une temporalité régressive, porteuse

⁹¹ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1518.

⁹² *Ibid*, p 1518.

⁹³ Jaques Foccart, *Journal de l'Elysée 2, Le Général en Mai 1968-1969*, Paris, Editions Fayard/Jeune Afrique, 1998, p 92.

de cette angoisse visible chez de Gaulle dès les premières pages de ses mémoires, comme nous l'avons noté plus haut⁹⁴. Ce type de conceptions de l'histoire qui se développe chez un certain nombre de Peuples percevant comme longue leur existence et tend à leur donner une lecture cyclique du temps et des événements historiques. C'est ainsi que, dans le discours nassérien, le sionisme et les croisades se voient assimilés comme deux manifestations d'un même expansionnisme occidental au Levant. C'est ce réflexe qui, dans le monde romain oriental, appelé par nous byzantin, mène les auteurs à voir dans les Musulmans d'Afrique du Nord des « Carthaginois » ou des « Perses » dans les Turcs seldjoukides. De la même manière, la rhétorique gaullienne se caractérise par une tendance archaïsante de la terminologie ethnoculturelle employée. Les Allemands deviennent volontiers des « Germains », les Soviétiques resteront envers et contre tout des Russes ou les Anglais et leurs épigones ultra-marins sont tous regroupés dans la catégorie générique d'« Anglo-Saxons ». La France elle-même n'échappe pas à cette logique et est qualifiée de « Gaule » « gréco-romaine »⁹⁵.

À titre d'exemple, citons ce qu'il écrit à propos des relations franco-allemandes et du chancelier Adenauer dans ses *Mémoires d'espoir* :

Ce Rhénan est, en effet pénétré du sentiment de ce que les Gaulois et les Germains ont entre eux de complémentaires et qui, jadis, féconda la présence de l'Empire romain sur le Rhin, fit la fortune des Francs, glorifia Charlemagne, servit d'excuse à l'Austrasie, justifia les relations entre le roi de France et des princes-électeurs, fit s'enflammer l'Allemagne au brasier de la Révolution, inspira Goethe, Heine, Madame de Staël, Victor Hugo et, en dépit des luttes

⁹⁴ Georges Corn, *Le Proche-Orient éclaté 1956-2007*, France, Folio Histoire, 2008, 1128 p.

⁹⁵ Alain Peyrefitte, *op.cit.*, p 456.

furieuses qui opposèrent les deux Peuples, ne cessa pas de chercher un chemin, à tâtons, dans les ténèbres ⁹⁶.

Une telle conception ne peut évidemment pas être sans incidence sur la perception des réalités du monde et donc sur les actions qui en découlent. Le Québec apparaît ainsi de toute évidence comme la forme moderne de la défunte Nouvelle-France ressurgissant du gouffre de l'Histoire. De Gaulle y est l'un des candidats à la restauration de l'œuvre qui fut passée par pertes et profits sous les derniers Bourbons. Successeurs insuffisants de ces Capétiens qui brisèrent les volontés hégémoniques de la couronne d'Angleterre au Moyen-âge. De là à voir dans le Peuple canadien-français, alors en passe de s'ancrer politiquement sur la province où il se trouve majoritaire, un morceau épars de la Nation française, il n'y a qu'un pas qui, comme nous le verrons par la suite, nous semble avoir été amplement franchi. De Gaulle est bien en cela disciple de Charles Péguy qui écrivait en 1913 dans *L'Argent* :

C'est dire que plus une bataille militaire est belle, militairement belle, plus elle est apparentée aux batailles de Jeanne d'Arc. Celui qui défend la France est toujours celui qui défend le royaume de France. Celui qui ne rend pas une place peut être tant républicain qu'il voudra et tant laïc qu'il voudra, j'accorde même qu'il soit libre penseur. Il n'en sera pas moins petit cousin de Jeanne d'Arc ⁹⁷.

L'éthique gaullienne peut donc se résumer ainsi. Vision ininterrompue de l'Histoire de France depuis la Gaule jusqu'à l'invasion allemande d'où découle l'impression que les événements historiques sont des récurrences dans le roman national et que l'homme d'une époque est l'héritier des actions de ceux du passé, de ses prédécesseurs, et se doit, à ce titre,

⁹⁶ Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir, Le renouveau, 1958-1962*, Paris, Plon, 1999, p 139

⁹⁷ Raoul Girardet, *op.cit.*, pp. 258-259.

de faire siens leurs sentiments. Intransigeance, refus de concéder un pouce du patrimoine historique de la Nation telle qu'envisagée, refus de toute capitulation, de tout renoncement comme contraire à l'honneur. Primauté de l'honneur national. Comme le dit Péguy reprenant des vers de Corneille⁹⁸ : « Mais d'autant que l'honneur m'est plus cher que la vie. Mais d'autant que l'honneur m'est plus cher que le jour »⁹⁹. Ou comme le dit de Gaulle le 22 juin 1940 : « Or, beaucoup de Français n'acceptent pas la capitulation ni la servitude, pour des raisons qui s'appellent : l'honneur, le bon sens, l'intérêt supérieur de la Patrie. »¹⁰⁰. L'idéalisme de Péguy, « l'honneur », y est associé à une lecture serrée des intérêts bien compris, « le bon sens », et le tout se trouve mêlé dans cette synthèse : « l'intérêt supérieur de la Patrie ».

Pour les hommes de cette trempe, les régimes passent, la France reste. S'il en est ainsi de la France, pourquoi n'en serait-il pas de même de la Nouvelle France ? C'est une question « d'honneur », une capitulation aussi lointaine soit-elle est une infamie qu'il faut relever ; de « bon sens », puisque, comme nous le verrons, l'opportunité historique se présentera d'actualiser cette virtualité ; et « d'intérêt supérieur de la Patrie » ou plutôt ici de la Nation, Nation entendue dans un sens large que nous expliciterons plus loin.

2. La France et ses héritages ultra-marins

⁹⁸ Pierre Corneille, *Le Cid*, Paris, Belles-Lettres, (1660) 1994. Scène 6, acte 3.

⁹⁹ Raoul Girardet, *op.cit.*, p 252.

¹⁰⁰ Charles de Gaulle, *Les grands discours de guerre*, Paris Perrin, 2010, p 42.

De Gaulle est un contemporain de la période intensive de colonisation¹⁰¹ française qui marqua les quatre premières décennies de la III^e République¹⁰². L'action coloniale fit l'objet aux yeux de de Gaulle d'une perception contrastée. La colonisation ne fut pas, durant cette période, sans poser de graves questionnements relatifs à la nature de la Nation française. La question de l'égalité entre territoires métropolitains et coloniaux ainsi qu'entre métropolitains et coloniaux se posait déjà depuis un siècle au moment de la naissance du général de Gaulle avec des avancées et des reculs sur la voie d'une égalisation des conditions qui était allée en stagnant en proportion avec l'extension de l'Empire.

De Gaulle, tout au long de son action comme homme d'État, eut un tropisme différencié selon les dépendances, selon l'histoire de leur relation avec la France et selon leur nature ethnoculturelle. D'autres éléments, plus conjoncturels, ont pu jouer sur l'approche gaullienne des rapports à entretenir avec telle ou telle contrée. Ainsi s'opposèrent deux approches gaulliennes aux espaces passés sous domination française. D'un côté, son intérêt ne se démentira jamais pour les colonies d'Ancien Régime, sociétés largement formées par l'action de la France en Amérique et sur la route des Indes auxquels

¹⁰¹ Ce concept mérite une explication du fait de ses nombreux sens. Une colonisation est dans son sens originel la transplantation d'une population d'un territoire à un autre, telle que le pratiquèrent les Grecs de la période archaïque ou leurs contemporains phéniciens. Les actions ultra-marines des puissances européennes dans les Amériques en en quelques autres points du globe entre le XV^e et le XVIII^e siècle correspondent au moins partiellement à cette première acception. Ce sens reste très présent chez de Gaulle. Il est très différent de la réalité recouverte par le terme de colonies au XX^e siècle, la « colonisation » dans sa version contemporaine se faisant sans ou avec un transfert de populations marginal de la métropole vers sa nouvelle dépendance. Il s'agit d'avantage de subjugation, de domination ou de création d'empire que de colonisation au sens premier. Nous reviendrons sur ce point.

¹⁰² Il s'agit tout à la fois des conquêtes de vastes portions du continent africain (futurs AOF et AEF) reliées au tournant de 1900 à l'Algérie par le Sahara, de la conquête de Madagascar, de l'essentiel de l'Indochine, auxquels il faut ajouter l'établissement des protectorats Marocain et Tunisien. De manière moins belliqueuse la République se lance dans une vaste politique d'influence culturelle que l'on retrouve en action de l'Amérique Latine jusqu'au Levant bientôt lui-même partiellement placé dans l'orbite française.

nous pouvons rajouter le Levant avec lequel la France entretient des relations fortes et anciennes. L'ancienneté des liens de la France avec les contrées d'outre-mer est d'ailleurs rappelée de manière récurrente par les hommes de la III^e République comme justificatif à leur politique et ceci aussi bien pour Madagascar que pour le Levant. De l'autre, ce que l'on a coutume d'appeler le Second Empire colonial français, cet espace passé progressivement sous souveraineté française de 1830 à 1923, fit l'objet de plus de réticence de sa part, des réserves qui ne laissèrent jamais chez lui prendre le dessus à la passion pour les intérêts bien compris de la France.

Cette dichotomie gaullienne relative à sa vision de l'Empire, entendu ici comme l'ensemble des territoires ultra-marins passés à un moment ou à un autre sous la tutelle française, apparaît très nettement si l'on compare sa politique relative à l'Algérie et celle concernant le Québec durant son magistère de président de la V^e République. Le territoire nord-africain, au substrat humain arabo-berbère et musulman dominant ne pouvait, selon lui, relever de la civilisation française. L'intégration de l'Algérie représenta, à ses yeux, un risque pour l'existence même de la France dans la mesure où l'union des deux viendrait à remettre en question la nature ethnoculturelle de la seconde telle qu'il la conçoit à la lumière de ses connaissances historiques. A l'inverse, le Québec, société originale, où l'élément ethnique français est devenu ultra-dominant relève toujours, d'une certaine manière, de la « chose française ». Nous reviendrons sur ce point ultérieurement. Sa connaissance de l'Empire, acquise durant l'entre-deux-guerres et durant la Seconde Guerre mondiale, puisque c'est largement dans cet espace qu'il put se constituer les bases d'une force capable de reprendre la lutte, ne changea jamais sa vision de celui-ci. Bien que

l'appréciant comme une source de force et de prestige, il n'envisagea jamais de le faire fusionner avec la métropole et d'en faire l'essentiel de la France. Si le camouflet de Fachoda le marqua, ce n'est pas tant qu'il espérait voir la France franciser la Vallée du Nil mais qu'il voyait dans celle-ci un levier fantastique de puissance potentielle et un sol sur lequel la France avait des droits historiques de préséance parmi les Européens. L'Empire fut avant tout un moyen pour la France de tenir son rang au sein de « l'Occident », espace dans lequel, pour lui, s'inscrit par excellence la France. Plus que les Peuples colonisés, les adversaires dans le domaine colonial furent toujours à ses yeux les rivaux européens ou anglo-saxons extra-européens : anglais, italiens, allemands, soviétiques et américains. La référence à Fachoda, déjà rencontrée et qui est une récurrence, en atteste. C'est face à ces derniers qu'il fallait garder l'Empire au nom de la « vocation de la France » ou plutôt de ses vocations diverses, bâties sur des héritages historiques et sur des aspirations ancrées dans la conception du monde développé sous la III^e République. L'attachement à l'œuvre coloniale était allé croissant durant l'entre-deux-guerres, son intérêt stratégique apparaissant grandissant devint central entre 1940 et 1945. De Gaulle avait déjà eu l'occasion de se frotter à ces réalités durant cette période en effectuant un séjour dans les mandats du Levant.

Le Général manifeste une certaine méfiance vis-à-vis du monde méditerranéen dont une vaste portion a été intégrée à la souveraineté française sous la III^e République. La fusion des populations par l'égalité au sein de la République le laisse sceptique.

Sur le plan ethnique, il convient de limiter l'afflux des Méditerranéens et des Orientaux, qui ont depuis un demi-siècle profondément modifié les

compositions de la population française. Sans aller jusqu'à utiliser, comme aux États-Unis, le Système rigide des quotas, il est souhaitable que la priorité soit accordée aux naturalisations nordiques (Belges, Luxembourgeois, Suisses, Hollandais, Danois, Anglais, Allemands, etc)¹⁰³.

Par ces propos tenus en 1945, de Gaulle postule clairement que la *substance française*, est avant tout nordique et qu'une modification trop profonde de la composition de l'alliage ethnique français risque de l'altérer. Or, l'Empire, tel que constitué depuis 1830, ouvre la voie à cette modification. Son scepticisme va plus loin encore en ce qui a trait à l'idée d'une France qui deviendrait demain largement africaine par la fusion avec son Empire : « L'intégration pure et simple préconisée par les Républicains sociaux est une utopie. Quel Français acceptera un parlement constitué par des élus musulmans dans la proportion du quart voire du tiers ? »¹⁰⁴.

Ces considérations l'éloignent de l'Empire dont il est contemporain. La francité serait largement le fait d'une population européenne porteuse d'un contenu culturel méditerranéen : l'hellénisme et la romanité, ou oriental, le christianisme. A l'inverse, cet avis sur la question de la nature de la Nation française ne peut que le pousser à s'intéresser au Québec, cette ancienne colonie de peuplement où la « substance française » qui s'est imposée comme majoritaire donne à la société un visage qu'il considère comme français par excellence¹⁰⁵. Et, comme nous le verrons, il fut l'émule d'un mouvement qui s'était déjà exprimé au XIX^e siècle sous les régimes antérieurs. Toutefois, cette notion de

¹⁰³ Benjamin Stora, *Le mystère de Gaulle*, Paris, Laffont, 2009, p 42.

¹⁰⁴ *Idem*.

¹⁰⁵ Alain Peyrefitte, *op.cit.*, p 1556

substance française ne correspond pas à un ensemble figé. Daniel Johnson¹⁰⁶ en est une partie intégrante malgré ses origines irlandaises tout comme le guyanais Félix Eboué¹⁰⁷. La loyauté à la cause française primant ici sur l'origine ethnique.

Pour terminer sur ce point, il nous apparaît que le rapport de de Gaulle à la « colonisation », à l'Empire, à la Nation lui donne un visage fort particulier, celui d'un « colonialiste anti-impérialiste »¹⁰⁸. Colonialiste, il le fut dans la mesure où il estima que les terres occupées par des sociétés essentiellement de fondation française conservent cette qualité de manière inaliénable et qu'il est un devoir national sacré de les soutenir. Anti-impérialiste, il le fut tout autant par son refus fonder une société impériale où le Peuple français se fonderait avec les vaincus d'hier, refusant un édit de Caracalla qu'il considérait comme une chimère, et il le fut aussi par son attachement profond au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, issu des droits de l'homme et du citoyen, lu à travers le regard de Péguy. Le Général avait ainsi bien des raisons d'être sensible au thème du Canada français, « colonie » française au sens premier du terme, formé par un transplant de « substance française », et, en même temps, Nation opprimée par l'« impérialisme » anglais. Une « colonie » française, une réalité nationale « française », un point de crispation avec « l'impérialisme », « anglais » qui plus est, la tentation avait tout pour être irrésistible.

L'Empire pose indirectement la question de l'appartenance de la France à l'Occident et ses rapports à cet espace. Comme l'avait déjà illustré l'épisode de Fachoda,

¹⁰⁶ *Ibid*, p 1560.

¹⁰⁷ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, l'Appel, 1940-1942*, Paris, Plon, 1999, p 116.

¹⁰⁸ Pour le sens à accorder au terme de colonisation chez de Gaulle, se reporter à la note de bas de page numéroté 97

puis les crises marocaines, les tensions dans Le levant ou encore les réclamations de l'Allemagne sur ses anciennes colonies lors de l'entre-deux-guerres, l'Empire colonial pose la question des rapports de la France au sein du monde « occidental » et plus encore de son rang au sein de cet ensemble. Nous étudierons ultérieurement la stratégie gaullienne pour favoriser la « Grandeur » de la France au sein de cette entité. Soulignons un paradoxe, de Gaulle reconnaît comme valide dans ses grandes lignes l'existence d'un Occident dans lequel s'inscrit la Nation française mais cette communauté n'empêche pas la confrontation. Bien au contraire ! C'est justement l'existence de cette arène occidentale, et le devoir que la France y a d'être au premier rang, qui doit lui faire adopter une politique intelligente d'accroissement de sa puissance dans les espaces extra-occidentaux. Le respect qu'il éprouve pour le Peuple britannique sera ainsi masqué par l'affrontement. La réaction gaullienne aux événements syro-libanais de l'année 1945 est à ce titre révélatrice. Voyant la main d'Albion dans les mouvements anti-français dans la région, de Gaulle accuse l'Angleterre de « trahir l'Occident ». La France apparaît comme l'une des missionnaires occidentales mais le manque de solidarité au sein de cet ensemble civilisationnel en fait une entité contingente sur le plan politique. De Gaulle préfère volontiers parler de chacune des nations occidentales ou des ensembles de nations, s'agissant de l'Europe ou des « anglo-saxons ». Dans l'univers mental gaullien, selon sa construction éthique, la confrontation entre la « Nation » française, au sens le plus large, et le monde « anglo-saxon » est une constante historique que l'on peut sans peine faire remonter à l'affrontement entre Capétiens et Plantagenêts pour la prolonger jusqu'au premier président de la V^e République. Dans ce cadre, la question québécoise s'inscrira comme bien d'autres dans ce

vaste pugilat agonistique auquel de Gaulle a été sensibilisé dans son enfance par le choc de Fachoda. Sous la forme de l'humour, de la caricature, les ressortissants du monde « anglo-saxon » se sont montrés très conscients de cette perception gaullienne. Si Churchill a le bon esprit de voir en de Gaulle le « connétable » et si Roosevelt voit dans le chef de la France Libre une nouvelle Jeanne d'Arc, c'est bien qu'ils n'étaient pas aveugles devant cette continuation de la guerre de Cent Ans, consubstantielle à l'histoire de France. Après tout, la croix blanche du drapeau québécois n'est-elle pas la même que celle arborée par les soldats français d'Azincourt¹⁰⁹ ? Le passé et le présent se confondent ainsi dans l'ensemble de l'action politique gaullienne et nous offrent une fresque, une recomposition de grands questionnements historiques nationaux qu'il réactualise à défaut de tous les trancher.

3. La République comme forme d'association entre État et Nation

L'État est un concept central dans la vision du général de Gaulle. Mais ce terme n'a pas nécessairement chez lui le sens que lui donne l'emploi usuel. Pour de Gaulle, un État se caractérise par sa non-subordination à tout autre entité, il est un pouvoir en lui-même, autonome et complet, ce qui d'ailleurs n'exclut pas des associations possibles avec ses pairs sur la base de l'égalité des dignités. Ce sont alors des fédérations au sens plein, nous reviendrons sur ce point. Ainsi, la tautologie gaullienne, « pour que la France soit la France » désigne souvent la nécessité de voir l'État reprendre sa liberté de mouvement sans quoi il déchoit de sa dignité par le naufrage de son action. Aucun motif, aussi légitime soit-

¹⁰⁹ Lors de la guerre de Cent Ans, les soldats du « roi de France » portaient sur leur tenue une croix blanche qui les différenciait de ceux du « roi de France et d'Angleterre » arborant une croix rouge. Ce symbole perdura dans les étendards militaires d'Ancien Régime dont le drapeau Québécois contemporain est issu.

il, ne saurait justifier aux yeux de de Gaulle l'aliénation des prérogatives de l'État, du moins de manière irréversible. L'État est légitime car il est, en dernier recours, le seul responsable devant la Nation dont il est la cristallisation de leur sort commun : « l'État n'a jamais eu et ne peut avoir de justification, *a fortiori* de durée, s'il n'assume pas directement la responsabilité de la Défense nationale, et que le Commandement militaire n'a d'autorité, de dignité, de prestige, devant la Nation et devant les armées, que s'il répond lui-même sur le champs de bataille du destin du pays. »¹¹⁰.

Il exposa ce point à Jean-Paul Sartre dans une lettre consacrée à la question du Tribunal Russell sur le Vietnam :

Ce n'est pas à vous que j'apprendrai que toute justice, dans son principe comme dans son exécution, n'appartient qu'à l'État. Sans mettre en cause les mobiles qui inspirent Lord Russell et ses amis, il me faut constater qu'ils ne sont investis d'aucun pouvoir, ni chargés par aucun mandat international, et qu'ils ne sauraient donc accomplir aucun acte de justice.

C'est pourquoi le gouvernement est tenu de s'opposer à ce que se tienne sur notre territoire une réunion qui, par la forme qu'elle revêt, serait contraire à ce qu'il est précisément tenu de faire respecter.

J'ajouterai que, dans la mesure où certaines personnes rassemblées autour de Lord Russell peuvent avoir un crédit moral, à défaut d'une magistrature publique, il ne me semble pas qu'elles donnent plus de poids à leurs avertissements en revêtant une toge empruntée pour la circonstance¹¹¹.

N'est un État au sens gaullien du terme qu'une entité juridique souveraine et garante d'une nation. La perception gaullienne du Canada est, à ce titre, révélatrice. Le Général

¹¹⁰ Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir, Le renouveau, 1958-1962*, Paris, Plon, 1999, p 161.

¹¹¹ Charles de Gaulle, *Lettres notes et carnets, juin 1958-novembre 1970*, Paris, Robert Laffont, 2010, p 845.

rédige le 9 décembre 1967 une apostille à destination de François Leduc, ambassadeur de France au Canada : « Nous n'avons pas à féliciter ni les Canadiens ni nous-mêmes de la création d'un "État" fondé sur notre défaite d'autrefois et sur l'intégration d'une partie du Peuple français à un ensemble britannique »¹¹².

La mise entre guillemets du terme « État » dans le texte atteste l'aspect douteux pour de Gaulle de cette qualité à l'entité canadienne à qui l'on donne couramment ce qualificatif. Le Canada reste à ses yeux une construction coloniale épigone de l'Empire britannique, d'ailleurs toujours liée constitutionnellement à cette date, ainsi que par son souverain, à l'Angleterre. Ainsi, la qualité de reine du Canada sera toujours ostensiblement refusée par de Gaulle à la souveraine britannique. Le chef de l'État canadien restera pour lui la « reine d'Angleterre »¹¹³. Cette obstination à souligner la nature britannique de l'institution se retrouve d'ailleurs chez d'autres membres du personnel politique français, comme nous le verrons ultérieurement. Le Canada n'est donc pas considéré comme possédant un État propre étant donné que celui-ci n'est en rien une construction canadienne endogène appuyée sur une nation originale. Il est le fait de concessions juridiques successives du colonisateur britannique à un ensemble formé de ses ressortissants et des Français qu'il a asservis. L'État et la Nation sont inextricablement liés, sans cela point d'État digne de ce nom et donc point d'égard à avoir. *A fortiori* si un morceau du Peuple français est prisonnier de cette hideuse construction. Notons d'ores et déjà que, si la qualité étatique du Canada est douteuse, ainsi que sa souveraineté, le fait, pour la France, de

¹¹² *Ibid*, p 845.

¹¹³ Frédéric Bastien, *Relations particulières, la France face au Québec après de Gaulle*, Montréal, Boréal, 1999, p 24.

prendre position sur ses affaires internes, ne relèvera pas à proprement parler d'une ingérence qui serait la violation d'une entité qui, ici, n'existe pas pour de Gaulle. La vision de l'État par de Gaulle est éminemment westphalienne, issue des faits initiés par la monarchie française dès le XVI^e siècle et inscrite dans le marbre par les fameux traités de 1648. Toutefois, la vision très stricte de l'État telle que l'a développée de Gaulle laisse apparaître des zones non réellement étatisées sur la carte du monde. Des espaces de vide où l'action diplomatique ou militaire peut se donner libre cours sans que cela n'attente au sacro-saint principe de la souveraineté des États. Tout ce qui n'est pas reconnu comme État au sens plein du terme n'a pas à être traité comme tel.

Dans le cas français, l'État s'est vu poser deux questions importantes durant les deux magistères du général de Gaulle : celle de sa souveraineté et celle de la nature de la Nation qu'il se devait d'incarner. La première interrogation a trouvé sa réponse dans une lutte acharnée pour un maintien scrupuleux de la souveraineté française face à l'Allemagne, au monde anglo-saxon, à l'internationalisme communiste et aux tendances fédérales européennes. La seconde interrogation a largement contribué à la liquidation de l'Empire colonial qui, en cas de fusion avec la métropole, se serait emparé de l'État français et aurait modifié le sens de son action par la création d'une classe dirigeante non plus française, selon l'acception gaullienne du terme, mais franco-africaine.

L'État, pour de Gaulle, entretient ainsi un rapport étroit avec la Nation, il en est à la fois le garant et le catalyseur. Ses propos acides sur tel ou tel peuple tiennent souvent à leur incapacité supposée à être une Nation ou à créer cette articulation entre l'État et la Nation.

Le Canada entre dans cette catégorie, tout comme partiellement les États-Unis. A l'interne, l'État doit être le catalyseur de l'action nationale. Il se doit de renverser les résistances à l'intérêt général, les « féodalités » de toute nature et prolonger en cela l'œuvre capétienne. L'État doit garantir que la Nation ne devienne pas l'otage d'un groupe factieux comme par exemple les ultras de l'Algérie française en 1961. Pour arriver à un tel résultat, les institutions de la V^e République restaureront la magistrature présidentielle dans une acception très large permettant de confier à un individu la conservation des intérêts les plus fondamentaux de la Nation. C'est là une réaction très claire aux faiblesses constitutives de la III^e République qui lui ont valu des déboires extérieurs importants. Parmi ceux-ci, l'affaire égyptienne, qui trouva sa conclusion à Fachoda et qui fait l'objet d'un développement, dans le prologue des *Mémoires de Guerre*¹¹⁴. Celui-ci n'est pas sans évoquer les réflexions de Maurras sur ce point dans son ouvrage de *Kiel à Tanger*¹¹⁵. Dans cet ouvrage, l'écrivain français postule de l'impossibilité du régime républicain de conduire une politique étrangère du fait même de sa nature et de l'absence de chef. Ce problème de la direction de la politique extérieure de la France apparaît aussi comme central à de Gaulle qui chercha à corriger cette faiblesse républicaine dans la constitution de la Vème République où le Président se voit octroyer des attributions qui lui donne l'essentiel des leviers de l'action extérieure.

Le « Chef », l'homme de la Nation, est ainsi, pour de Gaulle, investi d'une vaste mission de défense de la Nation qui exige l'unité de l'action de l'État à l'intérieur comme à

¹¹⁴ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, l'appel : 1940-1942*, Paris, Plon, 2006, p 8.

¹¹⁵ Charles Maurras, *De Kiel à Tanger, la République française devant l'Europe*, Edition électronique Maurras.net, 2008, 408 p.

l'extérieur. De cette exigence de cohérence et d'efficacité découle une pratique particulière de l'action extérieure dans laquelle le Quai d'Orsay, ministère français des Affaires étrangères, se trouve volontiers marginalisé dans un certain nombre d'opérations par rapport au personnel entourant directement le chef de l'État, les « compagnons »¹¹⁶. Ces personnalités, réunis dans la geste gaullienne durant les événements de la France libre ou ultérieurement, joueront un rôle central dans l'action en direction du Canada français. Cette centralité de l'action extérieure dans le rôle du chef de l'État, dans le contexte de la France Libre puis sous la présidence gaullienne de la V^e République ainsi que l'aspect resserré du processus décisionnel donne à toute l'action en ce domaine un visage original qui permettra un certain nombre de fois de disposer d'un effet de surprise absolument sidérant sur les autres acteurs, comme nous le verrons à propos de l'épisode de la visite québécoise du chef de l'État français en 1967. A la tête de l'État français, garant de la Nation française, de Gaulle reste un adepte de Péguy lorsque celui-ci écrit :

En outre c'est la Convention Nationale qui est l'Ancien Régime et c'est le régime de Robespierre qui est le régime de nos rois, étant le régime de Richelieu[...]

En temps de guerre il n'y a qu'un régime et c'est le régime Jacobin. Louis XVI fut déplacé à bon droit puisque pour cette guerre qui venait, qui était commencé, il était déplacé, il était remplacé par de plus jacobins, par de plus rois, par de plus anciens régime, par de plus Richelieu que lui¹¹⁷.

De Gaulle, en prenant en charge la Nation, en devenant le « connétable », prend la succession de la France monarchique tombée en faillite, faillite dont la perte du Canada

¹¹⁶ Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992, p 492.

¹¹⁷ Raoul Girardet, *op.cit.* p. 258

fut l'un des indices. L'Histoire de l'État français, comme celui de la Nation, ne se segmente pas, il forme un tout, un héritage continu comme l'exprimait Napoléon, se faisant fort d'assumer l'ensemble de ce qui avait été fait par la France « de Clovis au Comité de Salut Public ». Charles Péguy ne pense pas ici de manière opposée à ce qu'exprimait Tocqueville sur la continuité entre Ancien Régime et époque postrévolutionnaire¹¹⁸. La continuité étant mise en avant face à la rupture par Tocqueville, personnage qui visita le Canada sous le « joug » britannique et qui exprima clairement, malgré sa réserve vis-à-vis de la chose coloniale, qu'à ses yeux les habitants de la défunte Nouvelle-France conservaient inaliénablement leur condition de Français. Nous reviendrons sur ce point. L'héritage français ne saurait se partager, ni l'État, ni la Nation, ni ses droits, ni ses devoirs. Il nous faut à présent nous pencher de ce qu'il en est de ces Canadiens de souche française, les *francogènes*, perdus au hasard d'une guerre malheureuse par un pouvoir qui sera par la suite « déplacé » pour son incurie et remplacé par ceux qui s'affirmèrent comme plus dignes que lui de sa mission devant la Nation.

B/ Français du Canada

1. Les anciens Français du Canada et leur rapport à la France après 1763

Ces prémices d'ordre général ayant été posées, nous pouvons à présent nous pencher sur les implications de cet ethos de de Gaulle, sur sa politique canadienne. Le général de Gaulle a les mains relativement libres en matière de politique étrangère après

¹¹⁸ Alexis de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1967, 384 p.

1962¹¹⁹, la France est en paix pour la première fois depuis 1939, sa liberté d'action s'accroît plus encore après sa réélection de 1965 et après 1966, date qui marque la reprise en main par la France de l'ensemble de sa politique étrangère suite à la sortie du commandement intégré de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Il va se lancer alors dans une politique d'affirmation de la France qui va toucher fortement le Canada. Ce qui, dans la logique politique issue des traités de Westphalie, ne peut être considéré que comme une ingérence¹²⁰, est vue par lui comme une action des plus légitimes, un axiome de sa politique, un point non négociable. L'aspect nécessaire dans sa pensée de ce problème canadien-français explique l'impossibilité de tout dialogue avec le Gouvernement canadien sur le fond de la question, et donc la confrontation qui va en résulter et pour laquelle le Général semble avoir eu un programme, une logique de montée aux extrêmes qu'il ne restait plus qu'à mettre à exécution. La diplomatie déclarative mise en scène au balcon de l'Hôtel de ville de Montréal fut suivie d'un ensemble de communiqués plus provocateurs les uns que les autres et qui entraînèrent la montée permanente de la tension entre Paris et Ottawa jusqu'au printemps 1968. L'escalade s'enraya alors, pour des raisons d'ailleurs indépendantes de la question canadienne : difficultés politiques du Général à l'intérieur après mai 1968, mauvaise santé du Premier ministre québécois Daniel Johnson et dispersion de l'effort français sur d'autres champs d'action.

¹¹⁹ Charles De Gaulle, « L'effort ». *Mémoires d'espoir*, Paris, Paris, 1999, p 237 : « En l'an de grâce 1962, fleurit le renouveau de la France. Elle avait été menacée de guerre civile. La faillite allait l'accabler. Le monde oubliait sa voix. La voici tirée d'affaire. L'Etat a pu y réussir parce qu'en vertu d'un complet changement il comporte actuellement une autorité suprême, légitimée par les événements et appuyée par la confiance du peuple. »

¹²⁰ Lucien Bély, « Les temps modernes ». *Histoire de la diplomatie française tome 1 du Moyen Age à l'Empire*, France, Editions Perrin, 2007, p 342.

Mais quelle est la cause profonde de cette entreprise qui, dans l'esprit du général, doit être menée de manière implacable, de cette guerre à outrance menée sur le terrain politique pour l'émancipation, rapide si possible, du Canada-français ? Il nous faut ici prendre en compte la perspective d'un temps plus long dans lequel s'inscrivent l'action et la pensée du général de Gaulle. Une histoire de la Nation française qu'il veut millénaire et où les différents régimes politiques représentant le corps national se succèdent en héritant des droits et obligations de leurs devanciers indépendamment de leurs divergences idéologiques et de leur situation internationale immédiate¹²¹.

L'ensemble des traités qui, depuis 1762 et jusqu'en 1871, a été signé par la France et a mené à certaines cessions territoriales majeures de sa part a fait l'objet de contestations irréductibles en ce qui concerne sa légitimité, et ceci avant comme après 1789. Ces traités, Fontainebleau en 1762, Paris en 1763, Versailles en 1783, Paris et Vienne en 1815, ainsi que Francfort en 1871 ont aliéné à la France un certain nombre de ses domaines. Fontainebleau fait partie de l'ensemble des manœuvres du duc de Choiseul pour mettre fin à la guerre de Sept Ans, il y est prévu que contre la cession de la Floride au Royaume-Uni, l'Espagne recevra en compensation la Louisiane française, ce qui sera effectif après l'accord de Paris de 1763. Par le Traité de Paris de 1763, qui met fin à la guerre de Sept Ans, Louis XV reconnaît la possession britannique de l'ensemble des territoires de la Nouvelle-France, à l'exception de la Nouvelle-Orléans et des territoires situés à l'ouest du Mississippi (ces derniers et leur capitale sont cédés à l'Espagne). La France reçoit la possession de Saint-Pierre et Miquelon. Les traités de Vienne et de Paris de 1815 voient

¹²¹ Dale C. Thomson, *op.cit.* p. 3

l'abandon par Talleyrand de la rive gauche du Rhin ainsi que de possessions ultra-marines dont les plus notables sont l'Île de France (actuelle île Maurice) ainsi que les Seychelles qui tombent dans l'escarcelle britannique. Enfin, le Traité de Francfort de 1871 voit l'abandon par Thiers de l'ensemble territorial désigné sous le terme d'Alsace-Lorraine.

Une certaine continuité apparaît dans les arguments révisionnistes français à leur encontre qui s'étendent du Traité de Paris de 1763, à Boulanger et aux nationalistes français de la Troisième République. Dans tous les cas, le droit est dénié aux signataires des traités d'aliéner une partie du patrimoine français et que cela soit dû aux coutumes du royaume avant 1789 ou aux droits de la Nation après la Révolution. Nous allons le constater à travers un certain nombre d'exemples.

Nous nous intéresserons ici uniquement aux arguments révisionnistes relatifs aux possessions américaines de la France mais la rhétorique n'est pas sans lien avec celle utilisée pour d'autres possessions aliénées qui ont attiré l'intérêt du général de Gaulle. Cette contestation virtuelle du traité de cession de la province française de Nouvelle-France comme incompatible avec les usages de la monarchie sera la base des récriminations suivantes pour les traités de Fontainebleau de 1762 et de Paris de 1763. Le roi étant usufruitier de son royaume, il n'est en rien libre de concéder une quelconque province de celui-ci. Or, la Nouvelle-France est une province du royaume depuis 1663. Le roi n'est pas davantage libre de céder ses droits sur ses sujets ou régnicoles sans l'accord d'un Parlement ou des États Généraux du royaume comme l'illustre l'exemple de la Bourgogne dont la cession par François premier à Charles Quint au XVI^e siècle avait été jugée non valide car

hors des prérogatives royales¹²². Les récriminations des Chambres de commerce de La Rochelle, Bordeaux, Nantes, le Havre, Marseille, Lyon, Dunkerque et d'autres encore attestent un malaise. Un certain nombre de faits sont à signaler qui remirent en cause immédiatement la validité de la cession du Canada, la légalité de l'acte est douteuse du point de vue français. La pratique des autorités françaises à l'égard des Canadiens entretient aussi l'ambiguïté durant tout l'Ancien Régime, elle est en contradiction avec la lettre du Traité de Paris de 1763, puisque les Canadiens, y compris ceux qui n'ont rejoint la France qu'après la fin du délai prévu par l'accord, sont traités en Français. Claude de Bonnault décrit ainsi la situation de fait qui s'institua dans les relations entre la monarchie française et les Canadiens après 1763 :

Le gouvernement faisait mieux que secourir les Canadiens réfugiés en France. Il les comblait de prévenances, les flattait, les caressait. Les Canadiens aimaient l'honneur et les distinctions. Leurs goûts étaient satisfaits. Tenaient-ils à leur noblesse ? Elle était vite reconnue. La rigueur des règlements fléchissait devant la qualité de Canadien. Un peu trop infatué de sa noblesse écossaise, M. de Ramezay a pu traiter Paul Perrault de "petit paysan de Deschambault". M. Perrault avait été major-général des milices au Canada. Il était revenu en France à la Cession. Le Roi l'avait envoyé à Cayenne y commander les milices avec le titre de major général. En 1777, son fils était admis à concourir pour l'école du génie de Mézières, comme s'il avait été gentilhomme. Un Canadien — même né au Canada après la conquête anglaise — prouvait-il qu'il était "de famille honnête", on ne lui en demandait pas davantage, il pouvait "entrer dans tous les corps". [...]

Ce dernier point est à n'en pas douter le plus fondamental pour ce qui nous intéresse ici. Il atteste de l'ambiguïté juridique que posa dès l'origine la cession du Canada et plus encore le rapport du roi de France à ses régnicoles devenus sujets formellement britanniques, la suite en illustre diverses traductions concrètes.

¹²² Lucien Bély, *op.cit.* p 213.

[...] En dépit des édits, ordonnances, décisions, à la veille de la Révolution, en pleine offensive nobiliaire... Acceptaient-ils de l'emploi aux Colonies, consentaient-ils à être envoyés là où l'on se battait, quelles belles carrières alors faisaient les Canadiens ! Brigadier d'infanterie, gouverneur du Sénégal (1784), un Repentigny; colonel d'infanterie, gouverneur de Mahé, (1774) un autre Repentigny, son frère; brigadier des armées navales et gouverneur de la Guyane Hollandaise (1782), Lusignan; maréchaux de camp (1791), Mathieu Herbin, Michel-Ignace du Sablé. Fût-il simple officier de fortune, n'importe quel Canadien pouvait arriver aussi haut. Un Fiedmont, "sans aïeux, sans fortune, sans appui", on le voyait finir gouverneur de la Guyane Française et maréchal de camp (1780). Devant un Canadien et surtout un officier canadien, toutes les portes de s'ouvrir. François-Louis Poulin de Courval est simple capitaine de brûlot, officier de marine auxiliaire. Le Roi le reçoit à Choisy. Il "eut la bonté de me faire loger dans son château, je fus bien servi; aussi n'oublierai-je jamais cette bonne soirée" (1764). Un Canadien était toujours un homme utile, on le ménageait, car les circonstances pouvaient un jour faire de lui un homme indispensable.¹²³

Les Canadiens continuèrent donc à être assimilés à des sujets du roi de France, et ceci, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Cette situation correspondait à une adaptation au possible. Le roi de France ne pouvait plus entretenir avec les Canadiens-français habitant au Canada des relations de roi à sujet du fait de la victoire anglaise mais il entendait bien les maintenir lorsque ces mêmes Canadiens étaient établis dans les limites de son empire. Signalons que les Acadiens réfugiés en France après les événements de 1755 et supposés ne plus être français depuis 1713 sont bel et bien traités en Français et sont même invités à participer à la colonisation française des Malouines sous la direction du marquis de Bougainville. Ce fait atteste de la loyauté à la monarchie française qu'on espère être la leur plusieurs décennies après leur sortie théorique du giron français.

¹²³ Claude Bonnault, « Le Canada perdu et abandonné », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 2, n° 3, 1948, pp. 331-350.

Avant même la fin de l'Ancien Régime, la question canadienne est relancée de manière éphémère dans le cadre de la guerre d'Indépendance Américaine à laquelle la France participe de 1778 à 1783. Dans l'hypothèse où le Canada aurait secoué le « joug » britannique à la faveur des combats contre les colons américains, l'amiral français d'Estaing reçut par Louis XVI le mandat de faire appel aux anciens sujets du roi de France. Une déclaration fut émise depuis Boston en 1778 promettant la protection du roi de France aux « anciens Français de l'Amérique septentrionale ». La déclaration resta lettre morte puisque les Américains échouèrent dans leurs opérations dirigées contre le Canada et qu'il n'y eut pas de révolte dans la vallée du Saint-Laurent¹²⁴.

La Louisiane fit aussi parler d'elle durant la seconde moitié du XVIII^e siècle. La lenteur de la prise de possession par l'Espagne provoqua le maintien des forces françaises sur place jusqu'en 1768. Une révolte des colons éclata cette même année aux cris de « Vive le roi de France ». L'échec final de cette révolte, autant dû à l'exclusif colonial espagnol qu'à la ferveur patriotique, rendit l'évènement sans conséquences sur le moment. Toutefois, la question ne fut pas close. La guerre entre la France et l'Espagne entre 1793 et 1795 mit les autorités espagnoles de Louisiane dans une situation embarrassante et divers événements fâcheux eurent lieu sur place où les idées républicaines semblent avoir pénétré comme l'attestent l'entonnement de *la Marseillaise* dans les rues et la création d'un club jacobin. Tout ceci pouvait créer bien des angoisses aux autorités espagnoles. Une délégation louisianaise à l'Assemblée constituante en 1790 avait déjà réclamé le retour de l'ancienne colonie dans le giron français. Une obscure tentative de rattachement eut lieu en

¹²⁴ Gilles Havard, Cécile Vidal, *op.cit.* p 682.

1793 qui fut acceptée par les jacobins mais à laquelle les autorités américaines mirent un terme. Une nouvelle délégation louisianaise se présenta en France en 1794. La Révolution eut ainsi à cœur de relever dans cette région les droits issus de la monarchie sans que le dossier ne fut considéré comme prioritaire. L'intérêt du Consulat pour la question aboutit à l'éphémère reprise de possession de la Louisiane par la France qui, toutefois, ne put se prolonger aux yeux du pouvoir d'alors du fait d'autres considérations stratégiques¹²⁵. Le fait notable ici pour nous est que les gouvernements post-révolutionnaires usèrent de l'idée nationale vis-à-vis de territoires ayant quitté l'orbite française avant 1789, la continuité est ainsi assurée dans la relation entre les *francogènes* et la France.

Sous le Consulat et sous l'Empire, le problème resta encore d'actualité (problème des pensions, lettre des « habitants du Canada »). La question canadienne ne fut réellement mise sous cloche que par la bataille de Trafalgar et l'impossibilité de renverser l'Angleterre. Mais ce fait même ne fit que la mettre en sommeil. Que ce soit sous l'Ancien Régime ou sous la Révolution, l'on ne peut donc guère contester que la qualité de Français des Canadiens-français, des Acadiens et des Louisianais n'était pas douteuse mais restait théorique dans des territoires administrés par d'autres puissances. Nous verrons que cette interprétation sera reprise dans les milieux gaullistes. Tocqueville prit lui aussi position sans ambiguïté sur la qualité de Français des Canadiens français : « On ne peut contester

¹²⁵ *ibid*, pp 692-701.

leur origine, ils sont aussi Français que vous et moi »¹²⁶. Voilà qui ne souffre guère d'ambiguïté.

La reprise de contact entre la France et la Vallée du Saint-Laurent à la faveur des relations cordiales entre le Second Empire et la Grande Bretagne commença à sortir du sommeil cette belle endormie, la question de la qualité de Français des *francogènes*. Ainsi le commandant de Belvèze écrivit en 1855 après son célèbre voyage à Québec sur le pont de la Capricieuse :

S'il peut y avoir dans l'avenir un intérêt moral et politique à ne pas laisser s'anglifier complètement le Bas-Canada, qui est une des grandes portes du continent américain, l'établissement du Consulat et de l'intercourse sont leurs objets d'une importance majeure, et, si l'Amérique britannique devenait une fédération indépendante ou faisait la faute de s'annexer au grand corps hybride des États-Unis, la France aurait dans son représentant et dans les relations commerciales quelle se serait créées, des moyens de ne pas laisser tout à fait disparaître sa nationalité¹²⁷.

Deux points majeurs sont ici à relever : La France commence à territorialiser la question des *francogènes*, elle a son épicerie au Bas-Canada et, si l'on veut contribuer au maintien dans cette région de la nationalité française, c'est bien qu'elle existe encore. Bref, il y a un morceau de Nation française qui continue d'exister en Amérique du nord, et son territoire, c'est le Bas-Canada. Ces deux points seront centraux dans l'action gaullienne et un représentant officiel de la France les énonce déjà un siècle auparavant.

2. III^e République : entre idéologie révolutionnaire et héritage monarchique

¹²⁶ Tocqueville cité par Gilles Duguay, *op.cit.* p 43.

¹²⁷ Robert Pichette, *Napoléon III, l'Acadie et le Canada français*, Moncton, Editions de l'acadie, 1998, pp. 48-49.

C'est dans ces faits, ces occasions manquées, ces renoncements sous le poids des nécessités que l'on trouve l'origine des références aux possessions françaises d'Amérique dans la littérature nationaliste, coloniale de la Troisième République. Raboisson écrit en 1877 dans *Etude sur les colonies et la colonisation au regard de la France* des lignes qui nous semblent, à plus d'un aspect, décisives. Le nationalisme français affirme ici trois principes qui seront fondamentaux dans la pensée gaullienne et à l'origine de la geste canadienne :

Prenez l'Histoire et vous verrez comme le génie français est admirablement doué pour exercer cette action [coloniser] ; considérez le temps présent et vous verrez qu'aujourd'hui même il n'a pas perdu ses précieuses qualités.

Partout où le Français a mis le pied, ne fût-ce qu'un instant, il a rendu français le sol qu'il a foulé ; partout il a laissé des sympathies obstinées qui ont résisté à toutes les destructions, celles des révolutions et celles du temps. [...]

La France prétend conserver des droits imprescriptibles sur les terres qui lui ont appartenu, un lien direct, privilégié et qui ne saurait être contrarié, une liaison spirituelle qui ne se discute pas. Cette conception trouve son application souhaitable dans les territoires cités par la suite :

Voyez Maurice, Trinidad, La Louisiane, la Canada ! La violence seule a pu les séparer de la mère patrie, et seule aussi la force étrangère qui les retient les peut empêcher de se réunir de nouveau à cette mère aimée en dépit de tous ses malheurs, de toutes ses erreurs et de tous ses défauts ! Est-ce le spectacle que nous ont donné les colonies des Espagnols et les colonies mêmes des Anglais, ces grands colonisateurs ? Leurs colonies empressées de se séparer de la métropole, en sont devenues promptement les ennemis les plus redoutables ; et à l'heure présente, l'Angleterre ne parvient à éviter un semblable malheur en Australie qu'en lui laissant une autonomie qui est une véritable séparation.

Mais l'Alsace elle-même n'est-elle pas une colonie, et plus récente assurément que l'Irlande et que l'Ecosse ? Or qu'y a-t-il de plus français, nous dirions volontiers d'aussi français qu'elle ? Son attachement invincible à la commune patrie prouve que l'action française s'est continuée chez elle même en notre malheureux siècle, et que le génie français n'a pas dégénéré ¹²⁸.

Les territoires arrachés à la France, avant ou après 1789, qu'ils soient continentaux ou ultra-marins, relèvent de la même logique. Le discours relatif aux anciennes possessions de l'Océan indien ou à celles d'Amérique est le même que pour l'Alsace-Lorraine. Les occupants peuvent être anglais ou allemands, il n'en reste pas moins que la question se pose dans les mêmes termes du point de vue français. Il ne s'agit là que du fait de la force et non de celui du droit. Cette idée aura une belle postérité ainsi que son corollaire, à savoir la nécessaire libération des territoires « français » occupés.

L'illégitimité de ces situations est d'autant plus affirmée que le caractère français est réputé se maintenir dans ces terres « colonisées » par la France. Celles-ci sont décrétées lui être congénitalement liées au sein d'un ensemble français comprenant la France souveraine et les territoires occupés. Les situations, de fait, n'aliènent en rien l'unité profonde de l'ensemble français unitaire.

Il nous faut aussi citer le texte de 1895 de Paul D'Ivoi dans *Le sergent simplet à travers les colonies françaises* :

La force des Anglais provient uniquement de la faiblesse de leurs sujets. Ceci m'amène tout naturellement à une comparaison. En France, naïfs comme vous l'êtes, vous déclarez à tout propos et hors de propos, que les Saxons vous sont supérieurs en fait de colonisation

¹²⁸ Raoul Girardet, *op.cit.* pp. 88-89.

Ma foi, affirma Marcel, il me semble...

Il vous semble mal. Les colonies françaises deviennent françaises : voyez le Canada, la Louisiane, la Guadeloupe, la Réunion. Les colonies anglaises ne subissent aucune assimilation¹²⁹.

Là encore, le maintien du caractère français au-delà des aliénations est affirmé comme un fait indubitable.

Notons encore que la même idée, celle du caractère français des Canadiens de souche française est encore exprimée par Eugène Etienne¹³⁰. Celui-ci, dans le cadre d'un texte de publicité en faveur de la Ligue Coloniale Française écrit en 1907, fait le tour des actions de la France au-delà des mers et synthétise tout à la fois les faits d'Ancien Régime et d'autres contemporains à l'auteur. La faillite ultra-marine de la monarchie finissante est l'objet de critiques acerbes qui sont mise en relief par l'ampleur des pertes constatées. L'auteur précise ainsi que « trois millions de Français prospèrent au Canada¹³¹ », la donnée est bien citée au présent en cette fin de XIX^e siècle. Les 60 000 Français du Canada de 1763 sont alors devenus pour Eugène Etienne 3 000 000 de Français.

Nous devons aussi indiquer ici que cette idée ne fut pas non plus ignorée de l'autre côté de l'Atlantique. Un certain nombre d'exemples vont être cités dans l'ordre chronologique en réunissant Canadiens-français et Acadiens. En 1805, une étonnante lettre parvint à l'empereur Napoléon Ier qui pose tout le problème du maintien des liens entre les

¹²⁹ *ibid*, p 118.

¹³⁰ Homme politique français de la Troisième République, extrêmement actif sur les questions coloniales et fondateur de la Ligue Coloniale Française.

¹³¹ *ibid*, p 125.

francogènes du Canada et la France du point de vue des premiers dans le contexte de la vaste confrontation franco-anglaise des années 1803-1814¹³² :

Sire,

Deux de nos compatriotes, Jean-Baptiste Noreau, âgé de soixante-quatre ans et Jean-Baptiste Noreau, son fils, âgé de vingt-deux ans, se rendent en France pour faire connaître à Votre Majesté par l'organe de ses ministres les intentions bien prononcées du peuple canadien de retourner sous l'Empire de la France et porter de nouveau le glorieux nom de Français.[...]

Il s'agit de corriger les faits du passé, C'est d'ailleurs un homme qui a connu la Nouvelle-France qui est le porteur de la missive, aux cotés de son fils issu de la génération postérieure à l'établissement du régime britannique.

[...]Nous avons projeté, Sire, de secouer le joug des Anglais. Nous attendons des fusils pour nous armer et frapper un coup sûr. Mais notre espoir a été trompé. La surveillance des Milords, des Lords et des salariés de tous genres échouerait contre notre réunion et nos efforts, sous un bon général français, pénétré de ses devoirs et guidé par l'honneur.

Nous assurons Votre Majesté que nous sommes disposés à subvenir aux frais que cette entreprise exigera¹³³. [...]

La France se trouve appelée en renfort pour soutenir la volonté d'émancipation des Canadiens face à la domination coloniale anglaise. Au second degré, nous pouvons dire que le Général, attendu par les expéditeurs de cette missive, rattrapera à sa manière 152 ans de retard. L'Histoire prend parfois des détours inattendus.

[...]Les sentiments que nous manifestons aujourd'hui à Votre Majesté sont nourris depuis longtemps dans nos cœurs. Vous en avez la preuve, Sire, dans la

¹³² Robert Larin, *Canadiens en Guyane, 1754-1805*, Paris, Septentrion/Presses Paris Sorbonne, 2006, p 261.

¹³³ *Ibid*, p 261.

lettre ci-jointe, écrite il y a cinq ans, à nous-mêmes par le Consul de New-York. Ce sont ses observations, ses conseils qui nous ont portés à attendre jusqu'aujourd'hui dans l'espoir qu'il avait fait connaître au Consul général notre demande pour la transmettre en Europe au gouvernement français. On remarque dans la lettre de ce Consul de New-York qu'il n'y a ni date, ni signature. Quel en a été le motif ¹³⁴? [...]

Dans le contexte du début du XIX^e siècle, qui n'est pas ici notre objet, nous pouvons imaginer que la non réponse de 1800 peut s'expliquer par la perspective d'une paix qui se rapproche avec l'Angleterre et dont le nouveau régime consulaire a alors besoin devant l'opinion métropolitaine, il n'est pas question de se lancer dans une guerre totale et mondiale mais les choses n'étaient plus au même point en 1805. À cette seconde date, la guerre est bien menée à outrance comme l'attestera la mise en place l'année suivante du Blocus continental, mais, cette fois, la France n'a plus de flotte puisque cette dernière fut coulée par l'Amiral Nelson en octobre 1805 à Trafalgar. Aucune suite effective ne peut donc être donnée par la pouvoir impérial français à la demande canadienne.

[...]Sire, Nous attendrons de votre sollicitude paternelle que la paix ne se fera pas sans que nous ayons repris le nom de Français canadiens. Nous sommes prêts à tout entreprendre à la première vue des Français que nous regardons toujours comme nos frères.

Agréez Sire, les vœux ardents que nous adressons au ciel pour le long règne de Votre Majesté. Recevez l'assurance de l'admiration que nous cause votre gloire et daignez accueillir l'hommage du dévouement sincère et profond du peuple canadien ¹³⁵.

Cette lettre est en quelque sorte le premier témoignage historique de la recherche par les Canadiens d'une implication de la France en Amérique du Nord au bénéfice des deux

¹³⁴ *Ibid*, p 261.

¹³⁵ Robert Larin, *op.cit.* p 261

partis et au nom de la fraternité nécessaire entre les différentes composantes d'un Peuple français qui semble indivisible.

Louis-Joseph Papineau fait référence à la même idée, la solidarité des causes françaises canadiennes et européennes, dans ses mémoires sur les événements de 1837-1838 estimant que l'action menée alors, si elle avait été heureuse, aurait eu pour conséquence de « restaurer le nom français en Amérique du Nord où il fut si rabaissé depuis l'odieux traité de 1763¹³⁶ ». La cause des Patriotes, et des Canadiens-français parmi eux, devient ainsi celle de l'ensemble du « nom français » et les diverses parties de cette entité semblent trouver ici un biais d'unité profonde, une voie d'effort commun pour le redressement de leur prestige.

En Acadie, Georges-Antoine Belcourt ne manqua pas d'exposer à de nombreuses reprises de manière claire sa vision des Acadiens comme partie intégrante du Peuple français durant la seconde moitié du XIX^e siècle. « Savez-vous bien, vous autres, que vous recevez de votre empereur, des faveurs que la reine ne vous avait pas faite »¹³⁷ écrit-il à l'occasion d'un don fait par le dirigeant du Second Empire à la communauté *francogène* d'Acadie.

¹³⁶ Louis-Joseph Papineau, *Histoire de la résistance du Canada au gouvernement anglais*, Québec, Comeau & Nadeau, 2001, p 25

Notons que dans ce texte de Papineau, l'action des Patriotes s'inscrit volontiers dans une optique doublement française, celle des *francogènes d'Amérique*, puisque l'on fait référence à d'autres cas d'oppression à base ethnique (Acadiens), et dans celle de la libération des peuples tel qu'émergé sous les hospices de la Révolution française de 1789. Ainsi, Napoléon Ier, celui-là même à qui des Canadiens avaient écrit en 1805 pour réclamer leur libération, apparaît-il dans le texte sous le terme de : « le prisonnier de Sainte-Hélène » (p18). Sur cette question voir Louis-Georges Harvey, *Le printemps de l'Amérique Française*, Montréal, Boréal, 2005, 304p.

¹³⁷ Robert Pichette, *Napoléon III, l'Acadie et le Canada français*, Moncton, Editions de l'Acadie, 1998, p100

Selon cette conception, Napoléon III, étant l'Empereur des Français, est tout naturellement aussi celui des Acadiens, ce qui n'apparaît pas ici comme évident pour la « reine » qui est avant tout celle des Anglais. Cette conception du chef de l'État français comme étant lié directement aux Français d'Amérique, malgré leur incorporation à un ensemble politique non-français, se retrouvera avec force chez de Gaulle.

Laurent-Olivier David¹³⁸, dans son ouvrage *les Patriotes de 1837-1838* (1884), développe cette même idée dans la partie de l'œuvre consacrée au personnage de Charles Hindelang¹³⁹, volontaire français pendu en 1839 au côté des Patriotes canadiens. L'auteur prête entre autres motivations au personnage la volonté de se battre pour les « Français d'Amérique »¹⁴⁰.

La question est aussi soulevée par Henri Bourassa¹⁴¹ en 1902 dans son discours intitulé « Le patriotisme canadien français, ce qu'il est, ce qu'il doit être ». Le fondateur du *Devoir* s'interroge : « Devons nous être plus Français que Canadiens ou plus Canadiens que Français ? En d'autres termes devons nous être des Français du Canada ou des Canadiens

¹³⁸ Laurent-Olivier David (1840-1926). Homme politique canadien-français, journaliste et écrivain prolifique s'étant intéressé à l'histoire et aux questions de l'identité de ses compatriotes.

¹³⁹ Charles Hindelang, l'un des acteurs de la Rébellion des Patriotes dans sa seconde phase (1838) et exécuté par les Britanniques le 15 février 1839 était un français d'origine suisse au parcours largement obscur. Révolutionnaire en 1838 puis militaire avant de se reconvertir dans le « commerce » en Amérique où, utilisant cette activité comme couverture, il participe à l'agitation contre l'Empire britannique en Amérique du Nord. Ses motivations pour soutenir les Patriotes, telles qu'exposées dans ses lettres, relèvent de trois ordres : patriotisme français au sens le plus large, républicanisme et anglophobie. Ce cas particulier qui connut une fin tragique semble incarner sous bien des aspects cette ligne idéologico-politique que nous souhaitons mettre en lumière ici, celle d'une solidarité française transatlantique.

¹⁴⁰ Laurent-Olivier David, *Les patriotes de 1837-1838*, Québec, Lux Editeur, 2007, p 243.

¹⁴¹ Henri Bourassa (1868-1952), homme politique et journaliste fondateur du *Devoir* en 1910. Il fut l'un des chantres de la Nation canadienne-française et l'un des pourfendeurs de l'Empire Britannique particulièrement à la faveur de la Seconde Guerre des Boers (1899-1902) dans laquelle il ne souhaite nullement voir sa patrie engagée.

d'origine française ?»¹⁴². L'éminent personnage estime que le principe de réalité doit prévaloir, les conditions des Canadiens-français leur imposent en ce début de XX^e siècle de s'inscrire dans l'ensemble canadien. Toutefois, il écarte toute volonté de renier l'amour pour la France qui est « légitime et naturel » qui « peut et doit être réel, profond, et durable » ; mais il doit rester « platonique ». Certains arguments de la réserve de Bourassa sur cette question ne sont d'ailleurs pas sans ambiguïté puisque les Français restent bien qualifiés de « frères », comme dans la lettre de 1805 citée précédemment, et que les Canadiens-français sont invités à rester Français à leur manière, celle dont les Américains sont restés Anglais. L'orateur se livre ici à un subtil exercice d'équilibrisme. Mais ce qui nous importe avant tout, c'est que le sujet est abordé aussi clairement. Si un personnage d'aussi haut niveau et doté d'une aussi vaste audience que l'est alors Henri Bourassa a jugé le point digne d'être intégré dans son argumentaire, cela ne peut être le fruit du hasard et répond bien à un questionnement dont nous avons pu voir qu'il restait actif chez certains Canadiens-français ainsi qu'en France. La notion de « Français du Canada » ici citée par Henri Bourassa, en opposition à celle de « Canadiens-français », sera récupérée par de Gaulle mais cette fois comme un élément complémentaire de la seconde notion, comme nous le verrons ultérieurement. Mais notons bien que l'opposition n'a rien d'irréductible chez ce personnage : « Bourassa se glorifiait d'être Français, comme d'autres se disaient fiers d'être Britannique. ¹⁴³»

¹⁴² Guy Bouthillier, Jean Meynaud, *Le choc des langues au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1971, p 316.

¹⁴³ Joseph Levitt, « La perspective nationaliste d'Henri Bourassa, 1896-1914 », in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol.22, n4, 1969, pp. 567-582.

La réception favorable, ou du moins l'invisibilité relative du scepticisme, dans certains milieux nationalistes québécois, des thèses gaulliennes, comme nous l'observerons par la suite, a pu se nourrir de ces réflexions tenues au XIX^e siècle dans le cadre du nationalisme canadien-français, aux composantes diverses, qui ne se situait pas en opposition avec l'ancienne Métropole.

3. La synthèse gaullienne et les implications de cette conception

Les propos du général de Gaulle, tout comme ceux qui émanèrent du Gouvernement français après la crise de Juillet 1967, affirment cette conception précédemment mise en évidence. L'abdication de 1763 est nulle et non avenue, c'est là un fait illégitime de la même manière que le fut l'armistice de 1940. Dans les deux cas, le « droit » et « l'honneur » défendaient un tel acte, il est du devoir de la France de les renier. Les Québécois et plus largement l'ensemble des Canadiens-français, relèvent de l'ensemble français. Leurs intérêts doivent être appuyés de ce fait par la France qui doit généreusement soutenir ses fils dans leur marche vers l'émancipation, et ceci de la manière la plus large, la plus inconditionnelle et la plus complète¹⁴⁴. Entendons-nous sur cette notion de générosité, la France n'agit pas en vue d'un intérêt immédiat évident mais au non d'une conception chevillée à la pensée de ses dirigeants. Les bénéfices de ces actions, dont de Gaulle lui-même ne pense pas voir l'aboutissement de son vivant, doivent se faire dans la relation fraternelle entre « Français de France » et « Français du Canada » ou, comme le dit de

¹⁴⁴ Alain Peyrefitte, *op.cit.* pp. 1565-1566.

Gaulle à Montréal en 1967, «le soutien que tous les jours la France va vous apporter ici, elle sait bien que vous le lui rendrez (...) vous pourrez un jour aider la France ». Point de cynisme ni de charité. Il s'agit de corriger les effets des traités dont les Canadiens-français et les Acadiens ont été victimes depuis 1713¹⁴⁵, de les réintégrer dans la famille francophone mais aussi, de manière plus proche, dans la Nation française comprise au sens le plus large¹⁴⁶. De la même manière qu'il a fallu annuler les effets du Traité de Francfort par la réintégration de l'Alsace-Lorraine, de la même manière il faut effacer le Traité de Paris de 1815 en profitant de l'émancipation des colonies anglaises insulaires de l'Océan Indien, de la même manière il faut atténuer le Traité de Vienne en tendant éventuellement la main aux Wallons¹⁴⁷ et de la même manière il faut corriger, ici, ces iniques accords concédés par la France dans un moment de faiblesse car, en les signant, « la France n'était plus la France »¹⁴⁸.

De Gaulle veut renverser l'Histoire telle que les pouvoirs français successifs ont pu l'accepter sous le poids des circonstances et la rétablir dans la continuité qu'il lui voit. Il a décolonisé des territoires qui, à ses yeux, n'ont jamais vraiment été français du fait de leur appartenance à d'autres civilisations¹⁴⁹. Lui, qui n'a jamais cru à l'intégration de l'Algérie, s'enthousiasme pour un autre effet de la décolonisation, l'émancipation des entités de fondation française, issues de la « substance » française, que la monarchie avait essaimées

¹⁴⁵ *Ibid*, p 1542.

¹⁴⁶ *Ibid*, pp. 1534-1535.

¹⁴⁷ *Ibid*, p 1540. Il est à ce titre extrêmement révélateur qu'Alain Peyrefitte ait traité dans son ouvrage consacré au général de ses propos sur la Wallonie dans la partie consacrée au Québec et non aux autres dossiers européens. L'irréductibilité gaullienne fut sous des formes diverses de même nature partout où il identifia des parcelles de « substance française ».

¹⁴⁸ *Ibid*, p 1580.

¹⁴⁹ *Ibid*, p 208.

en Amérique et sur la route des Indes. De la même manière, les difficultés de la Belgique, territoire issu du démantèlement de l'Empire napoléonien et à moitié francophone, ne peuvent que le réjouir puisqu'elles ouvrent des perspectives de rectification de cette sanglante frontière nord-ouest où l'Hexagone ne fut qu'un pis aller auquel Louis XIV dut se résoudre pour voir son petit fils sur le trône d'Espagne et que Louis XVIII accepta avec le trône gagné pour lui par Wellington à Waterloo.

L'association, dans l'esprit du Général, de ces territoires et de quelques autres, est bien attestée par les propos qu'il échangea avec Jacques Foccart en avril 1968 :

Foccart –*Ils (les rodriguais) ne veulent pas rester dans la dépendance de l'île Maurice, qui a évolué différemment et a été occupée par les indiens*

De Gaulle –*Oui, je comprends, il faut leur envoyer quelqu'un [...]*¹⁵⁰.

Le propos s'étend à divers irrédentismes français à travers le monde quelle que soit la manière concrète dont ils doivent se traduire. Dans ce cadre, sont associés les Rodriguais, les Mauriciens, les Anglo-normands et bien sûr les Québécois au nom du même principe de remembrement de la Nation française, constitué de l'ensemble des *francogènes* dispersés à travers le monde, qui est affirmé comme étant le devoir impérieux à long terme de tout chef d'État français :

De Gaulle - *Voyez vous, tous ces territoires, tous ces pays que l'Angleterre nous a barbotés –car elle nous les a barbotés !- il faut les lui reprendre. C'est ainsi que, pour le Québec, on est en train de faire ce qu'il faut. L'île Rodrigues, il faudra aussi s'en occuper ; les îles anglo-normandes, un jour ou l'autre, il*

¹⁵⁰Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée 2*, Le Général en Mai 1968-1969, Paris, Editions Fayard/Jeune Afrique, 1998, p 92. Cet échange a lieu dans le cadre d'une discussion portant sur l'avenir de l'île Rodrigue, dépendance de l'île Maurice, et, comme elle, colonie britannique après avoir été possession française jusqu'à sa perte dans le contexte des guerres napoléoniennes.

faudra qu'on les lui reprenne. On s'est fait barboter tout cela par faiblesse, mais tout cela est intolérable.

Foccart- *Sauf l'île Maurice ?*

De Gaulle – *L'île Maurice aussi, l'île Maurice était française* ¹⁵¹.

Ces propos échangés entre le chef de l'État et l'un de ses plus proches conseillers ont l'avantage de la clarté ; l'intransigeance est sa position fondamentale sur tous ces sujets. Même si aucun délai temporel n'est fixé, il s'agit d'attendre le moment opportun. Notons bien qu'il est uniquement question ici des litiges historiques franco-britanniques, ce qui explique que d'autres champs d'actions de l'irrédentisme gaullien situés en Europe ne soient pas évoqués.

L'heure des grandes manœuvres pouvait commencer après 1962, la France, qui avait décolonisé et qui restaurait son image dans le monde, pouvait à présent retourner l'épée de la liberté des peuples (ou plutôt de son Peuple) contre les principaux aliénateurs de son domaine de jadis, les Anglais et leurs épigones Canadiens. Comme partout dans l'esprit de de Gaulle, la restauration française devait aboutir à la réconciliation. La France libérée et restaurée avait pardonné à l'Allemagne¹⁵², le Canada français restauré pourrait pardonner au Canada anglais¹⁵³. Nous reviendrons sur ce point ultérieurement pour lui-même et il s'agira alors de déterminer l'objectif en termes de situation politique du Canada que vise alors le président de la République Française. Révisionnisme juridique, inflexibilité, désintéressement et ouverture seraient donc, dès 1962, les fondements de la politique de de Gaulle vis-à-vis du Québec et des « Français du Canada ».

¹⁵² Alain Peyrefitte, *op.cit.* p 828.

¹⁵³ *Ibid*, pp. 1564-1565.

Les points des différents argumentaires précédemment exposés se retrouvent dans le verbe gaullien. Le 27 juillet 1967, le général de Gaulle s'exprime ainsi : « En réalité ce sont des Français qui ont été abandonnés : ils étaient soixante mille, ils sont maintenant six millions »¹⁵⁴. Notons la similitude avec le raisonnement d'Eugène Etienne cité plus haut. Ce maintien congénital aux populations canadiennes françaises de leur francité, francité d'une population française perdue de vue momentanément, avancée comme imprescriptible est un leitmotiv de la rhétorique gaullienne. Les Canadiens français, malgré le temps et les affres de l'Histoire, sont restés partie intégrante de l'ensemble de la Nation française nonobstant les modifications de statut du Canada et les turpitudes françaises. La Nation française comprend ainsi des individus dont les aïeux ont quitté la métropole avant la fin de l'Ancien Régime sans que cela n'altère leur qualité de français.

Le 31 Juillet 1967, à la suite du conseil des ministres, un communiqué est émis indiquant que :

Il (le Général) a noté, chez les Français Canadiens, la conviction unanime, qu'après le siècle d'oppression qui a suivi pour eux la conquête anglaise, un second écoulé sous le système défini par l'« Acte de l'Amérique du Nord britannique » de 1867 ne leur a pas assuré, dans leur propre pays, la liberté, l'égalité et la fraternité¹⁵⁵.

Ainsi donc, les Canadien-français deviennent des Français avant tout et des Canadiens du point de vue de leur résidence. Leur caractère éminemment français est poussé plus loin encore. Ils doivent se voir appliquer positivement les acquis nationaux français que sont la liberté, l'égalité et la fraternité. L'on retrouve mêlés dans ce passage les

¹⁵⁴ Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée 1, Tous les soirs avec de Gaulle 1965-1967*, Paris, Editions Fayard/Jeune Afrique, 1997, p 684.

¹⁵⁵ Charles de Gaulle, *Lettres, Notes et carnets, Tome 3, 1958-1970*, Paris, Robert Laffont, 2010, p 909.

arguments révisionnistes d'Ancien Régime, qui postulent que la monarchie n'a pas pu retirer à ses régnicoles leur qualité de Français, et une lecture postrévolutionnaire qui considère les Français comme détenteurs de droits inaliénables. Dans ce même communiqué il est dit que :

Mais, étant donné qu'elle (la France) a fondé le Canada, qu'elle l'a, seule, pendant deux siècles et demi, administré, peuplé, mis en valeur, qu'elle y constate l'existence et l'ardente personnalité d'une communauté française comprenant 6 millions et demi d'habitants, dont 4 millions et demi dans le Québec, elle ne saurait, à coup sûr, se désintéresser du sort présent et futur d'une population venue de son propre peuple et admirablement fidèle à sa patrie d'origine, ni considérer le Canada comme un pays qui lui serait étranger au même titre que tout autre.¹⁵⁶

Comment ne pas faire le rapprochement entre l'esprit de ce passage de celui de Raboisson : « Partout où le Français a mis le pied, ne fût-ce qu'un instant, il a rendu français le sol qu'il a foulé » ?¹⁵⁷ La France, malgré les traités passés, ne peut avoir renoncé à quoi que ce soit de ses droits et devoirs vis-à-vis de ses nationaux comme de la terre qu'ils occupent.

Le 10 Aout 1967, le général de Gaulle s'exprime à la télévision nationale, il fait le tour des grands sujets internationaux du moment et parle du Québec en ces termes :

[que] la France, sans renier aucunement l'amitié qu'elle porte aux Nations anglo-saxonnes, mais rompant avec le conformisme absurde et périmé de l'effacement, prenne une position proprement française au sujet de [...] l'unanime et indescriptible volonté d'affranchissement des Français du Canada ont manifesté autour du Président de la République française, stupéfié et indigne-t-il les apôtres du déclin.¹⁵⁸

¹⁵⁶ *ibid*, p 909.

¹⁵⁷ Raoul Girardet, *op.cit.* p 89.

¹⁵⁸ Gilles Duguay, *op.cit.* p 281.

La question canadienne-française, ou plutôt française du Canada, est élevée au niveau des dossiers les plus importants, fondamentaux, de la politique extérieure française dans la mesure où, pour les raisons précitées, il ne s'agit justement pas à proprement parler d'une affaire extérieure mais bien d'un dossier français.

Le problème du rapport juridique des Canadiens d'ascendance française et de la France, qui pose les fondements de la légitimité de son action pour de Gaulle, a trouvé dans les milieux gaullistes une traduction formaliste dont nous pouvons rendre compte ici. Dans le cadre de la réflexion sur les moyens concrets de resserrement des liens franco-qubécois, le conseiller diplomatique d'Alain Peyrefitte, Bernard Dorin¹⁵⁹, fut amené à rédiger un certain nombre de recommandations dont une doit ici attirer notre attention. Dans le cadre de celle-ci, numérotée XVI^e dans ce document, le diplomate évoquait la mise « au vote par le Parlement d'une loi de retour » en faveur des Canadien-français¹⁶⁰. Celle-ci devant affirmer la « nationalité rémanente » de Français des descendants des colons Français d'Amérique du Nord qui furent privés *de facto* de leurs droits par le traité de 1763 lorsqu'ils désirent revenir en France. Ceci leur permettant d'acquérir *ipso facto* la nationalité française. Le diplomate s'appuie pour ce faire sur un certain nombre de précédents comme celui des Canadiens-anglais qui sont *commonwealth citizens* au Canada et *British subjects* en Grande-Bretagne¹⁶¹. Si l'effet pratique est décrit comme ne devant

¹⁵⁹ Bernard Dorin, né en 1929, diplomate en poste au Canada dans les années 1950 et en charge du Québec, conseiller d'Alain Peyrefitte dans les années 1960 puis Ambassadeur à Haïti, en Afrique du Sud, directeur d'Amérique du ministère des Affaires Etrangères, devenu Ambassadeur de France en 1992 et membre du Conseil d'Etat l'année suivante. Il est l'un des membres du « Lobby Québécois » à Paris et joua un rôle important auprès de de Gaulle lors de la préparation de son voyage au Québec durant l'année 1967.

¹⁶⁰ Alain Peyrefitte, *De Gaulle et le Québec*, Québec, Stanké, 2000, p 159.

¹⁶¹ Correspondance privée de M Bernard Dorin daté du 11 octobre 2010

pas être immense, Bernard Dorin insiste sur son effet psychologique qui serait de taille à battre en brèche l'idée de « l'abandon » de 1763. Cette idée aura d'ailleurs une certaine postérité sous les présidences ultérieures et conservera le statut d'hypothèse de travail¹⁶². Ce thème est ainsi réapparu en 1977 mais s'est effacé devant la priorité donnée à la mise en place des visites alternées de premiers ministres français et québécois. Il est à noter que cette idée reprise dans le cadre de l'agitation diplomatique provoquée par les événements de 1967 leur est en réalité antérieure et a, selon son auteur, une histoire qui peut être remontée à un échange entre monsieur Bernard Dorin, Monsieur Yves Michaud¹⁶³ et monsieur Jean-Marc Léger¹⁶⁴ remontant à 1956 ou 1957¹⁶⁵.

Par cette initiative, la situation diplomatique devait se trouver en quelque sorte régularisée *a posteriori*. Les Canadien-français redevenaient bien, juridiquement, des Français en puissance. Il devenait à ce titre naturel qu'ils voient leurs intérêts défendus par leur ancienne mère-patrie. Ce document écrit en août 1967 dans le cadre de la préparation de la rencontre Johnson-Peyrefitte n'a pas trouvé d'écho dans le document accepté en commun par le représentant français et le Premier ministre québécois. Si nous ne pouvons attester définitivement la connaissance par de Gaulle de cette initiative, qui se trouva noyée par la difficulté de sa circonscription à un groupe précis d'individus ainsi que par la priorité mise sur des actions d'ordres techniques, elle n'en atteste pas moins d'une volonté de

¹⁶² *Ibid*

¹⁶³ Journaliste et homme politique québécois, député libéral de 1966 à 1969 et ultérieurement investi au Parti Québécois. Haut-Commissaire à la Coopération du Ministère des Affaires inter-gouvernementales de 1970 à 1973. Fondateur du journal *Le Jour* (1973-1976).

¹⁶⁴ Journaliste et écrivain québécois, ardent promoteur de la Francophonie.

¹⁶⁵ Correspondance privée de M Bernard Dorin datée du 11 octobre 2010.

traduire dans le droit positif les propos du général et ainsi de réaffirmer dans les textes légaux la continuité historique qu'il entendait restaurer.

Une synthèse de la pensée gaullienne relative au Canada ne nous est malheureusement pas fournie dans les *Mémoires d'espoir* puisque celles-ci ont vu leur rédaction interrompue prématurément par la mort du général de Gaulle. Toutefois, cette lacune nous apparaît en grande partie comblée par la conférence de presse tenue le 27 Novembre 1967 par le président de la République¹⁶⁶. Après une introduction sur l'Histoire du Canada-français depuis 1763, faite dans un but pédagogique évident pour battre en brèche l'incompréhension dont il estime être victime en France et sur laquelle nous reviendrons ultérieurement, le Général explique la réalité québécoise des dernières années ainsi que le cadre de sa visite, la volonté des Canadiens-français du Québec de reprendre en main leurs affaires. Il assimile ce fait à l'émergence d' « une Nation française –morceau de notre peuple- »¹⁶⁷. Ayant fait la liste des rencontres franco-québécoises au plus haut niveau qui ont été tenues depuis 1960, le Général se lance dans l'explication du message qu'il souhaita alors diffuser à ces « Français du Canada » : « D'abord : “vous êtes français “. Ensuite : “en cette qualité, il vous faut être maîtres de vous-mêmes“ ! Enfin : “l'essor moderne du Québec vous voulez qu'il soit le vôtre !“ »¹⁶⁸. La première affirmation est limpide. Elle est l'expression de la vision du Canada-français et des populations d'origine française de ce pays telle que de Gaulle l'a chevillée au corps et qui découle d'une longue

¹⁶⁶ Charles de Gaulle, *Mémoires D'espoir, Le Renouveau, 1958-1962, L'effort, 1962..., Allocutions et discours*, Paris, Plon, 1999, p 1065.

¹⁶⁷ Charles de Gaulle, « Allocutions et discours ». *Mémoires d'espoir*, Paris, Plon, , 1999, p 1065.

¹⁶⁸ *Ibid*, p 1067.

tradition française non ignorée de tous au Canada. Les deux autres affirmations sont quant à elles, le résultat de la prise en compte du contexte de l'intervention française qu'est la Révolution Tranquille et la transformation de la question canadienne-française –française du Canada pour de Gaulle- en question québécoise. Nous sommes ici dans le contexte d'une rencontre entre vision française et aspirations québécoises. Le lien entre les causes françaises, canadiennes-françaises et québécoises avait d'ailleurs déjà été souligné par le Général à la fin de son discours de Montréal du 24 juillet désignant les Québécois comme « Français du Canada » et en concluant son intervention sur ces mots : « Vive le Québec ! Vive le Québec libre ! Vive le Canada-français et Vive la France ! ». Chaque mot compte.

Le gaullisme, en ce qui touche ses aspects canadiens-français, est une synthèse qui regroupe en un corps commun tous les droits, les argumentaires, les précédents et les espoirs français relatifs au Canada. L'ensemble est replacé dans le cadre plus large de la restauration de la France telle que de Gaulle la rêve et qui doit bénéficier à toutes ses parties, y compris à la canadienne¹⁶⁹. Nous nous sommes ici concentrés sur des propos tenus après l'épisode de la visite de de Gaulle au Québec de 1967, c'est alors que les choses sont exprimées le plus clairement mais l'esprit, lui, est antérieur. Il est né de la volonté de restauration historique pour la France qui est enracinée dans l'ensemble de la pensée politique du Général, imprégnée de l'argumentaire national tenu sous la Troisième République comme d'arguments plus anciens que sa culture ne peut lui laisser totalement ignorer. Il n'est plus ici question de simple politique étrangère : les enjeux sont plus fondamentaux, il s'agit de définir la Nation française et non plus d'accepter benoîtement les

¹⁶⁹Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Manchecourt, Gallimard, 2002, p 1562.

limites imposées à celle-ci par les défaites du passé. L'émancipation française à laquelle le Général contribue de toutes ses forces depuis 1940 atteint là les plus vastes développements de sa logique. Il a fallu chasser l'occupant allemand, lutter pour maintenir l'indépendance recouvrée contre les États-Unis et, il faut à présent faire bénéficier des succès précédents à l'ensemble des Français à travers le monde. La chose s'impose à la France et à son chef ou, comme le dit de Gaulle : « Croyez-moi, il fallait le faire. Je ne pouvais faire que cela »¹⁷⁰.

Ainsi donc, la pensée gaullienne en matière de relations internationales recouvre toute sa cohérence. Le général de Gaulle reste viscéralement attaché à la notion de souveraineté des États. C'est là pour lui la pierre angulaire de l'ordre international. Appuyée sur des nations, cette souveraineté des États doit permettre à chaque Peuple de disposer de lui-même et d'éviter l'asservissement. C'est ainsi qu'il sera inflexible tout au long de sa carrière politique sur toute action pouvant rogner la souveraineté française, y compris dans les périodes de difficulté où la puissance du partenaire américain invitait à accepter certaines formes de sujétion ou de subordination. Une vision aussi claire sur ce point ne semble *a priori* pas être conciliable avec la moindre ingérence dans les affaires intérieures d'un tiers et pourtant, de Gaulle se livre bel et bien à une telle entreprise au Canada en soutenant clairement le séparatisme québécois et cela contre Ottawa. Mais la contradiction n'est qu'apparente et l'unité entre la doctrine et l'action est plus profonde. Car le chef de l'État français est aussi le garant des intérêts de la France et des Français, de tous les Français, ce qui, dans son esprit, comprend les Canadiens de souche française qui

¹⁷⁰ Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée 1, Tous les soirs avec de Gaulle 1965-1967*, Paris, Editions Fayard/Jeune Afrique, 1997, pp 685-686.

forment l'immense majorité de la population du Québec. Le choc entre la logique de la souveraineté des États et celle des Nations est ainsi un trompe-l'œil invisible dans la vision gaullienne en ce qui a trait aux intérêts des Français du Canada. La souveraineté canadienne est respectable en elle-même, il y a un Peuple canadien-anglais qui mérite de se voir reconnu et garanti dans son indépendance face aux États-Unis, mais elle ne saurait faire l'objet du moindre égard si elle viole les droits de la Nation française qui lui est égale en dignité et antérieure en existence.

Bilan des considérations idéologiques

Le général de Gaulle n'a cessé, tout au long des périodes de sa vie où il a été amené à exercer les plus éminentes responsabilités, de mener des actions dont la simple énumération empêcherait à l'analyste moderne de saisir le sens. L'ensemble semble parfois contradictoire et inintelligible au premier abord. Comment s'expliquer qu'il fut à la fois l'homme qui prit appui sur l'Angleterre durant les terribles journées de juin 1940 et qu'il en arriva à des situations d'antagonismes aussi violents avec cette puissance cinq ans plus tard au Levant qu'il décrit la situation comme relevant du *casus belli* nonobstant la guerre déjà en cours ? Comment expliquer que celui qui se fit le chantre de l'unité de l'Empire à Brazzaville en 1944 put être l'homme de la décolonisation sans regret et ceci au point même d'en arriver à s'aliéner ses plus fidèles alliés politiques du passé ? Comment expliquer que ce Général catholique, habité par bien des idées maurassiennes se fit par deux fois le restaurateur de la République et, au final, son fondateur contre les militaires ?

Comment expliquer que celui qui sembla être une sorte d'*alter ego* français de Vanier¹⁷¹, et l'ami du Canada uni et indépendant se soit fait le chantre de la plus grave et durable menace à l'unité canadienne ?

À n'en pas douter, voilà plus de contradictions apparentes que ne semble pouvoir en contenir une seule vie politique ! Il y eut là de quoi approvisionner durablement tous les ressentiments contre sa personne et ses idées dont certaines perdurent quarante ans après sa mort. Mais ce serait là ne pas voir ce que de Gaulle voyait comme une évidence et qui n'apparaissait pas à ses contradicteurs sans que cela ne vienne en rien à minimiser les talents ou la passion pour la France de bon nombre d'entre eux. Mais, pour de Gaulle, l'échelle était toute autre et au nom de ce grand dessein toutes les habiletés tactiques, ce que bon nombre appelèrent compromissions, étaient permises tant que le but ultime était toujours présent.

Pour de Gaulle, la France ne se réduit pas à un régime, ni économique ni politique. Elle leur survit ainsi qu'aux idéologies et aux bourrasques de l'Histoire. La France s'impose sous son regard comme une construction plus que millénaire émergée quelque part entre la fin de la Gaule Romaine¹⁷² et l'arrivée au pouvoir des Capétiens¹⁷³. D'ailleurs,

¹⁷¹Le général Vanier (1888-1967) fut l'un des personnages marquants du XX^e siècle canadien. Tout à la fois patriote canadien-français, rentrant somme toute dans la figure du Français du Canada tel que défini par de Gaulle, il n'en a pas moins pris parti pour l'Empire britannique comme toute sa carrière l'atteste, ce qui ne l'empêcha pas de vouer, comme Bourassa, son contemporain, un amour sincère à la France où il versa son sang durant la Première Guerre mondiale. Sa charge d'ambassadeur en France de 1944 à 1953 puis celle de Gouverneur général du Canada (1959-1967) marquèrent l'apogée de son parcours mais le rendirent aussi odieux à de Gaulle comme symbole politique d'une élite canadienne-française collaborant avec l'Empire britannique sous sa forme originelle comme avec son épigone nord-américain.

¹⁷² La Gaule est partiellement ou complètement sous contrôle romain entre -121 et 486.

¹⁷³ L'élection d'Hugues Capet, comte de Paris, est habituellement située en l'année 987.

de Gaille est largement assimilé dans les portraits faits de lui à une figure capétienne et non sans quelques fondements du point de vue des porteurs d'une telle idée. Celle-ci remonte d'ailleurs au moins aux événements de Juin 1940. Pour les hommes de la Troisième République, les Capétiens étaient avant tout les porteurs d'un esprit de constance et de marche lente mais imperturbable vers l'affermissement du pouvoir royal, de l'unité du royaume et d'un rôle croissant pour la Couronne dans laquelle ils voyaient la cofondatrice de la Nation avec le Peuple. Cette vertu capétienne est d'ailleurs aussi attribuée par René Grousset aux Francs d'outre-mer, de l'Orient Latin, il atteste une fois de plus dans la conscience des hommes de l'époque la perception de l'existence de vertus de la « race » française dont la lente entreprise capétienne serait l'archétype¹⁷⁴. Ne nous méprenons pas sur ce terme de « race », il est sans rapport avec l'usage qui en est fait à cette époque en d'autres lieux. Il s'agit bien davantage ici d'une forme de mélange entre hérédité, héritage revendiqué et culturalisme. Un alliage assez étrange au demeurant, mais dont les racines remontent loin dans les tréfonds de la France d'avant 1789. Il ne faut pas comprendre autre chose lorsque le Général maugrée à l'idée que son allié québécois se nomme Johnson et ne s'appelle pas Lafleur « comme tout le monde ». Les « vertus » françaises sont portables par tout homme qui en est imprégné comme il l'exprime à propos de Félix Eboué dans ses *Mémoires de Guerre*. L'appartenance à la « race » et sa manifestation, les « vertus », s'acquièrent autant qu'elles s'héritent mais caractérisent bien ce que doit être une action française dans l'esprit de ce nationalisme Troisième République.

¹⁷⁴ René Grousset, *Histoire des Croisades, Tome 1, l'anarchie franque, 1095-1130*, France, Perrin, 2006, 883p. René Grousset, *Histoire des Croisades Tome 2, l'Equilibre, 1131-1187*, France, Perrin, 2006, 1013p. René Grousset, *Histoire des Croisades, tome 3, l'anarchie musulmane, 1188-1291*, France, Perrin, 2006, 901p.

Cette « race » française n'est autre que la Nation qui peuple la Gaule latine et les populations qui en sont issues et qui sont imprégnées de son esprit, de son « génie » ou qui se sont assimilées à lui au point d'en devenir des figures emblématiques. De Gaulle se donne pour but de défendre envers et contre tout cette entité. Celle-ci est incarnée par l'État Français, *Res Publica*, mais celui-ci a subi bien des échecs par le passé qui l'ont empêché de mener à bien l'œuvre de remembrement qui est sa première tâche historique. De nombreuses populations françaises sont encore hors de frontières de la République et ont vocation à y être réintégrées. Là encore, la souplesse tactique ne doit pas masquer la continuité du dessein. En 1945, de Gaulle tentera d'imposer l'annexion d'un Val d'Aoste par les armes mais le rapport de forces le contraindra à renoncer... qu'importe ! Il s'attache à garantir à ceux qu'ils voient comme des Français des Alpes un statut d'autonomie culturelle au sein de l'Italie qui doit leur permettre de conserver leur francité et ainsi ménager une occasion future pour la France d'accomplir sa réunion avec ses fils. Il en est de même pour la Wallonie ou pour les îles anglo-normandes. « Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage »¹⁷⁵. Le temps n'est pas un problème tant que les chefs successifs de l'État français maintiennent le cap, concrétisent les buts s'ils le peuvent ou maintiennent les virtualités dont leurs successeurs pourront profiter. Les droits de la France ne sauraient pour lui, tout comme pour les auteurs que nous avons précédemment cités pour éclairer sa pensée, tomber caducs. Si les droits de la France sont imprescriptibles, il en va de même de ses devoirs vis-à-vis des siens.

¹⁷⁵ Jean de LaFontaine : *le lion et le rat*
http://www.memodata.com/2004/fr/fables_de_la_fontaine/index.shtml

Il en fut ainsi au Québec. L'intransigeance s'imposait durant la guerre sur cette question de Saint-Pierre et Miquelon que nous évoquerons ultérieurement, c'est là un lien symbolique qui ne pouvait être cédé dans l'esprit du Général puisqu'il s'agissait de garder territorialement vivant ce souvenir de la Nouvelle-France, cette preuve de l'arbitraire qui avait coupé autrefois les « Français du Canada » des « Français de France ». Plus conjoncturellement, et souvent l'œil de l'observateur ne voit que cela, il était nécessaire d'être ferme sur le respect de la souveraineté française afin qu'elle ne souffre pas des outrages qui auraient remis *de facto* en cause son statut d'allié parmi les vainqueurs à la fin du conflit. La Révolution Tranquille offrira l'occasion attendue pour agir à une autre échelle, pour reprendre pied sur le continent lui-même. La France passe de la défensive à l'offensive, elle révèle ses batteries au moment que son chef juge le plus propice. Il faudra alors frapper vite et fort, très fort. Les Français d'Europe ou d'au-delà des mers bénéficient de la même logique de devoir de protection par la *res publica* pour peu qu'ils aient fondé une société originale et ne soient pas une minorité dont l'existence causera pour la France des conflits incessants et qui ne pourront que la paralyser sans arriver à un résultat. Les « Français du Canada » sont bien compris par de Gaulle dans ce premier cas. Le Québec doit être leur État puisqu'ils en semblent en avoir décidé ainsi, ils doivent s'y former en « carré » invulnérable. A l'inverse, compris dans la dernière catégorie, les Français d'Algérie en payèrent le prix et durent se résoudre à ne pas être soutenus par la France quelque aient été pourtant les garanties que devaient leur apporter les accords d'Evian.

Mais le remembrement français n'est pas l'unique objectif qui se présente à l'esprit du Général. Celui-ci est sceptique intellectuellement devant les possibilités de domination

universelle et s'y oppose politiquement. Il se présente ici encore en émule des Capétiens luttant contre les Plantagenets ou l'Empire¹⁷⁶. Il est Philippe le Bel lorsqu'il se montre intransigeant face à l'existence de loyautés internationalistes pouvant attenter à l'unité nationale, d'où sa méfiance vis-à-vis des communistes¹⁷⁷. Il est François premier lorsqu'il reconnaît la Chine (1644) honnie comme le Valois s'accoqu Coast avec le Turc pour briser Charles Quint et ses velléités¹⁷⁸. Il est encore ce roi lorsqu'il sort la France du commandement intégré de l'OTAN (1966) et fait sortir les forces étrangères qui y stationnent, il est « Empereur en son royaume »¹⁷⁹. A chaque époque ses vanités impériales à battre en brèche. Il est Richelieu ou Talleyrand lorsqu'il se fait l'ami des puissances secondaires des deux blocs contre leurs suzerains du moment¹⁸⁰. La France se veut la championne des petits et, pour eux, se doit d'être grande. C'est ce que la terminologie gaullienne exprime par la tautologie : « il faut que la France soit la France ». Loin des élans hubristiques du Premier Empire qu'il a eu l'occasion d'analyser dans ses écrits, le général de Gaulle est le « connétable » selon la formule consacrée, le porteur d'épée de la France, le régent imprégné des valeurs capétiennes de patience, de constance et de non

¹⁷⁶ Les Plantagenets, famille angevins, s'établirent sur le trône d'Angleterre en 1154, cet épisode ouvre la série des guerres entre les couronnes de France et d'Angleterre.

« L'Empire » est à comprendre ici comme le Saint-Empire-Romain-Germanique (962-1806)

¹⁷⁷ Philippe le Bel (1268-1314), roi de France de 1285 à 1314 qui anéantit l'ordre des templiers en 1307 par une opération de police qui atteste du renforcement de l'autorité royale sur le territoire.

¹⁷⁸ François Premier (1494-1547), roi de France de 1515 à 1547 fut le fondateur avec Soliman le Magnifique (1494-1566) de l'alliance franco-turque (1534) qui devint l'un des pivots de la diplomatie française jusqu'à la Révolution.

¹⁷⁹ Le XVI^e siècle est une voix d'affirmation de la doctrine juridique de la souveraineté française sur des éléments antérieurs, Jean Bodin (1529-1596) sera le grand théoricien de l'époque en la matière.

¹⁸⁰ Ces deux éminents dirigeants de l'action extérieure de la France (1629-1642 pour Richelieu et par intermittence pour Talleyrand de 1797 à 1834) usèrent de l'alliance des petites puissances pour affirmer le rôle de la France respectivement contre les Habsbourg durant la guerre de Trente Ans (1618-1648) et dans le contexte du Congrès de Vienne (1814-1815)

exclusivisme dans les alliances au profit de l'indépendance de sa patrie qu'il veut comme il la rêve, de sa Nation qu'il souhaite plus grande, et de l'indépendance de toutes les autres, sans hégémonie et dans l'égalité des dignités. Comme chez Charles Péguy, la République devient ainsi la nouvelle forme du Royaume de France puisque les républicains ont su être plus roi que les derniers monarques devenus prompts aux renoncements. Dans ce contexte, comment s'étonner que de Gaulle devienne le défenseur des anciens habitants de la Nouvelle-France ? La France n'étant que l'apparence contemporaine de la Gaule romaine et la République de la monarchie millénaire, comment s'étonner que la cause du Québec ne soit alors autre que celle de la Nouvelle-France resurgissant soudain du gouffre de l'Histoire ? Les continuités historiques apparaissant comme centrales dans sa conception de l'Histoire, de la France et de l'État, de Gaulle aspire à donner un nouveau souffle à l'action nationale dans toute sa dimension et en reprenant à son compte tous les héritages. Rien de plus naturel pour ce républicain tardif et à la manière de Péguy que de reprendre au-delà de l'Atlantique une nouvelle œuvre française avec comme base l'héritage humain jeté par les Capétiens de la branche des Bourbons. Nous sommes là dans le cadre d'une lecture idéologique, mais, celle-ci ayant pesé sur les actions des hommes, devient une donnée aussi incontournable que les faits matériels, et a peut-être même eu davantage d'empire sur les actes des mortels. Les actes et les discours retrouvent leur cohérence s'ils sont pris de suffisamment haut. Les paradoxes ne sont ici qu'un trompe-l'œil abusant l'observateur qui ne quitte pas le sol.

Chapitre 3 :

D'une visite à l'autre (1960-1967)

A/ De Gaulle au Canada en 1960 et l'ouverture d'une nouvelle ère de relations franco-canadiennes et franco-québécoises

1. La France meilleure amie du Canada ?

La Seconde Guerre mondiale avait amené le général de Gaulle, alors chef de la France Libre à entrer en contact, pour la première fois, avec le Canada français¹⁸¹. Mais, dès les circonstances de la guerre entrées dans les ombres du passé, de Gaulle en vint à changer d'optique sur les réalités canadiennes et le rôle de la France, ou plutôt, il en revint à son sentiment instinctif, celui que lui dictait son corpus idéologique et ses convictions, sans toutefois que cela n'ait d'autres traductions avant 1961 que quelques lignes dans les *Mémoires de guerre*. De retour au pouvoir en 1958, le général de Gaulle se trouve pris dans une situation inextricable où la France se retrouve isolée de manière croissante¹⁸² dans le

¹⁸¹ Le Chef de la France Libre avait pu compter sur un soutien croissant de la part du Gouvernement d'Ottawa. Des frictions avaient toutefois eu lieu comme par exemple sur la question de Saint-Pierre et Miquelon (décembre 1941) où le chef des Français libres était resté inflexible sur le caractère français inaliénable de l'archipel. Le comportement des Canadiens-français vis-à-vis de ce gaullisme de guerre fut pour le moins tiède comme d'autres l'on montré. A l'inverse, de Gaulle fut très populaire au sein du Canada anglophone et bénéficia de la solidarité active et de l'amitié du général Vanier, modèle de bilinguisme et représentant officiel de son Gouvernement auprès de la France Libre.

¹⁸² Ainsi, la France a vu ses relations diplomatiques avec les Etats de la Ligue Arabe suspendues à partir de 1956 (à l'exception de celles avec le Liban). Dans le même temps la crise de Suez de 1956 a mis en lumière une certaine union objective entre Washington et Moscou visant à réduire l'influence de Paris mais aussi de Londres dans les affaires au Proche-Orient et en Méditerranée. La France, suite à sa défaite de Dien Bien Phu de 1954, semble en passe de perdre militairement et diplomatiquement sur le terrain colonial.

monde et où le pouvoir français est à la portée de tentatives de coups d'État¹⁸³ perpétrés par les « ultras » de l'Algérie française. Cette situation difficile empêchera pendant quatre ans de Gaulle de prendre des positions audacieuses à l'international. Il lui fallut en premier lieu faire la part du feu, liquider la question algérienne pour enfin obtenir les mains libres et se lancer dans son grand dessein diplomatique : mettre la France au milieu du monde et favoriser l'émergence d'un ordre international équilibré et libéré du condominium américano-soviétique¹⁸⁴. La France devant, dans ce contexte, être restaurée dans son rôle historique et dans ses droits par ce que nous pouvons qualifier de correction historique des pertes du passé.

Néanmoins, malgré cette concentration de l'attention française sur la question algérienne, de Gaulle décide de prendre précocement les contacts à l'international qui annoncent ses grandes orientations des années suivantes. Le Canada n'échappe pas à son regard. C'est ainsi que, le 19 Avril 1960, de Gaulle se rend à Ottawa. Il a le plaisir d'y rencontrer son compagnon de la dernière guerre, le général Vanier¹⁸⁵, qui le reçoit en tant que Gouverneur général. C'est là, en quelque sorte, les derniers feux d'une époque déjà morte mais dont on pense alors, à Ottawa, qu'elle a de beaux jours devant elle : celle de l'amitié indéfectible entre Paris et Ottawa. Mais c'en est bien fini, l'avenir s'annonce sous

¹⁸³ Le premier Président de la V^e République est arrivé en 1958 au pouvoir du fait d'une pression très forte des militaires sur le Gouvernement de la IV^e République finissante. Une fois la marche de l'indépendance de l'Algérie française annoncée, de Gaulle sera l'objet de tentatives d'assassinat de la part des opposants à sa politique et certains éléments de l'Armée vont tenter en 1961 de reconduire l'entreprise de 1958 en faisant céder le Gouvernement de Paris ; mais cette fois le pouvoir politique resta ferme.

¹⁸⁴ Maurice Vaïsse, *op.cit.* pp. 174-185.

¹⁸⁵ Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir, Le Renouveau, 1958-1962, L'effort, 1962..., Allocutions et discours*, Paris, Plon, 1999, p 187.

les faux semblants, l'orientation générale de la politique gaullienne est déjà fixée et sa volonté est intransigeante sur ce dossier.

Mais, quoi qu'il (Vanier) puisse faire, les contradictions inhérentes à la Fédération ne manquent pas d'apparaître. Lui-même, d'ailleurs, n'y échappe pas. Il fait fonction de chef de l'État, alors qu'il est nommé par la reine d'Angleterre et que, pourtant, le territoire se veut exempt de toute dépendance¹⁸⁶.

Ainsi donc, l'ami d'hier a beau jouer ce qui, aux yeux de de Gaulle, n'est qu'une comédie, la vérité perce sous le brocard. Le Canada reste une dépendance de fait, un royaume de la « Reine d'Angleterre ». Bref, une colonie anglaise. Ce qui ne peut pas se faire sans maintenir les Français du Canada dans une situation d'infériorité, ne serait-ce que symbolique, absolument insupportable du point de vue de la Nation française dans son ensemble.

Ce fait est d'autant plus clair que, les yeux de de Gaulle ne semblent, ou pour le bien de la cause, ne veulent voir, qu'un Français par excellence, plongé dans une situation fautive, et donc contraire à l'honneur d'un si éminent personnage :

Il (Vanier) est, ainsi que sa femme, entièrement français de souche, d'esprit, de goût, bien que sa race ne se soit maintenue qu'en luttant sans relâche contre toutes les formes d'oppressions ou de séduction déployées par les conquérants pour les réduire et les dissoudre¹⁸⁷.

La question doit se poser des causes de la survie de cet ensemble qui, aux yeux de de Gaulle, semble contre nature. Comment les millions de Canadien-français acceptent-ils de vivre dans cette structure qui, dans la perception gaullienne, les réduit à une situation

¹⁸⁶ *Ibid*, p187.

¹⁸⁷ *Ibid*, p 187.

d'allochtones permanents dans leur propre pays puisque les structures de celui-ci sont anglaises. Comment peuvent-ils être les pérégrins de ces confins de l'Empire britannique ?

Il y a toujours, présent et pesant, le fait que le Canada est séparé en deux communautés ethniques radicalement différentes. Sans doute s'accommode-t-on plus ou moins bien les uns des autres, en raison des nécessités de l'existence sur le même espace géographique, des souvenirs des deux guerres mondiales où l'on avait vaillamment combattu ensemble et, d'ailleurs, en France seulement, des avances, des prévenances avec lesquelles, du côté canadien anglais, on traite les personnalités politiques et intellectuelles qui, de l'autre côté, se prêtent au jeu de la Fédération, enfin des intérêts et des calculs qui, chez les Français, portent une partie de la classe supérieure à pratiquer le système¹⁸⁸.

Bref, le Canada uni ne tient que sur des faux semblants et sur l'attachement d'une part de l'élite qui doit sa position à la collaboration avec un régime faussement confédéral dont l'une des fins est de maintenir les « Français » dans une situation d'impossibilité à disposer d'eux-mêmes. La situation a tout pour apparaître scandaleuse et demander une intervention dès que la France aura les mains libres. En attendant, il s'agit de préparer les contacts utiles, de maintenir la confiance d'Ottawa pour pouvoir se placer avantageusement dans le paysage canadien avant de frapper un grand coup. L'entretien avec le premier ministre canadien John Diefenbaker¹⁸⁹ est tout en modération mais sonne déjà comme la mise en place de têtes de pont politiques pour l'assaut à venir. :

J'indique au Premier ministre que la France attache maintenant au Canada une importance considérable, par comparaison avec l'indifférence relative qu'elle lui a si souvent montrée. D'abord, son renouveau ramène son attention et ses

¹⁸⁸ *Ibid*, p 188.

¹⁸⁹ John Diefenbaker, premier ministre du Canada (1957 à 1963) pour le Parti Progressiste-Conservateur. Méfiant vis-à-vis des Etats-Unis, il se montra très attaché au *Commonwealth*, garantie contre l'influence américaine dans le royaume canadien uni par la personne de son souverain à la Grande-Bretagne. Dans son optique, l'hostilité gaullienne à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Economique Européenne sauvait la substance du *Commonwealth* et allait donc dans les intérêts du Canada. De plus, la volonté d'indépendance nationale gaullienne faisait de la France une alliée potentielle pour Ottawa.

sentiments vers le rameau d'elle-même qui s'est est maintenu et développé. Le sort du Québec et ses populations françaises implantées dans d'autres provinces la touche, désormais de très près¹⁹⁰.

Ces propos se gardent bien pour l'instant proposer un programme positif mais ils énoncent qu'il y a bien une partie, humaine et territoriale, du Canada qui attire l'attention de la France de manière prioritaire. La politique de la France sera donc bien à deux vitesses même si elle ne s'annonce pas de prime abord comme attentatoire à l'unité et à la souveraineté canadienne. Cette modération dans le propos, qui s'ajoute au respect témoigné par de Gaulle au Gouverneur général Vanier ne peut qu'inciter le Gouvernement fédéral à des concessions flatteuses pour la France et qu'il pense pleinement satisfaisantes à l'égard de Paris :

Pour contenir la pénétration économique des États-Unis, il voudrait que l'Europe et, notamment, la France concourent le plus possible au développement du Canada et se dit prêt à conclure à cette fin des accords avec Paris et, même, à laisser la province du Québec le faire elle-même pour ce qui la concerne¹⁹¹.

Le Canada laisse donc la porte ouverte à l'action de la France, il la sollicite même, convaincu, qu'elle est sans danger. A l'inverse, il cherche à se prémunir contre le poids écrasant des États-Unis, certain que la question qui, aux yeux de de Gaulle, est celle des Français du Canada, n'est en fait qu'un problème linguistique qui se règlera avec le bilinguisme. Toutefois, de Gaulle affirme dans ses mémoires qu'il fut plus clair à la fin de l'entretien :

¹⁹⁰ *ibid* pp. 188-189.

¹⁹¹ Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir, Le Renouveau, 1958-1962, L'effort, 1962..., Allocutions et discours*, Paris, Plon, p 188.

Pour conclure, je déclare au Premier ministre, dont les intentions sont certainement très estimables, que la France serait disposée à se rapprocher beaucoup de son pays. Mais pour qu'elle le fasse de grand cœur et, d'ailleurs, pour que l'ensemble canadien ait le ressort et le poids voulus, il faudrait qu'il veuille et sache résoudre le problème posé à ses deux peuples, dont l'un est un peuple français qui doit, comme tout autre, pouvoir disposer de lui-même¹⁹².

Propos lourd de menaces et de promesses. Le droit des peuples est ainsi reconnu par la France aux Français du Canada dont elle s'affirme, en quelque sorte, comme garante, au point de subordonner sa relation avec Ottawa au respect de leurs droits. Nous assistons ici à un moment historique, la France introduit une nouveauté, le jeu se fera dorénavant à trois et non plus à deux. Le Québec, ou plutôt le Canada-français, rentre comme objet des tractations internationales et demain comme sujet, le Canada ne s'en inquiète pas trop sur le moment, ce qui facilite la mise en place de cette nouvelle configuration politique. Notons d'ores et déjà ce fait : le Canada français dans son ensemble est le cadre de la politique gaullienne, même si dans cet ensemble le Québec a une place centrale : « le sort du Québec et ses populations françaises implantées dans d'autres provinces le touche, désormais de très près »¹⁹³.

L'arrivée au pouvoir à Québec de Jean Lesage¹⁹⁴ en juin 1960 fait rentrer les virtualités franco-québécoises, annoncées précédemment à Ottawa, dans les réalités. Ce sont alors les affaires culturelles qui, au Québec, font office d'avant-garde de la représentation québécoise dans le monde, et en premier lieu, en France. Georges-Emile Lapalme assume cette charge de pionnier en se rendant à Paris en septembre 1960. Les

¹⁹² *Ibid*, p 189.

¹⁹³ *Ibid*, p 189.

¹⁹⁴ Jean Lesage (1912-1980), premier Ministre du Québec pour le Parti Libéral (1960-1966) donne le départ à la phase de modernisation de la société québécoise connue sous le nom de Révolution Tranquille.

Québécois reçoivent à Paris un accueil enthousiaste d'André Malraux¹⁹⁵. La France est tout à fait demandeuse d'une représentation directe du Québec à Paris. Mais l'initiative doit en être québécoise. La forme reste aussi à établir et l'on craint alors du côté québécois une obstruction canadienne. La France semble encore ne pas vouloir échauder le Canada en paraissant trop en pointe. Sur ce dossier, le ministre français se fait l'exécutant de consignes présidentielles répétées à au moins deux reprises¹⁹⁶.

Le Canada, représenté par l'Ambassadeur Dupuy, se montre ouvert à l'initiative¹⁹⁷. Nous sommes là dans la suite des propos échangés à Ottawa quelques mois plus tôt. Le Gouvernement canadien souhaite renforcer ses liens avec l'Europe pour éviter son absorption de fait par son voisin méridional et, pour cela, souhaite faire feu de tout bois, y compris en utilisant le Québec comme moyen d'arrimer la France à la cause canadienne. De fait, si tout le monde semble d'accord sur cette action, les objectifs visés par les trois protagonistes ne sont pas les mêmes. La Maison du Québec à Paris peut ainsi ouvrir ses portes¹⁹⁸.

Chacun semble gagnant. Le Canada a renforcé ses liens avec une France qui semble sur la même longueur d'onde que lui sur la question de la souveraineté des États et leur indépendance face à l'envahissement états-unien, le Québec a montré qu'il pouvait acquérir une stature importante et se moderniser, la France est rentrée dans le jeu canadien et a, à présent, les moyens d'en changer les règles. L'illusion est totale, l'on pourrait croire que

¹⁹⁵ Gilles Duguay, *op.cit.* p 230.

¹⁹⁶ Stéphane Paquin (dir.) *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal VLB éditeur, 2006, p 24.

¹⁹⁷ Gilles Duguay, *op.cit.* p 230.

¹⁹⁸ Ce sera le cas le 5 Octobre 1965 en présence de Jean Lesage et d'André Malraux.

nous sommes dans la suite de l'alliance née durant les deux guerres mondiales et que tout va aller pour le mieux entre Paris et Ottawa. C'est sans compter sur les conflits qui naîtront par la suite entre Québec et Ottawa et surtout la volonté à Paris de provoquer une crise majeure devant mener à une modification en profondeur de l'ordre des choses au nord de l'Amérique.

Il faudra attendre un an pour que le dossier canadien soit relancé à Paris par la réception officielle de Jean Lesage et de son équipe ministérielle. En attendant, sur le terrain et dans l'entourage de de Gaulle, les choses avancent vite, ce qui est d'autant plus remarquable qu'il ne faut pas oublier que la France n'a pas encore totalement soldé ses comptes en Algérie, doit gérer la mise en place de sa politique africaine postcoloniale mais aussi la mise en place de ses rapports avec l'Europe en constitution et, bientôt, avec l'OTAN.

L'établissement de la coopération franco-québécoise peut s'effectuer progressivement sans offusquer le Gouvernement canadien qui n'y voit encore rien à redire. La France semble vouloir faire de la place aux deux gouvernements. Les arrangements techniques se multiplient dans l'esprit de l'entretien d'avril 1960. L'École Nationale d'Administration est, entre autres, mise à contribution et le Canada garde un droit de regard sur 20% des stagiaires Canadiens, les autres relevant du Québec¹⁹⁹. L'ouverture du Québec sur l'ENA est l'un des axes de coopération en pleine conformité avec l'aspiration gaullienne. Comme le note Peyrefitte, la formation d'une élite québécoise nouvelle est l'un

¹⁹⁹ Stéphane Paquin (dir.) *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2006, p 27

des axes prioritaires pour le chef de l'État²⁰⁰. Cette centralité de l'élite dans l'affirmation d'un Peuple sera explicitée à Québec le 23 juillet 1967, comme un préambule à sa visite : « il s'affirme ici une élite français-canadienne ; c'est la base de tout, c'est l'essentiel. Tout le reste suivra »²⁰¹. Et Alain Peyrefitte de commenter : « Le Général est un élitiste sans vergogne. Pour qu'un peuple progresse, il faut qu'il ait des élites dignes de lui. Si elles s'affirment, le peuple suivra »²⁰². Pour de Gaulle, les minorités agissantes jouent un rôle central dans l'Histoire des peuples, c'est à elle de conduire les Nations vers la réussite, en cela ses conceptions ne différencient guère de celles de Maurras et ont pu se renforcer à la faveur de l'expérience de la France Libre où bien peu l'on suivi dans la voie qui *a posteriori* s'est imposée comme la bonne. Notons d'ailleurs que l'élite, pour de Gaulle, est d'avantage une élite de « l'honneur » que de « l'argent ». L'élite est avant tout constituée des hommes qui prennent en charge la Nation sans prendre en compte leurs intérêts propres et sans se compromettre, nous avons déjà observé ce point dans le premier chapitre. En plus de l'influence de Maurras, celle de Péguy se fait aussi sentir. Le fait que l'élite canadienne française en place ne réponde pas à cette définition est une évidence : elle doit sa place à la collaboration avec le régime britannique puis avec l'épigone canadien. Il faut renouveler la classe dirigeante canadienne française pour qu'elle soit dévouée à la cause du Peuple dont elle a la charge.

Il s'agit de faire émerger une nouvelle élite politique québécoise ayant à cœur les intérêts d'une province, qui est le sanctuaire de l'ensemble de la Nation canadienne

²⁰⁰ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1546.

²⁰¹ *Ibid* p 1546.

²⁰² *Ibid* p 1546.

française, qui doit devenir un État et dont le Général déplore l'amputation de son élite politique française suite à la Conquête. La formation de cette nouvelle élite canadienne-française dans le domaine politique, d'une élite à la culture française affirmée, doit être l'un des leviers pour l'indépendance nationale du Canada français. Cette entreprise est menée avec l'accord du Gouvernement d'Ottawa, bien qu'elle lui soit, à terme, foncièrement hostile. L'on peut se demander si le Gouvernement canadien n'a pas été à ce moment-là bien naïf ou plutôt s'il ne s'est pas laissé piéger. La méconnaissance des arrière-pensées françaises, bien antérieures à de Gaulle, puisqu'elles n'ont jamais réellement connu de trêve depuis 1763 dans un secteur de l'opinion, et dont le témoignage de l'ambassadeur, monsieur Bernard Dorin, atteste la persistance durant les années 1950²⁰³, représentait clairement un danger pour le Canada dans sa forme du moment. Pour la première fois depuis 1763, les Canadiens-français et les Français commençaient à marcher clairement dans la même direction et, ce qui est plus important, ce mouvement se déroulait spontanément de manière synchrone. Ce qui avait avorté en 1778, au moment de l'entrée de la France dans la Guerre d'indépendance américaine, en 1804, au moment où la France ouvre les hostilités avec l'Europe entière, et en 1837-1838, alors que le Canada se soulevait contre Albion, semblait alors se réaliser : l'affirmation des deux rameaux de la Nation française allant de pair et s'appuyant l'un l'autre. Peyrefitte exprime cette idée à l'occasion de la visite de Lesage à Paris de 1961 : « Quant au Général, il engage résolument le processus, comme eût dit Claudel, de mutuelle co-naissance : il voudrait que le nouveau

²⁰³ Correspondance privée de M Bernard Dorin datée du 11 octobre 2010.

Québec et la France nouvelle naissent l'un à l'autre »²⁰⁴. Cette simultanéité de l'affirmation française et de l'affirmation canadienne française, à travers la figure du Québec, est le fait majeur qu'il ne faut jamais perdre de vue. Sans cela, la France n'aurait pas réapparu sur la scène canadienne et la question québécoise aurait certainement été contenue dans des dimensions bien plus modestes. De Gaulle estime ainsi que le réveil de la nationalité française au Canada n'est pas un fait isolé, mais participe au réveil général de la Nation française dans le monde :

Il y a un élément qui joue dans le même sens, c'est la réapparition de la France, qui provoque des secousses. La France était une Nation endormie. Elle se réveille. Cela a aussi pour effet de réveiller ceux qui se sentent Français de cœur et qui se mettent à regarder vers elle. Nous ne pouvons tout de même pas nous en plaindre²⁰⁵.

L'aveuglement des fédéralistes canadiens devant l'action de la France et son alignement sur les plus radicaux au Québec restera presque total jusqu'à la veille de la visite de 1967, comme l'atteste l'éditorial du *Devoir* magnifique de myopie de Claude Ryan auquel nous nous intéresserons plus loin²⁰⁶. Le Canada, ne voulant voir ce fait, risquait de se trouver paralysé devant cette double attaque. Mais Ottawa ne manquera pas de capacités de riposte par la suite lorsqu'un Canadien-français, foncièrement attaché à la construction de 1867 et lucide sur la mécanique mise en place par les plus radicaux au Québec et le Gouvernement français, saura voir les faiblesses au Québec de l'initiative et contre-

²⁰⁴ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1517.

²⁰⁵ *ibid*, p 1528.

²⁰⁶ *Le Devoir*, samedi 22 Juillet 1967.

attaquera jusqu'en Afrique. Pierre Eliot Trudeau²⁰⁷ sera l'homme de la situation pour le Canada et pourra profiter de la conjoncture à Québec comme à Paris pour sauver le Canada de 1867 d'une catastrophe qui risquait de le terrasser de manière imminente.

La venue de coopérants Français au Québec est le corollaire naturel de cette politique d'aide à la formation des élites qui doit donner ses fruits à moyen terme. Et cette orientation est donnée dès 1964. Le but des deux initiatives étant de faire diverger à terme deux élites politiques, l'une canadienne-anglaise et l'autre canadienne-française et québécoise dont les aspirations politiques devront être bien différentes et identifiables. Bref, il s'agit de faire éclater l'édifice de la Confédération en brisant l'attachement de l'élite canadienne française vis-à-vis de la construction de 1867, l'ascension des Canadiens français devant se faire à Québec et non plus à Ottawa et selon des critères franco-québécois et non plus canado-britanniques. Sans avoir l'air d'y toucher, la France se lance dans une entreprise de sape à l'encontre de la structure canadienne issue de l'Empire britannique. L'hostilité de de Gaulle vis-à-vis de la construction canadienne ne fait aucun doute, elle s'intègre dans une hostilité générale contre les constructions fédérales épigones de l'Empire britannique. Celles-ci ne sont à ses yeux qu'autant de subterfuges instables mis en place par les Britanniques pour conserver le pouvoir en propre, au moins pour une part.

²⁰⁷ Pierre-Eliot Trudeau (1919-2000) : issu de la population bilingue de Montréal, ce personnage occupera par deux fois les fonctions de Premier ministre du Canada (1968-1979, 1980-1984) et aura un rôle fondamental dans la défense de l'intégrité canadienne contre la France gaullienne, ainsi que contre le souverainisme québécois. Il sera aussi le grand ordonnateur de la mise en place du multiculturalisme canadien et du bilinguisme fédéral, deux des piliers du Canada contemporain.

Si ce n'est pour eux, l'entreprise vise du moins à conserver la force à leurs émanations, parmi lesquelles les Canadiens-anglais, en l'occurrence, contre les « Français du Canada » :

Au Canada, la Fédération ne va pas beaucoup mieux. Un jour ou l'autre, elle éclatera. L'avenir du Canada français c'est l'indépendance. (...) Cette fois au Canada, C'est une affaire entre des Français et des Anglais. C'est-à-dire, en final, entre la France et le mastodonte anglo-saxon. C'est donc notre devoir de nous en mêler, pour empêcher les Français d'être écrasés²⁰⁸.

La symbolique accompagne ce mouvement de fond et annonce la suite de manière de plus en plus claire avec les années et les visites officielles. Le premier octobre 1961, le général de Gaulle peut pour la première fois exprimer publiquement, à l'adresse du Premier ministre québécois Jean Lesage, un message qui sonne comme l'affirmation de sa doctrine de solidarité des divers morceaux d'une seule et même Nation. Alain Peyrefitte, qui assiste à la scène, nous en a laissé une description circonstanciée. Alors que le protocole dont a bénéficié le Premier ministre québécois est déjà celui réservé à un chef d'État indépendant, le président de la République porte ce toast à son intention :

Vous êtes le Québec ! Vous êtes les Canadiens-français ! Il n'y a pas de temps écoulé qui ait pu effacer du cœur de notre peuple la nostalgie de ceux de ses enfants qu'il a laissés là-bas voici tantôt deux cents ans ... » (...) « Je me souviens » ! C'est la devise du Québec. En le voyant en votre personne, la France en dit autant²⁰⁹.

Le mimétisme est complet. Jean Lesage devient le Québec, et, par extension, le Canada-français, tout comme de Gaulle est la France. Lorsque ces deux hommes se serrent la main, ce sont les deux France qui renouent. De Gaulle reconnaît en lui son homologue et le garant des intérêts des français d'Amérique, de l'autre France. Qu'importe que Lesage ne

²⁰⁸ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1537.

²⁰⁹ *Ibid*, p 1516.

soit pas franchement indépendantiste, l'intérêt de son Peuple l'y mènera et la France lui donne déjà l'image d'un chef d'État, de quoi lui inspirer la dignité qui sied au dépositaire de la destinée d'une partie du Peuple français.

Tout, dans cette réception, annonce un programme, au point que Peyrefitte s'en amuse en voyant dans le choix des pièces de théâtre un sens caché²¹⁰, en l'occurrence, *Une visite de noce* d'Alexandre Dumas, annonciation sur scène du mariage entre le Québec et la France. Tout comme Napoléon n'avait pas choisi *Cinna ou la clémence d'Auguste* sans raison lors du congrès d'Erfurt en 1808. L'entourage gaullien n'est pas dupe des grandes manœuvres que cela annonce, et, déjà, chacun y va de son analyse personnelle. Louis Joxe²¹¹, Ministre des Affaires algériennes, en donne une approche géopolitique :

Ne vous fatiguez pas à répandre vos idées sur le partage de l'Algérie. Le Général ne va pas se laisser prendre les pieds dans un nouveau piège en Algérie, quand sa grande pensée, vous l'avez entendu, est d'aller réveiller le fait français dans le monde, pour faire équilibre aux anglo-saxons²¹².

La remarque de Joxe sur l'Algérie n'est pas sans intérêt, il faut en effet bien réaliser que le tapis rouge est déroulé aux Québécois alors même que, de l'autre côté de la Méditerranée, le Gouvernement français est alors en train de laisser choir les intérêts de ses nationaux. Ceci s'explique toutefois si l'on comprend que de Gaulle est favorable à la décolonisation, à toutes les décolonisations. S'il doit en être ainsi pour l'Algérie, il doit en

²¹⁰ *ibid*, p 1517.

²¹¹ Louis Joxe, (1901-1991) alors Ministre des Affaires algériennes (1960-1962) qui, dans la phase finale de la crise qui occupait la France en Afrique du nord depuis 1954, avait à faire face plusieurs *scenarii* : l'abandon pur et simple de l'Algérie, son démantèlement en un certain nombre d'enclaves (Alger et Oran) sous souveraineté française, un Sahara « indépendant » sous protection française et une petite Algérie algérienne ou bien une indépendance complète de l'Algérie *via* un accord avec le FLN.

²¹² Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1516.

être de même pour cette France d'outre-Atlantique centrée sur le Québec car comme il le dit : « le Canada n'est pas sorti de l'époque coloniale »²¹³. Et c'est à ce scandale qu'il faut mettre fin. Il n'y a pas de raisons que les « Français d'Amérique » soient le dernier Peuple colonisé au monde, le seul à ne pouvoir disposer de lui-même ! Et l'accomplissement de cette œuvre de bon sens qu'est la réalisation de cette libération doit se faire par les « Français du Canada » appuyés par la France. Le Général exposera ainsi à Peyrefitte le 24 Avril 1963 :

En réalité, les Canadiens-anglais ne comprennent pas les Canadiens-français. On peut même dire qu'ils ne les aiment pas. Et réciproquement. Depuis deux siècles qu'ils vivent ensemble, ils ne se sont pratiquement pas mélangés. Ce n'est pas maintenant qu'ils vont le faire, alors que partout on assiste au réveil des nationalités. Un jour ou l'autre, les Français se rebelleront contre les anglais. Du moins au Québec, puisque partout ailleurs au Canada, ils sont minoritaires... Pourquoi aurions-nous donné l'autodétermination aux Algériens, et pourquoi les anglais ne l'accorderaient-ils pas aux Français du Canada ? Il conclut : Un jour ou l'autre, le Québec sera libre²¹⁴.

La sentence est péremptoire. Le Québec, terre colonisée ? De Gaulle n'est pas le seul ni le premier à le penser parmi les « Français », au sens où il entend ce groupe. C'est aussi au Québec l'avis des plus radicaux, des indépendantistes purs et durs, alors minoritaires et parmi lesquels ne comptent pas même cette délégation officielle québécoise reçue avec tant de pompe en 1961. C'est là l'avis des membres du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, dont l'un des fondateurs, André d'Allemagne²¹⁵ a écrit en 1960 un livre dont le titre semble être un écho québécois de la pensée de de Gaulle : *Le*

²¹³ *ibid*, p 1521.

²¹⁴ *ibid*, p 1518.

²¹⁵ André d'Allemagne (1929-1971) intellectuel et militant politique québécois membre fondateur du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale en 1960.

*colonialisme au Québec*²¹⁶. De Gaulle est-il influencé par ce mouvement des ultras de l'indépendance québécoise? Rien de certain de ce côté et nous ne pouvons que déplorer cette incertitude, il eut certainement été intéressant de savoir comment le Général jugeait le contenu d'ouvrages nationalistes imprégnés de marxisme lorsqu'ils avaient pour objet la libération de ce qu'il estimait être une partie du Peuple français. Mais, au siècle précédent, il n'y avait pas eu besoin de contacts réguliers pour que des *francogènes* du Canada et des Français pensent en chœur qu'ils étaient le même Peuple séparé par le seul arbitraire du « glaive britannique ». Le même phénomène nous semble à l'œuvre. Des Français et des Québécois peuvent arriver, à la lecture de leurs histoires nationales respectives, ainsi qu'à celle de leur histoire commune, à la même conclusion sur la nature du Québec : colonie sous domination anglaise qui doit être libérée au moment même où la France semble se refonder.

Les questions algérienne et québécoise peuvent d'ailleurs trouver un lien aux yeux de de Gaulle. Si la première a conduit à un immense gâchis d'énergie française, il pense pouvoir réorienter les fils de l'Algérie française dans une direction où leur travail sera à l'avantage de l'ensemble du monde français. Ainsi, lors d'un Conseil des ministres tenu le 23 Octobre 1963 où le Québec est au centre des discussions, l'idée émerge de favoriser le départ des Pieds-noirs qui le souhaitent vers le Québec. Peyrefitte écrit de de Gaulle: « Il serait hostile à ce que des Pieds-noirs partent pour l'Argentine ou le Chili, ce qui serait « une perte de substance française ». Mais il ne voit qu'avantage à ce qu'ils aillent

²¹⁶ André D'Allemagne, *Le colonialisme au Québec*, Editions RB, Montréal, 1966, 189 p.

renforcer la substance française au Canada »²¹⁷. Les immensités sous-peuplées du Canada s'imposent donc comme l'exutoire naturel pour les Français cherchant à bâtir leur existence hors de l'hexagone. Le fil de l'histoire, ainsi que celui du lien démographique, très largement rompu entre l'ancienne et la Nouvelle-France par la malheureuse Guerre de Sept Ans a ainsi vocation à se rétablir.

L'idée d'un Québec, d'un Canada-français, toujours réduit dans une indigne soumission à la colonie anglaise, en en faisant la colonie d'une colonie, dans une subordination infamante est un *leitmotiv* de la rhétorique gaullienne sur la question :

La Canada-français a été colonisé par les Anglais. Il est entièrement dominé par les Anglo-Américains. Cette colonisation est de plus en plus pénible et il va falloir que les sentiments d'humiliation et de révolte qu'elle a fait naître trouvent leur issue dans un mouvement politique²¹⁸.

De Courcelle²¹⁹, quant à lui, devient presque lyrique, dans un style de tragédie à l'antique : « Je ne crois pas du tout que le Général, en accordant au Premier ministre du Québec des honneurs exceptionnels, cède à un caprice. Il est sans doute, une fois de plus, en avance d'un demi-siècle sur nous, pauvres mortels. »²²⁰.

Ainsi entre 1961 et 1967, les projets pullulent à propos de l'action française au Canada. Il faut agir de manière couverte, sans éveiller la méfiance canadienne. La France doit renforcer les responsables québécois dans leur marche vers l'affirmation, leur prouver qu'elle sera à leurs côtés. Elle doit contribuer au développement du Québec et l'aider à se

²¹⁷ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1529.

²¹⁸ *ibid*, p 1528.

²¹⁹ Geoffroy Chaudron de Courcelle (1912-1992) diplomate français alors Secrétaire Général de la Présidence.

²²⁰ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1517.

pourvoir en élites qui lui soient propres et non plus issues d'une tradition étrangère. Elle doit favoriser l'accroissement démographique des *francogènes* dans le bastion québécois. Prendre contact avec les minorités francophones du Canada afin de les fédérer en une seule et même action dont elles doivent toutes bénéficier. Tout ceci pour que, au moment opportun, la vague emporte le barrage colonial en un coup sec et dévastateur. La liberté du Peuple français du Canada est au bout du chemin. Mais pour quelle vision de l'avenir mener une telle action de si longue haleine, pourquoi maintenir un cap avec tant de constance ? L'indépendance québécoise est-elle une fin en soi ? Non à l'évidence, de Gaulle veut voir plus loin encore ! C'est à cela qu'il faut à présent nous intéresser, à la fondation du nouvel ordre canadien qu'il souhaite contribuer à faire émerger dans l'intérêt des Français du Canada, des Canadiens anglais, de la France et de l'Europe. L'homme qui fit tant pour la réconciliation franco-allemande ne pouvait ignorer que, pour le Canada aussi, l'ordre nouveau n'aurait de sens que s'il pouvait s'établir sur les bases d'un large consensus pour l'ensemble des habitants de la région et des puissances concernées par la question.

2. La mise en place des structures des rapports franco-québécois

L'ampleur des projets gaulliens, préparés par les préliminaires que nous venons d'exposer, avait des objectifs à moyen et à long terme qui se nourrissent tout à la fois de la vision gaulienne du Canada, de la Nation et de son expérience, particulièrement celle relative à l'Europe qui s'institutionnalise alors en collaboration avec les puissances continentales voisines. Ces constats faits et les premiers jalons de l'entreprise posés, il

fallait à de Gaulle exposer clairement à son entourage le cap de l'action française. Le 22 janvier 1964, de Gaulle se montre très clair sur cette question :

Le peuple Canadien-français va vers l'indépendance. Il ose constater qu'il a été colonisé. Il a même l'impression d'être relégué. L'appel de la France nouvelle ne peut manquer d'agir sur les esprits. Le Canada est un pays fédéral qui a envie de cesser de l'être. Il y aura sur l'emplacement du Canada une communauté française et une qui ne le sera pas. (...) Le Canada, qui ne sera plus fédéral mais confédéral, se concertera pour défendre l'indépendance de l'ensemble. Tout ça s'éclaircira peu à peu, au fur et à mesure que le Canada français ira vers l'indépendance²²¹.

De Gaulle annonce les deux objectifs fondamentaux. Premièrement : l'indépendance d'un Canada français, dont il se garde bien de préciser les frontières à venir. Le dossier des limites territoriales entre les deux Nations semble ainsi ouvert, n'oublions pas que de Gaulle ne limitera jamais son action au seul Québec, bien qu'il en fasse, pour des raisons évidentes, sa principale plateforme d'action. Deuxièmement : cette indépendance doit, par la suite, déboucher sur la constitution d'une Confédération qu'il jugera cette fois véritable car basée sur l'alliance égalitaire des deux Peuples, français et anglais du Canada qui pourront faire bloc face à l'envahissement américain et s'appuyer sur leurs deux « Nations-mères » pour faciliter cette démarche. Cette volonté de recomposer le Canada est aussi exprimée par de Gaulle le 7 mai 1963 :

Un jour ou l'autre, il (le Canada-français) se séparera du Canada-anglais, parce que ce n'est pas dans la nature des choses que les Français du Canada vivent éternellement sous la domination des Anglais.

Bien sûr, il est naturel qu'ils forment une Confédération, et que cette Confédération règle les problèmes de la vie commune. Mais aucun peuple ne

²²¹ *Ibid*, p 1531.

doit être sous la dépendance de l'autre. Je crois bien qu'il y aura une République française du Canada. Ce jour là la question des rapports avec la France revêtira une importance particulière²²².

Nous ne sommes visiblement pas là devant une lubie gaullienne, le programme est le même, répété inlassablement : deux Canada, alliés pour le maintien de leur indépendance et alliés à leur Nations parentes d'Europe. Et encore le 23 octobre 1963 :

Cet État canadien-français, étant donné qu'il est là ou il est et comme il est, il est fort probable qu'il devra instituer une conjonction organique avec le Canada non français, c'est-à-dire à la fois avec le Canada-anglais et avec toutes ces terres vierges dont a parlé Malraux et qui devraient être en quelque sorte une terre de colonisation commune aux Canadiens-anglais et Français²²³.

En cette occasion, de Gaulle semble avoir étendu le champ de l'entreprise par rapport aux autres propos tenus. Il ne s'agit plus seulement d'affirmer les droits du futur État canadien français sur le seul « Canada français », expression qui laisse déjà planer un doute sur des frontières qui peuvent ne pas correspondre à celles du Québec, mais en plus, de lui affirmer des droits sur les « terres vierges » du Canada. Ce terme, reprise libre des propos de Malraux tenus juste avant, semble désigner les territoires du nord du Canada n'ayant pas statut de province et à la population réduite et clairsemée. Le futur Canada-français, aux frontières à déterminer, serait ainsi amené à les administrer en commun avec le Canada anglais. L'ambition est donc bien plus vaste que l'établissement d'un simple Québec indépendant. L'ensemble du Canada doit en être bouleversé en profondeur. Un nouvel état de chose doit être établi, basé sur l'égalité des Français et des Anglais du Canada qui disposeront chacun d'un État national correspondant aux territoires qu'ils

²²² *ibid*, p 1519.

²²³ *ibid*, p 1529.

peuplent, les deux peuples liés par une alliance afin de renforcer leurs indépendances seront amenés à mettre en place une vaste coopération pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine commun. Voilà qui est bien loin des vues du Gouvernement fédéral canadien et qui excède largement les ambitions des autonomistes québécois. Seuls les indépendantistes les plus radicaux au Québec tenaient alors des propos pouvant être rapprochés d'un tel dessein.

Mais, pour le moment, il faut encore rester discret, ne pas encore « révéler les batteries »²²⁴ françaises qui se positionnent, perfectionner le dispositif, approfondir les liens avec les Canadiens-français et renforcer l'assurance du Québec avant de lancer la France elle-même, à découvert, dans le champ clos canadien dans le but de trancher le nœud gordien pour atteindre les objectifs fixés. Le secret est de mise, voir la duplicité, vis-à-vis des autorités canadiennes, cela s'entend, mais aussi vis-à-vis des autorités québécoises qui restent partisans de l'unité canadienne. De Gaulle veut se jouer de tout le monde, y compris de ceux qu'il flatte, dans le but de favoriser les intérêts de la Nation française dans son ensemble. Le rapport de Malraux ne peut que le renforcer dans sa circonspection vis-à-vis des autorités québécoises. L'analyse du ministre est claire, les dépositaires de l'autorité publique à Québec sont les alliés objectifs d'Ottawa contre les indépendantistes qui ont raison pour de Gaulle, malgré certains débordements.

Prôner la prudence, l'apparente modération, c'est ce qu'il fit le 23 octobre 1963 à la suite d'une visite d'André Malraux au Canada et après que le ministre ai fait le rapport de

²²⁴ *Ibid*, p 1530.

son voyage. Il s'agit d'exposer tout d'abord la politique à mener dans l'immédiat : il faut maintenir une approche modeste, attendre le bon moment.

Quelle attitude adopter? Nous n'avons aucune raison d'être hostile à ce développement de la Nation canadienne-française. Certes, nous n'avons pas à prendre parti, en tant qu'État, pour l'évolution qui porte le Québec vers l'indépendance. Mais nous n'avons pas de raison de nous en affliger, ni de faire croire que nous nous en infligeons, ni de le controverser.

Il faut nous préparer au contraire à un avenir prévisible, à plus ou moins longue échéance : l'indépendance du Québec²²⁵.

Cette nécessité d'avancer sous couverture, de maintenir un intérêt silencieux discret pour le Canada-français est affirmé par de Gaulle, c'est même une consigne explicite du Général pour préparer son « Trasimène diplomatique ». Cela va très loin, puisqu'en 1963, lorsque la consigne est donnée, rien ne laisse encore percer quelle sera l'occasion utilisée pour passer à l'offensive. Pourquoi ? Certainement parce que de Gaulle lui-même ne sait pas encore quel sera le signal de l'assaut, il faut faire confiance au Peuple français du Canada pour accumuler l'aigreur contre le Gouvernement fédéral ainsi qu'aux réformistes à Québec pour insuffler la confiance en la modernisation de leur Peuple jusqu'à ce que celui-ci, se sentant mûr pour prendre ses affaires en main, n'attende plus qu'une étincelle. C'est alors que la France devra agir. Il faut donc attendre et être prêt.

Le Général se rend compte de l'énormité de tout ce qu'il vient de dire en Conseil des ministres, puis dans notre tête à tête. Comme s'il se ressaisissait, il conclut : « Naturellement, pas un mot de tout ça. Le moment n'est pas encore venu de dévoiler nos batteries. Contentez-vous de broder sur le thème : impression satisfaisante ; succès de l'exposition française de Montréal, qui a fait l'objet d'une véritable manifestation d'amitié franco-canadienne. Malraux a

²²⁵ *Ibid*, p 1528.

été surpris de ce qu'il a vu, et notamment du développement économique, culturel et social du Québec. Grand désir de voir multiplier les relations avec la France sur le plan culturel et économique –ce qui ne peut pas nous désobliger²²⁶.

La France parlera donc économie, culture, bref, fera ce qu'attend d'elle le Gouvernement canadien afin d'endormir sa méfiance mais elle le fera surtout en direction du Québec afin de gonfler la fierté de l'œuvre accomplie et de favoriser la surenchère des espoirs et des ambitions dans la province francophone. La marée monte, il faut l'aider à monter jusqu'à ce que la digue canadienne n'ait plus besoin que d'une estocade pour céder. Le goût du secret est en quelque sorte la marque de l'action française vis-à-vis des *francogènes*, en Amérique du Nord comme ailleurs. Cela est des plus naturels, puisqu'au regard de la conception commune du droit international, les interventions de la République Française dans les territoires d'autres États indépendants relève bien de l'ingérence, bien qu'il n'en soit rien pour de Gaulle agissant pour le secours de nationaux français arrachés à la *res publica* par les affres de l'Histoire. Affres qui prirent bien souvent le visage de l'Angleterre. C'est ainsi que plusieurs années plus tard, à propos de l'île Maurice, le Président de la République et son conseiller pour les affaires africaines, Jacques Foccart, auront cet échange :

En fait ils [les habitants de l'île Rodrigues²²⁷, francophones ou créolophones, d'origine africaines ou *francogènes*] refusent d'être sous la coupe des Indiens. – Oui, je comprends ; il faut leur envoyer quelqu'un. D'abord, est-ce qu'ils viennent ici de temps en temps ? –Oui, quelquefois un de leurs représentants est

²²⁶ *Ibid*, p 1530.

²²⁷ Plus petite île de l'archipel des Mascareignes dans l'Océan Indien. Cet Archipel est alors divisé entre le Département d'Outre-Mer français de la Réunion et l'île Maurice et Rodrigue, dépendances britanniques depuis 1815 et alors en processus d'émancipation durant les années 1960. La République de Maurice devint indépendante en Mars 1968, île Rodrigue comprise.

passé : c'est ainsi qu'un certain Oliveri a été reçu par quelqu'un du Quai lors de son passage à Paris. Par qui ? –Je n'ai pas encore pu savoir, mais par quelqu'un de peu important. Peut-être pourrait-on envoyer quelqu'un du Quai ?- Non, pas du Quai ! Le Quai sera incapable de faire cela convenablement. Non, il faut envoyer quelqu'un de la Réunion, quelqu'un du corps préfectoral. –Cela devient un peu compliqué et va faire beaucoup de bruit. (...) Voyant que le Général va me donner des instructions assez radicales, j'ajoute : « Ce que je pourrais faire, si vous le voulez, c'est en parler à Evenou²²⁸, qui a été commandant fort longtemps dans ce secteur et qui étant basé à l'île Maurice, a pris la Réunion au nom de la France Libre. Il doit certainement connaître l'île Rodrigues, et je vais voir avec lui. – Ah oui, c'est une bonne idée. En tout cas, suivez cela ; Voyez vous, tous ces territoires que l'Angleterre nous a barbotés – parce qu'elle nous les a barbotés !- il faut les lui reprendre. C'est ainsi que pour le Québec, on est en train de faire ce qu'il faut²²⁹.

Ces propos, tenus le 6 mai 1968, illustrent bien plusieurs points importants. La méfiance de de Gaulle vis-à-vis de la diplomatie classique à laquelle il préfère l'action de fidèles, extrêmement motivés et ne dépendant que de lui, dont l'action doit créer les bases de l'action commune entre la France, qu'il incarne, et les *francogènes* dispersés de par le monde et en quête de soutiens français dans la marche vers leur émancipation. Cet état d'esprit suffit à comprendre l'origine des succès du groupe de personnalités désigné sous le terme de « Lobby québécois » qui, autour du Général, ou du moins en conformité avec son état d'esprit, n'auront de cesse de pousser à l'action et d'en être les relais. L'esprit de la clandestinité, née des circonstances de 1940 comme une nécessité, a été profondément intégré dans la manière gaullienne de mener la politique étrangère. De ce point de vue, des personnalités comme Foccart assurent la continuité entre la France Libre et la V^e

²²⁸ Jules Evenou, marin français (1908-2003) passé à la France Libre dès 1940 et qui fut la cheville ouvrière du ralliement de l'île de la Réunion à de Gaulle en 1942.

²²⁹ Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée, Tome 1, Tous les soirs avec de Gaulle, 1965-1967*, Paris, éd Fayard/Jeune Afrique, 1997, p 92.

République. Ces tendances lourdes se révéleront largement sur le dossier québécois après juillet 1967. De Gaulle confiera à Bernard Dorin après le coup d'éclat montréalais :

J'ai vu une balance, dans un plateau il y avait les Anglo-saxons... - alors il a fait un geste comme pour les éliminer- de toute façon, ils ne m'aiment pas. Dans le même plateau, il y avait les journalistes : ce qu'ils peuvent écrivrailler, gribouiller, scribouiller ce n'est pas de l'Histoire, l'Histoire avec un grand H, bien sûr... -et il a fait aussi un geste pour les éliminer- et puis, cette fois me regardant dans les yeux, il me dit : « puis toujours dans le même plateau, il y avait des gens comme vous, les diplomates...-alors là il a fait un geste pour les éliminer de la surface de la terre.²³⁰

Avec un tel état d'esprit à la tête de l'État, il va de soi que nous ne sommes plus vraiment dans le cadre de la diplomatie conventionnelle et que celle-ci aura beaucoup de mal à reprendre la main. Les diplomates, et leur sanctuaire du Quai, sont accusés implicitement de servir davantage les intérêts d'un certain ordre mondial, fondé sur le *statu quo* général, plutôt que de défendre la Nation française dans sa très vaste acception gaullienne. De Gaulle achève ainsi son propos : « et, après avoir réfléchi juste une demie seconde, il a dit : « dans l'autre plateau il y avait le destin d'un Peuple, je leur ai fait gagner dix ans ! »²³¹. Ce fait donne sa marque à la crise qui va suivre et dont les secousses se feront ressentir durant une longue période.

Cette volonté de rester à couvert jusqu'au moment propice va avec une méfiance accrue vis-à-vis du corps diplomatique. Cette mise à l'écart du Quai d'Orsay favorise la montée d'un groupe d'acteurs pour le moins atypiques, convaincus de la justesse de la cause québécoise dans le soutien de laquelle ils voient un devoir pour la France. Nous

²³⁰ Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire commun, *150 ans de relations franco-québécoise, le consulat général de France à Québec (1859-2009)*, Québec, éditions Multimondes, 2010, p 52.

²³¹ *Ibid*, p 52.

reviendrons sur ce point lorsqu'il nous faudra expliciter les clivages sur la question canadienne parmi les responsables français.

Après les premiers échanges franco-canadiens et franco-québécois dont nous avons déjà fait un récit, les échanges se poursuivirent et s'intensifièrent sans que Paris se mette en situation de demande. L'attention des autorités françaises ne déclina pas et alla même croissant avec le déroulement des événements de la Révolution Tranquille au Québec. De nouveaux partenaires québécois firent leur apparition et, progressivement, d'autres préoccupations firent jour où la France eut à cœur de s'investir dans le débat canadien-français, particulièrement dans la gestion de ce patrimoine commun aux deux rameaux de la Nation française de part et d'autre de l'Atlantique que semblait être de manière évidente la langue française. Nous développerons ce point plus loin.

Ainsi, en 1963, deux ans après sa première visite, Jean Lesage est de retour à Paris et l'accueil est à la hauteur de ce qu'il fut précédemment. Le Général, en prévision de cette visite, a organisé un Conseil restreint. De Gaulle y exprime les considérations et les conceptions que nous avons citées précédemment. A cette visite québécoise en France répond une visite française au Canada. De Gaulle se garde encore d'y venir lui-même. La visite n'a d'ailleurs pas pour objet la question québécoise, mais l'Alliance Atlantique qui tient ses assises à Ottawa. Mais, étonnement, la question canadienne-française occupe largement le compte rendu des deux ministres français qui reviennent de cette réunion,

Couve de Murville²³², ministre des Affaires étrangères et Pierre Messmer²³³, ministre de la Défense. Le ministre de la Défense, met en avant une réussite fort utile pour l'avenir à la France sur la scène canadienne : son image a changé : « il n'y a pas longtemps, quand les Canadiens-français pensaient à la France, c'était à celle du XVII^e. Aujourd'hui, quand ils pensent à la France, c'est à celle du général de Gaulle»²³⁴. Un débat s'ouvre à partir de ce point sur l'importance de la contribution économique que la France peut mettre à la modernisation du Québec, à une industrie qui ne soit pas dépendante de la finance anglo-américaine. Nous y reviendrons. Le même jour le Général insiste aussi pour que la création d'une sorte de lien audio-visuel entre la France et le Québec, l'objectif étant de créer un pont solide d'échanges favorisant la connaissance des réalités québécoises par les Français et françaises par les Québécois. La France doit montrer que, si elle est, bien entendu, une pierre angulaire du passé du Québec, elle a aussi vocation à être centrale dans son avenir. La modernisation française, effectuée au pas de charge sous le magistère gaullien,

²³² Couve de Murville (1907-1999) est l'une des figures de la diplomatie française du XX^e siècle. Rallié à de Gaulle en 1943, il participa au Gouvernement Provisoire de la République Française et fut ambassadeur auprès du Gouvernement italien. Il fut le signataire de la paix entre la France et l'Italie en 1947 et fut aussi chargé des relations avec l'OTAN. Après le retour de de Gaulle au pouvoir, il obtint la direction du Quai d'Orsay pour 10 ans (1958-1968) avant de devenir brièvement ministre de l'Économie et des Finances et d'obtenir le poste de Premier ministre à la suite de Mai 68 et ceci jusqu'au départ de de Gaulle en 1969.

²³³ Pierre Messmer (1916-2007) : ancien membre des Camelots du Roy, organisation maurassienne, est une figure importante du gaullisme. Durant la Seconde Guerre Mondiale, il prit une part active aux combats dans le camp gaulliste qu'il rejoignit dès juin 1940. Dans la foulée de la guerre il fut envoyé en Indochine où il fut capturé avant de quitter les drapeaux. Jusqu'au retour au pouvoir de de Gaulle, il fut employé dans l'administration de l'ancien Empire colonial devenu l'Outre-mer. Il occupa sous la présidence du Général le poste de ministre des Armées (1960-1969) et eut à gérer à cette fonction la fin du conflit algérien, la mise en place de la dissuasion nucléaire et l'établissement des relations militaires entre la France et ses anciennes dépendances africaines. Par la suite, il sera, sous la présidence de George Pompidou, ministre d'Etat pour l'Outre-mer (1971-1972), avant d'être premier ministre (1973-1974).

²³⁴ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1521.

apparaissant comme le pendant de la Révolution Tranquille : le génie des deux peuples n'en est qu'un, même en ces temps modernes où l'on avait annoncé la mort de la France comme des Français du Canada. C'est ce message d'optimisme que le Général veut faire passer.

Dans le cadre d'une grande exposition à Montréal de 1963²³⁵ organisée par la France pour mettre en scène son nouveau visage face à des Canadiens-français en quête de modernisation, l'éminent ministre de la Culture du Général, André Malraux, fut invité à se rendre au Québec pour inaugurer l'évènement. Le 23 octobre, il exposa ses conclusions sur la nature des problèmes agitant la province francophone. Il met, pour décrire avec luxe de détails, l'existence ce qu'il voit comme le mouvement politique intéressant la France et qui forme de plus en plus le débat public : « l'autonomisme » québécois²³⁶. Ce mouvement, universitaire avant tout, mais qui agrège autour de lui les sentiments profonds de la population lui semble reposer sur deux postulats :

1. Nous avons été colonisés, nous le sommes, nous ne voulons plus l'être. On a donné l'indépendance au Sénégal, il n'est pas normal qu'on ne donne pas l'indépendance au Québec.
2. Ressentiment profond à l'égard des Anglais, qui méprisent les Canadiens français. Les journaux anglais détruisent tous les matins ce que le Gouvernement fédéral essaie d'entreprendre²³⁷.

Malraux met en lumière la stratégie du Gouvernement canadien qui est de ne pas affronter brutalement les autonomistes pour favoriser la frange modérée au Québec. Voilà qui, clairement, ne peut qu'encourager de Gaulle. Celui-ci a d'ailleurs à cœur de forcer le

²³⁵ Gilles Duguay, *op.cit.* p 234.

²³⁶ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, pp. 1524-1527.

²³⁷ *Ibid*, p 1525.

trait par rapport à son ministre en conclusion de l'exposé de ce dernier. Il affirme ainsi : « Quand M. Malraux parle d'autonomie, il faut comprendre indépendance²³⁸ ». Ainsi, de Gaulle a choisi son parti dans la lutte entre les factions québécoises. Son cœur penche pour les radicaux, mais ce sont les fédéralistes qui ont le pouvoir, d'où la nécessité de les ménager, de leur inspirer confiance, de les flatter puis de les déborder en les emportant dans l'élan afin de les forcer à faire l'union du Québec autour des positions les plus radicales, mais à travers la bouche des anciens modérés, vidés de leurs anciennes croyances sous le coup de l'évolution de la situation. Alors que le Front de Libération du Québec fait parler de lui²³⁹ et après 3 ans seulement de « Révolution Tranquille », la France peut se féliciter de la vitesse d'un processus qu'elle encourage et auquel elle souhaite ajouter des dimensions qu'elle pense aller dans le sens des aspirations profondes du Québec, si ce n'est de celle de leurs dirigeants du moment. Malraux a en effet bien précisé, qu'à ses yeux, le Gouvernement Lesage est le meilleur allié d'Ottawa contre le séparatisme... La leçon sera retenue et le Gouvernement français n'aura de cesse de déborder ses partenaires officiels québécois jusqu'en 1968.

L'année suivante, les affaires franco-canadiennes reviennent sur le devant de la scène. La visite en France du premier ministre canadien, Lester B Pearson²⁴⁰, annonce des perspectives pour le moins intéressantes. Couve de Murville, pourtant le Chef du Quai, dont nous verrons qu'il s'agit là de l'un des bastions d'une approche canadienne, reconnaît dans

²³⁸ *Ibid*, p 1528.

²³⁹ Gilles Duguay, *op.cit.* p 233.

²⁴⁰ Lester B Pearson (1897-1972) premier ministre canadien pour le Parti Libéral (1963-1968).

son rapport que la visite du Premier ministre canadien en France donne en elle-même aux partisans d'une approche québécoise des cartouches :

Pearson est préoccupé de la recrudescence du mouvement qui se développe dans la province de Québec. Si les Canadiens ont fait cette fois exception au monopole anglo-saxon dans leurs relations internationales c'est parce qu'il existe maintenant un problème international.²⁴¹

Le Canada espère toujours, comme en 1960, que la France prendra fait et cause pour sa survie. En quelque sorte, le Canada appelle l'ingérence gaullienne, mais dans le sens inverse que celui qu'elle choisira ou plutôt qu'elle a déjà choisi sans le dire trop brutalement. Il espère que la volonté commune de résister aux États-Unis sera un ciment suffisant pour une alliance qui marginaliserait les radicaux au Québec. Politique intérieure et extérieure s'entremêlent ici. Le 9 Mai 1963, Lesage est à nouveau reçu à Paris. Les contacts réguliers manifestent l'intérêt soutenu du pouvoir en France à l'évolution du Québec. Le Premier ministre québécois vient négocier le statut de la maison du Québec à Paris. Point d'importance puisque le niveau des honneurs accordés par la France au représentant du Québec peut donner le la en la matière. Tout naturellement, la France se montre ouverte à toutes les demandes du Québec sur ce point²⁴². Le résultat final sera obtenu en 1965, la Maison du Québec à Paris devenant la Délégation générale du Québec et se voyant dotée de prérogatives en faisant une quasi-ambassade. Il ne manque désormais plus que la réciproque : une représentation directe de Paris auprès du Gouvernement du Québec. Pour cela, il faudra attendre 1968, comme nous le verrons ultérieurement.

²⁴¹ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1530.

²⁴² Gilles Duguay, *op.cit.* p 234.

Bref, le Canada est bel et bien pris par la politique qu'il a débuté en 1961 avec la visite de de Gaulle sur son sol. En voulant utiliser à son avantage les particularités culturelles du Québec pour renforcer son indépendance, il n'a pas su étouffer les tendances séparatistes qui, maintenant, lui donnent des angoisses. Parier sur le séparatisme québécois n'est plus une lubie. La stratégie canadienne visant à favoriser l'autonomisme québécois pour étouffer le séparatisme a fait long feu et de Gaulle a su en profiter de l'aveu de son ministre « Et pourquoi Ottawa a-t-il laissé Lesage rendre visite à deux reprises au Gouvernement du général de Gaulle ? C'est parce que Lesage est le meilleur soutien du premier ministre Pearson, le plus capable d'apaiser le séparatisme en satisfaisant la revendication d'identité »²⁴³. Peyrefitte exprime les limites de ce que la France peut attendre d'un personnage comme Lesage :

Lesage, en aparté, me donne l'impression d'être en arrière de la main. Certes, il a fait les premiers pas dès 1960 en dépêchant, à sa prise de fonction, un de ses ministres à Paris pour permettre l'ouverture d'une délégation générale du Québec. Mais il n'entend pas qu'on le prenne pour un indépendantiste. Il me précise qu'il l'a dit carrément au Général. Celui-ci, provocateur à son habitude, lui a asséné : « tout ça finira par l'indépendance, sous une forme ou sous une autre ». Il lui a répondu nettement : « il n'en est pas question »²⁴⁴.

En partie contre la volonté des responsables québécois eux mêmes, aux ambitions plus modestes, les visites québécoises en France n'ont fait que rendre plus crédible le souverainisme. Le Québec, représenté par son Premier ministre, est déjà, dans les formes, reçu par la France comme un égal. Couve avoue ainsi : « Conclusion : le problème des

²⁴³ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Gallimard, Paris, 2002, p 1530.

²⁴⁴ *Ibid*, pp 1532-1533.

Francophones du Canada est presque officiellement posé »²⁴⁵. Notons que le Chef du Quai parle de « Francophones » et de Gaulle de corriger sur le champ, car il s'agit là d'un point fondamental à ses yeux : « -Francophones ? Anglophones ? Nous ne sommes pas obligés entre nous de parler ainsi. Il y a des Anglais et des Français. Un point c'est tout »²⁴⁶.

Mais, malgré tout, Paris continue à donner le change par des relations courtoises avec Ottawa comme l'atteste la réception du Premier ministre Pearson en France en janvier 1964²⁴⁷. Ces égards vis-à-vis d'un État dont on espère à terme la dissolution ne doivent pas étonner. Elles ont un but tactique, permettre l'approfondissement des rapports franco-québécois sans barrage de la part d'Ottawa jusqu'au moment propice et stratégique, montrer aux Canadiens-anglais que la France est un partenaire de qualité qui s'imposera naturellement dans le cadre de la recomposition de l'espace canadien au complet que de Gaulle appelle de ses vœux. La doctrine est donc la suivante : « Nous pouvons avoir de bonnes relations avec l'ensemble du Canada. Nous devons en avoir d'excellentes avec le Canada-français. »²⁴⁸

Le 2 Décembre 1964 de Gaulle tire les conclusions de cet état de fait pour pousser encore l'avantage et dit ainsi du nouvel ambassadeur français à Ottawa :

Par la force des choses, il devient notre ambassadeur auprès du Québec, en attendant le jour où le Québec et la France seront en mesure d'échanger des ambassadeurs. Il faut que notre ambassadeur au Canada s'adapte à ce fait

²⁴⁵ *Ibid*, p 1530.

²⁴⁶ *Ibid*, p 1532.

²⁴⁷ Gilles Duguay, *op.cit.* p 235.

²⁴⁸ Charles de Gaulle, *Lettres, Notes et carnets, Tome 3, 1958-1970*, Paris, Robert Laffont, 2010, p 845.

nouveau. Il doit prendre en charge l'évolution du Québec et l'évolution de nos rapports avec le Québec²⁴⁹.

La marche vers l'action directe continue imperturbablement. La visite en 1965 en France de Gérin-Lajoie²⁵⁰, ministre de l'Education du Québec, marque une nouvelle étape. L'accent est mis sur la gestion en commun du patrimoine linguistique français dans le but de consolider la communauté de langue entre les deux « rameaux » du Peuple français. Le Général adopte ainsi une politique linguistique vis-à-vis du Québec et harmonise ses conceptions avec son interlocuteur québécois dans le but d'éviter la « créolisation »²⁵¹ linguistique du Québec dont la conséquence serait, à ses yeux, la rupture culturelle franco-québécoise et donc l'isolement culturel puis politique du Québec. Son interlocuteur québécois semble assez proche de ses positions. La coopération est donc possible. C'est encore l'occasion pour de Gaulle de favoriser les prétentions internationales du Québec :

Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Education du Québec, me rend visite. Il est tout heureux d'avoir pu signer un accord avec Christian Fouchet pour une coopération franco-québécoise en matière d'enseignement.

Jusqu'au bout, il s'est demandé si cette convention pourrait aboutir. Le gouvernement fédéral « faisait des pieds et des mains » pour qu'elle prenne la forme d'un simple procès-verbal de réunion de fonctionnaires. Pas question d'accepter un « accord » au sens du droit international public : ce serait permettre à une province d'usurper une prérogative fédérale. Ottawa a fini par s'incliner²⁵².

Il va de soi que ce genre d'empiètements successifs a fortement contribué à asseoir la position internationale naissante du Québec, les précédents créés ne pouvant guère être annulés par la suite, sauf à revenir sur la nature même du Québec.

²⁴⁹ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1532.

²⁵⁰ Paul Gérin-Lajoie (né en 1920), ministre de la Jeunesse (1960-1964) puis de l'Education (1964-1966).

²⁵¹ *Ibid*, pp. 1534-1535.

²⁵² *Ibid*, p 1533.

L'arrivée du Premier ministre Daniel Johnson²⁵³ au pouvoir, qui semble avoir un moment décontenancé de Gaulle, ne modifia finalement en rien les données du problème, ni du côté français, ni du côté québécois. Au contraire, le slogan adopté par l'Union Nationale « Egalité ou Indépendance » ne pouvait que satisfaire le Gouvernement français puisque le mot autrefois tabou, que Lesage avait vertement réprouvé dans la bouche de de Gaulle, était prononcé. Tout cela suffit très largement à faire oublier à de Gaulle le nom du Premier ministre québécois dont la sonorité insulaire l'avait un instant retenu. Et le Général de conclure : « Il ne pourrait pas s'appeler Lafleur, comme tout le monde ? »²⁵⁴. Mais qu'importe le nom ou l'origine, ce qui importe en fin de compte à de Gaulle en bon disciple de Péguy ; c'est d'avoir mêmes amis et mêmes ennemis dans la tourmente : « celui qui ne se rend pas est mon homme, quel qu'il soit, d'où qu'il vienne, quelque soit son parti. Il ne se rend point. C'est tout ce qu'on lui demande »²⁵⁵. Or, Johnson n'apparaît pas comme un capitulard. Cette réticence initiale face à un nom à connotation « anglo-saxonne », tout comme la capacité à dépasser cette apparence, puisque la francité peut largement faire abstraction d'un nom, correspond à l'éthique gaullienne en matière de Nation que nous avons exposée précédemment.

Ainsi donc, le jeu compliqué, pour ne pas dire la duplicité, de la politique gaullienne dans l'espace canadien se poursuit durant les années suivantes. Trois documents écrits de la main de de Gaulle durant l'année 1966 illustrent bien cette approche française qui sépare

²⁵³ Daniel Johnson (1915-1968) Premier ministre du Québec pour l'Union Nationale (1966-1968) avec comme slogan « Egalité ou indépendance ».

²⁵⁴ *Ibid*, p 1541.

²⁵⁵ Raoul Girardet, *op.cit.* p 258.

les acteurs et attend le bon moment pour révéler ses batteries et obliger chacun à se positionner. Le premier, en date du 5 avril 1966, une lettre destinée à Pearson est un hymne à la relation franco-canadienne :

Les rapports entre nos deux pays, dans les domaines où le Canada et la France trouvent matière à coopérer, se sont développés de façon harmonieuse et dans l'intérêt commun. L'importance que nous comptons donner à notre participation à l'exposition de Montréal attestera, nous l'espérons, de façon éloquente quel prix la France attache à renforcer plus encore ces liens²⁵⁶.

Avec le recul, nous pouvons écrire, qu'en effet, ce fut éloquent ! Mais au moment de la rédaction de cette missive, le président français n'envisage pas encore de se rendre au Canada comme nous le verrons. De Gaulle dresse le portrait d'une relation pragmatique et profitable à tous. Bref, un modèle de coopération sans vague. Et de Gaulle de poursuivre: « Notre action se porte naturellement en particulier, comme vous le notez, sur le Québec. Nous ne nous en attachons pas moins à la mettre en œuvre avec le Canada tout entier »²⁵⁷. Certes, la France est ouverte à la coopération économique et politique avec le Canada tel qu'il est sur le moment dans son entièreté mais le Québec bénéficie de bien plus que ce que de Gaulle constate en s'adressant au Premier ministre canadien. Rien ne laisse percevoir dans ce texte l'attention soutenue au possible du séparatisme québécois ni ne rappelle les accueils fastueux dont bénéficient les personnalités québécoises à Paris, accueil qui, en eux-mêmes, ont de quoi inquiéter Ottawa et qui sont un fait politique majeur. De Gaulle termine faussement candide : « En conclusion, monsieur le premier ministre, soyez certain qu'ici le désir est très vif de voir la France et le Canada travailler directement ensemble, développer

²⁵⁶ Charles de Gaulle, *Lettres, Notes et carnets*, Tome 3, 1958-1970, Paris, Robert Laffont, 2010, p 803.

²⁵⁷ *Ibid*, p 803.

leurs rapports réciproques et concerter leur politiques »²⁵⁸. De toute évidence, cette concertation à laquelle de Gaulle aspire ne concerne la plus vaste province du Canada que d'une manière que ne pourra agréer à terme le Gouvernement canadien.

Le 24 septembre 1966, le président français écrit au Premier ministre québécois Daniel Johnson. Le ton est très cordial mais de Gaulle reste vague sur les objectifs à assigner à la relation franco-québécoise alors qu'il avait été si clair sur les objectifs, somme toute très prosaïques, fixés à la relation franco-canadienne. Avec Johnson, c'est le constat de l'accord qui est dépeint... Mais l'accord sur quoi ? Exercice épistolaire caractéristique de de Gaulle sur cette question québécoise avant juillet 1967.

Des liens nouveaux, conformes à notre parenté, comme à nos sentiments et à nos intérêts communs, se sont établis au cours des dernières années. L'ouverture de la Délégation générale à Paris et la signature des accords culturels sont les premières manifestations de notre volonté de rendre vie et fécondité à tout ce qui nous est propre et que n'ont pas abolir ni le temps ni la séparation²⁵⁹.

Pearson veut parler à la France de coopération économique au bénéfice de l'ensemble du Canada : de Gaulle s'exécute. Johnson veut s'assurer que le Québec, au sein du Canada, va bénéficier d'un lien culturel fort avec la France lui permettant de conserver ses caractères civilisationnels propres : de Gaulle s'exécute. Pas un mot de l'avenir constitutionnel du Canada sur lequel il glose à l'envie avec ses ministres et ses conseillers. Et pourtant, il laisse échapper au ministre québécois, presque malgré lui, serait-on tenté de dire : « Ce n'est qu'un commencement, car la France sait aujourd'hui quel brillant avenir

²⁵⁸ *Ibid*, p 804.

²⁵⁹ *Ibid*, p 833.

s'ouvre au Québec et combien tout nous commande d'élargir et d'affermir notre solidarité ». Rien de précis mais le sentiment d'une grande ambition suinte du papier.

Enfin, le 9 décembre, de Gaulle, écrivant à l'ambassadeur français au Canada, dont il a dit comme nous l'avons vu précédemment qu'il est *de facto* l'ambassadeur français auprès du Québec :

Il n'est pas question que j'adresse un message au Canada pour célébrer son "centenaire". Nous pouvons avoir de bonnes relations avec l'ensemble de l'actuel Canada. Nous devons en avoir d'excellentes avec le Canada-français. Mais nous n'avons à féliciter ni les Canadiens ni nous-mêmes de la création d'un "État" fondé sur notre défaite d'autrefois et sur l'intégration d'une partie du Peuple français à un ensemble britannique. Au demeurant, cet ensemble est devenu bien précaire...²⁶⁰.

Le ton a radicalement changé. Le Canada, tel qu'il est, est un État épigone de l'Empire britannique qui tient sous le « joug » une partie du Peuple français. Propos digne des partisans du FLQ mais que de Gaulle se garde bien de prononcer devant les dirigeants canadiens, par nature les adversaires de son projet, ou devant les dirigeants québécois, qui risqueraient de tomber dans un état de terreur sans nom à la seule évocation de ces faits par leur ami, le président de la République Française. Les points de suspensions suffisent à comprendre les perspectives que de Gaulle voit s'ouvrir dans les faits qu'il développe. Il n'y a plus le moindre scrupule dans cette apostille, la réalité y est exposée de manière crue, violente, comme elle le sera à partir de la fameuse visite de juillet et sans varier d'un iota durant l'année qui suivra. L'offensive, que rien ne pourra empêcher de démarrer, est déjà virtuellement en marche. Les « batteries » en place vont être révélées et obliger chacun à se

²⁶⁰ *Ibid*, p 845.

déclarer pour ou contre de Gaulle, la France, le Canada-français et le Québec ou contre eux. Le tonnerre de Brest résonnera jusqu'à Montréal et Ottawa, transporté à travers l'Atlantique sur le pont du « Colbert ».

B/ La formalisation de la pensée gaullienne et les clivages naissants : le grand dessein

Tout au long des années 1960 émergèrent à Paris deux lignes politiques divergentes sur la question canado-québécoise. Schématiquement, l'on assiste d'un côté à la création d'un « Lobby » québécois cherchant à favoriser l'émergence d'un Québec souverain et qui accompagne, voire précède de Gaulle dans ses initiatives auxquelles s'oppose de l'autre un parti canadien, qui fait figure de force d'inertie sur ce dossier.

Les motivations du « Lobby » québécois ont l'avantage de l'homogénéité. Il s'agit d'une vision commune de la Nation française comme comprenant, à un degré ou à un autre, le Québec, d'une volonté de créer une solidarité active entre peuples francophones, ainsi qu'une opposition plus ou moins forte au « bloc anglo-saxon ». En cela, ils sont dans la droite ligne des Français dont nous avons exposé les argumentaires précédemment et qui se succédèrent durant le dernier tiers du XVIII^e siècle et durant tout le XIX^e siècle pour maintenir une tradition solide, bien que platonique la plupart du temps. L'idée de la communauté de nationalité avec l'ensemble canadien français s'était déjà exprimée, d'une manière à s'inscrire dans les réalités juridiques, dès les années 1950²⁶¹. La ligne politique de de Gaulle donne une opportunité historique à cette approche. Les défenseurs de la

²⁶¹ Correspondance privée de M Bernard Dorin daté du 11 octobre 2010.

francophonie, ne croyant pas au projet du bilinguisme, poussent à la création d'un État francophone en Amérique du Nord qui aura vocation à siéger dans les organisations francophones alors en gestation, et ceci à l'exclusion d'un Canada-anglais considéré comme étranger à la culture française. Enfin, les adversaires du monde « anglo-saxon », sortes de lointains héritiers du « parti colonial » de la III^e République qui avait initié la confrontation franco-anglaise de la fin du XIX^e siècle et qui, par la voix d'Eugène Etienne²⁶², avaient fait preuve de leur intérêt pour les « Français du Canada », n'ont pu qu'être échaudés par le comportement des puissances anglophones durant la Seconde Guerre mondiale. Le général Catroux, que nous avons cité précédemment, et qui prophétise un grand coup de de Gaulle au Canada, fut en poste au Levant²⁶³ français durant la dernière guerre. Il fut l'un de ceux qui dénoncèrent, à tort ou à raison, les manœuvres anti-françaises des autorités britanniques. Il est en quelque sorte, de par les fonctions qu'il a exercées et de par son profil, l'un des héritiers du Parti colonial des années 1890, et, à ce titre, ses propos sur le Canada sont du plus haut intérêt. Le souvenir de l'affaire de Saint-Pierre et Miquelon va dans le même sens. L'absence de soutiens des « alliés » « anglo-saxons » durant le conflit algérien a accentué les aigreurs. La France a été bafouée par les Anglais et leurs épigones, la France a le droit légitime de contre-attaquer et, plus encore, de le faire au bénéfice des « Français d'Amérique ». Tout ceci donne aux membres du « Lobby » québécois des allures de croisés, convaincus du bien-fondé de la cause, déterminés, intransigeants. Le personnel qui se réunit dans ce groupe est pour le moins hétéroclite.

²⁶² Infra chapitre II.

²⁶³ Le Général Catroux était gouverneur Général de l'Indochine en 1940 et fut limogé par les autorités gaulliennes, il se rallia à la France Libre qui lui octroya le poste de Haut-commissaire au Levant après Mai 1941.

Peyrefitte, observateur de la formation de ce qu'il appelle le « Lobby québécois » en dénombre les membres fondateurs :

En revanche, un « lobby Québécois » réunit quelques prosélytes du Québec : René de Saint-Légier, conseiller diplomatique, et Gibert Pérol, chargé de la presse, à l'Élysée ; Jean-Daniel Jurgensen, directeur d'Amérique, et Martial de la Fournière, au Quai d'Orsay ; le député Xavier Deniau ; Philippe Rossillon, secrétaire général du Haut Conseil de la langue française et mon conseiller diplomatique Bernard Dorin²⁶⁴.

À ce groupe, il nous faut rajouter le bouillant Messmer, qui semble déborder Couve de Murville sur le sujet lors du conseil du 29 mai 1963²⁶⁵. Peyrefitte commente ainsi la prise de parole du ministre de la Défense sur le Canada: « (Comme s'il n'y avait pas de ministre des Affaires étrangères –mais celles-ci sont-elles vraiment étrangères?) ». La réponse négative s'impose pour le « Lobby » québécois, et tout découle de cela. Au Canada, la France défend des Français et tente de leur assurer un moyen d'action, un État du Québec marchant vers la souveraineté.

Face à eux, le « parti » canadien cherche à s'imposer comme celui des hommes de « bon sens », des modernes, des partisans des usages internationaux orthodoxes et des intérêts réels de la France, particulièrement du point de vue économique. Le Canada et la France, si l'on fait abstraction de la pomme de discorde québécoise, ont bien des points de convergence. Les Canadiens sont d'ailleurs demandeurs, comme nous l'avons vu

²⁶⁴ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Gallimard, Paris, 2002, p 1542.

COMEAU, Paul-André, FOURNIER, Jean-Pierre, *Le Lobby du Québec à Paris*, Montréal, Québec-Amérique, 2002, 208 p.

²⁶⁵ *Ibid*, p 1521.

précédemment, de partenariats en tout genre quitte à faire quelques concessions sur les rapports franco-québécois. Les visions canadienne et française des grandes questions de politiques internationales de ces années sont globalement proches. Le Canada a eu à cœur de ne pas trop heurter la France sur la question algérienne. Ce qui semble contredire la thèse, qui flotte dans les milieux gaullistes, d'une politique générale des « Anglo-saxons » visant à rabaisser la France. Mais c'est aussi le précédent algérien qui fait d'ailleurs penser au « Lobby » québécois que, si la France a quitté l'Algérie, le Canada « anglais » doit quitter le Québec. C'est dire si tout est ambivalent et politique dans ce dossier : l'Histoire, ancienne ou proche, est volontiers utilisée dans un sens ou dans un autre. Le Canada cherche à maintenir son autonomie de manœuvre face à son titanesque voisin méridional, en cela, il est très proche de la France gaullienne. Cette aspiration canadienne cherche à trouver une traduction en termes économiques dont la France a vocation à être l'un des principaux bénéficiaires. Une confrontation semble irréaliste à Giscard d'Estaing, alors ministre des Finances et des Affaires Économiques, pour des raisons économiques. L'« intendance refuse de suivre... Il existe des minorités linguistiques francophones (et non pas françaises pour le « parti » Canadien, comme le dit Couve de Murville devant le Général avant de se faire vertement corriger) dans l'ensemble du Canada et le bilinguisme permettra d'augmenter le nombre de francophones dans l'espace nord américain à l'avantage de la Francophonie en gestation. Mais, pour le « Lobby » québécois, c'est là se concentrer sur le symptôme, la langue, plutôt que sur le fond : la réalité française du Canada²⁶⁶.

²⁶⁶ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1532.

Les ténors de cette ligne canadienne comptent parmi les plus importants personnages de l'État. George Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, Couve de Murville. Ils tentent, durant les années 1960, de limiter les succès de la ligne québécoise. Mais c'est là mission impossible. Le Général est bel et bien le chef du « Lobby » québécois et ceci en adoptant les visions les plus larges. Sa faveur va toujours aux partisans du Québec, et à travers lui, des Canadien-français. Les deux vont de pair aux yeux du « lobby » québécois à cette époque, et nous verrons ainsi l'une de ses figures centrales, Philippe Rossillon, s'attacher à nouer des contacts en Acadie et dans l'Ouest Canadien à la suite du « Vive le Québec Libre ! ». De Gaulle impose sa ligne aux fonctionnaires du Quai, le bastion de Couve de Murville, et du « parti » canadien. Ce sont ainsi les diplomates minoritaires qui, grâce à la faveur du chef de l'État, dictent les relations franco-canadiennes au bénéfice du Québec et dans le sens d'un radicalisme qui dépasse, et de beaucoup, les attentes et les espoirs d'affirmation des responsables québécois qui ont finalement tout pour s'entendre davantage avec le « parti » canadien bien plus tiède à l'idée d'une quelconque intervention politique. C'est là un paradoxe qu'il ne faut jamais oublier et qui est certainement l'origine lointaine des rapports cordiaux entre un René Levesque, issu des modérés du Gouvernement Lesage, et Giscard d'Estaing qui, en quelque sorte, suivra le glissement indépendantiste des initiateurs de la Révolution Tranquille, glissement qui fut au minimum fortement accéléré par de Gaulle et le « Lobby » québécois.

Entre ces deux blocs qui s'affrontent par intermittence dans les coulisses ou sous les yeux du Général, l'on trouve aussi des individus qui tentent de garder une certaine autonomie de pensée et de ne pas s'enfermer dans une des deux lignes qui se déchirent.

Peyrefitte, bien que plus proche du « Lobby » québécois, peut ainsi passer pour un « mou » de cette tendance ou pour un « réaliste ». Ainsi, il agit à plusieurs reprises pour atténuer les initiatives du Général, y compris d'ailleurs pour ne pas effaroucher le personnel politique québécois²⁶⁷. De son côté, Malraux²⁶⁸ peut passer pour un « mou » ou un « réaliste » du « parti » canadien. S'il dénie aux Québécois et aux Canadiens-français en général, la qualité de Français²⁶⁹, il n'en constate pas moins qu'il y a bien au Québec des événements importants qui se jouent, que l'« autonomie », et ses développements ultérieurs, sont à prendre en compte, et que la France a un rôle à y jouer. Nous pouvons nous permettre de souligner que la volonté de Malraux de rester équilibré dans son approche lui fait frôler la contradiction. Si les Canadien-français ne sont pas Français, d'une manière ou d'une autre, quelle justification pourrait motiver le rôle qu'il espère voir la France jouer sur la scène canadienne ? Nous tomberions donc là dans l'ingérence pure et simple ou alors dans la passivité la plus complète, faute de pouvoir répondre à cette question incontournable : à quel titre intervenez-vous dans les affaires canadiennes ?

Nous sommes là face aux termes du débat tels qu'ils se posèrent par la suite en France, après le départ du Général du pouvoir. La position de Malraux, sorte d'ancêtre du « ni ingérence ni indifférence » l'emporta à la longue. De sa contradiction inhérente découle l'aspect quelque peu « bancal » qu'a parfois pu donner cette politique et qui apparaît dans sa définition négative du « ni-ni ». La France continuera à porter au Québec

²⁶⁷ C'est le cas en septembre 1967 où il expose au Général la position de Johnson en réduisant quelque peu l'importance d'un groupe de « Français du Canada » qui se limiterait selon lui à une fine couche de la société canadienne-française, ce qui revient à mettre à terre le mythe sur lequel repose toute l'action gaullienne.

²⁶⁸ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Gallimard, Paris, 2002, p 1581.

²⁶⁹ *Ibid*, p 1525.

un intérêt, au-delà du normal, dans les relations internationales et à le défendre face au Canada sur un certain nombre de points, particulièrement celui de sa représentation dans les instances francophones, sans que la cause de cette position ne soit jamais plus exprimée nettement. La francité des *francogènes*, et, d'une certaine manière, du Québec, qui semble hériter, comme entité sub-étatique, sous de Gaulle, de l'ambiguïté ethnique de sa population d'ascendance française, fut pourtant le socle sans lequel la politique gaullienne n'a ni sens ni fondement. Sans elle, aucune intervention française, plus forte que celle de n'importe quel autre État étranger, dans les affaires canadiennes, n'a de fondement. Cette forme d'ellipse, qui s'imposera dans l'argumentaire ultérieur, cette impasse sur le rapport des *francogènes*, et peut-être aussi, par extension, de l'ensemble des citoyens d'un État québécois en gestation, à la France, fera d'ailleurs l'objet d'un dernier tour de piste en 1976²⁷⁰. Ceci précèdera une rechute dans l'ombre de la question québécoise, du fait des deux échecs référendaires québécois, qui détournèrent le regard français de la cause québécoise dans sa dimension politique et nationale²⁷¹. Notons toutefois que l'ambiguïté subsiste dans le vocabulaire employé par la suite, et ceci jusqu'à aujourd'hui, même si sur le plan légal tout semble être resté comme en suspend. Mais développer davantage ces faits excède notre sujet et nous en revenons donc à de Gaulle. Retenons toutefois, qu'à moyen terme, de nombreux glissements s'effectuèrent, un certain nombre de responsables québécois modérés basculant dans la volonté d'indépendance contribuant à entraîner une part du « parti » canadien à Paris dans son sillage vers l'option souverainiste mais au prix

²⁷⁰Correspondance privée de M Bernard Dorin datée du 11 octobre 2010. Entretien de l'auteur avec Louise Beaudouin du 7 octobre 2011.

²⁷¹ Entretien de l'auteur avec Louise Beaudouin du 7 octobre 2011.

d'une mise entre parenthèses majeure de l'argumentaire du « Lobby » québécois : la francité des Canadien-français et du Québec ainsi que le liens entre le Québec et l'ensemble du Canada français. La construction franco-québécoise s'est élevée dans ce contexte mais sa base est tombée dans un oubli, au moins apparent, en France comme au Québec. Notons que les interlocuteurs québécois de la France étaient conscients de cette fracture au sein des responsables français. Gérin-Lajoie le fait d'ailleurs remarquer à Peyrefitte dès 1965 :

Tous les ministres français ne se conduisent pas aussi chaleureusement que vous. J'ai rendu visite à votre collègue de la Coopération. L'huissier m'a demandé de remplir une fiche. Je lui ai dit que j'étais le ministre de l'Éducation du Québec et que j'avais rendez-vous avec le ministre. Il m'a répété, agacé : « remplissez la fiche ». J'ai obéi. Le ministre québécois venait de découvrir les joies que peut prodiguer l'administration française à ses interlocuteurs. « Après un long moment, j'ai fini par être introduit chez le ministre, qui m'a reçu plus que fraîchement²⁷² ».

Tous les évènements que nous avons précédemment exposés semblent mener à la conclusion de cette pièce, au dénouement, à la grande offensive, au coup de tonnerre qui percera les faux semblants et les apparences pour poser crûment le problème du Québec dans sa dimension la plus large. Mais gardons nous bien de toute vision *finaliste* de l'évènement. Il n'était pas nécessaire. Ou plutôt, s'il semble que de Gaulle ne pouvait se retenir durablement d'intervenir dans les affaires canadiennes, ni la forme ni le lieu de l'action ne s'imposaient. L'on peut douter que de Gaulle, qui voyait son âge avancer et qui était lucide sur le peu de temps qu'il lui restait pour mener la France comme il l'entendait, ait pu patienter longtemps.

²⁷² Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris Gallimard, 2002, pp. 1533-1534.

Le Général avait une conscience claire de ce temps limité dont il disposait, il écrivit ainsi à l'occasion de ses 63 ans, en 1953 : « J'ai soixante-trois ans. Désormais tout ce qui se rapporte à moi s'organise en fonction de ma mort »²⁷³. A ce propos l'on peut en ajouter un autre plus tardif qui ne manque pas de saveur :

À 89 ans, Sophocle écrit son Œdipe à Colone. A 80 ans, Goethe écrit son Grand Faust. A 97 ans Titien peint la descente de la croix. A 85 ans, Verdi compose son grandiose Te Deum. Monet, Kant, Voltaire Chateaubriand, Hugo, Tolstoï, Shaw, Mauriac, etc., octogénaires, poursuivent des œuvres admirables. À 90 ans, le doge Dandolo assiège et prend Constantinople. Ce sont là des exemples qu'on se cite à soi-même pour se donner le change sur son âge !²⁷⁴.

À plus d'un titre, les années 1966-1967 sont celles de l'affirmation des lignes de ce qui va devenir dans les décennies suivantes l'orthodoxie gaulliste en matière de politique étrangère française. Cette orthodoxie trouvera son sanctuaire au Quai d'Orsay, là même où certain de ses aspects, dont l'approche québécoise, auront été les plus contestés sous le règne du fondateur de la V^e République. Trois événements majeurs sont à garder en tête : La sortie du commandement intégré de l'OTAN en 1966, le fracassant coup de canon oratoire de Montréal de juillet 1967, et la position française sur la Guerre des six Jours durant cette même année. La France prétend rompre avec le « conformisme »²⁷⁵ et la « subordination » pour renouer avec son patrimoine : « national » au Canada français et

²⁷³ Charles de Gaulle, *Lettres, Notes et carnets*, Tome 3, 1958-1970, Paris, Robert Laffont, 2010, p1180.

²⁷⁴ *Ibid*, p 1185.

²⁷⁵ Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir, Le Renouveau, 1958-1962, L'effort, 1962... Allocutions et discours*, Paris, Plon, 1999, pp. 1065-1069.

diplomatique au Levant. Le président de la République, « le Charles d'aujourd'hui²⁷⁶ », pour reprendre la formule de Catroux, chausse les bottes de la Monarchie capétienne.

C/ Le *casus belli* de Montréal

1. Origine de la visite

L'idée d'inviter le président de la République française dans le cadre de l'Exposition universelle de Montréal de 1967 a traversé plusieurs esprits tant au Québec que dans le reste du Canada. Chacun espérant faire de cette visite un beau moment d'amitié franco-canadienne mais aussi attester soutien de la France au Canada et à l'autonomie québécoise. Ainsi donc, le parti du bon sens l'emporterait et l'évènement contribuerait à montrer l'isolement international des radicaux qui, au Québec, espéraient voir leur province bénéficier du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. De Gaulle fut réticent extrêmement longtemps à cette perspective. L'idée même d'aller au Canada pour le « centenaire » du pays le révoltait, comme il l'exprima clairement. Tout d'abord, pour le Général il s'agissait là d'un-non sens historique :

Le Centenaire du Canada, c'est comme si on voulait fêter en 1989 le bicentenaire de la France ! Le Canada a été fondé il y a plus de quatre cent vingt ans, quand Jacques Cartier en a pris possession au nom de François Ier. Après notre défaite de 1759, il y a eu un siècle d'asservissement et, depuis 1867, une subordination institutionnelle. Nous n'allons pas commémorer cette fameuse date de notre histoire²⁷⁷.

²⁷⁶Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1518.

²⁷⁷*Ibid*, p 1542.

La réponse faite à l'ambassadeur Leduc, que nous avons déjà citée, exprime la même idée, le doute en plus sur la qualité étatique du Canada comme de sa longévité prévisible via trois points de suspension lourds de sens. Néanmoins, le dossier change progressivement d'aspect à la faveur de la montée d'une invitation non plus canadienne, totalement irrecevable comme nous venons de le voir, mais québécoise. Dans ce cas là, il ne s'agira plus de devoir commémorer la « subordination » des Français du Canada mais au contraire, dans le cadre de l'Exposition universelle, de mesurer l'ampleur de leur marche vers le progrès, la modernisation et donc l'affranchissement. Voilà qui modifia drastiquement les données du problème. L'invitation québécoise arriva le 24 septembre, de Gaulle hésita longtemps encore²⁷⁸.

Le Général tranche toutefois dans le sens d'une visite au Québec au mois de février, mais dans des formes pour le moins très particulières ! Il franchit le Rubicon. Ayant tranché dans le sens de l'action immédiate, il sait qu'il va se lancer dans une action qui engagera lourdement la France. A partir de ce mois de février, l'offensive commence donc de manière irrémédiable. Néanmoins, les formes minimales sont conservées jusqu'au dernier moment. Ainsi, dans sa lettre du 18 avril 1967 à Roland Michener, nouveau Gouverneur général, suite à la mort du Général Vanier, de Gaulle écrit sur un ton amical : « Je suis heureux de pouvoir maintenant vous confirmer que je serais en mesure de me rendre à cette aimable invitation et que je compte le faire, si cela vous convient, dans la seconde quinzaine de Juillet »²⁷⁹. Mais de Gaulle précise : « Je tiens aussi à ce que vous sachiez que

²⁷⁸ Charles de Gaulle, *Lettres, Notes et carnets*, Tome 3, 1958-1970, Paris, Robert Laffont, 2010, p 833.

²⁷⁹ *Ibid*, p 883.

j'accepte également sur l'invitation que m'avait adressée M. Daniel Johnson, de me rendre à Québec par la même occasion »²⁸⁰.

La visite de Daniel Johnson du 18 mai 1967 atteste l'accélération des tendances observées précédemment. La « guerre des drapeaux » commence alors. L'ambassadeur canadien demandant au Quai qu'à l'arrivée de Johnson à Paris ne figurent que des drapeaux canadiens, ce qui offusque la Délégation générale du Québec. Le « lobby » québécois joue alors son rôle, met le Général au courant de l'affaire et celui-ci tranche bien évidemment dans le sens le plus brutal : « il ne faut que des drapeaux du Québec ! Il en faut partout ! »²⁸¹. Le ministre des Affaires étrangères, Couve de Murville, qui, par esprit diplomatique, avait opté pour une absence totale de drapeaux, en est pour ses frais. L'on peut imaginer les tensions qui se firent jour en l'éminent ministre et cet ensemble hétéroclites d'activistes, théoriquement, derrière lui dans la hiérarchie aulique, mais qui le cour-circuitaient à volonté et obtenait raison contre lui dans ce qui était, théoriquement, sa chasse-gardée ! Les compromis diplomatiques n'avaient décidément plus cours aux yeux du Général en ce qui concernait le Québec ou le Canada français dans son ensemble, et cela n'irait qu'en s'accroissant.

Le Général persiste et signe en tout. Si le protocole réservé à Paris au « chef de l'État » québécois est déjà celui du représentant d'un Peuple souverain depuis Jean Lesage. Ce point est un acquis auquel de Gaulle tient au-dessus de tout²⁸². Le curieux jeu de chaises

²⁸⁰ *Ibid*, p 884.

²⁸¹ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1543.

²⁸² Gilles Duguay, *op.cit.* p 268.

musicales qui fait se déplacer les ministres français afin que le représentant du Québec puisse, contre ce que le protocole avait préparé, se tenir à droite du Général, comme s'il était déjà le Président d'une République du Canada Français²⁸³ l'atteste. Cette place qu'il usurpe pour Johnson marque bien sa volonté : le Québec est d'ores et déjà souverain à ses yeux. Tout va désormais dans le même sens, y compris la forme qui s'accompagne de réalisations factuelles. De Gaulle est prêt à céder à toutes les demandes québécoises. Le budget de la coopération franco-québécoise est ainsi multiplié par dix pour la période 1967-1970²⁸⁴.

Un tel comportement crée des tensions inter-canadiennes, préfiguration de la crise de juillet entre le ministre fédéral Jean Marchand croisant le fer avec Daniel Johnson. Le Premier ministre québécois répond par l'humour à la dénonciation par Marchand de « l'impérialisme » français²⁸⁵. L'on peut s'interroger sur le niveau de lucidité de Johnson sur le processus qui s'est alors engagé. Mais, si Johnson est trompé, il n'est pas le seul. Ainsi, Paul Martin, ministre fédéral est reçu par de Gaulle à Ottawa. Celui-ci s'y serait montré intéressé par l'étape à Ottawa de son voyage et aurait même été prêt à parler Confédération canadienne et biculturalisme²⁸⁶... Qui peut y croire ? De Gaulle, comme nous l'avons constaté précédemment, est, dans cette affaire, d'une duplicité totale, il n'a de cesse d'endormir la méfiance canadienne par des propos creux et de ne pas échauder ses partenaires québécois avant que l'on en arrive à un point de non retour. Jean Marchand est

²⁸³ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, pp. 1544-1545.

²⁸⁴ Gilles Duguay, *op.cit.* p 268.

²⁸⁵ *Ibid*, p 268.

²⁸⁶ *Ibid*, p 269.

certes excessif, il ne s'agit pas là d'impérialisme, de Gaulle exprime bien que dans cette affaire : « si le Québec s'émancipe des Anglais, ce ne sera pas pour se placer sous la souveraineté française »²⁸⁷. C'est d'ailleurs cet aspect « gratuit » de la question québécoise qui exaspère le Quai ou Pompidou – mais, malgré cela, quelque chose de majeur, une action extrêmement hostile au Canada, est bien en gestation. C'est là le mérite de Marchand de l'avoir compris obscurément. A ne pas l'avoir compris plus tôt, les milieux fédéralistes dans leur ensemble en seront pour leurs frais et auront toutes les peines du monde à repousser l'assaut. Il faudra toute l'énergie, le talent et la superbe d'un Trudeau, cette sorte d'esprit vengeur dont l'émergence a certainement, comme nous allons le voir, été appelée par les prières d'une femme doublement éplorée.

Ainsi, alors que Paul Martin était à Paris le 15 juin, et recueillait les propos qu'il souhaitait entendre, une autre partisane de l'unité canadienne était, quant à elle, bien plus lucide. Il s'agit de Pauline Vanier. La veuve du Général, soutien de la France Libre, ardent partisan d'un Canada uni, indépendant, biculturel et francophile, est atterrée par ce qu'elle constate et ce qu'elle pressent. Après avoir été alertée par la froideur du message de condoléances que le général de Gaulle lui avait écrit à la mort de son mari, l'angoisse l'avait envahie²⁸⁸. L'amitié et l'estime du général de Gaulle pour le général Vanier semble donc compter pour peu de choses au regard de la politique française vis-à-vis du Québec. En n'honorant que médiocrement son défunt compagnon de route, le chef de l'État impose un camouflet à la cause canadienne. C'est bien ainsi que Pauline Vanier l'a compris. Se

²⁸⁷ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1539.

²⁸⁸ Gilles Duguay, *op.cit.* p 269.

confiant à Peyrefitte, à qui elle est attachée par des liens familiaux, la grande dame, sorte d'allégorie du projet pancanadien qu'avait porté son mari s'exprime ainsi: «Georges, nous dit elle, aurait été encore plus blessé, s'il avait vécu quelques semaines de plus, en constatant que le Général avait réservé ces honneurs (ceux de chef d'État) à Johnson, le mois dernier, alors qu'il n'est que le Premier ministre d'une province »²⁸⁹. Son dîner avec le couple de Gaulle a été houleux. Le Président de la République lui a exprimé clairement qu'il a pris son parti pour l'indépendance québécoise. Les larmes de la grande dame n'ont pu l'attendrir et, en désespoir de cause, celle-ci enjoint Peyrefitte, dont elle est la marraine de l'une des filles, de modifier le choix de son maître. Peyrefitte, même s'il le voulait, n'y pourrait rien. De son propre aveu, le Général est « un bloc de granit »²⁹⁰. Rien n'arrêtera de Gaulle là où il voit l'intérêt supérieur de la Nation, y compris de sa partie canadienne, pas même les larmes d'une veuve éplorée qui, après avoir enterré son mari, craint de devoir en faire de même de son œuvre.

2. Déroulement

L'été débute et déjà les nuages s'amoncellent sur le Canada. Le programme établi pour la visite du Général reposait sur plusieurs grandes étapes. Dans un premier temps, la traversée de l'Atlantique à bord du « Colbert » de Brest à Saint-Pierre et Miquelon, le Général se rembarquant alors pour Québec afin d'y être accueilli par les autorités québécoises et des représentants du Canada. L'étape suivante était Montréal où le Président

²⁸⁹ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Gallimard, Paris, 2002, p 1545.

²⁹⁰ *Ibid*, p 1545.

devait visiter le pavillon français de l'exposition universelle. Bernard Dorin²⁹¹ influa sur le trajet adopté entre Québec et Montréal, il s'agirait de la Route du Roy.

Nous n'allons pas nous attarder trop longuement sur chacune des étapes mais les propos tenus doivent être observés attentivement, ils sont un condensé de l'ensemble des influences et des réflexions qui faisaient leur œuvre dans l'esprit gaullois depuis des décennies sur le Canada français dont le Québec est le cœur.

Le passage à Saint-Pierre et Miquelon apparaît tout à la fois comme un hommage rendu à l'archipel qui s'était rallié à la France Libre malgré l'hostilité américaine ainsi que l'affirmation d'un lien symbolique, historique et géographique entre la France et le Canada-français. La France est encore une puissance territoriale en Amérique du Nord, puisque cet archipel vit toujours sous l'empire de la France comme du temps de la théoriquement défunte Nouvelle-France. Jacques Foccart, chargé des affaires africaines, et qui, comme nous le verrons, deviendra acteur indirect des affaires canadiennes, était aussi chargé de suivre les affaires des territoires français d'outre-mer. A ce titre, il accompagna le Général durant cette phase préliminaire du voyage au Canada. Il nous a laissé un récit vivant de cette première étape riche en émotions. Le Chef de la France Libre put vérifier qu'il jouissait d'une très intense popularité dans ces confins nord-atlantiques de la France qui s'étaient tant démenés, deux décennies plus tôt, pour rester Français. Voilà qui ne peut que l'encourager à avancer résolument vers les terres autrefois françaises et qui, à ses yeux, se réveillent après une trop longue torpeur. Foccart écrit :

²⁹¹ Notes manuscrites prises à la conférence du 4 octobre 2011 à Paris dans le cadre des célébrations du cinquantième de la Délégation Générale du Québec à Paris.

Il faut savoir que Saint Pierre-et-Miquelon, le tout réuni, représente environ cinq mille personnes, qu'à Miquelon il y a six cents habitants et que quatre cent vingt d'entre eux étaient là pour accueillir le président de la République. Il y avait une ferveur incroyable. Le détachement du Colbert, le drapeau des fusiliers marins, la musique des marins, tout cela faisait une impression considérable. Le contact avec la foule a été très bon, le discours du Général était excellent²⁹².

Un de Gaulle décidément des plus enjoués, aux portes du Canada français, sur une terre française qui s'est illustrée durant la dernière guerre, est prêt à céder au pied levé à toutes les demandes. Ainsi, les anciens combattants de l'archipel, qui, dans le programme initial, ne devaient pas recevoir les honneurs d'une rencontre avec le chef de l'État, purent-ils bénéficier d'un détour de dernière minute. De Gaulle avait clairement décidé d'employer son temps comme bon lui semblait durant ce voyage : « (de Gaulle) « -C'était évident, il fallait me les faire recevoir. Je ne vois pas pourquoi cela n'a pas été organisé »²⁹³. C'est tout juste s'il ne m'a pas « passé un poil » parce que je ne les avais pas prévus, alors que, généralement, on ne les reçoit pas.²⁹⁴ »

La solennité du voyage ne put qu'être renforcée par la scène qui eut lieu du fait de ce changement de programme de dernière minute :

Tout cela s'est très bien passé : la visite à l'hôtel de ville et, en particulier, le passage à la Maison des anciens combattants. Il y avait là tous les Français libres : Cela a été absolument poignant. Les gens étaient rangés en cercle dans une très grande salle, genre salle de bal très ancienne d'une ville de province française. Comme on le sait, des bateaux des Forces françaises libres, avec des marins de ces îles, avaient été coulés durant la guerre et c'est par bateau qu'ils étaient réunis : le « Mozart », etc. Les veuves, les ascendants, les descendants,

²⁹²Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée, Tome 1, tous les soirs avec de Gaulle, 1965-1967*, Paris, éd Fayard/Jeune Afrique, 1997, p 679.

²⁹³*Ibid.*, p 679.

²⁹⁴*Ibid.*, p 680.

des hommes de leurs équipages étaient présents en très grand nombre, et cela a été extraordinaire, parce qu'il y avait un responsable qui présentait au Général la veuve d'un quartier-maître Untel, la mère de tel matelot, le père de celui-ci, le frère de celui-là. C'était vraiment bouleversant. La salle était plongée dans la pénombre, et toutes ces mères, toutes ces veuves, toutes ces filles, tous ces pères et ces frères, pratiquement tout le monde pleurait. Le Général était très ému et je dois dire que ceux d'entre nous qui accompagnaient le Général l'étaient également. (...) Au moment de larguer les amarres, spontanément, de cette foule recueillie a jailli la Marseillaise, et le Général, qui était un peu en retrait sur le petit escorteur, est revenu en avant face à la foule et a repris de son côté cette Marseillaise extraordinaire, qui était vraiment chantée avec foi et une ferveur étonnante par toute la population. C'était réellement la communion de tout Saint Pierre et de tout Miquelon ; c'était le salut au général de Gaulle, c'est-à-dire le salut à la France²⁹⁵.

De Gaulle quitta donc la terre de France, d'une France déjà nord-américaine, au son retentissant d'une ardente *Marseillaise*... Et c'est une autre *Marseillaise*, frondeuse, ardente, libératoire, qui l'accueille à son arrivée à Québec, une *Marseillaise* cherchant à couvrir le son de la musique anglaise ! Voilà ce que les Anciens auraient appelé un « prodige ». En effet, la « guerre des drapeaux », qui faisait rage depuis plusieurs années de manière larvée dans le triangle Paris-Québec-Ottawa, semble soudain trouver une déclinaison sonore.

Ainsi, le 23 Juillet, de Gaulle débarque-t-il à Québec et il salue dans un même geste l'ensemble de ce qu'il considère comme le domaine de la *francité* en Amérique du Nord : « Vive le Canada, vive les Canadiens-français, vive le Québec, vive la Nouvelle-France, vive la France²⁹⁶ ». Après son escale à Saint-Pierre et Miquelon, le voyage du Général semble ne plus être au sens strict un voyage au Canada *via* le Québec mais un voyage en Nouvelle-France, voyage qui a débuté dans un archipel sous souveraineté française et qui se

²⁹⁵ *Ibid*, pp. 681-682.

²⁹⁶ Gilles Duguay, *op.cit.* p 273.

poursuit au Québec, la citadelle démographique des *francogènes*, sans oublier pour autant qu'il n'est que la pièce centrale d'un ensemble plus large regroupant tout les « Canadiens français », et au-delà tout ce qui d'une manière ou d'une autre peut se réclamer de « la France ». Ces données de base, que nous avons déjà vues présentes très anciennement au cœur de l'esprit gaullien sur les choses québécoises, sont donc réaffirmées une fois de plus. Le Québec est le centre des attentions de la France comme héritier principal de la Nouvelle-France, une création française fondée par Jacques Cartier et à laquelle le « vieux pays » veut porter une attention soutenue. Le soir, de Gaulle continue sur la même lancée : « Il est de notre devoir de faire en sorte que ce que nous réalisons de part et d'autre de l'Atlantique soit, en somme, une œuvre française »²⁹⁷. L'émergence du Québec est donc une œuvre « pan-française » à laquelle l'ensemble des membres de la famille « française », et non pas francophone, doivent participer. La responsabilité des Québécois apparaît immense. Ils sont non seulement dépositaires de leurs intérêts propres mais aussi de ceux de l'ensemble du Canada-français, des Français du Canada et de l'héritage historique de la Nouvelle-France. En somme, ils ont des devoirs vis-à-vis des *francogènes* hors Québec comme la France en a vis-à-vis d'eux-mêmes. Le programme positif exposé à Québec est encore celui que nous avons pu observer par le passé :

Ce que la fraction française du Canada entend aujourd'hui devenir et accomplir de son propre chef et sur son propre sol, ce que les Français d'ici une fois devenus maître d'eux-mêmes auront à faire pour organiser une conjonction avec les autres Canadiens, les moyens de sauvegarder leur substance et leur

²⁹⁷ *Ibid*, p 273.

indépendance au contact de l'État colossal qui est leur voisin, tout cela (...) ce ne sont que des mérites qui peuvent être utiles à tous les hommes (...)²⁹⁸.

Il y a donc un Peuple français au Canada, celui-ci a le droit de disposer de lui-même et le fera, il devra alors concevoir une forme d'alliance étroite avec la partie britannique de l'ensemble septentrional américain et la France se sent obligée d'y contribuer puisque ce sont des destins français qui sont en jeu. Voilà qui est on ne peut plus clair. Certes, l'on ne dit pas encore « vive le Québec libre », la formule nous semble d'ailleurs, comme nous l'exposerons, à remettre dans la phrase complète pour avoir du sens, mais l'essentiel est là. Nous nous placerons donc en faux vis-à-vis de la conclusion que Gilles Dugay tire de ces déclarations gaulliennes lorsqu'il dit : « Pour lui tout est dit : les Québécois sont des Français²⁹⁹ ». Non, tout n'est pas dit en disant cela. Ce qu'il faut dire c'est bien que l'ensemble des Canadiens-français sont en fait des Français du Canada, et que cette éminente qualité « déteint » aussi sur les non *francogènes* vivant dans cette société française qu'est le Québec comme l'illustre le cas de l'« ami » Johnson. C'est un anachronisme de parler si tôt d'une politique strictement québécoise de la France, comme nous le verrons plus loin, l'action de soutien au Québec s'inscrit bien encore dans une œuvre plus vaste de soutien aux *francogènes* de l'ensemble du Canada dans une logique que nous retrouvons à l'œuvre dans l'Océan Indien et qui plonge ses racines dans l'irrédentisme français du XIX^e siècle que nous avons analysé précédemment. S'il s'en était tenu à ces propos, de Gaulle aurait fait le bonheur de Johnson, renforcé ses thèses, fait de la politique mais non pas de l'« Histoire » comme il l'entendait. Le contact populaire, voilà

²⁹⁸ *Ibid*, p 274.

²⁹⁹ *Ibid*, p 274.

ce qu'il cherche. Un contact du même genre que celui qu'il a eu précédemment dans l'archipel français. Il s'est renseigné depuis des mois sur le Québec, à travers les notes préparées pour lui par Bernard Dorin et le « lobby québécois », il est imprégné de l'idée de l'existence d'un Peuple canadien-français mais doit prendre en compte les réalités territoriales et le fait que le Québec représente la part essentielle du patrimoine « français » dans la région. Il en arrivera donc à la proclamation que nous verrons qui doit tout à la fois faire la part belle aux Québécois, aux plus radicaux va sans dire, tout en ouvrant la question dans toute son ampleur : celle du sort historique des *francogènes* d'Amérique du Nord.

La remontée du Chemin du Roy durant la journée du 24 prend des allures de triomphe que nous ne saurions décrire mieux que cela n'a été fait maintes fois. Notons seulement que le discours ne varie pas d'un iota sur le fond de la question. Ces propos semblent frapper au cœur de l'auditoire populaire. Le chef de l'État français ne peut plus guère douter de ce qu'il espérait : dans ses profondeurs, le Peuple français du Canada est prêt à faire de grandes choses et n'attend plus que l'occasion, le moment fatidique, pour libérer ses énergies et son dynamisme, et ceci dans une relation fraternelle avec la France.

3. Le discours de l'Hôtel de ville de Montréal

Mais, l'ensemble des thèmes abordés nous sont fort bien résumés par de Gaulle lui-même au Balcon de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre de son septième discours de la journée. Il attire à plus d'un titre notre attention. Ce soir, là, le Général décide de s'adresser à la foule présente devant l'hôtel de ville de Montréal, sans qu'une telle chose n'ait été prévue par le programme de la visite. C'est là, en somme, la dernière occasion de

de Gaulle de marquer les esprits, il décide de la saisir. Nous ne gloserons pas sur le détail des circonstances qui permirent de lancer ce trait. Nous ne nous pencherons pas davantage sur le problème du degré d'improvisation ou de préméditation du discours, la vérité apparaît être quelque part entre les deux, et que le verre soit à moitié plein ou à moitié vide importe au final assez peu pour ce qui est de l'analyse de la politique gaullienne. Les points majeurs sont les suivants : la continuité dans laquelle ce texte est clairement inscrit par rapport aux échanges tenus en privé sur ce sujet dans la sphère de la présidence française depuis bien des années et la continuité dans le temps long qui saute aux yeux de qui veut bien voir entre les idées de de Gaulle et celle de devanciers bien plus anciens dont nous avons signalé la nature des réflexions et des actions. Concentrons-nous sur le propos.

Le Général débute ainsi : « C'est une immense émotion qui remplit mon cœur en voyant devant moi la ville française de Montréal »³⁰⁰ ou dans une autre version : « la ville de Montréal française »³⁰¹. Le Général de Gaulle affecte de ne pas se sentir à l'étranger devant cette foule et dans cet enthousiasme qui l'entoure depuis son débarquement à Québec. De Gaulle fait mine d'avoir toutes les raisons de croire au rêve des irrédentistes français, vieux de deux siècles : il y a des Français du Canada, ils sont fidèles à la communauté nationale, le devoir impérieux de la France est de les aider à disposer d'eux-mêmes. De Gaulle parle, mais c'est la voix d'Hindelang, c'est la voix de Tocqueville, et c'est la voix d'Etienne qui résonnent à Montréal³⁰².

³⁰⁰ Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir, Le Renouveau, 1958-1962, L'effort, 1962... Allocutions et discours*, Paris, Plon, p 1051.

³⁰¹ J-M Adam, *Op.Cit*,

³⁰² Infra chapitre II

De Gaulle passe ensuite à un ton de confiance. L'on parle entre Français, c'est une vérité dite en privée, qui crée la connivence, la proximité, la « fraternité », la complicité... Nous ne sommes pas en train de traiter d'affaires étrangères, ce sont là des « affaires familiales », des affaires françaises, l'un des membres de la « famille » a besoin d'aide, ceux qui le peuvent « doivent » l'aider. Cela relève bien d'un devoir impérieux, inhérent à l'éthique gaullienne. Point de paternalisme ici et de Gaulle veut clairement l'exprimer : « Et d'ailleurs, le concours que la France va, tous les jours un peu plus, prêter ici, elle sait bien que vous le lui rendrez ». La France ne fait pas la charité en aidant les « Français du Canada », elle a confiance en eux et de Gaulle fait le pari que dans les épreuves de demain, la France pourra compter sur les héritiers de la Nouvelle-France revenue du gouffre de l'Histoire. De Gaulle s'affirme comme le complice du Peuple Français du Canada : « Je vais vous confier un secret que vous ne répèterez pas. Ce soir ici, et tout au long de ma route, je me trouvais dans une atmosphère du même genre que celle de la Libération »³⁰³. Le mot est lancé, poussant à un degré incandescent l'enthousiasme de la foule. Ce qui se joue au Québec, c'est la libération d'un territoire, français, et d'une partie d'un Peuple, le Peuple français. De Gaulle vient contribuer à cette œuvre ici, au Canada, comme il s'est battu pour cela entre 1914 et 1918 pour la liberté des Français alsaciens et mosellans, et comme il l'a fait encore entre 1940 et 1945 pour la liberté de la métropole et de l'Outre-mer.

³⁰³ Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir, Le Renouveau, 1958-1962, L'effort, 1962... Allocutions et discours*, Paris, Plon, p 1051.

Mais pourquoi la France est-elle restée si longtemps indifférente, en apparence, à la cause de ces « Français du Canada » ? De Gaulle l'expose en une phrase :

Si vous saviez quelle confiance la France, réveillée après d'immenses épreuves, porte vers vous, si vous saviez quelle affection elle recommence à ressentir pour les Français du Canada et si vous saviez à quel point elle se sent obligée à concourir à votre marche en avant, à votre progrès !³⁰⁴

Il n'est pas nécessaire d'explicitement longues quelles sont les « immenses épreuves » dont parle de Gaulle. Depuis 1763, la France n'a guère connu de paix ou de sécurité. S'en est fini au jour où il s'exprime. La France gaullienne a confiance en elle-même. Elle a restauré sa puissance militaire et sa sécurité grâce à l'arme atomique, elle redore son blason dans le monde, elle a liquidé les litiges majeurs qui l'opposaient à d'autres de part le globe, elle a les mains libres : il est temps d'en faire profiter les « Français du Canada ». Mais tous ces principes, très anciens, doivent trouver des modes d'application nouveaux. Et c'est là que le Québec apparaît dans l'horizon gaullien : « C'est pourquoi j'ai conclu avec le Gouvernement du Québec, avec celui de mon ami Johnson, des accords, pour que les Français de part et d'autre de l'Atlantique travaillent ensemble à une même œuvre française »³⁰⁵.

Puis vient la conclusion dont seule une partie a été retenue par la mémoire collective, au Québec comme en France. Elle ne prend pourtant son sens réel que comprise dans son ensemble et non pas tronquée. La place des mots à un sens. Dans un ordre inverse d'importance de Gaulle présente les éléments de sa réflexion : « Vive Montréal ! Vive le

³⁰⁴ *Ibid.* p 1051.

³⁰⁵ *Ibid.*, p 1051.

Québec ! Vive le Québec libre ! Vive le Canada français et vive la France³⁰⁶». La ville qui l'accueille, une ville « française », « la nôtre » comme il le dit, est naturellement la première à être saluée. Au-dessus d'elle se trouve le Québec, cette entité étatique qui doit servir de socle à quelque chose de plus grand que lui et sans laquelle il n'a pas de sens : le Canada-français. Et ce Canada français est lui-même une partie d'un ensemble plus vaste dont le Général se sent responsable : « la France ». Une France constituée de tout ce qui est « français » de part le monde. Dans une certaine mesure, de Gaulle déterritorialise ici la France.

De Gaulle n'a guère innové dans le cadre de son approche de la question québécoise, il est au contraire à inscrire dans une longue continuité mais une continuité méconnue, puisque laissée en marge de l'action française durant un siècle par les circonstances qui pesaient sur l'action politique de la Nation. Le vrai « génie » gaullien en la matière fut de faire apparaître cette ligne au grand jour à la faveur de circonstances exceptionnellement favorables des deux côtés de l'Atlantique et de la raccrocher aux circonstances. C'est probablement ici que l'histoire longue donne le plus son sens à l'action politique : « La ville française de Montréal », « la Libération », « les Français du Canada », « les Français de part et d'autre de l'Atlantique », ce sont là les expressions fondamentales de l'action gaullienne en la matière, ce sont elles qui justifient tout et dont les racines plongent profondément dans le passé. Le « Vive le Québec Libre » n'est quant à lui que l'adaptation à la conjoncture, aux circonstances. Et c'est pourtant cela qui est resté. Comme

³⁰⁶ Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir, Le Renouveau, 1958-1962, L'effort, 1962... Allocutions et discours*, Paris, Plon, p 1052.

l'a dit Marx : « Les hommes font leur propre histoire mais ne savent pas l'histoire qu'ils font »³⁰⁷.

À un tel esclandre, le Gouvernement canadien ne pouvait réagir que vivement s'il ne voulait pas perdre la face. Mais, réagir ainsi, c'était créer un sujet de tension entre Québec et Ottawa. De Gaulle semble ainsi gagner sur toute la ligne. L'image est phénoménale et, mieux encore, le problème canadien-français est posé et ne peut plus être ignoré. Les propos du Général étant qualifiés « d'inacceptables », celui-ci saisit l'occasion pour rentrer en France dans la foulée.

³⁰⁷ Karl Marx, *Le dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Éditions sociales (1851) 1969, 122 pages.

Chapitre 4 :

La guerre ouverte (1967-1969)

A/ Perceptions et réalités

1. La lecture du *Devoir*

Avant de retrouver un de Gaulle jubilant à sa descente d'avion, prêtons-nous à un léger retour en arrière. Pour saisir quel effroi ou plutôt la stupeur qui a saisi les milieux fédéralistes, politiques comme journalistiques au Canada, il nous semble intéressant de nous arrêter un instant sur le cas de Claude Ryan, éditorialiste au *Devoir*. Ce personnage, dont les articles rythmèrent la Révolution Tranquille et ses suites, nous offre un regard canadien sur les événements qui permet de saisir l'immensité du choc et la déstabilisation qui en découla. Le *Devoir* s'est longuement intéressé à la visite de de Gaulle au Québec tout au long du mois de Juillet et qui prenait une dimension particulière dans un contexte d'affirmation du Québec face à Ottawa. Durant tout cet été 1967, des articles thématiques vinrent expliquer au public canadien-français qui était de Gaulle. À des articles sur les talents littéraires de de Gaulle en succédèrent d'autres sur son parcours de militaire, de politique... La France fait, elle aussi, l'objet d'un corpus de textes. Marianne est dépeinte sous ses traits économiques, politiques et diplomatiques de manière fouillée. Le programme de la visite est détaillé.

Enfin, le 22 Juillet, alors que de Gaulle est en train de remonter l'estuaire du Saint-Laurent, c'est l'une des plumes les plus en vue du *Devoir* qui prend sur elle de synthétiser la situation dans un éditorial titré « La France, le Québec et le Canada »³⁰⁸. Claude Ryan s'attache longuement au fond et à la forme de la prochaine visite. En substance, il défend le point de vue que les Canadiens-français ont gardé un attachement réel envers la France au-delà des vicissitudes de l'Histoire. Les liens culturels entre Francophones européens et Nord-américains doivent être développés au bénéfice de ces derniers et du Canada entier. Le Canada a tout avantage à favoriser ces liens puisque, dans un pays qui se pose comme biculturel, ce concept ne saurait trouver de réalité factuelle sans une politique étrangère équilibrée entre les deux métropoles à l'origine de la nouvelle double Nation nord-américaine.

Le Québec a une responsabilité particulière dans la relation franco-canadienne puisqu'il est « de fait le Gouvernement des Canadiens-français³⁰⁹ ». Pour lui, les « querelles byzantines »³¹⁰ de protocoles qui ont agité les relations entre Paris et Ottawa durant les années précédentes ne sont guère que de petites frictions qui vont de soi durant les périodes de réajustements. La France, si elle est la Nation-sœur des Canadiens-français, est et doit être l'amie du Canada entier.

Il condamne donc sans ménagement « l'exubérance de certains »³¹¹ comme une erreur de jugement car, quoi qu'il puisse en être de l'affection franco-québécoise qu'il

³⁰⁸ *Le Devoir*, samedi 22 Juillet 1967.

³⁰⁹ *Le Devoir*, samedi 22 Juillet 1967

³¹⁰ *Ibid.*

³¹¹ *Ibid.*

comprend, les Québécois « savent que leur demeure est en Amérique ». Cette sentence péremptoire doit trancher la question. « Il ne faut pas confondre l'enthousiasme et la chaleur de leur accueil à de Gaulle avec un quelconque rêve nostalgique de libération ». Autrement dit, toutes les marques d'honneur peuvent être rendues à de Gaulle et à la France mais le Canada reste indivisible.

Ryan semble presque vouloir se convaincre lui-même que cette visite est au fond des plus normales et sera sereine et courtoise. Il a pour se rassurer les déclarations des diplomates des deux bords. Mais, comme nous l'avons vu plus avant, c'est une grave erreur de jugement que de croire que de Gaulle tient en haute estime le corps diplomatique. Lorsque Ryan se gausse des « querelles byzantines »³¹² de protocole pour en diminuer l'importance, il en ignore le sens profond et nous avons là le reflet d'un choix clairement partisan car, s'il y a bien un domaine où la forme importe, c'est bien celui des relations internationales. Peyrefitte, qui, lui, ne dissertait pas en amateur sur le sujet, le relève³¹³.

De Gaulle n'avait-il pas placé Johnson à la place protocolaire d'un premier ministre d'État indépendant lors d'une de ses visites en France?³¹⁴ Ryan fait mine qu'il ne s'agit là que d'une péripétie pour spécialiste qui ne saurait influencer sur le cours des relations entre États qui, à ses yeux, ne sont que deux sur la scène, la France et le Canada. Pour Ryan, le moment phare de la visite du Canada par de Gaulle sera son arrivée à Ottawa. C'est là que le Canada et la France pourront s'entendre pour s'appuyer mutuellement dans leur

³¹² *Le Devoir*, samedi 22 Juillet 1967

³¹³ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1516.

³¹⁴ *Ibid*, p 1544.

indépendance face à l'hégémonie américaine dangereuse pour eux deux. Le 22 Juillet 1967, la position de Ryan et du *Devoir* est donc d'étouffer les braises qui couvent chez les nationalistes québécois et que de Gaulle a pris un malin plaisir à entretenir durant les années précédentes. Peut-être Ryan était même parvenu à s'en convaincre lui-même le 22 juillet 1967 : la visite de de Gaulle sera un beau moment d'émotion mais pas de grande politique. A la décharge de Ryan, il n'était pas le seul à ne pas parvenir à imaginer ce qu'allaient être les jours suivants³¹⁵. Bien loin d'apaiser la question canadienne-française, la visite de de Gaulle va lui donner une dimension internationale.

Comme nous l'avons vu, la visite de la France au Canada qu'appelait de ses vœux Ryan s'est donc transformée en confrontation entre Paris et Ottawa sur le thème de l'émancipation canadienne-française. Nous verrons plus loin les développements du conflit qui prit des proportions tout à fait prodigieuses. Le 26 Juillet³¹⁶, dans un nouvel éditorial, Ryan tira « les leçons d'une journée historique »³¹⁷. De toute évidence, sa carence analytique dans son éditorial précédent l'amena à quelques contorsions intellectuelles pour lui permettre de conserver une apparence de cohérence. L'article va donc répartir les torts et se garder de faire des éloges. Le premier accusé à la barre est bien évidemment de Gaulle qui est reconnu coupable –non sans raisons- de s'être livré à « une escalade du verbe »³¹⁸. Ryan va plus loin en qualifiant les actions du général de Gaulle durant la visite comme

³¹⁵ Dale C. Thomson, *De Gaulle et le Québec*, Montréal, Trécaré, 1990, p 160.

³¹⁶ *Le Devoir*, Mercredi 26 Juillet 1967.

³¹⁷ *Ibid.*

³¹⁸ *Ibid.*

relevant « d'un goût douteux »³¹⁹. L'on peut souligner qu'il s'agit aussi là de la position de René Lévesque qui est d'ailleurs relayée dans un autre article du même journal.

Outre de Gaulle, c'est son entourage qui subit les foudres de l'auteur puisqu'il n'aurait pas pallié «un manque de connaissance des réalités locales »³²⁰ du Général. Il faut comprendre cette dernière accusation à la lumière de l'état d'esprit du moment. Certes, les propos du Général ont pu laisser des Québécois mal à l'aise, néanmoins, l'enthousiasme et les ovations à la prononciation des termes incriminés prouvent aussi que les Québécois n'y étaient pas opposés. Plutôt que de trop s'en prendre à un personnage que le journal a dit digne d'apothéose les jours précédents, il est de toute évidence plus facile pour Ryan de souligner les prétendues insuffisances d'obscurs conseillers. Mais tout cela est alors peu lisible pour l'éditorialiste et il se garde bien de nommer ceux qui ont donné à de Gaulle le couteau pour poignarder le Canada. Avec le recul du temps, nous sommes davantage en mesure de répartir les responsabilités mais aussi de conclure que de Gaulle fut souverain en la matière et qu'il n'était guère homme à être manœuvré par d'autres. Toutefois, Ryan ne pouvait aller trop loin dans ses critiques, et ceci d'autant plus que cela souligne davantage son erreur de jugement précédente et le fait que, plus qu'à une analyse, il s'est livré quatre jours plus tôt à la mise par écrit d'une sorte de rêve éveillé.

Le journaliste du *Devoir* se tourne alors vers Ottawa. Il ne reproche pas à la capitale fédérale d'avoir protesté, elle devait le faire pour conserver ce qu'elle pouvait de considération à l'interne comme à l'externe. Ryan critique la forme mise par la diplomatie

³¹⁹ *Ibid.*

³²⁰ *Ibid.*

canadienne à sa protestation. Ryan, qui se gaussait des byzantinismes protocolaires quatre jours plus tôt, rentre dans des considérations de nuances sémantiques qui semblent totalement découplées de la réalité vécue aussi bien devant l'hôtel de ville de Montréal que dans les Chancelleries. Le terme d' « inacceptable » appliqué par les diplomates canadiens aux propos du général de Gaulle était-il trop fort ? De toute évidence, l'attardement sur ce détail ne trouve son sens que dans une certaine forme de surprise amère ressentie par l'auteur.

Toutefois, Ryan reprend par la suite ses moyens intellectuels en gagnant plus de hauteur. Ces événements qu'il juge incroyablement rapides par rapport à la lenteur coutumière de la vie canadienne méritent d'être remis en perspective. Les Canadiens doivent en tirer des leçons. « Le nationalisme québécois loin d'être en perte de vitesse, revêt une ampleur insoupçonnée » dit-il pour mieux souligner la surprise qu'une telle réalité est pour l'ensemble du Canada³²¹. La grande vertu de la visite du général de Gaulle aura donc été là. Certes, ces propos sont dignes d'ironie, si l'on est indulgent, voire de remontrances. Néanmoins, ils ont révélé une réalité profonde : la foule l'a ovationné en masse. Cette surprise de l'Hôtel de Ville a laissé un goût amer au Canada anglais et impose bien le constat que, s'il n'y a qu'un État canadien, il y a bien deux Nations sur son sol qui sont, si ce n'est hostiles, du moins dissemblables. Cette réalité doit être prise pour elle-même et cesser de créer des élans d'aigreur et d'invectives. Les propos de de Gaulle, que dis-je, de Gaulle même, voilà l'accessoire pour Ryan ! Le nécessaire pour les Canadiens,

³²¹ *Le Devoir*, Mercredi 26 Juillet 1967

étant d'abord d'apprendre à vivre ensemble, en faisant face à leurs dissemblances fondamentales et structurelles.

Vis-à-vis de ce révélateur du nationalisme canadien-français qui mute alors en nationalisme québécois qu'est la visite du général de Gaulle, Ryan prit son parti³²². Il aurait voulu qu'une France lointaine soit la bouffée d'oxygène francophone et l'aiguillon indépendantiste d'un Canada uni face aux États-Unis. Quel plus beau symbole que de Gaulle pour cela ? L'homme qui, en lui, possède à la fois les caractères de l'ancienne France monarchique et catholique et de la plus très jeune France républicaine. La ligne éditoriale de cœur du *Devoir* est bel et bien dans ces pages apaisées du premier éditorial de Ryan.

Le second éditorial est, quant à lui, celui de la Raison comme l'envisage Ryan. La France avec tous ses défauts, incarnée par un de Gaulle tout à coup beaucoup moins sympathique, a eu un avantage certain. Elle a révélé le Canada à lui-même, et à Ryan, puisque celui-ci a réalisé soudain que ces « exubérants » dont il cherchait à calmer les ardeurs lors de son premier éditorial sont infiniment plus nombreux qu'il le pensait et que de Gaulle leur est finalement très proche, ce qui ne peut que les encourager à pousser d'autant plus loin les initiatives outrancières. Finalement, le Canada doit apprendre à se connaître lui-même et Ryan cherche à favoriser cela par sa plume en appelant au passage à revenir à l'huis-clos *ante* de Gaulle, ce temps où jadis l'eau coulait paisiblement dans le lit du Saint-Laurent et où le fantôme de Montcalm restait bien calmement dans sa tombe pour

³²² Dale C. Thomson, *De Gaulle et le Québec*, Montréal, Trécaré, 1990, p 264.

laisser les Canadiens de toute langue mener leurs existences dans un Canada imparfait mais vivable.

Tout cela a clairement des apparences de flottement intellectuel de la part du journaliste, de tanguage, de rupture de certitudes. Ainsi, une ligne politique française sur le Canada en réalité très conservatrice, voire réactionnaire, apparaît comme tellement révolutionnaire qu'elle prend tout le monde, ou presque, de court. La fébrilité suinte au Canada. De Gaulle, lui, est on ne peut plus satisfait, l'exprime et le clame à qui veut l'entendre. Mais tout le monde en France ne le veut pas.

2. Dimensions du conflit

Retournons à de Gaulle. Le président français descend à peine de son avion qu'il rencontre déjà son fidèle Foccart, son conseiller Afrique, ce personnage controversé à qui il se confie à cœur ouvert, bien plus qu'à Peyrefitte, et à qui il va s'ouvrir peu après à sa vision du Canada français et du Québec à cette heure fatidique de son action³²³. Le président français est accueilli en France dans la nuit du 26 au 27 : « dans la nuit, nous

³²³ Le témoignage de ce fondateur de la politique africaine postcoloniale de la France est un témoin de premier ordre dont le témoignage complète les autres et dont la valeur n'a semble-t-il jamais été appréciée à sa juste mesure sur l'affaire québécoise : Peyrefitte, écrits de de Gaulle, communiqués officiels... Foccart est pourtant un homme comme on en trouve peu dans le personnel politique. Homme de l'action clandestine, des opérations coup de poing et des guerres de l'ombre, il est en même temps un artisan de la constitution d'une force politique gaullienne (ce qui lui faut bien des volées de sarcasmes du Général qui déteste que l'on tente de le mêler au « jeu des partis »), il est l'ami personnel d'à peu près tout les chefs d'États africains francophones ainsi que le responsable de l'Outre-mer. Bref, sans portefeuille, il est bien plus qu'un ministre. Les ministres se limogent à volonté, Foccart lui est devenu consubstantiel à son poste.

avons accueilli le Général, souriant, content »³²⁴. Le lendemain le Président français expose longuement ses idées à Foccart :

Il était bien entendu, bien évident qu'à partir du moment où j'allais là-bas je ne pouvais pas ne pas prendre fait et cause pour les Canadiens-français. En réalité ce sont des Français qui ont été abandonnés : ils étaient soixante mille, ils sont maintenant six millions. Ils ont hésité longtemps, et puis ils ont repris conscience de ce qu'ils étaient. Ils sont sur le point de se confirmer ou de se relâcher, et je ne pouvais pas faire autre chose que ce que j'ai fait. Et puis, je dois dire que l'accueil qui m'a été réservé, cet accueil enthousiaste qui était quelque chose d'énorme, de considérable, de colossal –vraiment je n'ai jamais vu une telle atmosphère, c'était réellement, je vous assure, très émouvant-, cet accueil rendait mon geste normal ; il fallait que j'agisse comme je l'ai fait³²⁵.

Nous retrouvons les classiques de la rhétorique gaullienne à ceci près que s'y mêle le facteur populaire canadien-français. Le comportement de la foule et sa réaction justifient à ses yeux l'initiative et la commandaient de manière impérieuse. Et il continue à disserter sur le sens de son action :

Le fait est qu'un jour le Canada-français deviendra une grande puissance et que nous y auront aidé et que la France en tirera un bénéfice. Bien sûr, pas pour moi. Ce n'est pas pour tout de suite, bien que, du fait de notre attitude, nous ayons considérablement accéléré le processus. C'est une affaire dont l'avenir est inscrit d'avance, et de manière certaine depuis notre action, et le développement, croyez-moi, sera beaucoup plus rapide qu'on le croit. Et ce sera très important pour la France d'avoir un pied là-bas³²⁶.

Le Général a bien voulu déclencher une guerre-éclair, la vitesse de l'action étant centrale, nous verrons qu'il n'aura de cesse d'aller dans ce sens. C'est d'ailleurs l'origine des tensions que nous allons voir poindre entre de Gaulle et Johnson dès septembre. De

³²⁴ Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, Tome 1, *Tous les soirs avec de Gaulle, 1965-1967*, Paris, éd Fayard/Jeune Afrique, 1997, p 683.

³²⁵ *Ibid*, p 684.

³²⁶ *Ibid*, p 685.

Gaulle estime que le temps joue contre le Canada français et qu'il faut que celui-ci s'assure le plus rapidement possible l'indépendance de son bastion québécois. Notons bien que le Québec est absent de ce texte, il n'y a que « la France » et le « Canada français ».

Ce passage pose un autre problème : quels intérêts français sont en jeu ? De Gaulle ne sort pas sur ce point du flou artistique. En affirmant qu'il y a un intérêt français à l'affaire, il prend clairement position contre la vision d'un Pompidou qui voit dans cette cause une sorte de « folie gratuite »³²⁷. Mais cette différence d'appréciation vient de la fixation des deux personnages sur des considérations différentes. Pompidou cherche les intérêts économiques³²⁸ de la France dans l'affaire. Or, comme le fait fut souligné par Giscard plusieurs années plus tôt, la chose semble compromise : la France n'a pas les fonds suffisants à ses yeux pour rivaliser avec les « Anglo-Saxons » et les entreprises ne sont que peu intéressées. Pour de Gaulle, le sens que prend ici le mot intérêt est tout autre, il s'agit du triomphe d'un intérêt français culturel, national, idéologique et historique qu'on ne saurait mettre dans la balance face à de basses considérations d'« intendance ». Un passage de ses *Mémoires de guerre* nous éclaire, de Gaulle y décrit la réalité de la France en ce milieu de XX^e siècle : « Mutilée dans le territoire que la nature lui destinait, affublée de mauvaises frontières, séparée d'un tiers de la population sortie de sa race »³²⁹. L'irréductibilité gaullienne transpire. De Gaulle est clairement insatisfait des limites, trop étroites à ses yeux, imposées à la France par les événements du passé. De Gaulle au Québec veut contribuer à réunifier la *substance française* éclatée de part le monde, il glose assez sur

³²⁷ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1561.

³²⁸ *Ibid*, p 1532.

³²⁹ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, Le Salut, 1944-1946*, Paris, Plon, 2006, p 282.

l'œuvre commune à accomplir et sur la francité des Canadiens français pour que ce fait apparaisse indubitable. Un autre aspect nous semble important, Peyrefitte retranscrit ainsi les propos du Général :

Qui a inventé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ? La France. Oui, c'est notre devoir d'aider les québécois à disposer d'eux-mêmes. Ce qui se passe au Canada ne fait que confirmer l'utilité et la justesse de notre politique nationale. Plus nous proclamons l'indépendance des Nations, plus nous devenons le chef de file de ceux qui en ont assez de se laisser dominer soit par les Américains soit par les Russes³³⁰.

Ce passage n'est pas sans évoquer Péguy et sa vision des Droits de l'Homme et de la souveraineté des Peuples³³¹. Cette action, au-delà de sa dimension « positive » que nous venons de voir a aussi une dimension « négative » claire :

Alors on m'a dit : Ottawa... Ottawa, je m'en fous ! C'est au Canada français que j'avais fait la visite, c'était l'essentiel. Et vous pensez bien que je ne me souciais pas d'aller à Ottawa. D'abord, je ne voulais pas y aller parce qu'y aller, ou bien c'était confirmer ma position, ce que naturellement j'aurais fait, et cela aurait déclenché des drames à n'en plus finir ; ou bien, c'était laisser apparaître que je changeais d'avis, que je me dégonflais et ce n'était pas tolérable³³².

Et l'escalade verbale semble ne plus avoir de bornes : « Et puis il y avait ces toasts à la Reine d'Angleterre ! J'aime mieux crever que d'aller au Canada porter des toasts à la Reine d'Angleterre. Croyez moi, j'étais soulagé quand ils m'ont offert l'occasion de m'en aller : j'ai sauté dessus avec bonheur »³³³. Le chef de l'État français, animé par un tel esprit,

³³⁰ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1529.

³³¹ *Infra* Chapitre II.

³³² Jacques Foccart, *Journal de l'Elysée, Tome 1, tous les soirs avec de Gaulle, 1965-1967*, Paris, éd Fayard/Jeune Afrique, 1997, p 685.

³³³ *Ibid*, p 685.

il ne semble plus envisageable que la France recule d'un pouce. Mais de Gaulle est lucide sur ce qui l'attend :

Alors bien entendu, sitôt qu'on prend le parti de la France et que l'on dit que la France existe, immédiatement tous les plunitifs écrivent : « comment, il y a quelqu'un qui défend la France ? Mais enfin, qu'est-ce que cela signifie ? La France n'est plus rien, c'est un petit pays, quelle prétention ! » C'est ridicule, c'est ignoble, c'est infâme ; tout cela n'a aucune importance. Je savais qu'ils se comporteraient ainsi. C'est pourquoi, dès le départ, je leur ai collé une étiquette dans le dos, j'ai dit que c'était de la scribouille. Vous savez, quand j'ai dit : « tout cela grouille, grenouille et scribouille », eh bien, c'était pour eux. Ils ne s'y sont pas trompés³³⁴.

Suit un discours à l'acide visant le monde journalistique :

Tout cela va donner des motifs d'articles à toute cette presse infâme et avachie, aux pieds, et à la botte des américains, des israéliens et de tous les autres, mais qui ne soutiennent surtout pas la France parce qu'ils ont honte de parler de la France ou de défendre la France : tout cela est sans importance. (...) Que ces Anglo-Saxons fassent cela, que les Américains soient furieux, ils ont raison d'être furieux, ils ont raison de faire des articles contre moi ; que les Anglais bavent, qu'ils soient fous de rage, c'est normal. Mais que tous ces imbéciles du *Monde* et du *Figaro* ou autres soient terrorisés parce que Washington n'est pas content, parce que Londres fronce le sourcil, c'est lamentable ! On ne peut plus en France, prendre le parti de la France sans être immédiatement montré du doigt par tous ces types qui ne sont que des larbins³³⁵.

Les journalistes, très hostiles dans leur ensemble au Général, en particulier sur l'affaire québécoise, ne sont donc que des « larbins » de l'étranger. Notons que cet étranger hostile prend un triple visage : Américains, Anglais et Israéliens... Nous sommes bien loin de l'alliance franco-anglo-israélienne de 1956 ! Le manquement des journalistes français apparaît d'autant plus grave à de Gaulle qu'en posant le problème canadien-français, c'est bien de « la France » qu'il a pris le parti. La fusion des intérêts canadiens-français et

³³⁴ *Ibid*, pp. 684-685.

³³⁵ *Ibid*, p 685.

français a donc atteint dans son esprit un caractère total : défendre le Canada français en Amérique, c'est défendre la France. Il n'y a qu'une Nation française à ses yeux. La confrontation entre la France et ce groupe -Anglo-saxons et israéliens- acquiert un caractère global et le Québec en devient l'un des fronts, avec le Canal de Suez³³⁶ et bientôt le Biafra³³⁷. Ce qui apparaîtra clairement lors de la Conférence de presse du 27 Novembre 1967 dont nous traiterons plus loin. La lecture des notes de Foccart pour cette période permet de reconstituer l'ensemble de la trame de ce combat global que de Gaulle engage et qui est tout à la fois politique, diplomatique mais aussi clandestin et parfois armé. C'est bien une guerre sans nom qui est alors en train de naître, une guerre qui suit des modalités différentes de celles du passé. Pour ce qui est des relations internationales françaises, elle mérite bien d'être nommée, il s'agit de la « Guerre Gaullienne », comme il y eut une « guerre Hannibalique » ou une « guerre Antiochique »³³⁸. Pour ce qui est de notre sujet nous nous concentrerons sur son aspect canadien-français mais il ne faut jamais oublier que, pour de Gaulle, ce qui se joue est bien plus vaste encore. Notons que de Gaulle avait déjà, par le passé, envisagé d'en venir aux dernières extrémités contre le monde « Anglo-

³³⁶ Lors de la Guerre des Six Jours entre Israël et les Etats arabes d'Egypte, de Syrie et de Jordanie, la France prendra position contre Israël qui a entamé les hostilités. Elle en tirera une popularité durable dans le monde arabe.

³³⁷ Il s'agit de la guerre du Biafra, région du sud est du Nigéria, ancienne colonie britannique membre du *Commonwealth*, dont la France soutient tacitement puis activement le séparatisme dans le but d'abattre ou au moins d'affaiblir cet Etat anglophone qui risquerait de faire peser une menace sur les alliés francophones de la France. Jacques Foccart comme responsable des affaires africaines est le grand ordonnateur de cette politique. L'affaire biafraise semble, comme nous le verrons, se connecter à l'affaire canadienne dans le courant de l'année 1968.

³³⁸ Il s'agit du nom que les historiens romains donnèrent aux conflits que Rome eut à affronter entre -218 et -202 et entre -191 -188. Malgré les dimensions très vastes de ces affrontements, qui firent rentrer en lice de nombreux participants, ils restent inséparables de leurs acteurs éponymes. C'est une tendance ancienne que de faire le rapprochement entre de Gaulle et certaine figures antiques. Malraux l'a déjà fait en qualifiant de Gaulle de « dernier des Grecs résistant à l'hégémonie romaine » reprenant ainsi la formule de Polybe sur Philopœmen, stratège de la Confédération achaienne, qualifié de « dernier des Grecs ».

Saxon », en 1945, à l'occasion de la confrontation entre la France et l'Angleterre en Syrie, au Liban qui venait s'ajouter au choc qui faillit tourner au drame entre Français et Américains au Val d'Aoste³³⁹. Voilà comment de Gaulle expose les résolutions qu'il prit durant cet épisode oriental prolégomènes narrés dans ses *Mémoires de guerre* : « S'ils (les Britanniques) menacent de faire feu sur nous, dans quelque circonstance que ce soit, nous devons menacer de faire feu sur eux. S'ils tirent, nous devons tirer »³⁴⁰. Et de Gaulle de déclarer à l'ambassadeur de Grande-Bretagne : « Nous ne sommes pas, je le reconnais, en mesure de vous faire actuellement la guerre. Mais vous avez outragé la France et trahi l'Occident. Cela ne peut être oublié »³⁴¹.

L'homme qui estimait que la menace des positions françaises à Beyrouth et à Damas était un *Casus Belli* ne put guère voir comme de moindre gravité la situation lorsqu'en un an seulement on se battit, au sens propre et au figuré, sur le Saint-Laurent, sur le Canal de Suez et en Afrique de l'Ouest. Autant de terrains où la France prend des initiatives offensives. Mais l'on ne se déclare plus la guerre, au sens strict, entre puissances « occidentales » en cette seconde moitié de XX^e siècle. Le Général n'est-il pas d'ailleurs en uniforme au balcon de Montréal ? De Gaulle est un professionnel de la mise en scène. Voilà qui donne le ton pour la période qui s'ouvre. Le bilan de cette « guerre », qui bat son plein de 1967 à 1969, mériterait d'être fait, pour lui-même, avec le recul³⁴². Mais cela excède notre sujet. Toutefois l'ampleur de regard gaullien, qui embrasse le globe en entier

³³⁹ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, Le Salut, 1944-1946*, Paris, Plon, 2006, pp. 216-217.

³⁴⁰ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, Le Salut, 1944-1946*, Paris, Plon, 2006, p 232.

³⁴¹ *Ibid*, p 233.

³⁴² Les auteurs « anglo-saxons » sont certainement ceux qui ont le mieux saisi ce qui se jouait, infra Chap I.

et pour qui le Canada français est l'un des fronts, expliquera bien des dissensions avec les partenaires québécois dont l'horizon politique est beaucoup plus réduit puisqu'à partir de 1968 il ne parvient même plus à sortir du seul Québec en sabordant le Canada-français³⁴³ tel que de Gaulle l'envisageait.

3. L'opinion française et les ministres

Nous devons à présent nous intéresser de plus près aux réactions françaises. Leur importance n'est pas à sous-estimer puisque le Général étant mortel, et cette virtualité ayant toute les chances de s'actualiser à court terme, les prises de position opposées au chef de l'État risquaient d'annoncer un renversement de la politique française dans un bref délai. C'est d'ailleurs là-dessus que misera l'habile Trudeau peu de temps après. Jacques Foccart s'en inquiétait dès le 26 Juillet :

Je constate, comme toujours, un grand divorce entre l'opinion du Général –ravi de ce qui a été fait, n'en rajoutant pas, mais convaincu que c'était le seul comportement envisageable- et l'opinion de la presse, disons l'opinion française moyenne, qui est un peu ennuyée, pas très fière de ce qui a été fait³⁴⁴.

La presse française se penche sur l'affaire québécoise à la suite de l'annulation de l'étape d'Ottawa, bref, pour les journalistes français, les relations franco-canadiennes priment sur le Canada-français³⁴⁵. L'évènement est lié à l'âge du Général et l'on pose la question de sa succession. La question de l'ingérence dans les affaires canadiennes crée aussi un malaise, visiblement la presse française n'est pas sensible à l'aspect « national » et

³⁴³ Entretien de l'auteur avec Louise Beaudouin du 7 octobre 2011

³⁴⁴ Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée, Tome 1, tous les soirs avec de Gaulle, 1965-1967*, Paris, éd Fayard/Jeune Afrique, 1997, p 683.

³⁴⁵ Stéphane Paquin (dir), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2008, p 57.

« français » de la question. La presse française semble très proche, dans sa lecture de l'évènement, du point de vue fédéral canadien.

Les sondages tenus à la suite de ces évènements mettent en lumière l'incompréhension qui caractérise l'opinion publique sur la question. La désapprobation atteint 48% des sondés contre seulement 18% d'approbation début août 1967³⁴⁶. Mais les Français semblent ne pas douter que le Général n'improvise pas : à 37% contre 31. Toutefois pour ce qui est de « l'intérêt de la France » il n'apparaît pas pour la majorité : 38% estiment que l'opération est perdante pour la France contre 32 qui la jugent positive. L'incompréhension domine. Le 23 août, Foccart fait part au chef de l'État de ce qu'il a pu observer lors de ses vacances :

Mon Général, j'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup de monde, de parler avec les uns et avec les autres, de voir des gens de milieux très différents, que je ne rencontre pas en temps normal. Et il me faut vous confier que l'état de l'opinion publique est très mauvais » Je voyais la figure du général se durcir et se fermer : « Oui, je sais – J'ai rencontré trois catégories de Français. Les gaullistes, qui sont, envers et contre, des gaullistes convaincus, décidés, ayant la foi du charbonnier : ceux là approuvent ce que vous avez fait. » Auparavant je lui avais précisé que ce qui passait très, mal, c'était l'affaire du Québec et que ce qui ne passait pas bien, c'était l'affaire d'Israël. « Ces gaullistes là ne contestent pas et considèrent que ce que vous avez fait est bien. Toutefois, lorsqu'ils sont attaqués sur la question du Québec, ils manquent d'arguments. A l'opposé, il y a les antigauillistes. Ils affirment que le Général s'est laissé « embarquer ». Excusez-moi de vous dire cela, mais ils ne se contrôlent plus. Enfin, il y a la grande masse des gens qui ne sont pas engagés et qui en général nous sont favorables. J'en connais dont la fidélité au gaullisme ne fait pas de doute, des gens qui viennent de Lyon, par exemple, et qui d'habitude, immédiatement, me parlent politique, me disant : « le Général ? Formidable, épatant, merveilleux ! » Cette année, mon Général, je dois vous dire qu'aucun d'entre eux ne m'a parlé de politique. Je sentais même une espèce de gêne

³⁴⁶ Stéphane Paquin (dir), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal VLB éditeur, 2008, p 60.

lorsqu'ils m'abordaient, et c'est moi qui devais mettre sur la table les problèmes politiques, ce qui prouve bien qu'ils désapprouvaient ; ils ne comprenaient pas»³⁴⁷.

De Gaulle est-il en train de perdre l'opinion française pour le Canada français ? Au 23 août, il semble que ce soit en partie le cas. Notons que les observations de Foccart recourent largement les données des sondages. En tout cas, fin août, il apparaît qu'il est nécessaire de faire de la pédagogie sur ce point, d'expliquer et de donner des arguments aux gaullistes. De Gaulle le fera, comme nous le verrons, le 27 novembre suivant en se livrant à un véritable cours d'histoire du Canada à sa manière.

Les responsables politiques sont eux aussi sceptiques. Hervé Alphand³⁴⁸, qui est présent au retour de de Gaulle avec Foccart dans la nuit du 27 au 28 juillet notait déjà « Tous les ministres sont là. Certains ne cachent pas leur irritation : il est cinglé, dit l'un, il exagère, dit l'autre »³⁴⁹. Mais la présence du chef rompt bien vite les grincements des grognards du Gouvernement : « Puis le grand homme apparaît, fatigué mais souriant, lève les bras au ciel en voyant tout le Gouvernement assemblé à cette heure indue et tous oublient leurs réticences »³⁵⁰. Bref, personne n'ose dire un mot de critique comme l'atteste le communiqué du porte-parole du Gouvernement du 31 juillet : « le Conseil des ministres s'est montré unanime³⁵¹ ». Tous les membres du Gouvernement sont ainsi obligés de se convertir à la cause française du Canada, comme les guerriers de Clovis durent se convertir

³⁴⁷ Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée, Tome 1, tous les soirs avec de Gaulle, 1965-1967*, Paris, éd Fayard/Jeune Afrique, 1997, pp. 688-689.

³⁴⁸ Alors Secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

³⁴⁹ Stéphane Paquin (dir), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal VLB éditeur, 2008, p 60.

³⁵⁰ *Ibid*, p 60.

³⁵¹ *Ibid*, p 60.

au christianisme à la suite de leur chef. Bien sûr, Giscard d'Estaing, qui n'est plus membre du Gouvernement, peut, quant à lui, se permettre de passer dans le camp des critiques³⁵² et se mettre au diapason de l'opinion française qu'à mesurée Foccart. Mais quittons ces considérations franco-françaises pour en revenir au triangle Paris-Québec-Ottawa où les choses sont devenues bouillonnantes.

L'on débute naturellement les opérations par des combats à distance, en l'occurrence, des salves de communiqués. Mais, les protagonistes français et canadiens en arriveront très vite au corps à corps. « A la guerre comme en amour, pour en finir, il faut se voir de près » comme l'aurait dit Napoléon. Le premier tir, encore fort timide, vient bien sûr du Gouvernement canadien et suit directement les propos de de Gaulle à Montréal et « provoque » son départ : « Certaines déclarations faites par le Président ont tendance à encourager la faible minorité de notre population qui cherche à détruire le Canada et, comme telles, elles sont inacceptables pour le Peuple canadien et son Gouvernement »³⁵³. Et le Premier ministre canadien de poursuivre : « Le Peuple canadien est libre, chaque province du Canada est libre. Les Canadiens n'ont pas besoin d'être libérés »³⁵⁴.

Le Gouvernement québécois ne peut plus guère reculer, il doit emboîter le pas, au moins en partie, au Gouvernement français. Désavouer de Gaulle aurait des effets catastrophiques à l'interne face à l'opinion, et à l'externe en décrédibilisant toute ouverture à l'international du Québec. Il était temps pour Johnson de montrer qu'il était à la hauteur.

³⁵² *Ibid*, p 61.

³⁵³ Gilles Duguay, *op.cit.* p 277.

³⁵⁴ Dale C. Thomson Dale, *De Gaulle et le Québec*, Canada, Trécarré, 1990, p 270.

Le Premier ministre québécois y parvient, tout en « provincialisant » la question posée par de Gaulle dans des termes plus « nationaux » :

Il [de Gaulle] a salué cette conviction qui est de plus en plus celle du peuple québécois qui est libre de choisir sa destinée et que, comme tous les peuples du monde, il possède le droit incontestable de disposer de lui-même, en déterminant librement son développement économique, social et culturel... Le Québec n'a jamais été une province comme les autres. Ce fait élémentaire que d'aucuns au Canada trouvent encore difficile à accepter, le monde entier maintenant le connaît³⁵⁵.

Le Gouvernement du Québec est donc du côté de de Gaulle, le pari semble en passe d'être gagné du côté français, l'escalade peut continuer. Le Gouvernement français déclare ainsi :

Il [le Général] a noté, chez les Français Canadiens, la conviction unanime, qu'après le siècle d'oppression qui a suivi pour eux la conquête anglaise, un second écoulé sous le système défini par l'« Acte de l'Amérique du Nord britannique » de 1867 ne leur a pas assuré, dans leur propre pays, la liberté, l'égalité et la fraternité³⁵⁶.

Insistons de nouveau sur l'aspect fracassant de cette déclaration officielle, de Gaulle a bien rencontré des Français vivant au Canada, qui, en cette qualité, se doivent de bénéficier des acquis post-révolutionnaires français. Bref, l'on nie toute légitimité au Traité de Paris de 1763 qui semble dénoncé *ipso facto* par le Gouvernement français 204 ans après sa signature. Jean-Daniel Jurgensen, qui, dans l'avion qui ramenait de Gaulle de Montréal à Paris, au président français avait dit : « Mon Général, vous avez payé la dette de Louis XV » avait vu juste³⁵⁷. De Gaulle, en la matière, c'est l'anti-Louis XV. « Il a été amené à

³⁵⁵ Stéphane Paquin (dir), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2008, p 47.

³⁵⁶ Charles de Gaulle, *Lettres, Notes et carnets*, Tome 3, 1958-1970, Paris, Robert Laffont, 2010, p 909.

³⁵⁷ Gilles Duguay, *op.cit.* p 277.

mesurer leur volonté de parvenir, grâce, si possible, à l'évolution qu'accomplirait éventuellement l'ensemble canadien, à disposer d'eux-mêmes à tous égards, et en particulier, à devenir maîtres de leur propre progrès.³⁵⁸» Le Gouvernement français ménage Johnson, il suit sa ligne d'une possible évolution canadienne à partir du moment où l'essentiel est emporté dans ce cadre. De Gaulle, par son action, a considérablement favorisé l'apparition du Québec comme acteur des relations internationales. Il est à ce titre révélateur que le terme même de Québec apparaisse à la suite de cet esclandre dans la langue chinoise³⁵⁹ ...

Prenant acte de cette vague indescriptible d'émotion et de résolutions, le général de Gaulle a marqué sans équivoque aux Canadiens français et à leur Gouvernement [entendez le gouvernement Québécois, gouvernement de facto du Canada français selon la conception de Johnson] que la France entendait les aider à atteindre les buts libérateurs qu'eux même se sont fixés³⁶⁰.

La France se défend d'être à l'origine de ce qui vient d'avoir lieu, la cause n'est autre que la volonté populaire des « Français du Canada » ou des « Canadiens-français », les deux termes se valent ici, de s'affranchir. La *vox populi* s'est faite entendre, la France refuse d'y être sourde.

« Le Président de la République est rentré à Paris sans passer par Ottawa, comme il avait d'abord accepté de le faire »³⁶¹, notons bien ce « accepté » qui remplace un « souhaité » que l'on aurait put attendre. « En effet, une déclaration, publiée du Gouvernement fédéral canadien qualifiant « d'inacceptable » le souhait que le Québec soit

³⁵⁸ Charles De Gaulle, *Lettres, Notes et carnets*, Tome 3, 1958-1970, Paris, Robert Laffont, 2010, p 909.

³⁵⁹ Commission franco-québécoise des lieux de mémoire communs, *150 ans de relations franco-québécoises, le consulat général de France à Québec (1859-2009)*, éditions Multimondes, Québec, 2010, p 33.

³⁶⁰ Charles de Gaulle, *Lettres, Notes et carnets*, Tome 3, 1958-1970, Paris, Robert Laffont, 2010, p 909.

³⁶¹ *Ibid*, p 909.

libre, tel que l'avait exprimé le général de Gaulle, rendait cette visite évidemment impossible »³⁶². La réponse du berger à la bergère. Ce n'est pas de Gaulle qui a créé un incident mais Ottawa, par une déclaration inacceptable. Puis vient la conclusion qui fait le tour de la question et établit ses fondements :

Il va se soi, a conclu le président de la République, que la France n'a aucune visée de direction, si a fortiori de souveraineté, sur tout ou partie du Canada d'aujourd'hui. Mais, étant donné qu'elle a fondé le Canada, qu'elle l'a, seule, pendant deux siècles et demi, administré, peuplé, mis en valeur, qu'elle y constate l'existence et l'ardente personnalité d'une communauté française comprenant 6 millions et demi d'habitants, dont 4 millions et demi dans le Québec, elle ne saurait, à coup sûr, se désintéresser du sort présent et futur d'une population venue de son propre peuple et admirablement fidèle à sa patrie d'origine, ni considérer le Canada comme un pays qui lui serait étranger au même titre que tout autre³⁶³.

Texte fondamental et fondateur. La France ne commet pas une ingérence au Canada, elle vient prendre la défense des intérêts de ses nationaux. L'absence du terme de Québec annonce aussi que l'initiative n'a pas vocation à se limiter à une seule province mais vise à terme tous les groupes issus du Canada-français. Ottawa devait se le tenir pour dit. Le « Vive le Québec Libre » n'est pas une fin mais bien un début. Cette déclaration est complétée par la conférence de presse du 10 août dont le ton est du même ordre mais qui replace les événements dans un cadre plus général, le Québec, le Moyen-Orient et l'Europe sont cités tour à tour comme les terrains d'application d'une même logique. En substance, de Gaulle annonce que la France cesse de baisser le regard, elle donne une lecture française

³⁶² *Ibid*, p 909.

³⁶³ *Ibid*, p 909.

des évènements. C'est un immense refus du déclin qui est clamé. La France est une actrice de l'Histoire et compte bien le rester³⁶⁴.

B/ Début des hostilités

1. Mise en place de réalisations concrètes

Mais que faire à présent ? Peyrefitte devient la cheville ouvrière de l'action à mener d'urgence. Plusieurs raisons à cela. Il n'est pas soumis à Couve de Murville³⁶⁵ dont l'hostilité à l'aventure québécoise atteint son comble, il connaît en profondeur les conceptions de de Gaulle sur la Canada français, enfin, son conseiller, Bernard Dorin a été le préparateur des fiches que de Gaulle a étudiées avant son voyage et dont visiblement il a été on ne peut plus satisfait. Bernard Dorin est de plus l'un des membres éminent du Lobby Québécois et a une connaissance approfondie du Canada. Mais, comme nous l'avons vu plus haut, il a tout de même le défaut, aux yeux de de Gaulle, d'être issu du corps diplomatique. De Gaulle dit ainsi à Peyrefitte le 23 août 1967:

Nous ne pouvons pas coopérer avec le Québec comme avec n'importe quel autre pays ; ce cas unique doit être privilégié. En plus, il nous faut aider les québécois à constituer un État et une fonction publique. Il faut les doter d'une École nationale d'administration. Quand à l'économie, nous n'avons aucune véritable relation avec le Québec. Les patrons, comme toujours, ne se soucient nullement de l'intérêt national. - Après les diplomates et les journalistes, c'est à présent au patronat français de recevoir un blâme -Ils préfèrent investir aux États-Unis ou en Ontario, alors que nous devrions créer une véritable osmose économique avec le Québec. Nous pouvons l'aider à se développer dans

³⁶⁴ Gilles Duguay, *op.cit.* p 281.

³⁶⁵ Alain Peyrefitte est alors ministre de l'éducation alors que Couve de Murville est ministre des affaires étrangères.

l'énergie atomique, l'industrie aérospatiale, l'électronique, l'informatique. Les Québécois ne voudraient pas être condamnés à un tête à tête avec la Nasa³⁶⁶.

Et les ministres, toujours zélés en présence du maître de l'État, de se lancer dans l'exposé de leurs projets tels des écoliers devant leur professeur : « Maurice Schuman propose d'admettre le Québec dans la préparation du futur satellite de communication « Symphonie ». Edgar Faure propose une coopération avec l'Institut national agronomique »³⁶⁷. Dans l'immédiat, Bernard Dorin reçoit la charge de préparer 25 propositions dont nous sommes en mesure de retracer, pour la première fois, l'histoire complète grâce aux témoignages de leur auteur, de Marcel Masse³⁶⁸ et de Louise Beaudouin. La plus connue est bien évidemment la création de l'Office Franco-Québécois de la Jeunesse (OFQJ) dont le succès sera très important. D'autres mesures d'ordre éducatives seront mises en place. A l'inverse, certaines ne virent pas de réalisation comme l'intégration de Québécois à l'Académie française ou la « loi du retour » donnant aux *francogènes* la possibilité de récupérer leur nationalité française. A notre sens, cet échec est plus révélateur que les succès dont on traite régulièrement et qui occultent le reste. Ces propositions, et leurs fortunes diverses, sont tout à la fois le témoignage de l'envie de travailler en commun qui anime Français et Québécois mais aussi des limites, des divergences et des incompréhensions qui naissent alors et dont la réalité perce sous les discours convenus. C'est alors que se situe le changement de nature du Consulat de France à Québec dont nous reparlerons ultérieurement.

³⁶⁶ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, pp. 1562-1563.

³⁶⁷ *Ibid*, p 1563.

³⁶⁸ Monsieur le ministre Marcel Masse a eu la gentillesse de nous entretenir à ce propos le 4 novembre 2011 après son intervention lors de la conférence commémorative de l'ouverture de la Maison du Québec à Paris organisé par la Commission Franco-québécoise des Lieux de Mémoire Communs.

Comme nous l'avons déjà observé³⁶⁹, c'est dans cette période de réflexion intensive sur les liens à construire entre le Canada français et la France que ressurgit l'idée de permettre aux *francogènes* de recouvrer leurs droits de cité français, du moins à titre de virtualité. C'est là un point fondamental. La politique gaullienne ne peut en effet trouver de motif de transgresser les règles du droit international si les Canadiens-français sont étrangers à la France comme tout autre. S'ils n'ont aucun lien avec la République, celle-ci ne peut alors trouver qu'un partenaire dans l'espace canadien et c'est le Gouvernement fédéral canadien qu'elle combat justement au nom des intérêts des *francogènes*. Or, et c'est là que le bât blesse, une large part du personnel politique québécois, et même de la population, est pour le moins sceptique devant ce genre d'initiative qu'annonçaient les formules gaulliennes. Mais le Québec est tout de même avide de cette coopération exceptionnelle que lui propose la France et qui ne peut avoir comme fondement que sa francité ! Nous arrivons donc là face à la contradiction sur laquelle vit la relation franco-québécoise. Voyons à présent comment l'affaire prit forme.

2 Actions pour l'ensemble des « Français du Canada »

L'idée de Bernard Dorin, née dans les années 1950, à la suite d'échange avec un certain nombre de personnalités québécoises favorables, était restée dans les limbes de l'esprit du diplomate. Celle-ci apparut sur le devant de la scène au mois d'août 1967 dans le cadre des 25 propositions. Elles furent transmises au ministre Alain Peyrefitte, chargé de donner du contenu à l'affaire québécoise. Les 25 propositions passèrent toutes l'examen de

³⁶⁹ *Infra* chap II.

Peyrefitte, et celui du Général entre le 23 août et le 5 septembre³⁷⁰. Comme nous l'a déclaré monsieur Marcel Masse, c'est bien avec le texte non amendé de Dorin que le Ministre français se présenta à lui pour mener la négociation³⁷¹.

Le caractère anti-canadien (comprendre hostile au Gouvernement fédéral canadien) de l'initiative française apparaît net. De Gaulle donne ainsi à son ministre des instructions claires en ce sens : « Il ne faut pas que vous alliez à Ottawa ! Prenez vos dispositions en conséquence ! »³⁷². La France ne souhaite s'adresser qu'au seul Québec en ce qui a trait aux Canadiens français ou, comme nous allons le voir, discuter directement avec les Canadiens français des autres provinces, sans même tenir compte des autorités desdites provinces. Pour la France, il n'y a qu'un Gouvernement des Canadiens français, c'est le Gouvernement du Québec. De là découle l'espèce d'illusion d'optique qui, avec le temps, a fait apparaître la politique canadienne-française mise en place par de Gaulle comme une politique québécoise. De là vient, « après coup », l'appellation de « lobby » québécois des activistes de cette cause. Mais il ne faut jamais oublier que leur ambition est de mettre les moyens français au service de tous les *francogènes* du Canada. Cette nouvelle politique que de Gaulle met en place dans l'espace canadien se fait toujours par la mise à l'écart du corps diplomatique qui doit se plier aux orientations politiques présidentielles. Le Quai se voit en quelque sorte réduit à la dimension de simple ministère « technique » et ceci pour une raison bien simple : « Naturellement, le Quai d'Orsay ne se fait pas à tout cela. Ces gens là

³⁷⁰ Gilles Duguay, *op.cit.* p 282.

³⁷¹ Nous tenons cette information de Monsieur le ministre Marcel Masse.

³⁷² Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1563.

sont anglophiles. Ils ont peur de faire prévaloir l'intérêt français »³⁷³. Notons que « l'intérêt français » est ici bien plus celui de ces « Français du Canada », dans lesquels le Quai ne veut voir que des « Francophones », que celui de la République française au sens strict. C'est alors que la structure diplomatique traditionnelle est bousculée au nom de la nouvelle politique. Le Consulat de France à Québec s'est émancipé de la tutelle de l'Ambassade de France à Ottawa, sorte de préfiguration de ce que de Gaulle veut voir un jour inscrit dans les réalités politiques, et se trouve en possibilité de correspondre directement avec Paris comme s'il s'agissait d'un poste établi dans la capitale d'un État Indépendant³⁷⁴.

Hors de l'organigramme des postes du Quai, qu'il recompose bien évidemment via des consignes aux fonctionnaires, de Gaulle mène sciemment son action à la barbe de son ministre des Affaires étrangères et de son organisation qu'il juge capitularde. Ainsi, en donnant une lettre à Alain Peyrefitte à destination de Johnson le 9 septembre lui enjoint-il : « Mais pour le moment, il n'est pas nécessaire d'en parler au Quai d'Orsay »³⁷⁵. Ce que Peyrefitte commente par : « traduire : “ je vous interdis d'en parler à Couve »³⁷⁶. Le Général a pris son parti dans cette affaire il y a bien longtemps, il sait que le temps lui est compté, il se refuse à se perdre en palabres stériles avec des gens qu'il n'a pas l'espoir de convaincre, il faut agir, quitte à le faire seul.

³⁷³ *Ibid*, p 1564.

³⁷⁴ Commission franco-québécoise des lieux de mémoire, *150 ans de relation franco-québécoise, le consulat général de France à Québec (1859-2009)*, Québec, éditions Multimonde, 2010, p 33, 165.

³⁷⁵ Peyrefitte Alain, *C'était de Gaulle*, Gallimard, Paris, 2002, p 1537.

³⁷⁶ *Ibid*, p 1537.

C/ La fin de la geste ?

1. Le Québec n'est pas l'Acadie, ou la France face à l'archipel canadien-français

Peyrefitte arrive ainsi au Québec le 10 septembre 1967 avec, dans ses valises, des documents devant refonder la relation entre la France et les Canadiens-français en prenant appui sur le Québec, mais aussi les prémices d'accords politiques extrêmement ambitieux devant permettre la création des bases d'une politique commune. La France décide de continuer son action en matière d'éducation, mais en multipliant par dix son ampleur³⁷⁷. Nous sommes là dans la continuité en apparence, mais le changement quantitatif amène de fait à un changement qualitatif, le sens est modifié en profondeur. L'action de coopération prend une dimension politique. La France souhaite associer le Québec au maximum de ses actions et voir « les Français de part et d'autre de l'Atlantique, contribuer ensemble à une même œuvre française » autant de fois que possible. Cela rend d'ailleurs souhaitable l'établissement du cadre du lien légal entre les Canadiens français et la France, d'où l'importance du projet de « loi du retour » proposé par Bernard Dorin, permettant à tout *francogène* d'Amérique posant le pied en territoire français de devenir Français sur le champ du fait de la nature « rémanente » de la nationalité française en lui, de par un droit historique inaliénable. Il est intéressant de noter que, selon les dires de Marcel Masse³⁷⁸, qui négocie dans ces journées de septembre 1967 avec Peyrefitte, le Gouvernement

³⁷⁷ *Ibid*, p 1563.

³⁷⁸ L'auteur tient ceci de l'échange oral informel entre lui et Marcel Masse le 4 Octobre 2011 à Paris dans le cadre des cérémonies de commémoration du Cinquantenaire de la Maison du Québec à Paris organisé par la Commission Franco-Québécoise des Lieux de Mémoire Communs.

québécois n'eut pas d'objection à un tel projet, sans pour autant s'en emparer. De fait, le Québec ne pouvait en rien trancher sur une telle question qui relevait de la loi française et du droit de la nationalité française. Marcel Masse, en tant que ministre de l'Éducation du Québec, se concentra sur la mise en place de la coopération éducative.

Pour les autres questions politiques, Peyrefitte eut affaire directement à Johnson, et, malgré la communauté idéologique, très large, entre le Président français et le Premier ministre du Québec, c'est alors que la dynamique sembla subir son premier ralentissement. La santé de Johnson est à mettre en cause, ce dernier vient de subir une attaque cardiaque³⁷⁹ et son état déclinant va être une gêne permanente pour la politique franco-québécoise de l'année suivante. Ce fait met en lumière l'aspect très personnel de l'action d'alors, qui se fonde sur la relation de Gaulle-Johnson. Dès que l'un des membres du tandem est en difficulté, celui-ci risque de se bloquer. Notons que les propos de Johnson annoncent aussi un glissement progressif de la pensée nationaliste canadienne-française vers le « québéco-centrisme » et bientôt vers un québéco-exclusivisme qui exclura les minorités francophones des autres provinces. Johnson dit : « Les Québécois savent bien qu'ils ont été longtemps tenus par le peuple vainqueur dans une situation coloniale »³⁸⁰. Le mot Québécois a remplacé de manière saugrenue le terme de Canadiens-français dans la bouche du Premier ministre³⁸¹. Il ne semble pas non plus anodin que le Premier ministre québécois se lance sur le champ dans le discours suivant : « Vous savez ce que, pendant deux cent ans, nous

³⁷⁹ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1569.

³⁸⁰ *Ibid*, p 1569.

³⁸¹ La territorialisation du fait français se fait par l'oubli des deux millions de francophones d'alors habitant les autres provinces du Canada

n'avons pas pardonné aux Français ? Ce n'est pas seulement qu'ils nous aient abandonnés. C'est qu'ils nous aient sacrifiés au profit des Antilles et des comptoirs de l'Inde »³⁸². Le Québec, par la voix de son Premier ministre, revient sur le thème de l'abandon par la France au moment où celle-ci jette des forces considérables au service du Canada-français et cela alors que le Québec semble lui-même abandonner le reste du Canada-français à son sort. La juxtaposition des propos est trop manifeste pour être fortuite. Jusqu'à quel point Johnson ne cherche-t-il pas à justifier, pour lui-même et pour les autres, sa politique, fort *realpolitik*, vis-à-vis des autres *francogènes*, en interprétant celle de la France relativement à des événements remontants à deux siècles ? L'indifférence en 1967 et le rejet en 1976³⁸³ par le Québec de la proposition de « loi du retour », texte bénéficiant à l'ensemble des *francogènes* n'est-elle pas liée à la volonté de ne pas vouloir mélanger les Québécois et ces autres *francogènes* qui ressentent qu'on a décidé de les laisser à leur sort ? Comme Louise Beaudouin l'exprime, le Québec souverainiste en constitution se fonde sur la « rupture rhétorique » avec les autres Canadiens-français, ce qui rend les bases du lien avec la France, qui ne peut s'appuyer que sur la francité, fort précaire. L'existence d'une vaste communauté des *francogènes* ne semble virtuellement déjà plus intelligible au Québec en ce mois de septembre 1967 et le mythe de l'abandon par la France de la Nouvelle-France

³⁸² Notons que ce supposé sacrifice de la Nouvelle-France à d'autres intérêts coloniaux n'est pas au-dessus de tout soupçons. Ainsi lorsqu'en 1748 la France eut à choisir entre garder Madras en Inde ou récupérer Louisbourg dans l'île du Cap Breton, elle favorisa le Canada. De plus, la France ne perdit pas le Canada pour obtenir l'Inde, comme le dit Johnson, elle fut défaite simultanément sur les deux fronts. S'il y a abandon, il serait plus légitime de le placer sous Louis XVI, quoi que, comme nous l'avons vu précédemment (infra chapitre II), la France chercha à trouver une solution « canadienne-française » pour le Canada durant la Guerre d'indépendance américaine. Si une minorité en France vécut sans douleur la perte de la Nouvelle-France, une autre minorité la ressentit vivement et eut des héritiers jusqu'à de Gaulle. L'immense majorité de la population resta étrangère à la question.

³⁸³ Entretien avec Louise Beaudouin du 7 octobre 2011.

apparaît comme un commode alibi moral à un autre abandon. Paradoxalement, une partie des hommes politiques les plus souverainistes, groupés autour de René Lévesque, est la plus éloignée de la lecture française qui parvient à rester audible dans une Union Nationale qui se déporte alors au centre du jeu politique québécois. Ces éléments sont d'autant plus frappants que, comme nous allons le voir plus loin, l'approche acadienne est très différente.

Malgré ce fait, ce divorce idéologique latent, la politique franco-québécoise avance. Dans l'immédiat d'ailleurs, la fracture n'est pas visible, la terminologie gaullienne a contaminé Johnson qui parle de « substance française³⁸⁴ », mais elle deviendra irrémédiable lorsque les membres de ceux qu'à Paris nous avons désignés précédemment comme le « parti canadien » arriveront aux affaires et se laisseront mener par la lecture de leurs interlocuteurs québécois sans ne plus guère porter d'attention aux autres *francogènes*. *L'Acadie par bonheur retrouvée*³⁸⁵, pour reprendre un titre de Robert Pichette, sera de nouveau perdue et avec elle toutes les communautés *francogènes* hors-Québec. La France par méconnaissance, le Québec par choix, jetteront un voile pudique sur ce qui a, en réalité, été la nature profonde de l'action gaullienne. Sous de Gaulle, pour les autres Canadiens-français et pour les Acadiens, la France agira par elle-même sans jamais que le Gouvernement québécois ne daigne aborder le sujet. Les responsables québécois, tout souverainistes qu'ils seront, resteront les hommes de leur province, quitte à faire de celle-ci un État, mais plus ceux de la Nation canadienne-française ou, pour reprendre la terminologie gaullienne, de la Nation française d'Amérique. Ceci peut certes se

³⁸⁴ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1571.

³⁸⁵ Robert Pichette, *L'Acadie par Bonheur retrouvée de Gaulle et l'Acadie*, Moncton, Editions d'Acadie, 1994, 274 p.

comprendre du point de vue des responsables souverainistes québécois mais va contre l'esprit qui prévalait auparavant et dans lequel le Québec avait des responsabilités plus vastes que lui-même comme « État des Canadiens-français ». Et ce seront donc les membres « Lobby québécois » qui, dans le reste du Canada, seront les fers de lance de la *geste* au service de la Nation canadienne-française en voie d'émiettement.

Pour le reste, Peyrefitte suit scrupuleusement les ordres du chef de l'État. Ottawa sera évité³⁸⁶ et le ministre propose à Johnson de pousser le plus loin possible la concertation entre Paris et Québec. Peyrefitte arrive les mains pleines de propositions mais ne veut rien imposer. Il s'agit de laisser les Québécois se diriger par eux-mêmes et non pas de les faire passer d'une tutelle à une autre. Autrement dit, si la France arrive avec un corpus pré-rédigé, c'est le Québec qui fait sa sélection dont nous avons déjà explicité le sens profond. L'aspect récent ou squelettique de « l'État québécois » pose bien évidemment des problèmes, il est difficile de faire ainsi son entrée dans le cadre de la « grande politique » internationale. La France se veut en quelque sorte une marraine bienveillante, soucieuse d'aider, jamais d'imposer. Cette abondance de nouveauté n'est pas sans déstabiliser les responsables québécois, Johnson en tête qui l'exprime : « Tout ça va trop vite »³⁸⁷. En effet, le plénipotentiaire français ne propose rien de moins que la mise en place de visites annuelles alternées entre le Chef de l'État français et le Premier ministre québécois qui *de facto* se verrait ainsi reconnu par la France comme l'homologue du président français, autrement dit comme un chef d'État souverain. Pour Johnson, c'est présumer du cours que

³⁸⁶ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1571.

³⁸⁷ *Ibid*, p. 1575

prendront les tractations inter-canadiennes que la visite de de Gaulle a rendu indispensables et par lesquelles il veut passer pour atteindre ses objectifs d'affirmation de sa province. Un Johnson pris de court s'exclame : « Alors, ça veut dire qu'avant six mois, j'irais à Paris avec mes principaux ministres et que six mois plus tard, le Président viendrait ici avec les siens ? (...) Tout ça va trop vite ! Trop vite ! Nous sommes un peuple de paysans. Nous ne changeons nos habitudes que lentement. Ce que vous me proposez, c'est une guerre-éclair »³⁸⁸. Une guerre-éclair, c'est bien en effet de cela qu'il s'agit dans l'esprit de de Gaulle. Peyrefitte fait accepter le principe des entretiens franco-qubécois sans que la périodicité soit encore établie³⁸⁹.

De Gaulle tiendra rigueur à celui qu'il voulait voir comme le chef de l'État des Français du Canada et comme son égal. Le dialogue entre de Gaulle et Peyrefitte est révélateur de la situation qui s'instaure et des malentendus qui naissent entre Paris et Québec.

Je [Peyrefitte] raconte que Lesage, en tant que leader du parti libéral d'opposition, s'appêtait à faire à l'Assemblée nationale du Québec un discours hostile au Général, bien qu'il ait été l'initiateur du rapprochement franco-qubécois. Quand il a vu que les enquêtes d'opinion étaient massivement favorables à celui-ci, il a changé complètement de discours. Lévesque lui-même, de tendance indépendantiste, était d'abord réticent, puis il s'est mis, en fonction de l'opinion à être tout à fait favorable.

GdG : « Vous le dites vous-même, ma visite a créé des circonstances favorables, il fallait en profiter. L'opinion varie souvent, dans une démocratie.

³⁸⁸ *Ibid*, p 1575.

³⁸⁹ *Ibid*, pp. 1576-1577.

Les esprits sont volatiles, surtout en période de mutation rapide. Un vrai chef aurait aussitôt tiré parti du succès. Johnson n'est pas un chef »³⁹⁰.

L'accusation tombe, péremptoire. De Gaulle semble ressentir une certaine aigreur. Lui qui a risqué de se couper de son opinion, d'être lâché par ses propres ministres pour servir la cause québécoise, ressent soudain qu'aucun des hommes politiques de premier plan du Québec ne prendra aucun risque pour la cause qu'il estime être la leur. Les politiciens québécois ne traverseront pas le Rubicon, en tout cas pas avec lui. Peyrefitte tente alors d'apaiser de Gaulle en lui décrivant la société québécoise :

Il y a 20% d'anglophones, qui refusent de parler français. Il y a une mince couche d'anciens élèves des universités anglaises ou américaines, comme Trudeau, qui s'expriment parfaitement en français, tout en ayant la mentalité des anglophones. Ce sont les Montréalais britanniques qui ont joué un rôle prédominant dans la construction du Montréal moderne.

Il y a un autre couche diamétralement opposée, comme Jacques-Yvan Morin et Parizeau, qui ont étudié au collège Stanislas de Montréal et dans les universités françaises. Ils méritent pleinement l'appellation dont vous usez de « Français du Canada », bien qu'ils soient parfaitement bilingues.

Enfin, il y a la masse québécoise, qui reste fidèle au français et rebelle à l'anglais. Elle est souvent peu instruite ; elle baragouine l'anglais et parle le français à sa façon. Ceux là ne se ressentent pas eux mêmes comme Français³⁹¹.

La situation apparait des plus complexes et, la question de l'éducation, centrale. Toutefois, la France a choisi son parti, elle n'en démordra pas. Mais déjà, elle sort des frontières du seul Québec pour poursuivre son action dans l'ensemble du Canada français. Sans mandat, mais, de toute évidence, la ratification par de Gaulle ne faisait aucun doute, Peyrefitte rencontre le 12 septembre³⁹² une délégation acadienne à Québec sur la demande

³⁹⁰ *Ibid*, p 1581.

³⁹¹ *Ibid*, p 1581.

³⁹² *Ibid*, p 1572.

de Bernard Dorin, lui-même introduit dans le projet par Philippe Rossillon³⁹³. Le « Lobby » québécois est donc bien loin de se focaliser sur le seul Québec et fait feu de tout bois. Les Acadiens semblent au premier abord des partenaires autrement plus faciles que les Québécois. Ils marquent leur enthousiasme pour l'ensemble de l'action du Général et n'ont qu'un regret, qu'il n'en ait pas fait de même pour leur « petit peuple ». Dans un tel climat, jamais il n'y aura d'échange aigre entre Français et Acadiens comme il y en eut parfois entre Français et Québécois. Les Acadiens déclarent ainsi : « nous avons toujours été fidèles à notre origine française ». Comment de Gaulle pourrait-il résister à la tentation de donner une dimension acadienne à sa politique canadienne-française? L'occasion est trop belle. « En politique comme en amour, il faut le don mais il faut surtout l'occasion » a écrit de Gaulle, ici toutes les conditions sont réunies et les sentiments ne manquent pas pour faire débiter une idylle sans nuage. Des Acadiens qui ne font jamais référence à un quelconque abandon et qui parlent de la France comme « notre mère patrie et celle de la province de Québec » seront toujours des hôtes de marque pour le Président de la République³⁹⁴.

Le 21 septembre, Peyrefitte peut faire son rapport sur la question acadienne au Général dont l'enthousiasme est total. Le projet d'une réception est posé sur le champ. Celle-ci a lieu dès janvier 1968. Rien ne saurait souffrir le moindre délai lorsqu'il s'agit de servir la cause canadienne-française, surtout avec des partenaires aussi enthousiastes.

³⁹³ Philippe Rossillon, (1931-1997) cet énarque atypique se révélera un agitateur et un acteur semi-clandestin très actif des relations franco-québécoises durant les années 1960 et 1970, soutenant financièrement les indépendantistes et les mettant en contact avec le personnel politique français.

³⁹⁴ *Ibid*, p. 1573.

Comme d'habitude, Philippe Rossillon est l'ordonnateur occulte de l'évènement³⁹⁵. Le Général accède à toutes les demandes qu'il peut satisfaire sur le moment. 25 000 dollars sont sur le champ prélevés sur les crédits de la Présidence et versé au journal l'*Evangéline*, 56 bourses pour étudiants Acadiens se voient créées par le fait du prince, 20 000 ouvrages sont offerts à l'Université de Moncton³⁹⁶. Notons que tout cela a eu lieu sans la moindre négociation, les Acadiens expriment des besoins, de Gaulle les satisfait. Rien n'est trop beau pour ces « Français d'Acadie » à qui il accorde même une sorte de préséance symbolique en termes de francité américaine sur le Québec dans la mesure où la fondation de leur entité, selon son interprétation, est antérieure de plusieurs années à celle de la ville de Québec³⁹⁷. Il va plus loin encore, en se soumettant à une demande qu'il refuse pourtant de manière inflexible dans les autres cas : signer des autographes. Le projet d'une Maison de l'Acadie à Paris est aussi validé par le Général. L'Acadie, inexistante dans le découpage provincial au Canada recevrait donc une représentation de para-diplomatique à Paris ! Mais la mise en place d'une telle structure souffre des délais d'attente. Par la suite, le départ du Général laisse les Acadiens orphelins de leur puissant défenseur, le Gouvernement canadien n'aura pas de peine à faire entendre à Pompidou que l'Acadie, contrairement au Québec, n'est pas une province, et la province de Nouveau Brunswick elle-même met le projet à mort par son obstruction³⁹⁸. Malgré l'inachèvement de l'aspect acadien de la politique gaullienne, il faut néanmoins lui reconnaître qu'elle ne tenait pas moins à cœur au Général que sa politique québécoise, bien que les implications en soient nécessairement moins

³⁹⁵ *Ibid*, p. 1584

³⁹⁶ *ibid*, p. 1585

³⁹⁷ *Ibid*, p. 1586

³⁹⁸ *Ibid*, p. 1586

vastes. Réduire l'action canadienne-française de de Gaulle au seul « vive le Québec Libre » est bien une vision réductrice de la réalité, ce serait attribuer à de Gaulle les idées qui sont celles du souverainisme québécois à la manière de René Levesque³⁹⁹. Comme pour le Québec, de Gaulle veut « renouer des liens de Français à Français⁴⁰⁰. » Notons que le comportement acadien est bien différent de celui des Québécois sur un point majeur. Jamais l'« abandon » n'est invoqué durant cet épisode, jamais on ne s'insurge contre la francité commune affirmée. La communauté de vue est totale. Il est à ce titre révélateur de mettre en parallèle les reproches de Johnson sur l'« abandon » et la remarque de Peyrefitte sur la position acadienne sur le sujet :

Ils me remettent (le 12 septembre) une lettre fort bien tournée pour le Président de la République, où ils rappellent leur histoire tragique ; ils n'y font pas allusion aux délaissements qu'ils viennent de m'exposer amèrement, mais font état, au contraire, de l'appui occasionnel reçu de la France⁴⁰¹.

L'Acadie n'a pas à chercher de prétextes pour se dissocier de la France ou des autres Canadiens-français. Elle adhère, par la voix de ses représentants, à l'idée d'une vaste communauté française et associe d'ailleurs volontiers son sort à celui des Québécois, ce que le Québec ne fit guère durant la période qui nous intéresse avant de ne plus jamais le faire. Quelles qu'aient pu être les fautes du passé, elles importent peu, l'essentiel est au présent et à l'avenir, à l'œuvre que l'on souhaite accomplir en commun.

Toujours hors du Québec, l'inépuisable Philippe Rossillon se lance dans un autre aspect de sa croisade personnelle en partant l'année suivante vers l'Ouest Canadien pour y

³⁹⁹ Entretien avec Louise Beaudouin du 7 octobre 2011.

⁴⁰⁰ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1586.

⁴⁰¹ *Ibid*, p 1573.

retrouver les communautés *francophones* de ces provinces et leur apporter le soutien de la France. Ainsi, au moment où, en 1968 le personnage risque de perdre son statut à la faveur d'un remaniement ministériel français, il se trouve lancé dans l'arène canadienne avec un mandat pour le moins vague mais qui, selon les termes même de son auteur, Michel Jobert, équivaut à « faire de l'agitation »⁴⁰². Le rôle pour le moins obscur de Rossillon auprès des Acadiens et des Canadiens français de l'Ouest n'est pas sans évoquer celui que de Gaulle souhaite voir assumer par son émissaire occulte à l'île Rodrigue à la même période, comme nous l'avons vu précédemment. Il y a bien une méthode politique propre à la question des *francophones* qui sort totalement du cadre classique des relations internationales. L'usage des envoyés secrets, des missions clandestines, semble l'une des survivances durables de l'époque de la Résistance situation à laquelle s'apparente pour de Gaulle les cas qui nous intéressent ici par l'objectif : « Libération » de parties du Peuple Français.

2. Dispersion de l'attention française

Mais quittons les neiges canadiennes, car déjà la partie prend une autre dimension et le champ de bataille diplomatique se dilate à l'échelle de l'Afrique francophone. Nous retrouvons tout naturellement sur ce terrain le grand ordonnateur français en la matière, Jacques Foccart qui est investi par de Gaulle de la mission de favoriser les intérêts du Québec et de contrer si possible les initiatives canadiennes. L'objectif est clair : le Québec doit être intégré de plein droit dans la Francophonie institutionnelle en gestation et le Canada doit en être exclu jusqu'à nouvel ordre. La France est prête à payer très cher

⁴⁰² Frédéric Bastien, *Relation particulière: la France face au Québec après de Gaulle*, Montréal, Boréal, 1999, p 104.

politiquement pour la défense du Québec puisqu'il va falloir convaincre des chefs d'État Africains qui n'ont guère d'intérêts au début pour la Vallée du Saint-Laurent mais qui veulent voir rapidement naître l'outil de coopération qu'ils appellent de leurs vœux depuis la fin de la guerre d'Algérie. L'effort à mener en la matière a été accueilli favorablement par la partie québécoise dès septembre 1967. La France n'aura de cesse d'imposer la ligne la plus favorable au Québec tandis que le Canada va inaugurer sa politique africaine pour contrecarrer l'action française. Les politiques française, québécoise et canadienne, sur ce nouveau terrain, ont déjà été largement analysées par d'autres auteurs. Nous nous contenterons d'en exposer les grandes lignes.

La conférence de Libreville de novembre 1967 est la première étape de cette campagne d'Afrique francophone qui débute. Le président Gabonais Léon Mba, sauvé d'un coup d'État en 1964 par l'intervention de l'Armée française, dont la santé est déclinante laisse la place à Omar Bongo qui s'impose déjà, se rallie tout naturellement aux positions françaises. Le Québec sera seul représenté et le Canada essuie un nouveau camouflet. Ottawa réagit par la suspension de ses relations diplomatiques avec Libreville⁴⁰³. Le « Lobby québécois » a encore une fois été à la manœuvre. Cette affaire de Libreville achève de mettre le Premier ministre Pearson dans une situation difficile, il amorce son départ des affaires et laisse un boulevard à la personnalité de Pierre Eliot-Trudeau qui incarnera la réaction d'Ottawa face au séisme qui secoue le Canada. Mais ce ne fut là que la première phase d'une conférence francophone qui doit se tenir lieu en plusieurs volets dans plusieurs capitales. La seconde étape étant Paris, pour le printemps 1968, la France

⁴⁰³ Gilles Duguay, *op.cit.* p 305.

maintient la situation telle qu'instituée au Gabon. Le Québec vient ainsi de marquer deux points très importants, des « faits *accomplish* » ont été créés comme le dit de Gaulle. Le troisième volet, prévu pour 1969, s'annonce beaucoup plus difficile pour Paris et Québec. Le président Hamani Diori du Niger, dont la diplomatie joue un rôle important dans la constitution de la Francophonie institutionnelle n'avait pas échappé à la diplomatie canadienne, est courtisé précocement. Heureux de trouver un nouveau partenaire, le président du Niger accepte l'aide canadienne pour des travaux d'infrastructure importants et adopte une position de compromis⁴⁰⁴. Le Québec et le Canada seront tous deux représentés pour la création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, noyau de la future Organisation Internationale de la Francophonie. Le Canada invente, contre la France et contre le souverainisme québécois, sa politique africaine. La France a réussi à imposer le Québec dans les sphères francophones mais n'est pas parvenue à en exclure le Canada. Le vrai vainqueur est donc le Québec dont Johnson a dit à Peyrefitte en septembre 1967 : « Nous sommes favorables à un Québec fort dans un Canada uni. Un Canada dans lequel le Québec se sentira bien dans sa peau et où le besoin d'indépendance s'éteindra de lui-même. »⁴⁰⁵ C'est en quelque sorte cette position qui sort de la confrontation africaine. Mais ce premier match sera suivi de bien des revanches de part et d'autre jusqu'au compromis final des années 1980 dont l'exposé excède largement le cadre de notre sujet.

3. La constance jusqu'au bout

⁴⁰⁴ *Ibid*, pp. 298-299.

⁴⁰⁵ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1577.

Et pour la suite ? De Gaulle a, comme nous l'avons vu, des projets très ambitieux. L'un de ses grands desseins étant la création d'une concertation régulière au plus haut niveau entre la France et le Québec, sorte de coresponsable de la « chose française » à l'échelle mondiale. Ceci doit se manifester par la mise en place de rencontres périodiques. De Gaulle l'a dit le 20 septembre 1967 : « Nous y retournerons. Nous avons déjà constaté que nous nous y sentons un peu chez nous... »⁴⁰⁶. Nous avons aussi vu l'effet de telles propositions sur Johnson. De Gaulle ne peut de toute manière pas organiser sa nouvelle traversée de l'Atlantique tant que celui qu'il considère comme son homologue n'est pas revenu à Paris où il sera accueilli en grande pompe. La question est donc de savoir quand le Premier ministre du Québec sera accueilli dans la capitale française. Peyrefitte avait proposé à Johnson : « Vous pourriez rendre visite au Général l'hiver prochain ou au début de 1968 ». La froideur de Johnson devant une telle proposition déconcerte de Gaulle dont nous avons vu qu'il commence à douter de son partenaire qui se lance dans une conférence des provinces canadiennes à la fin de novembre 1967, après avoir donné des gages aux fédéralistes le 4 octobre, risquant ainsi d'être débordé sur son aile gauche⁴⁰⁷.

De Gaulle prend donc une initiative le 27 novembre. Dans une conférence de presse très médiatisée, le président de la République Française se lance dans un vaste exposé de ses conceptions, il n'a rien perdu de son ardeur. Pourquoi se lance-t-il dans une telle entreprise qui risque de saborder la conférence pancanadienne qui a lieu en même temps ? Certainement pour trois raisons. Premièrement, l'opinion publique française, comme nous

⁴⁰⁶ Alain Peyrefitte, *Alain, C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p 1579.

⁴⁰⁷ Gilles Duguay, *op.cit.* pp. 298-299.

l'avons noté, ne comprend pas ou n'approuve pas son action au Canada, il faut faire preuve de pédagogie, l'obliger à prendre parti pour « la France » et battre en brèche les articles de presse hostiles. Deuxièmement, pour replacer l'affaire canadienne-française dans le cadre du plus vaste de la grande action mondiale qu'il a lancée fortement depuis l'été et qui touche, comme nous l'avons vu, des domaines très divers. Enfin, la simultanéité de la conférence de presse de Paris et des tractations canadiennes ne peut être fortuite, de Gaulle envoie un message à Johnson et aux Canadiens-français. La France ne renie pas un mot de ce qu'elle a dit et ne comprend pas pourquoi l'on en est encore à négocier dans un cadre canadien périmé au lieu de marcher résolument vers une indépendance qui permettrait de fonder une « vraie » confédération. Confédération dans laquelle Canadiens-anglais et Français pourraient enfin parler en égaux au lieu de voir le Peuple canadien-français représenté par une province seule contre neuf pour les Canadiens-anglais. « Égalité ou indépendance » avait dit Johnson ? De Gaulle le prend au mot, il ne souhaite pas avoir jeté tant de force dans la bataille pour que son partenaire se compromette par des formules qu'il juge dépassées.

Le président français, à l'intention de son opinion publique, se lance dans une vaste démonstration historique de ce que sont les Canadiens-français et de ce que fut leur histoire depuis 1763. Il lui faut emporter les convictions, il ne lésine devant aucun moyen pour cela : « Les 60 000 Français laissés là-bas, jadis, sont devenus 6 millions et ils demeurent plus français que jamais. Au Québec même, ils sont 4 millions $\frac{1}{2}$, c'est-à-dire l'immense

majorité de la population de cette vaste province »⁴⁰⁸. Les Français ne doivent pas douter qu'il s'agit d'une affaire éminemment française et que leur devoir est clair. Ce devoir est d'autant plus limpide que les Canadien-français, y compris au Québec, sont sensés avoir été relégués, la France ne saurait y être indifférente. Après cette démonstration, de Gaulle se lance dans une seconde : le fédéralisme canadien joue contre les « Français » du Canada et doit donc se voir bouleversé et non pas amendé comme le tente Johnson au même moment :

Cette prépondérance (anglo-américaine), conjuguée avec l'action qualifiée de « fédérale », mais inévitablement partielle, du gouvernement canadien d'Ottawa, mettait dans une situation de plus en plus inférieure les Français et exposait à des dangers croissants leur langue, leur substance, leur caractère⁴⁰⁹.

Ce constat établi, de Gaulle inscrit son action dans un mouvement déclenché par les « Français du Canada » eux-mêmes : « Tout cela fait que le mouvement d'affranchissement, qui a saisi le Peuple français d'outre-Atlantique, est tout à fait compréhensible et qu'aussi rien n'est plus naturel que l'impulsion qui le porte en même temps à se tourner vers la France. » De Gaulle n'a fait que répondre à l'appel qui lui a été lancé, on ne peut pas l'en blâmer, c'est du moins sa position. Et le Général de continuer :

À Montréal, la deuxième ville française du monde, terme de mon parcours, le déferlement de passion libératrice était tel que la France avait, en ma personne, le devoir sacré d'y répondre sans ambages et solennellement. C'est ce que je fis, en déclarant à la multitude assemblée autour de l'Hôtel de ville : que la mère patrie n'oublie pas ses enfants du Canada, qu'elle les aime, qu'elle entend les soutenir dans leur effort d'affranchissement et de progrès et, qu'en retour, elle attend d'eux qu'ils l'aident dans le monde d'aujourd'hui et de demain. Puis j'ai résumé le tout en criant : « Vive le Québec libre ! »⁴¹⁰.

⁴⁰⁸ Charles de Gaulle, *Mémoires D'espoir, Le Renouveau, 1958-1962, L'effort, 1962..., Allocutions et discours*, Paris, Plon, 1999, p 1065.

⁴⁰⁹ *Ibid*, p 1066.

⁴¹⁰ *Ibid*, p 1067.

Voilà qui est limpide. Et la conclusion s'impose :

Cela aboutira forcément, à mon avis, à l'avènement du Québec au rang d'État souverain, maître de son existence nationale, comme le sont par le monde tant et tant d'autres peuples, tant et tant d'autres États, qui ne sont pourtant pas si valables, ni même si peuplés, que ne le serait celui-là⁴¹¹.

Deux axes doivent permettre d'en arriver à cela : « Cet État du Québec aurait à régler, librement et en égal, avec le reste du Canada, les modalités de leur coopération » et « que la solidarité de la communauté française de part et d'autre de l'Atlantique s'organise. » Le chef de l'État Français termine solennellement : « Allons ! Allons ! Pour eux aussi, pour eux surtout, il faut que la France soit la France ! »

L'effet sur l'opinion française est favorable, elle est en passe de se rallier du bout des lèvres, elle se laisse croire au chapitre canadien du roman national que vient de lui conter de Gaulle. La multiplicité des thèmes abordés, qui font de la question des « Français du Canada » une question nationale mais aussi sociale et de décolonisation ne peut qu'y contribuer⁴¹².

Johnson négocie à un contre neuf, de Gaulle veut des négociations à un contre un. Johnson et certains indépendantistes en arrivent par la force des choses à réduire le problème Canadien français à une question provinciale, de Gaulle, lui, donne une dimension pan-française ou nul ne doit être laissé sur le bord de la route. Pour paraphraser Talleyrand, nous pourrions dire que de Gaulle veut être l'allié du Peuple français du Canada contre ses propres dirigeants comme Le Tzar Alexandre devait être, pour le diable

⁴¹¹ *Ibid*, p 1068.

⁴¹² Stéphane Paquin (dir.), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal VLB éditeur, p 60.

boiteux, celui du Peuple français contre l'Empereur. De Gaulle semble investi d'une mission sacrée, il en avait le sentiment avant sa visite de 1967, il en a maintenant la certitude ! Il doit mener au pas de charge la libération du Québec et passer outre les frilosités de politiciens provinciaux. Les analyses de Peyrefitte sont balayées d'un revers de main, pour de Gaulle, on ne fait visiblement pas l'Histoire par des calculs d'apothicaires mais par de grandes percées, à la manière militaire. Le décalage entre Johnson et de Gaulle atteint un point de non retour, la France agit seule. Seule en Acadie, seule au Manitoba et seule pour le Québec qu'elle veut voir plus grand que ses propres chefs. C'est elle aussi qui mène la campagne d'Afrique dont le Québec récolte les fruits, qu'elle lui a fait murir sous le soleil tropical et équatorial, et qu'il n'a plus qu'à cueillir. L'ingérence est flagrante, mais il faut bien reconnaître que l'action française donne, alors, des résultats dont le Québec bénéficie encore. Pour de Gaulle, l'enthousiasme provoqué par sa visite vaut référendum tout comme l'enthousiasme provoqué par celle de Foch en Alsace-Moselle en 1918.

Face à de Gaulle, la réaction canadienne prend corps. Il est hors de notre sujet de nous y attarder mais, par la voix de Pierre-Elliot Trudeau, Ottawa se donne une doctrine et débute sa contre-attaque. Ce qui ne ralentit pas l'offensive française. Johnson est invité à venir à Paris pour le 14 juillet, la fête nationale française qui commémore la « Fête de la Fédération » de 1790, tout un symbole ! Tout porte à croire que le président français va pousser plus loin encore le *foedus* entre la France et son ancienne province laurentienne. On ne peut alors s'attendre qu'à un nouveau pas dans l'escalade. Mais, le 3 Juillet, le Premier ministre québécois est frappé par une autre crise cardiaque. Le projet avorte donc. De toute évidence, une séquence a pris fin le 27 novembre 1967. La mort de Johnson, le 26

septembre 1968, ne sera que le point final de l'épilogue. Après l'idylle Johnson-de Gaulle, l'actualité transatlantique francophone est occupée par le duel Trudeau-de Gaulle. Mais y a-t-il la moindre nouveauté ? La campagne africaine continue, la France ne modifie pas sa position, Philippe Rossillon se trouve en août au Manitoba et provoque de nouvelles esclandres, le Consulat de France à Québec s'installe dans sa nouvelle dimension de quasi-ambassade. La continuité domine. Les répliques de Trudeau n'infléchissent pas d'un iota la position gaullienne, sa tentative de contrattaquer verbalement en attaquant la France sur la Bretagne ou l'Alsace⁴¹³ n'ont aucun effet, elles risquent au contraire de convaincre davantage les Français du bien-fondé de l'action de leur Président. Il semble que Trudeau agisse davantage à destination de son opinion publique que de la France. Ce genre de propos ne peut que convaincre d'ailleurs de Gaulle qu'il a bien face à lui une coalition informelle des Anglo-saxons et de leurs alliés puisque le Nigéria tient un discours du même ordre à l'encontre de la France le 7 août 1968 qui provoque cette réponse du Président : « Il n'est pas acceptable que le gouvernement du Nigéria compare le sort des ouvriers Français et le problème linguistique en Bretagne à ce qui se passe au Biafra. »⁴¹⁴ La dynamique gaullienne souffre en quelque sorte d'épuisement faute d'avoir un partenaire québécois réceptif. La question du Biafra rentre aussi dans le même temps dans une phase critique qui attire l'attention des autorités françaises. De Gaulle écrit ainsi au président Zambien⁴¹⁵ Kenneth Kaunda le 31 août 1968: « Le gouvernement français, profondément ému par le

⁴¹³ Gilles Duguay, *op.cit.* p 310.

⁴¹⁴ ⁴¹⁴ Charles De Gaulle, *Lettres, Notes et carnets, Tome 3, 1958-1970*, Paris, Robert Laffont, 2010, p 988.

⁴¹⁵ Notons que la Zambie est issue de l'ancienne Rhodésie du nord, fédération épigone de l'empire britannique que de Gaulle a pris à plusieurs reprises comme exemple pour dénoncer l'aspect artificiel de ce genre de construction dont le Canada et le Nigéria lui apparaissent comme deux autres exemples.

sort tragique des populations du Biafra, considère comme vous que le Peuple biafrais a suffisamment affirmé sa volonté d'existence, depuis plus d'un an, pour avoir le droit de disposer de lui-même. »⁴¹⁶ L'entreprise de sape systématique des épigones de l'Empire Britannique semble continuer au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Malgré la dispersion de l'attention française, que le Canada-français ne peut monopoliser indéfiniment, de Gaulle maintient sa position en espérant faire marquer d'autres points au Québec.

Tout au long de cette année 1968, il persiste dans son analyse de la situation canadienne qui se mêle à une hostilité foncière envers la personne de Trudeau : « Nous n'avons aucune concession ni même aucune amabilité à faire à M. Trudeau qui est l'adversaire de la chose française au Canada »⁴¹⁷. Il met en demeure le Premier Ministre canadien de ne pas se mettre en travers de la relation franco-québécoise : « Il est temps de faire savoir à M. Trudeau que son attitude francophobe risque fort de compromettre décidément toutes les relations entre Ottawa et Paris »⁴¹⁸. Nous ne sommes plus qu'un un pas de la rupture des relations diplomatiques en ce mois de septembre 1968. L'hostilité à la chose anglaise en général, dont nous voyons les exemples se multiplier, trouve un autre terrain d'expression sous la plume gaullienne le 23 septembre 1968 à propos de l'Association des parlementaires francophones :

Pour moi, il s'agissait d'une association de « parlementaires » francophones, dans laquelle les gouvernements n'avaient rien à voir. Or, voici qu'on me fait

⁴¹⁶ Charles De Gaulle, *Lettres, Notes et carnets*, Tome 3, 1958-1970, Paris, Robert Laffont, 2010, p 992.

⁴¹⁷ Charles De Gaulle, *Lettres notes et carnets*, Tome 3, 1958-1970, Robert Laffont, Paris, 2010, p 970.

⁴¹⁸ *Ibid*, p. 994

inviter des ambassadeurs, c'est-à-dire des gouvernements, dont l'un au moins (en l'occurrence l'Anglais) est notre adversaire en fait de francophonie⁴¹⁹.

La présence de l'ambassadeur d'Angleterre devant s'inscrire dans l'invitation de représentants des territoires francophones sous souveraineté britannique de Jersey et des Seychelles dont nous savons que de Gaulle les considère comme parties intégrantes du patrimoine historique français. Mais, comme toujours, au programme négatif, le démantèlement des constructions postcoloniales britanniques, s'agrège un programme positif : la création de relations privilégiées avec d'anciennes possessions françaises conquises par l'Angleterre avant 1815 ou la création de nouvelles relations amicales entre la France et des États, existants ou à naître, dont le caractère (francophone) ou les intérêts (leur émancipation) créent les bases d'une proximité qu'il veut solide : « J'ajoute que nous devons considérer à part le cas de nouveaux États qui cherchent à se joindre à nous (Congo-Kinshasa, Ile de France, Haïti, Seychelles. Etc. Un jour : Biafra ?) »⁴²⁰. L'île Maurice redevient sous sa plume l'« Ile de France », nom qu'elle portait avant de passer sous domination anglaise. De Gaulle continue sa recherche de réunification de la « substance française », jusqu'à son dernier souffle, et jusqu'à son dernier souffle affirme qu'il n'y a qu'un Peuple français ce qui se traduit encore sous sa plume, le 24 avril 1969, pour ce qui est des habitants de l'Outre-mer effectivement sous souveraineté française : « Il est faux qu'il puisse y avoir une distinction quelconque entre les suffrages français, qu'ils soient de métropole ou d'outre-mer.⁴²¹ »

⁴¹⁹ *Ibid*, p. 996

⁴²⁰ *Ibid*, p 1009.

⁴²¹ *Ibid*, p1049.

Quatre jours plus tard, le 28 avril, à la suite d'un référendum perdu, le Général quittait les affaires. Jusqu'à la fin, il incarna cette ligne que nous avons identifiée dans la seconde partie de ce chapitre : le Peuple français est un et indivisible, dans sa dimension européenne comme dans les dimensions qu'il lui voyait au-delà des mers. Le devoir sacré qu'il en déduisait en tant que chef de l'État consistant de favoriser une solidarité française active entre ses différentes parties.

Conclusion

Le général de Gaulle a bien fondé une politique québécoise pour la France, politique dont héritèrent ses successeurs jusqu'à aujourd'hui. Pas un président français ne put plus faire l'économie d'un traitement particulier pour le Québec. C'est là l'un des dogmes de la politique étrangère –ou plutôt extérieure dans ce cas- donné par le fondateur de la V^e République comme une servitude attachée à la fonction qu'il a taillée selon sa volonté. Le Québec lui-même intériorisa sa relation particulière avec la France et en fit usage pour ses intérêts propres. Mais est-ce là ce que de Gaulle entendait fonder ? Pour partie, oui. Nous avons en effet pu observer que de Gaulle n'a pas été aveugle à l'existence d'un fait politique, l'existence d'une province canadienne, le Québec, culturellement francophone, et peuplé très majoritairement de *francogènes*. C'est ce dernier point qui est à l'origine de l'existence d'une politique québécoise particulière, autonome par rapport aux liens entretenus par Paris avec Ottawa et supérieure à ceux-ci dans une certaine mesure. Ce fait s'impose, à la fois comme le fondement de la politique nouvelle, qui, pour de Gaulle, s'inscrit dans une logique « française du Canada », mais aussi comme la pierre d'achoppement entre la France, qui doit faire appel à cette conception pour justifier sa politique, et le Québec, qui, dans son processus d'affirmation, s'éloigne progressivement de ce qui a fondé le nationalisme dont il est issu comme projet politique : le fait canadien-français, et, à travers lui, la Nouvelle-France. Aujourd'hui encore, lorsque le président de la République Française qualifie les Québécois de « Peuple frère » du Peuple français, il

replonge, de manière vague mais réelle, à cette source gaullienne de toute légitimité d'une politique québécoise de la France : Le Québec est la forme actuelle du Canada-français, lui-même héritier de la Nouvelle-France, morceau de la Nation française en Amérique. Cette vision « pan-française » inscrite au cœur de l'ethos gaullien, ne faisant du Québec, comme de la France, que l'une des pièces constitutives de la Nation française, dans une acception très vaste, apparaît dans le lien congénital entre l'action québécoise mise en place dans les années 1960 et les gestes faits en direction d'autres populations *francogènes* au Canada ou ailleurs. Point de politique québécoise sans politique acadienne et manitobaine ni sans politique mauricienne et seychelloise. Du Québec aux îles anglo-normandes en passant par l'île Rodrigue ou d'autres contrées, il n'y a qu'un seul combat pour le Général : celui de la libération des morceaux épars de la Nation française et l'établissement d'une solidarité active entre ces groupes apparentés. Point non plus de politique québécoise envisageable séparément de visées, à moyen ou long terme, sur les territoires « français » hors des frontières de la République sur le Vieux Continent. Tout cela forme un bloc et est organisé autour d'une doctrine : le refus de la défaite, des limites imposées de l'extérieur, et le refus des empires dont la France est l'adversaire. En somme, la France, par la voix du Général, décréta qu'elle seule pouvait définir ses limites, définir les membres de sa communauté nationale et qu'elle ne souffrirait que des égaux sur terre et point de supérieurs. C'est cette logique, issue des héritages idéologiques et historiques qui forment l'armature de la pensée gaullienne, qui donne son sens à l'action québécoise du Général.

Cette politique, dont nous avons vu qu'elle trouvait des sources en France comme dans l'Amérique anciennement française, était-elle encore audible dans le Québec de la

Révolution Tranquille ? Peut être est-ce là que les difficultés furent les plus grandes. De Gaulle a bâti une machine de guerre idéologique tournée contre le Canada tel qu'il existait sous son regard et à travers lui contre le monde « anglo-saxon ». Celle-ci s'appuyait sur l'idée de l'unité du Peuple français, dans ses composantes européennes et américaines. La reconnaissance de ce fait risquait de mener à la mort à terme l'entité créée en 1867 et qui, à ses yeux, n'était que l'artifice édifié par les Britanniques pour enchaîner indéfiniment les *francogènes* du Canada au profit de leur propre nationalité. Sur ses ruines, de Gaulle souhaitait voir émerger une nouvelle Confédération de deux Peuples souverains, un Peuple anglais et un Peuple français, copropriétaires du Canada. Une telle évolution des réalités politiques permettant à de Gaulle de fonder cette « communauté française », regroupant l'ensemble des États dépositaires de parcelles de la Nation française. C'est cette idée, celle de l'existence d'un seul Peuple français transatlantique, qui justifia l'ingérence manifeste de Paris, ingérence qui, sinon, pourrait sembler contradictoire avec le reste de la rhétorique gaullienne dans l'arène internationale. Mais pour que ce mythe, cette construction historique, joue son rôle, il fallait à de Gaulle une adhésion minimale des partenaires canadiens-français. De Gaulle l'obtint difficilement de la part des dirigeants québécois dont il souhaitait qu'ils endossent un rôle dont ils ne voulaient pas : celui de fondateurs d'un État-nation. Ce hiatus franco-québécois ne fut pas dépassé sous de Gaulle mais le conflit resta latent, les dirigeants québécois ne voulant pas s'aliéner leur alliés français afin de servir leurs propres objectifs et croyant encore à l'idée d'un Canada français. Par la suite, le problème changea de nature, on pouvait déjà sentir l'évolution dès 1968. Des responsables québécois commencèrent alors à croire à la fondation d'un État mais en reniant le Canada

français. Au premier rang de ceux-ci, René Levesque et, à travers lui, les différents mouvements politiques qu'il fonda. L'on passa de la Nation sans État à l'État sans Nation, du Canada-français au Québec. Le passage à un souverainisme exclusivement québécois, étranger au sort des Canadiens-français hors des limites de cette province, s'impose comme l'antithèse de la doctrine du Général. Il s'agit de l'acceptation des limites héritées des découpages britannique et canadien, du renoncement à la légitimité historique au nom du pragmatisme. En quelque sorte, la ratification par le Québec du Traité de Paris de 1763 ainsi que des actes qui suivirent. Si de Gaulle avait suivi une telle logique vis-à-vis du Canada, logique qui présidera à l'action des dirigeants québécois après lui, jamais il ne se serait intéressé au Québec, du seul fait qu'il se trouve hors des limites internationalement reconnues à la République française. Pour de Gaulle, la République est l'héritière de l'Empire et de la Monarchie, puisque dépositaire des intérêts de la Nation française. A l'inverse, le Québec, qui avancera sur la route de la souveraineté, refusera d'être le successeur de la Nouvelle-France, puisqu'il ne se reconnaitra plus comme l'État des *francogènes*. Les grands perdants de ces évolutions furent ces derniers qui, hors du Québec, furent oubliés par les successeurs du Général qui assumèrent la partie la plus visible de son œuvre, la relation franco-québécoise, sans s'embarrasser de ses dimensions, acadiennes ou autres, inaudibles pour le personnel politique français non-initié.

Le résultat majeur de l'action gaullienne vis-à-vis du Canada a été de faire du Québec une pièce centrale de l'action de la France dans cet espace, c'est sur lui que Paris décida de s'appuyer en premier lieu, dans l'intérêt de l'ensemble des « Français du Canada ». Jamais de Gaulle n'oublia dans ses déclarations de préciser cela, notant toujours

l'existence de ces *francogènes* établis hors du Québec. Le départ de de Gaulle n'amoindrit pas la place du Québec auprès de Paris mais entraîna l'abandon d'une part de sa raison d'être originelle. Cette période, qui s'ouvrit en 1969, mais dont la logique naquit sous de Gaulle, au Québec comme en France, fut celle du transfert, de plus en plus exclusif, à cette seule province, du principe d'un lien particulier à la France qui, pour de Gaulle, n'était pas son monopole, mais le trait de l'ensemble des « Français du Canada ». Le privilège historique d'individus, étendu à l'entité qui pouvait devenir le défenseur de leurs intérêts, leur a été aliéné au profit de cette seule entité politique par un glissement progressif dont les effets sont encore à l'œuvre. Avant de Gaulle, la France ne revendiquait, par la voix de quelques-uns, de liens qu'avec les *francogènes*, sous de Gaulle, elle maintint cette prétention en lui adjoignant une relation « d'État à État » basé sur le même principe avec le Québec ; après de Gaulle, on maintient cette dernière relation en oubliant qu'elle n'était qu'un outil au service de la première. Le moyen s'est substitué à la fin, le Québec au Canada-français. Cette évolution fut appelée par les gouvernants québécois dans les années 1970, actée par la France et supportée par le Canada. Ce qui pouvait se justifier, dans la logique gaullienne, tant que le Québec se ressentait comme dépositaire des intérêts du Canada français dans son ensemble, devint un fait isolé, flottant dans l'éther, et sans base théorique autre que l'usage, l'habitude, peut-être un jour le folklore. A la question : pourquoi la France mène-t-elle avec Québec une politique sortant des cadres normaux des relations internationales ?, de Gaulle pouvait répondre que le Québec était favorisé car il était, de son propre aveu, par la voix de ses dirigeants, l'État des Canadiens-français qui, pour Paris, étaient des « Français du Canada ». Après de Gaulle, la réponse française à une

telle question semble devoir se limiter à un bien pauvre : parce que le Général le voulait. Le simple fait de francophonie ne saurait être suffisant, si c'était le cas, la France serait engagée dans des entreprises du même genre en bien des points du monde, ce qui n'est pas le cas. Le Québec est un exemple unique. Le phénomène que nous avons observé à plusieurs reprises, l'émergence de convergences idéologiques fortes entre *francogènes* de part et d'autre de l'Atlantique, s'exprime encore, mais de manière paradoxale ici : de Gaulle sorti de scène, un accord tacite a émergé entre Québec et Paris sur la mise en sommeil de la cause profonde de la solidarité et des implications qui en découlent, en premier lieu desquelles sa nécessaire extension à l'ensemble du Canada-français.

L'hypothèque française sur le Canada, sa remise en cause globale, telle que formulée par de Gaulle, reposait sur le postulat de la capacité des Canadiens-français à former une Nation puis un État-nation, qui pourrait être l'égal de ce qui lui apparaissait comme une autre Nation, de souche anglaise, présente au Canada. La fin de l'idéal canadien-français au Québec a rendu impossible cette reconfiguration globale, assise sur une doctrine historique et politique. Pour faire vivre le Canada-français, de Gaulle a soutenu le Québec, et le Québec, voulant vivre pour lui-même, a écarté le Canada-français. La logique des Nations a été rejetée au profit de celle des États, en France comme au Québec, après le départ du Général. La question de la souveraineté du Québec est progressivement devenue celle de l'indépendance d'une province qui, bien que particulière, n'est plus qu'un cas parmi ceux qui se présentent au Canada, et non plus d'une Nation dont la fondation remonterait à la geste de Samuel de Champlain dont le Québec est l'élément central mais non unique. Reste une image, celle d'une France agissant à nouveau en

Amérique du Nord, répondant à l'appel, et battant le rassemblement, de tout ce qu'elle a laissé là bas, en un quart de millénaire, depuis Saint-Pierre et Miquelon jusqu'au Manitoba, depuis Montréal jusqu'à l'Acadie. Reste l'image d'une communion d'un instant, celle du chef de l'État français, « le Charles d'aujourd'hui », et d'une foule qui, officiellement, lui était étrangère depuis deux siècles, celle des « anciens Français d'Amérique ».

Bibliographie

Outils de travail :

Cairn : <http://www.cairn.info/>

Erudit : <http://www.erudit.org/>

Persée : <http://www.persee.fr/web/guest/home>

Revues.org : <http://www.revues.org/>

Magazine Sciences humaines : <http://www.scienceshumaines.com/>

Fondation Charles de Gaulle : <http://www.charles-de-gaulle.org/>

Archives de Radio Canada : <http://archives.radio-canada.ca/>

Institut national de l'audiovisuel : <http://www.ina.fr/>

I. Sources primaires

A/Écrits du général de Gaulle

1 Article

DE GAULLE, Charles, « Pour une politique de défense nationale », *Revue Bleue*, n° 3, 4, 1933

2 Monographies

DE GAULLE, Charles, *La Discorde chez l'ennemi*, Paris, Plon, 1971, 275 p.

DE GAULLE, Charles, *Histoire des troupes du Levant*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931, 208 p.

- DE GAULLE, Charles, *Le fil de l'épée*, Paris, Plon, 1971, 202 p.
- DE GAULLE, Charles, *Vers l'armée de métier*, Paris, Le Livre de Poche, 1973, 158 p.
- DE GAULLE, Charles, *La France et son Armée*, Paris, Le Livre de poche, 1973, 284 p.
- DE GAULLE, Charles, *Mémoires de guerre, L'Appel, 1940-1942*, Paris, Plon, 2007, 434 p.
- DE GAULLE, Charles, *Mémoires de guerre, L'Unité, 1942-1944*, Paris, Plon, 2006, 497 p.
- DE GAULLE, Charles, *Mémoires de guerre, Le Salut, 1944-1946*, Paris, Plon, 2006, 531 p.
- DE GAULLE, Charles, *Mémoires d'espoir, Le Renouveau, 1958-1962, L'effort, 1962..., Allocutions et discours*, Paris, Plon, 1999, 1163 p.
- DE GAULLE, Charles, *Discours et Messages, Tome 1, Pendant la Guerre, 1940-1946*, Paris, Plon, 1970, 452 p.
- DE GAULLE, Charles, *Discours et messages, Tome 2, Dans l'attente, 1946-1958*, Paris, Plon, 1970, 415 p.
- DE GAULLE, Charles, *Discours et messages, Tome 3, Avec le Renouveau, 1958-1962*, Paris, Plon, 1970, 443 p.
- DE GAULLE, Charles, *Discours et Messages, Tome 4, Pour l'Effort, 1962-1965*, Paris, Plon, 1970, 402 p.
- DE GAULLE, Charles, *Discours et Messages, Tome 5, Vers le Terme, 1966-1969*, Paris, Plon, 1975, 475 p.
- DE GAULLE, Charles, *Lettres, Notes et Carnets, Tome 1, 1905-1941*, Paris, Robert Laffont, 2010, 1415 p.
- DE GAULLE, Charles, *Lettres, Notes et Carnets, Tome 2, 1942- 1958*, Paris, Robert Laffont, 2010, 1336 p.
- DE GAULLE, Charles, *Lettres, Notes et Carnets, Tome 3, 1958-1970*, Paris, Robert Laffont, 2010, 1291 p.
- DE GAULLE, Charles, *Dialogue sur la France : correspondance et entretiens, 1953-1970, comte de Paris, général de Gaulle*, Paris, Fayard, 1994, 285 p.
- DE GAULLE, Charles, *Doctrine politique : recueil de déclarations et textes authentiques, avec références de date, de lieu et de documents, classés par thème, sans analyse ni*

commentaire, constituant la doctrine politique du général de Gaulle, Monaco, Editions du Rocher, 1992, 224 p.

B/Autres sources primaires

D'ALLEMAGNE, André, *Le colonialisme au Québec*, Montréal, Editions RB, 1966, 189 p.

BITERRLIN, Lucien, *Nous étions tous des terroristes*, Paris, Editions Témoignage chrétien, 1983, 333 p.

BLOCH, Jean Pierre, *De Gaulle ou le temps des méprises*, Paris, La Table Ronde, 1969, 230 p.

FLOCHIC, François, *De Gaulle intime. Un aide de camp raconte*, Paris, Archipel, 2010, 156 p.

FOCCART, Jacques, *Journal de l'Élysée*, Tome 1, *Tous les soirs avec de Gaulle. 1965-1967*, Paris, Editions Fayard/Jeune Afrique, 1997, 813 p.

FOCCART, Jacques, *Journal de l'Élysée*, Tome 2, *Le Général en mai. 1967-1968*, Paris, Editions Fayard/Jeune Afrique, 1998, 791 p.

FONDATION CHARLES DE GAULLE, *Avec de Gaulle : témoignages. Tome 2, Le temps du rassemblement, 1946-1958*, Paris, Nouveau Monde, 2005, 502 p.

GIRARDET, Raoul, *Le nationalisme français, Anthologie 1871-1914*, Paris, Editions du Seuil, 1983, 275 p.

GROUSSET, René, *Histoire des Croisades, Tome 1, l'anarchie musulmane, 1095-1130*, France, Perrin, 2006, 883p.

GROUSSET, René, *Histoire des Croisades Tome 2, l'Equilibre, 1131-1187*, France, Perrin, 2006, 1013p.

GROUSSET, René, *Histoire des Croisades, tome 3, l'anarchie franque, 1188-1291, l'anarchie franque*, France, Perrin, 2006, 901p.

GUY, Claude, *En écoutant de Gaulle. Journal. 1946-1949*, Paris, Grasset, 1996, 520 p.

JOHNSON, Daniel, *Egalité ou indépendance*, Paris, Editions Renaissance, 1965, 125 p.

LÉGER, Jean-Marc, *La francophonie : grand dessein, grandes ambiguïtés*, Montréal, Hurtubise HMH, 1987, 242 p.

MALRAUX, André, *Les Chênes qu'on abat...*, Paris, Gallimard, 1971, 235 p.

MANCERON, Gilles, *1885 : le tournant colonial de la République, Jules Ferry contre Clémenceau et autres affrontements parlementaires de la conquête coloniale*, Paris, La Découverte, 2007, p 166.

Charles Maurras, *De Kiel à Tanger, la République française devant l'Europe*, Edition électronique Maurras.net, 2008, 408p.

MELNIK, Constantin, *Mille jours à Matignon. Raisons d'État sous de Gaulle. Guerre d'Algérie, 1959-1962*, Paris, Grasset, 1988 ; *La mort était leur mission*, Paris, Plon, 1996 ; *Politiquement incorrect*, Paris, Plon, 1999.

MOCH, Jules, *Rencontres avec Charles de Gaulle*, Paris, Plon, 1971, 406 p.

PEYREFITTE, Alain, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, 1954 p.

PEYREFITTE, Alain, *De Gaulle et le Québec*, Québec, Stanké, 2000, 184 p.

TAINTURIER, Jean, *De Gaulle au Québec, le dossier des quatre journées*, Montréal, Editions du Jour, 1967, 119 p.

DE TOCQUEVILLE, Alexis, *Tocqueville au Bas-Canada, Ecrits de 1831 à 1859*, présenté par Jacques Vallée, Montréal, Editions du Jour, 1973, 185 p.

VALLIÈRES, Pierre, *Nègres blancs d'Amérique*, Montréal, Editions parti pris, 1969, 402 p.

C/Sources primaires non publiées :

Correspondance privée de M Bernard Dorin datée du 11 octobre 2010.

Entretien entre l'auteur et madame le ministre Louise Beaudouin du 7 octobre 2011-11-07

Le Devoir, samedi 22 Juillet 1967.

Le Devoir, samedi 26 Juillet 1967.

II. Sources secondaires

A/Monographies consacrées à de Gaulle

AGHULON, Maurice, *De Gaulle. Histoire, symbole, mythe*, Paris, Plon, 2000, 165 p.

DEBRAY, Régis, *À demain de Gaulle*, Paris, Gallimard, coll. «Folio actuel», 1996, 178 p.

DE LA GORCE, Paul-Marie, *De Gaulle*, Librairie académique, Paris, Perrin, 1999, 1406 p.

LACOUTURE, Jean, *Gaulle*, tome 1, *Le rebelle*, Paris, Le Seuil, 1984, 872 p.

LACOUTURE, Jean, *De Gaulle*, tome 2, *La politique*, Paris, Le Seuil, 1985, 728 p.

LACOUTURE, Jean, *De Gaulle*, tome 3, *Le souverain*, Paris, Le Seuil, 1986, 870 p.

LACOUTURE, Jean, *De Gaulle*, préface de René Rémond, Paris, Editions du Seuil, 1984-1986, 3 vol.

MESSMER Pierre et LARCAN, Alain, *Les Écrits militaires de Charles de Gaulle : Essai d'analyse thématique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, 592 p.

NOËL, Léon, *Comprendre de Gaulle*, Paris, Plon, 1972, 296 p.

ROUSSEL, Eric, *De Gaulle*, tome 2, Paris, Perrin, 2007, 708 p.

ROUSSEL, Eric, *De Gaulle*, tome 1, Paris, Perrin, 2007, 777 p.

VENNER Dominique, *De Gaulle, la grandeur et le néant*, Monaco, Editions du Rocher, 2004, 300 p.

B/Monographies traitant du gaullisme

CHOISEL, Francis, *Bonapartisme et gaullisme*, Paris, Albatros, 1987, 380 p.

QUAGLIARIELLO, Gaetano, *Gaullisme. Une classification impossible. Essai d'analyse comparée des droites française et italienne*, Paris, Harmattan, 2009, 106 p.

RÉMOND, René, *La droite en France de la première Restauration à la V^e République*, Paris, Aubier, 1963, 415 p.

SIRINELLI, Jean-François, *Histoire des droites*, Mesnil sur l'Estré, Gallimard, 2006, 794 p.

C/La France et sa politique extérieure française en général

1_Articles

HALARY, Charles. « L'image du président de Gaulle chez les Français de Montréal », *Revue de l'Institut Charles de Gaulle*, septembre 1992, 51 p.

MORAVCSIK, Andrew. « Le grain et la grandeur : les origines économiques de la politique européenne du général de Gaulle (1ère partie) », In: *Revue française de science politique*, 49e année, n°4-5, 1999. pp. 507-544.

MORAVCSIK, Andrew. « Le grain et la grandeur. Les origines économiques de la politique européenne du général de Gaulle (2^e partie) », In: *Revue française de science politique*, 50e année, n°1, 2000. pp. 73-124.

VAÏSSE, Maurice. « La réconciliation franco-allemande : le dialogue de Gaulle-Adenauer », In: *Politique étrangère* N°4 - 1993 - 58e année, pp. 963-972.

VAÏSSE, Maurice. « Le général de Gaulle et la défense de l'Europe, 1947-1958 », In: *Matériaux pour l'histoire de notre temps*. 1992, N. 29. Faire et refaire les armées - Penser et repenser les défenses. pp. 5-8.

VERNANT, Jacques. « Le général de Gaulle et la politique extérieure », In: *Politique étrangère*, N°6 - 1970 - 35e année pp. 619-629.

2_Monographies

ALLAIN Jean-Claude et *alii*, *Histoire de la diplomatie française*, tome 2, de 1815 à nos jours, Paris, Perrin, 2007, 640 p.

AUTRAND, Françoise et *alii*, *Histoire de la diplomatie française*, tome 1, du Moyen Age à l'Empire, Paris, Perrin, 2007, 640 p.

BAHU-LAYSER Danielle, *De Gaulle, les Français et l'Europe*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, 261 p.

BARNAVI Elie et FRIEDLÄNDER Saul, *La politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, 208 p.

BERSTEIN, Serge, *La France de l'expansion*, tome 1, *La République gaullienne, 1958-1969. Nouvelle histoire de la France contemporaine*, Paris, Seuil, 1989, 376 p.

COHEN, Samy, *La monarchie nucléaire : Les coulisses de la politique étrangère sous la Ve République*, Paris, Hachette, 1986, 271 p.

DUROSELLE, Jean Baptiste, *L'abîme. 1939-1944. Politique étrangère de la France*, Paris, Imprimerie nationale, 1983, 611 p.

GERBET, Pierre. *Le relèvement 1944-1949*, Paris, Imprimerie Nationale, coll. « Politique étrangère de la France 1871-1969 », 1991, 484 p.

JAUVERT, Vincent, *l'Amérique contre de Gaulle. Histoire secrète 1961-1969*, Paris, Seuil, 2000, 280 p.

KERSAUDAY, François, *De Gaulle et Churchill, la mésentente cordiale*, Paris, Perrin, 2001, 498 p.

LUKIK, Renéo (dir.), *Conflit et coopération dans les relations franco-américaines. Du général de Gaulle à Nicolas Sarkozy*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Politique étrangère et sécurité », 2009, 366 p.

METZGER, Chantal, *L'empire colonial français dans la stratégie du Troisième Reich 1936-1945*, Bruxelles, Presses Universitaires Européennes, 2002, p 292.

NEWHOUSE, John, *De Gaulle and the Anglo-Saxons*, New-York, The Viking Press, 1970, 370 p.

VAÏSSE, Maurice, *La puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*, Paris, Fayard, 2009, 650 p.

D/Rapport entre la France le Canada et le Québec depuis 1940

1_Articles

ADAM, J.M. , « Quand lire « Vive le Québec libre ! » c'est faire l'Histoire avec des mots, », CEFAN, 2004. www.erudit.org/livre/CEFAN/2004-1/000661co.pdf

ARCAND, Robert, « Pétain et de Gaulle dans la presse québécoise entre juin 1940 et novembre 1942 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Volume 44, numéro 3, hiver 1991, pp. 363-395.

BASTIEN, Frédéric, « de l'alliance sans lendemain au “ Vive le Québec libre ! ” » De Gaulle et le Canada, 1945-1967. *Guerres mondiales et conflits contemporains*. 2006/3 n223, p5-15. DOI : 10.3917/gmcc.223.0005.

BERGERON, Gérard, « Le Canada français », *Politique étrangère*, 1968, vol. 33, n° 1, pp. 77-78.

BONENFANT, Jean-Charles, « Les relations extérieures du Québec », *Études internationales*, Volume 1, Numéro 1, 1970, pp. 81-84.

DUFOUR, Christian, « L'avenir des valeurs de type français dans le nouveau contexte mondial : regards croisés sur la France et le Québec », *Cités* 3/2005 (n° 23), pp. 105-114.

DUMONT, Fernand, « Pourquoi le nationalisme? », *Relations*, n565, pp. 267-269.

FONTAINE, André, « La France et le Québec », *Études internationales*, Volume 8, Numéro 2, 1977, pp. 393-402.

GENDRON, Robin S., *Towards a Francophone Community. Canada's Relations with France and French Africa, 1945-1968* Montréal, McGill-Queen's University Press, coll. « Foreign Policy, Security and Strategic Studies, no 9, 2006, 191 p.

GENDRON, Robin S., « L'aide au développement et les relations entre le Canada et la France dans les années 1960 et 1970 », *Guerres mondiales et conflits contemporains* 3/2006 (n° 223), pp. 49-67.

LÉGARÉ, Anne, « La France et le Québec », *Cités* 3/2005 (n° 23), pp. 89-104.

Masse Marcel, « Charles de Gaulle, le Canada et le Québec », *Revue de l'Institut Charles de Gaulle*, septembre, 1992, pp. 29.

PAQUIN, Stéphane et CHALOUX, Annie, « Le Québec sur la scène internationale. Les raisons de son dynamisme », *Globe*, Volume 13, Numéro 1, 2010, pp. 25-45.

PAQUIN, Stéphane, « La relation Québec-Paris-Ottawa et la création de l'organisation internationale de la francophonie (1960-2005) », *Guerres mondiales et conflits contemporains* 3/2006 (n° 223), pp. 31-47.

PORTES, Jacques, « Les coopérants militaires français au Québec *Sociologie et sociétés*, Volume 37, Numéro 2, 2005, pp. 49-63.

PORTES, Jacques, « Les États-Unis et le « Vive le Québec libre » du général de Gaulle », *Bulletin d'histoire politique*, vol. XV, n°1, automne 2006, pp. 227-231.

SAUL, Samir, « Regards officiels canadiens sur la politique étrangère de la France gaullienne, 1963-1969 », *Guerres mondiales et conflits contemporains* 3/2006 (n° 223), pp. 69-91.

ZOOGONES, Frédéric, « La France, le Canada et l'émergence du Québec sur la scène internationale. L'affaire de Libreville (1967-1968) », *Histoire@Politique* 1/2008 (n° 04), pp. 17-17.

2_Monographies

AIRD, Robert, *André Patry et la présence du Québec dans le monde*, Montréal, VLB éditeur, 2005, 160 p.

AMYOT, Eric, *Le Québec entre Pétain et de Gaulle, La France libre et les Canadiens français (1940-1945)*, Québec, Editions Fides, Saint Laurent, 1999, 366 p.

- AQUIN, François, *Le Québec 1967-1987. Du Général au lac Meech*, Montréal, Guérin, 1987, 237 p.
- BASTIEN, Frédéric, *Relations particulières : la France face au Québec après de Gaulle*, Montréal, Boréal, 1999, 423 p.
- BASTIEN, Frédéric, *Le poids de la coopération : le rapport France-Québec*, Montréal, Québec-Amérique, 2006, 269 p.
- BERNIER, Luc, *De Paris à Washington. La politique internationale du Québec*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 1996, 172 p.
- BOSHER, J.F., *The Gaullist Attack on Canada. 1967-1997*. Montréal, McGill-Queens University Press, 1998, 343 p.
- COMEAU, Paul-André, FOURNIER, Jean-Pierre, *Le Lobby du Québec à Paris*, Montréal, Québec-Amérique, 2002, 208 p.
- DRIEDGER Leo, *The Ethnic factor – Identity in Diversity*, Ryerson, MacGraw-Hill, 1989, 450 p.
- DUGUAY, Gilles, *Le triangle Québec-Ottawa-Paris, récit d'un ancien ambassadeur canadien*, Montréal, Septentrion, 2010, 640 p.
- GIGNAC, Benoit, *Le destin Johnson : une famille, trois premiers ministres*, Montréal, Stanké Québec Média, 2007, 335 p.
- GLAZEBROOK, G P., *Canadian external relations. Canada institute of international affairs*, Oxford, Oxford University Press, 1950, 449 p.
- GRANATSTIEN, Jean Louis et BOTHWELL, Robert, *Pierre Trudeau and Canadian Foreign Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1991, 477 p.
- GUERTON, Pierre-Louis, *Et De Gaulle vint..., répercussions de son voyage au Québec*, Québec, Les messageries du livre, 1970, 229 p.
- LAVERTU, Yves, *L'affaire Bernonville. Le Québec face à Pétain et à la Collaboration (1948-1951)*, Montréal, VLB éditeur, 1994, 217 p.
- LEFÈVRE, Marine, *Charles de Gaulle. Du Canada français au Québec*, Montréal, Leméac, coll. « Domaine histoire », 2007, 200 p.
- LESCOP, Renée, *Le pari québécois du général De Gaulle*, Montréal, Boréal, 1981, 218 p.
- MALLEN, Pierre-Louis, *Vive le Québec libre, le secret De Gaulle*, Paris, Plon, 1978, 378 p.

MORIN, Claude, *L'art de l'impossible : la diplomatie québécoise depuis 1960*, Montréal, Boréal Express, 1987, 472 p.

NODA, Shiro, *Entre l'indépendance et le fédéralisme : 1970-1980. La décennie marquante des relations internationales du Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2001, 333 p. Paquin Stéphane (dir.), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2006, 357 p.

PAQUIN, Stéphane *et alii*, *Politique internationale et de défense au Canada et au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2007, 646 p.

PAQUIN, Stéphane (dir.), *Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, 324 p.

PRÉVOST, Philippe, *La France et le Canada, d'une après-guerre à l'autre (1918-1944)*, Saint-Boniface, Editions du Blé, 1994, 492 p.

PATRY, André, *Le Québec dans le monde*, Ottawa, Editions Leméac, 1980, 167 p.

PICHETTE, Robert, *L'Acadie par bonheur retrouvée : De Gaulle et l'Acadie*, Moncton, Editions d'Acadie, 1994, 274 p.

SPEIGHT, Robert, *Georges P. Vanier. Soldat, diplomate, gouverneur général*, Montréal, Fides, 1972, 530 p.

THOMPSON, Dale C, *De Gaulle et le Québec*, Montréal, Trécarré, 1990, 410 p.

D/L'Empire colonial, les espaces post coloniaux et la Francophonie, Peuple canadien français, québécois et autres francogènes

1 Articles

DE BONNAULT, Claude, « Le Canada perdu et abandonné », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 2, n° 3, 1948, pp. 331-350.

GALARNEAU, Claude, « Le Canada et la France (1760-1815) », *Historical papers*, Volume 5, Numéro 1, 1970, pp. 81-88.

LAPLANE, Bénédicte, « Les relations entre la France, le Canada et les Canadiens français, 1760-1815 », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin* 1/2010 (N° 31), pp. 17-30.

LHOSTE, Jessie, « La diplomatie française face à la crise du Biafra, 1966-1970 », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin* 1/2008 (N° 27), pp. 15-26.

PENISSO, Bernard, « Un siècle d'immigration française au Canada (1881-1980) ». In: *Revue européenne de migrations internationales*. Vol. 2 N°2. Novembre. Amériques. pp. 111-125.

2 Monographies

CHAIGNE-LOUDIN, Anne-Lucie, *Les rivalités occidentales au Levant, Syrie-Liban, 1918-1939*, Paris, l'Harmattan, 2006, 324 p.

CHAUBET, François, *La politique culturelle française et la diplomatie de la langue. L'Alliance française (1883-1940)*, Paris, Harmattan, 2006, 321 p.

COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE DES LOUEX DE MÉMOIRE COMMUNS, *150 ans de relations France-Québec, le consulat général de France à Québec (1859-2009)*, Québec, Editions multimonde, 2010, 229 p.

DEVEZE, Michel, *L'Europe et le Monde à la fin du XVIII^e siècle. Evolution de l'humanité*, Paris, Albin Michel, 1971, 703 p.

FOURNIER, Marcel, *Les Français au Québec, 1765-1865: un mouvement migratoire méconnu*, Québec, Les Editions du Septentrion, 1995, 388 p.

GRENON, Michel, dir., *L'image de la Révolution française au Québec, 1789-1989*, Montréal, Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec / Histoire », 1989, 269 p.

HAVARD, Gilles, VIDAL, Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2004, 560 p.

LAMONDE, Yvan, POTON, Didier (dir), *La Capricieuse (1855) : poupe et proue, les relations France-Québec (1760-1914)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, 379 p.

LARIN, Robert, *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*, Sillery, Septentrion, 2000, 226 p.

LARIN, Robert, *Canadiens en Guyane, 1754-1805*, Paris, Septentrion, 2006, 387 p.

LARIN, Robert, *l'Exode des canadiens à la Conquête, le Petit-Canada de la Touraine, 1760-1840*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 2008, 40 p.

LOUDER, Dean R, Waddell Eric, *Du continent perdu à l'archipel retrouvé: Le Québec et l'Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1983, 292 p.

MONETTE, Pierre, *Rendez-vous manqué avec la révolution américaine : les adresses aux habitants de la province de Québec diffusés à l'occasion de l'invasion américaine de 1775-1776*, Montréal, Québec/Amérique, 2007, 550 p.

PICHETTE, Robert, *Napoléon III. L'Acadie et le Canada Français*, Moncton, l'Acadie et le Canada français, Moncton, Editions d'Acadie, 1998, 222 p.

PILLEUL, Gilbert (dir.), *Les premiers français au Québec*, Paris, Archives et Culture, coll. « Vies d'autrefois », 2008, 208 p.

POIRIER, Michel, *Les acadiens aux îles de Saint Pierre et Miquelon, 1758-1828*, Moncton, Editions d'Acadie, 1984, 527 p.

PORTES, Jacques (dir.), *Le fait français et l'histoire du Canada, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1990, 187 p.

PORTES, Jacques, *L'impossible retour de la France. De « La Capricieuse » à De Gaulle*, Montréal, VLB Éditeur, 2008, 109 p.

SAVARD, Pierre, *Entre France rêvée et France vécue. Douze regards sur les relations franco-canadiennes aux XIX^e et XX^e siècles*, Québec, Nota Bene, 2009, 332 p.

TROCOT, Bernard, *Les sentiers de la paix, Algérie 1958/1962*, Paris, Plon, 1972, 443 p.

WAUTHIER, Claude, *Quatre Présidents et l'Afrique, De Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand*, Paris, Editions du Seuil, 1995, 732 p.

WESSELING, Henri, *Le partage de l'Afrique 1880-1914*, Paris, Gallimard, 2002, 840 p.

Annexes

A/ Extrait de la correspondance personnelle de monsieur Bernard Dorin, Ambassadeur de France, du 10 octobre 2010

« Je suis effectivement l' « inventeur » de cette idée (la restitution de nationalité française aux Canadien-français sur la base de la « rémanence ») qui m'était venue par analogie avec la politique allemande de rapatriement des Allemands de souche souabe et saxons d'Europe centrale (de Roumanie en particulier) et avec la politique israélienne après la création de l'État d'Israël. J'avais intitulé ma proposition « loi du retour » (...).

Si l'on faisait bénéficier les Québécois de cet avantage, il serait impossible de ne pas l'étendre aux autres descendants des Français de souche établis hors de France à la faveur du 1^{er} empire colonial français, c'est-à-dire les Acadiens, les Cajuns de Louisiane, les Mauriciens etc...Xavier Deniau et Philippe Rossillon étaient même d'avis d'étendre l'avantage aux descendants des habitants des territoires « qui avaient fait partie de la France par le passé » (...). »

B/ Texte de l'entretien entre l'auteur et madame le ministre Louise Beaudoin du 7 octobre 2011-11-07

Edouard Baraton : Quelles motivations prêtez-vous à l'intervention française dans les affaires canadiennes qui se révèlent en 1967, durant la visite du général de Gaulle au Québec et particulièrement durant son discours au balcon de l'Hôtel de ville de Montréal ? Quelles ont pu être les interprétations données à ce fait dans les milieux politiques québécois dont vous avez été proche ? Je pense particulièrement à René Lévesque ou à Pierre Bourgault.

Louise Beaudoin : Celle-ci s'intègre dans une croyance en la pérennité du rôle de la France dans le monde, une croyance en son rayonnement mondial, à sa mission singulière. Celle-ci est indépendante de toute volonté re-colonisatrice, elle s'inscrit même dans une démarche inverse tournée vers l'émancipation des peuples dont de Gaulle se veut l'un des acteurs au nom de la France.

René Lévesque croyait, à l'origine, avant tout, aux Etats-Unis, pas à la France. Il avait servi comme correspondant de presse pour l'Armée américaine durant la guerre et se sentait très proche des Américains. Il craignait les motivations françaises et ne voulait pas que le Québec soit instrumentalisé. Le renversement de sa perception se fit, à mes yeux, dès 1972. Lorsqu'il devint Premier ministre, il alla très loin dans le sens du rapprochement avec la France par la mise en place des visites alternées de premiers ministres français et québécois. Mais, sur le moment, René Lévesque, qui travaillait déjà sur la question de la souveraineté-association, a relativement mal ressenti cette action. Il cherchait à proposer

son projet au Parti Libéral au Congrès de cette organisation et ne voulait pas que le calendrier d'une évolution du Québec soit dicté par une intervention extérieure. A l'époque, d'autres, hors du Parti Libéral, accueillirent avec bien plus d'enthousiasme l'intervention française. C'est bien évidemment le cas de Pierre Bourgault et du Rassemblement pour L'Indépendance Nationale, à l'époque, je votais moi-même pour le RIN.

Les années 1970 et la formalisation d'une politique française pour le Québec avec Giscard servirent de base durable. J'ai moi-même participé à cette nouvelle phase de la relation franco-québécoise. René Lévesque devant a accepté, lorsque je le lui ai demandé, de me laisser tenter d'obtenir le soutien de la gauche française à la souveraineté du Québec car, *a priori*, elle n'y était pas favorable.

EB : Pour vous, l'intérêt du Québec pour la France et de la France pour le Québec était-il chose récente en cette année 1967 ? Mettait-il réellement fin à une phase d'oubli séculaire ?

LB : En effet, dans les grandes lignes. Il y a un changement de vision de part et d'autre qui s'opère alors. Le Québec redevient source d'intérêts en France du fait de la Révolution Tranquille. La France, quant à elle, était bien lointaine pour la majorité des Québécois quoi qu'elle gardait de fortes sympathies, particulièrement parmi les milieux conservateurs.

EB : En 1976, une idée de Bernard Dorin, déjà présente en 1967, dans le cadre du dialogue franco-québécois, est revenue sur le devant de la scène, celle de la possibilité pour les Canadiens-français de recouvrer la nationalité française. Quels souvenirs en avez-vous, quelle fut votre position sur cette question ?

LB : Pour nous au Parti Québécois, il s'agissait d'un aspect secondaire. Il s'inscrivait dans une lecture de la question centrée sur la Canada-français. Or, depuis 1967, la position souverainiste québécoise issue des Etats Généraux du Canada-français instituait bien une rupture entre le Québec et les autres francophones sur ce point. Nous étions devenus des représentants des Québécois. Les initiatives françaises qui sortaient du Québec et qui s'adressaient à l'ensemble du Canada-français nous étaient étrangères.

EB : Que pouvez vous me dire de l'action de ce qu'Alain Peyrefitte appelait le « Lobby Québécois » ?

LB : Il s'agit là d'un groupe de passionnés qui s'est investi à plein, en France, pour les intérêts du Québec. Ils étaient présents en 1967, ils l'étaient aussi en 1976, ils le furent encore en 1993 lorsque se profilait le second référendum. Son noyau dur est constitué d'enfants du *Baby Boom*, d'autres ont pu s'y agréger. Je pense à Philippe Séguin à droite ou à Hubert Védrine à gauche mais aussi à Alain Juppé. Ce furent des alliés du Québec lorsqu'il eut besoin du soutien français. En 1995, c'est largement à Séguin que nous devons d'avoir eu le soutien français, il eut un rôle central sur cette question auprès d'un Jacques Chirac, bien plus sceptique. Ce groupe avait plus d'affinités avec Jacques Parizeau et d'autres, qui entretenaient, en commun avec eux, une conscience de l'Histoire partagée jusqu'en 1763. Alors qu'à l'inverse, surtout au début, avec René Lévesque, l'alliance fut toujours plus de raison que de cœur. Ce groupe d'ardents partisans du Québec a toutefois subi un rude coup avec l'échec aux deux référendums. Les Français ont fini par se dire « à quoi bon ». Je ne peux que regretter qu'ils ne semblent pas avoir de successeurs, ce qui se

voit dans les positions françaises sous Sarkozy. Les sentiments au Québec, une forme de renoncement collectif, contribuent à la démobilisation parallèle en France. J'espère que l'on en sortira, mais cela doit commencer au Québec.

